This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

29. i. 12

54

BIBLIOTHÈQUE

CLASSIQUE

DES

CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN, SUCC^r DE M. DROUARD.

Imp. Lemercier, Paris.

DAUNOU.

Paris, E. DUCROCQ Edit. 55 rue de Seine.

1860.

DAUNOU

DISCOURS

SUR

L'ÉTAT DES LETTRES

AU XIIIe SIÈCLE,

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR

PAR

M. GUÉRARD

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

PARIS

E. DUCROCQ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

55, RUE DE SEINE

1860.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
15 JUN. 1927
OF OXFORD

M. Daunou a marqué son rang parmi les savants français de premier ordre; mêlé, il est vrai, aux luttes civiles de notre époque si féconde en grands événements, il rendit comme publiciste d'éminents services à son pays, et déploya en toutes circonstances le plus noble caractère; mais ses travaux d'érudition resteront son principal titre de gloire.

On peut dire que sa vie tout entière fut consacrée à la science de l'histoire et de la philologie; aussi a-t-il laissé d'innombrables écrits; malheureusement ces écrits, qui nous offrent d'utiles enseignements, d'excellents conseils et de parfaits modèles, se trouvent répandus dans des collections académiques ou dans des recueils peu accessibles au public, et, à plus forte raison, à la jeunesse de nos écoles.

Nous avons pensé qu'un volume contenant le *Discours* de M. Daunou *sur l'état des lettres au treizième siècle* serait très-heureusement placé dans cette *Bibliothèque classique*, et que la nouvelle génération

qui nous succède apprendrait ainsi de bonne heure à connaître un des hommes les plus recommandables dont s'honore la France.

En nous associant à cette publication, nous avons rempli nous-même un pieux devoir ; mon père, dans les années qui précédèrent la Révolution de 1789, avait eu M. Daunou pour professeur, chez les oratoriens de Montmorency, et l'illustre écrivain avait accordé au fils de son ancien élève une précieuse part dans ses affections. Un sentiment de reconnaissance bien naturel rend notre tâche douce, car personne plus que nous n'a été à même d'apprécier le rare mérite et la haute raison de M. Daunou.

MM. Guérard et Taillandier ont retracé cette vie si admirablement remplie, dans deux écrits fort estimables, mais que leur étendue ne permettait pas de reproduire en tête de ce volume ; nous avons dû nous borner à donner un extrait de la notice de M. Guérard, qui a été publiée en 1855, par les soins de M. Natalis de Wailly.

L.-Am. Sédillot.

NOTICE

SUR M. DAUNOU

PAR B. GUÉRARD

EXTRAIT

Daunou (Pierre-Claude-François) naquit à Boulogne-sur-Mer le 18 août 1761. Son père, médecin distingué s'occupa de bonne heure de le faire instruire.

Boulogne, outre plusieurs couvents dont la jeunesse fréquentait les écoles, possédait un beau collége tenu par le pères de l'Oratoire, qu'elle y avait appelés en 1629, dix-huit ans après la fondation de leur ordre en France (1611) par le cardinal de Bérulle. Cette congrégation de prêtres séculiers, qui se glorifie de compter parmi ses membres les pères Jean Morin, Lecointe, Thomassin, Richard Simon, Malebranche, Bernard Lamy, Lelong, Massillon, Houbigant, pour ne citer qu'un petit nombre de ses hommes célèbres, et chez laquelle ont étudié la Fontaine, Eusèbe Renaudot, l'abbé Terrasson, le président Hénault, de Foncemagne, Goujet, Fontanes, et beaucoup d'autres personnages chers

aux lettres, cette congrégation dirigeait les colléges les plus renommés du royaume.

Le jeune Daunou, après avoir étudié les premiers éléments de la langue française et de la langue latine chez les Cordeliers, fut envoyé dès l'âge de sept ans au collége des Oratoriens. Ses heureuses dispositions pour les lettres furent habilement cultivées par ses maîtres. Tout grêle et délicat qu'il était, il put se livrer à son ardeur pour le travail, si bien qu'en 1777 il avait fini toutes ses classes, après les succès les plus brillants.

Le 5 décembre de la même année, il entrait dans l'institution de l'Oratoire de Paris avec le titre de confrère, et fut ensuite envoyé à Montmorency pour y faire ses cours de théologie. Aussitôt qu'il les eut achevés, en 1780, il dut remplir à son tour les devoirs du professorat dans plusieurs colléges de la congrégation. Aussi le voyons-nous professer successivement la sixième, la cinquième et la quatrième à Troyes, en 1781 et pendant les deux années suivantes; la logique à Soissons, en 1784; un an après, la philosophie à Boulogne, où l'avaient ramené sa santé affaiblie et le besoin de respirer l'air natal. Puis il revint dans la maison de Montmorency pour y professer la philosophie une année, et une autre année la théologie.

C'est là que le surprennent les graves événements de 1789; ses goûts littéraires, attestés déjà par un double succès académique, font place alors aux entraînements de la politique; mais, s'il embrasse la cause de la Révolution avec toute l'ardeur de la jeunesse; s'il professe des opinions très-hardies et participe à des résolutions énergiques, il ne s'associe jamais à de coupables complots. Au milieu des écueils les plus dangereux et des plus terribles tourmentes,

on le voit toujours prendre pour guide le phare éternel de la justice et de la raison.

Représentant du Pas-de-Calais à la Convention, il se fit toujours remarquer par une conduite ferme et modeste et paya, pendant la terreur, d'une détention de vingt-deux mois, sa courageuse conduite dans le procès de Louis XVI et sa protestation en faveur des Girondins.

Rendu à la liberté le 8 décembre 1794, il fut un des principaux auteurs de la constitution de l'an III; membre du conseil des Cinq-Cents, dont il fut le premier président, il prit part à toutes les mesures qui devaient préparer le réveil littéraire de la France.

Dès le mois de novembre 1795, il avait été appelé à l'Institut, qui lui devait en partie sa création et que le zèle persévérant de M. Lakanal était parvenu à faire organiser. Il y avait pris place dans la classe des sciences morales et politiques, et avait été un des douze commissaires chargés par le corps de rédiger un règlement commun aux trois classes.

M. Daunou, en sortant du Corps législatif, fut nommé par le Directoire (6 mai 1797) administrateur en chef de la bibliothèque du Panthéon, à la place de l'abbé Lemonnier, qui venait de mourir; il résigna la chaire de grammaire générale qu'il occupait, depuis le 6 ventôse (25 février 1796), aux écoles centrales du département de la Seine.

Il concourut alors à la rédaction de plusieurs journaux, tels que le *Journal des Savants*, que plusieurs membres de l'Institut essayaient de rétablir, la *Clef du cabinet des souverains*, le *Conservateur*, et la *Sentinelle*, publiée par Louvet.

En 1798, le Directoire le chargea, conjointement avec

Monge et Florent-Guyot, d'une mission aussi importante qu'honorable, ce fut d'aller à Rome organiser la république. Après le 18 brumaire, il fit partie du Tribunat jusqu'au mois de janvier 1802, et à partir de cette époque il se livra exclusivement à la culture des lettres. Garde des archives du Corps législatif (1804), archiviste de l'Empire (1807), il reçut, en 1810, la croix de la Légion d'honneur. Il fut destitué le 6 février 1816, mais il inspirait à tous une telle estime, qu'on chercha bientôt les moyens d'atténuer cet acte de rigueur.

Dans le mois de juillet de la même année, le *Journal des Savants* ayant été rétabli par les soins de M. Barbé-Marbois et du chancelier Dambray, il en fut nommé le principal rédacteur, et ses articles devinrent aussitôt, par l'étendue et la variété des connaissances, comme par la pureté du goût, la solidité du jugement, l'élégance et la politesse du langage qui les caractérisent, des modèles admirables d'urbanité et de haute critique littéraire.

L'année suivante, une nouvelle occasion s'offrit aux ministres de rapprocher encore M. Daunou du gouvernement. La chaire d'histoire et de morale au Collége de France devint disponible dans le mois de novembre par la mort de Clavier. Le Collége et l'Académie des Inscriptions, usant de leurs prérogatives, présentèrent chacun leur candidat au roi pour remplir la place vacante. Le Collége choisit M. Daunou, qui avait prononcé, au nom de l'Académie, un discours sur la tombe de son confrère, et l'Académie désigna M. Raoul Rochette. M. Daunou ne fit certes aucune démarche pour l'emporter sur son jeune concurrent, mais ses anciens amis ne l'oublièrent pas dans cette circonstance, et M. Beugnot, en particulier, le recommanda vive-

ment à M. Lainé, ministre de l'intérieur. « Je compte M. Daunou, lui répondit le ministre, parmi nos meilleurs esprits et nos plus habiles écrivains. Il est du nombre des hommes précieux que le gouvernement ne peut trop rapprocher de lui. Pour de tels talents il faudrait, au besoin, oublier quelques différences d'opinions politiques; mais je sais que celles de M. Daunou ont toujours été honorables. » Ces témoignages furent aussi stériles qu'ils étaient mérités, et la question de la candidature resta plus d'un an indécise. Ce fut seulement le 13 janvier 1819, lorsque M. Decazes eut pris la place de M. Lainé, que le roi nomma M. Daunou. Le nouveau professeur, ayant été installé par ses collègues le 2 février suivant, annonça pour la rentrée de Pâques l'ouverture de son cours. Elle eut lieu en effet le 13 avril, en présence d'un nombreux auditoire, qu'une foule de personnages célèbres s'empressèrent de grossir. Ce cours, poursuivi pendant bien des années avec autant d'assiduité que de talent, est sans aucun doute un des meilleurs qu'on ait jamais professés au Collége de France, outre qu'il en est sorti une des compositions historiques les plus recommandables de notre siècle par la richesse de l'érudition réunie à la beauté du style.

M. Daunou n'avait pas encore paru à sa chaire, que, rappelé dans la carrière politique après un intervalle de tant d'années, il fut élu député, le 26 mars 1819, par le département du Finistère.

Il publia, en 1820, son *Essai sur les garanties individuelles*, et fut appelé de nouveau à la Chambre de 1828 à 1830.

La royauté de juillet était à peine inaugurée, que M. Daunou se vit, sur la présentation du ministre de l'intérieur,

M. Guizot, rétabli, aux archives du royaume, dans son ancienne place, qu'il n'avait pas redemandée et que la mort de M. de la Rue venait de laisser vacante. Aussitôt il se démit de la chaire d'histoire et de morale qu'il occupait depuis plus de onze ans au Collége de France. A la Chambre, il avait été nommé membre de plusieurs commissions et président de celle qui devait examiner la demande d'accusation contre le dernier ministère. Ramené devant ses commettants par sa réintégration dans ses fonctions d'archiviste, il obtint de nouveau leurs suffrages dans le mois d'octobre, et fut encore appelé par ses collègues à diverses commissions importantes.

Aux élections générales du mois de juillet de la même année, ayant été porté simultanément à la députation par le collége de Brest et par celui du huitième arrondissement de Paris, il opta pour le premier, et prit encore une grande part aux travaux et même aux débats de la Chambre pendant la première session.

Ce fut aussi dans cette année que le roi le nomma officier de la Légion d'honneur.

Depuis il ne reparut pas à la tribune; et, lorsque la Chambre fut renouvelée, en 1834, ne se croyant plus capable, à cause de son âge et de l'approche des infirmités, de remplir tous les devoirs de député, il résolut de renoncer au titre et remercia les électeurs de Brest, qui se faisaient un honneur de lui conserver la candidature. Toutes les tentatives pour le rappeler à des fonctions qu'il avait définitivement abdiquées furent désormais inutiles. En 1837, les électeurs du huitième arrondissement de Paris le pressèrent donc en vain de changer de résolution. Sollicité de nouveau par eux, en 1839, il resta pareillement inébranlable.

Dans un autre ordre de fonctions, il avait été nommé, en juillet 1834, membre de l'un des comités institués par M. Guizot au ministère de l'instruction publique pour la publication des documents inédits de l'histoire de France; et, dans le mois de janvier 1838, le conseil municipal de la ville de Soissons l'avait choisi pour un des juges du prix de douze mille francs à décerner à la meilleure histoire de cette ville. Enfin, le 16 mars de la même année, il fut élu secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, en remplacement de feu M. de Sacy, ce qui lui fit aussitôt résigner la direction du *Journal des Savants*. Depuis le commencement de 1829, il était membre de la commission des impressions gratuites à l'Imprimerie royale.

S'il accepta, en novembre 1839, des mains de M. Villemain, ministre de l'instruction publique, la dignité de pair de France, ce fut moins parce qu'il était personnellement flatté de cet honneur que par la crainte de déposséder l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une marque de distinction qu'il supposait accordée au secrétaire perpétuel, et que M. de Sacy avait reçue. Mais, quoiqu'il ait assisté quelquefois aux discussions de la Chambre des pairs, sa carrière législative s'est, à vrai dire, terminée en 1834. Il se retira de la scène politique tel qu'il y était entré, avec les mêmes principes et le même drapeau, après avoir donné l'exemple d'un patriotisme et d'une probité à toute épreuve, et contraint ses adversaires même à convenir que nul n'avait traité les affaires de son pays avec plus de conscience et de dignité.

Nous avons dit (p. IV) que M. Daunou avait débuté dans la carrière des lettres par des succès académiques. Un mémoire sur les limites de l'autorité paternelle lui avait mérité, en

janvier 1788, le premier accessit à l'Académie royale de Berlin ; mais déjà, auparavant, en 1783, l'Académie royale de Nîmes avait proposé pour sujet de prix cette question : *Quelle a été l'influence de Boileau sur la littérature française?* et le discours qu'elle avait couronné, dans sa séance solennelle du 5 mai 1786, était celui de M. Daunou. Ainsi le jeune oratorien faisait son entrée avec honneur, en se plaçant sous le patronage d'un grand maître dont il devait observer fidèlement les préceptes. Une des qualités principales de ses écrits était le goût, qui, suivant lui, exige la connaissance du vrai, et consiste dans le sentiment du beau. Un esprit juste, une âme sensible, dit-il, voilà le goût ; appliqué à l'examen des ouvrages d'autrui, c'est la critique ; et du jugement appliqué à la littérature naît la pureté du langage, la justesse des expressions, la sagesse du style. Mais il y a encore d'autres qualités que le jugement ne suppose pas, comme l'imagination et le savoir. La réunion de ces trois qualités forme à ses yeux le caractère du bon écrivain. « Lui ravir, dit-il, en parlant de Boileau, le nom de poëte, parce qu'il a toujours conservé le ton propre au genre qu'il traitait, c'est s'imaginer que l'art consiste à blesser les convenances et à sortir de la nature. Expressions pittoresques, images sensibles, harmonie dans le style, noblesse dans la pensée, force et rapidité dans le raisonnement, mœurs aimables, sentiments vrais, voilà l'essence de la poésie, et voilà celle de Despréaux.

L'auteur, en rappelant ce qu'était la littérature avant Boileau et ce qu'elle fut après, rend sensible la révolution qu'elle éprouva de son temps, et démontre que cette révolution, contemporaine des ouvrages du grand satirique, en fut, au moins en partie, la conséquence, ses écrits et ses

conseils ayant contribué aux progrès de la langue, de la versification et du goût.

Ce discours, facilement et purement écrit, d'un style animé, élégant, orné même, se recommande encore par la clarté et la noblesse de la pensée, comme par la justesse et le choix de l'expression. Lorsqu'il l'eut publié, en 1787, il s'engagea dans la polémique sur Boileau, que le concours ouvert par l'Académie royale de Nîmes avait excitée, et prit, dans le *Journal encyclopédique*, tantôt la défense de ses propres opinions, tantôt le parti de l'Académie et de la congrégation de l'Oratoire, qui elles-mêmes avaient été mises en cause.

Ensuite il s'essaya dans la poésie, et le même journal donna, en 1788 et 1789, trois pièces de vers dont il est l'auteur. La première, ayant pour titre les *Heureux effets de l'indulgence*, est un petit conte écrit d'une manière plus ingénieuse que poétique. La seconde consiste dans une traduction libre de la fin du septième chant de la *Lusiade*. La troisième, intitulée *Épître à Fléchier*, a plus d'étendue et plus de mérite que les deux autres.

Bientôt un sujet de prix proposé par l'abbé Raynal, et mis au concours par l'Académie de Lyon, séduisit M. Daunou et le rappela dans la lice académique, au moment où il était près de soutenir, à la Convention nationale, une lutte moins heureuse, quoique plus glorieuse encore. *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur?* Tel était le sujet à traiter. Or cette question toute philosophique avait intéressé pareillement un jeune officier d'artillerie, et suscité à M. Daunou un concurrent qui, à la vérité, ne paraissait pas fort à craindre, mais qui devint peu d'années après un antago-

niste redoutable, dans un genre de combat beaucoup plus dangereux. Ce concurrent était Napoléon Bonaparte. Il n'eut pas de bonheur dans cette arène littéraire; car, malgré ce que racontent les compagnons d'exil de l'Empereur à Sainte-Hélène, il est certain que ce fut M. Daunou qui remporta le prix; et, suivant la remarque spirituelle de M. Dumas, dans son *Histoire de l'Académie de Lyon*, « Bonaparte s'est attribué un assez grand nombre d'autres couronnes : il faut laisser celle-ci à M. Daunou. »

Les événements graves et les circonstances difficiles au milieu desquels M. Daunou se trouva jeté le détournèrent pendant plusieurs années de la littérature. Il n'y fut ramené qu'après avoir pris place à l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques. Outre quelques discours solennels dont on le chargea, il composa sur les travaux de sa classe un assez grand nombre de notices ou de rapports, qui furent lus aux séances publiques. Dans une de ces notices, il parle en ces termes de l'école de Zénon : « Il suffit presque de savoir que Sénèque était stoïcien pour prendre une haute idée de sa morale. Cette secte dure et sublime est du petit nombre de celles qui n'ont jamais paru méprisables; son nom rappelle de grands souvenirs ; et ceux qui la jugent trop austère ne s'éloignent d'elle qu'avec respect. » Plus loin il rend compte d'un mémoire de Mercier sur l'histoire ancienne, dans lequel la certitude historique, en ce qui concerne l'antiquité, est absolument rejetée, et tout travail d'après les historiens anciens sapé hardiment par la base. Quoiqu'il fût loin de partager cette opinion, il l'expose sans la combattre; seulement il se contente d'ajouter avec intention : « Le mémoire que nous venons d'analyser n'a point empêché la classe de s'occuper, durant ce trimestre,

de recherches historiques ; tous les mémoires dont il nous reste à rendre compte appartiennent surtout à l'histoire. »

Il fit aussi un rapport sur les ouvrages d'histoire pour les prix décennaux; un autre sur la continuation du *Recueil des historiens de France*, et, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, deux rapports par an sur les travaux des commissions de cette Académie. Enfin il rédigea cinq mémoires pour la collection des *Mémoires de l'Institut*. Le premier a pour objet les élections au scrutin, et fut lu vers le milieu de l'an VIII (1800).

M. Daunou lut ensuite à l'Institut, le 22 brumaire an IX (13 novembre 1800), un mémoire sur la classification des livres enseignée dans plusieurs écoles, et, le 2 floréal an X (22 avril 1802), son *Analyse* savante et fidèle *des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie*. Dans le début de ce dernier ouvrage il s'exprime de la manière suivante : « Nous sommes trop près encore des premiers jours de l'imprimerie pour mesurer son influence; nous en sommes déjà trop loin pour connaître avec certitude les circonstances de son origine. Il est difficile de prévoir ses derniers bienfaits et de discerner ses premières tentatives. » Il se livre ensuite à la discussion très-attentive et très-minutieuse des principaux écrits relatifs à son sujet, et conclut en disant que l'imprimerie tabellaire, ou l'art d'imprimer avec des caractères gravés sur planche, connu en Chine dès le dixième siècle, paraît avoir été appliqué par les Européens, au moins dès le commencement du quinzième, à l'impression des cartes et des images; qu'avant 1440, Gutenberg de Mayence conçut à Strasbourg l'idée des types mobiles, mais que cette idée ne donna lieu, dans Strasbourg et ensuite dans Mayence, qu'à des essais pénibles, dispendieux et im-

productifs, tant que les lettres ne furent que sculptées sur le bois ou sur le métal; que tout livre imprimé avant 1457 l'a été ou par des planches de bois ou par des caractères de fonte tels que les nôtres, caractères inventés vraisemblablement par Gutenberg ou par Faust, perfectionnés sans nul doute par Schœffer, et employés pour la première fois par Schœffer, Faust et Gutenberg à l'impression de la Bible sans date (dite aux quarante-deux lignes), de six cent trente-sept ou six cent quarante feuillets. Mais ce sont là, comme l'auteur a soin d'en avertir, de simples conjectures, et non des faits démontrés.

Dans un quatrième mémoire qu'il écrivit en 1812, et qu'on n'a imprimé qu'après sa mort, il examine si les anciens philosophes ont considéré le Destin comme une force aveugle ou comme une puissance intelligente, et finit par se prononcer pour la dernière opinion. Son cinquième mémoire, composé environ un an plus tard et resté inédit, a pour but de prouver, contre l'assertion de son confrère M. Petit-Radel, que le nom de *Roxolani* désigne un ancien peuple voisin du Palus-Méotide (mer d'Azof), et n'a jamais été appliqué aux Russes; d'où il conclut qu'on ne doit pas s'en servir pour désigner ces derniers, si l'on ne veut accréditer une fausse étymologie et une erreur grave en histoire.

Je ne parlerai du discours qu'il prononça le 2 mai 1833, dans la séance publique des cinq Académies, sur le rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques, dont il fut nommé membre, que pour rappeler que, dès l'année 1819, il s'était formé à Paris une société de sciences morales et politiques, divisée en sections, et qu'il avait été placé dans la section législative avec MM. de Broglie, Lanjuinais,

Guizot, Benjamin Constant, Grégoire et Étienne. Longtemps auparavant, dans le mois de floréal an IX, il avait été, à l'Institut, nommé un des quatre commissaires de sa classe, chargés de composer, avec les huit commissaires des deux autres classes, le Dictionnaire de la langue française. La commission générale des douze membres, qui devait être présidée par le président même de l'Institut en exercice, choisit pour vice-président M. Daunou. Malheureusement la nouvelle organisation que l'Institut tarda peu à subir ne permit point à la commission du Dictionnaire, exclusivement prise désormais dans l'Académie française, de conserver un collaborateur si utile et si profondément versé dans la grammaire et la littérature de notre langue.

En 1828, à la mort de l'ancien bénédictin dom Brial, il fut nommé, ainsi que M. Naudet, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour continuer le *Recueil des historiens de France*. Cinq ans après, le tome XIX de ce grand ouvrage fut livré au public; le tome XX parut en 1840.

Mais ses travaux académiques les plus remarquables sont, à mon avis, ses morceaux d'histoire littéraire. En 1807, la classe d'histoire et de littérature, à la demande du gouvernement, reprit la publication de l'*Histoire littéraire de la France*, et nomma pour ce travail quatre commissaires, qui furent MM. Ginguené, de Sainte-Croix, Brial et Pastoret, auxquels elle adjoignit son secrétaire perpétuel. M. de Sainte-Croix étant mort peu de temps après sa nomination, elle le remplaça par M. Daunou.

Les articles de M. Daunou sont si nombreux, que je ne puis même en donner ici la nomenclature. Plusieurs sont remarquables par l'étendue, tous le sont par le mérite. En me bornant à ceux qui présentent le plus d'intérêt, je cite-

terai, pour le douzième siècle, les articles de saint Bernard, Pierre le Vénérable, Othon de Frisingue, Étienne de Fougères, Maurice de Sully; et, pour le treizième, d'abord son discours sur l'état des lettres pendant ce siècle (t. XVI), ensuite les articles de Geoffroy de Villehardouin, Simon de Montfort, Philippe Auguste, l'abbé de Cîteaux Arnaud, plus tard archevêque de Narbonne; Guillaume le Breton, Louis VIII, Jacques de Vitri, Alexandre de Halès, Guillaume d'Auvergne, Vincent de Beauvais, Estienne Boilesve, Guillaume de Rubruquis, Louis IX, Guillaume de Puy-Laurent, saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand et Roger Bacon.

Tout le monde, après avoir lu ces articles, avouera facilement que l'ouvrage commencé par dom Rivet, loin d'avoir rien perdu, a beaucoup gagné entre les mains de M. Daunou. Quoiqu'il ne partage pas toutes les opinions de ses religieux prédécesseurs, il leur rend toujours, avec un affectueux empressement, la justice due à leur science comme à leur modestie, et ne s'écarte jamais de la route qu'ils ont tracée. Au caractère sévère de la composition, au ton simple et réservé de l'auteur, à sa méthode, à sa conscience, à l'exactitude des faits et des citations, les lecteurs pourraient se croire encore avec les bénédictins; des qualités supérieures de style, avec une teinte plus philosophique, les avertissent seules de la présence d'un plus habile écrivain, qui sait mettre dans l'érudition tout ce qu'elle peut réclamer de la littérature. Lorsqu'il apprécie le mérite de ses personnages ou de leurs écrits, évitant les lieux communs de l'éloge ou de la critique, il ne dit rien que de précis et de juste, et ne parle pas avec moins de talent que d'équité.

Son discours sur l'état des lettres a mérité surtout de grands éloges. Le savoir, en effet, la critique, le style, tout

s'y réunit pour en faire un ouvrage digne d'être admiré des érudits comme des littérateurs. La manière dont il parle des anciennes compositions en langue vulgaire montre en particulier avec quel tact et quelle finesse il traitait les questions de littérature, et notamment celles qui se rapportent au langage. L'ancienne langue française, dit-il, « exprime en vers plus de détails, mais elle n'en sait relever aucun ; elle affaiblit toujours ce qu'ils pourraient avoir de dignité ; elle ne laisse guère voir que ce qu'ils ont de trivial. Chez elle, ce qui est grand se déprime, et ce qui est simple devient bas ; voilà l'une des causes de l'ennui profond qu'on éprouve en lisant les longs poëmes de cet âge, par exemple le *Roman de la Rose* : l'expression y est toujours au-dessous de la pensée, quoique la pensée elle-même ne soit pas très-élevée. » Le passage relatif à l'histoire du style ne mérite pas moins d'être rapporté. « Le style, dit M. Daunou, prend en chaque siècle le caractère des études dominantes. On le voit timide et presque servile lorsque, après de longues ténèbres et aux premiers jours où se renouvelle une instruction saine et classique, l'imitation des anciens modèles semble être encore l'unique talent et la seule perfection possible. Il se hérisse de citations et de science, aux époques où l'érudition récemment éclose, d'autant plus fastueuse qu'elle est moins riche, obtient de l'ignorance qu'elle étonne, de superstitieux hommages. Il se montre au contraire léger, précieux, maniéré, si c'est à la subtilité des pensées et aux expressions équivoques ou ambitieuses, que les noms de talent et d'esprit s'attachent. Il devient figuré, passionné, emphatique, quand la poésie et les arts d'imagination, par la hardiesse de leurs premiers élans, séduisent et entraînent le plus grand nombre des lecteurs et des auteurs. Dans un

âge plus heureux et plus mûr, la politesse des mœurs publiques et le génie des grands écrivains lui rendent ses grâces naturelles, son énergique simplicité, ses couleurs antiques. »

Les services que l'*Histoire littéraire de la France* a reçus pendant plus de vingt ans de sa collaboration sont véritablement inappréciables ; c'était lui qui présidait et donnait l'impulsion à tout le travail, qui, en quelque sorte, en était l'âme, et qui mettait l'ordre et l'unité nécessaires dans la rédaction. Il est donc permis de dire que ce fut un jour malheureux pour cet ouvrage, que celui où il cessa de se rendre dans le sein de la commission chargée de la tâche difficile de le continuer.

Les articles qu'il a composés pour les derniers volumes de la *Biographie universelle* et pour d'autres recueils de ce genre sont également fort nombreux, puisqu'on en compte environ quatre-vingts, et ne sont pas écrits avec moins de savoir et de goût. Les plus importants et les meilleurs, à mon avis, sont ceux de Périclès, Polybe, Porphyre, Quintilien, Tacite, Térence et Thucydide. Mais on trouverait dans la plupart, si l'on voulait les passer tous en revue, des pensées ou des formes de style dignes d'être signalées. Dans celui de Périclès, nous lisons que ce grand homme « se montra un peu moins complaisant pour le peuple, et n'en travailla que plus efficacement au repos et au bonheur de sa patrie. » Au sujet des deux lettres écrites à Héloïse par Pierre le Vénérable, après avoir dit qu'une affectueuse et obligeante politesse les caractérise, « Mabillon, continue-t-il, voit même de l'excès dans les éloges dont Abailard et Héloïse y sont comblés ; comme si l'on pouvait trop honorer et consoler l'infortune, quand elle n'a été méritée que par des erreurs ou par des

faiblesses. » On peut juger du cas qu'il faisait de Tacite par les paroles suivantes : « Son caractère, son génie, et à vrai dire, tout ce qu'il y a de mémorable dans sa vie, il faut le chercher dans ses ouvrages : c'est là qu'il continue de vivre pour les délices des hommes sages, pour l'effroi des pervers et pour l'instruction de la plus lointaine postérité. » Dans sa notice sur Zoïle, il prêche en ces termes la liberté des opinions en littérature : « Méconnaître le génie d'Homère n'est assurément point un cas pendable ; c'est un travers qui s'est plus d'une fois renouvelé dans le cours des âges, et qui ne peut devenir dangereux que lorsqu'il excite de la colère, au lieu de l'indulgent mépris dont il est digne. On recommande, on accrédite les fausses théories littéraires, quand on les poursuit comme des délits ou des crimes ; il faut permettre l'erreur, pour être sûr que la vérité ne sera jamais proscrite. Si Zoïle critiquait Homère à la cour de Ptolémée-Philadelphe, il usait d'une liberté pareille à celle qu'on doit avoir aujourd'hui d'admirer le *Roman du Rou*, ou le *Roman de la Rose ;* de préférer les troubadours, les trouvères, les romantiques germains, bretons ou scandinaves, à Molière, à Corneille, à Racine, à Despréaux. »

M. Daunou a rédigé, en outre, les notices de plusieurs de ses contemporains, presque tous ses amis. Les unes, savoir : celles de Rulhière, de M. J. Chénier, Ginguené, la Harpe et Thurot, sont jointes aux éditions de leurs ouvrages ; les autres, comme celles de Parent-Réal et de Laromiguière, ont été publiées, celle-ci dans le *Journal de la langue française*, celle-là isolément, ainsi que le discours que M. Daunou prononça, le 12 mars 1836, aux funérailles de M. Destutt de Tracy.

Dans sa notice sur Chénier, il appelle ce poëte un homme

excellent, et le meilleur des amis; aussi lui donne-t-il les témoignages de la plus tendre amitié et de la plus haute estime, en disant de lui : « Tous les sentiments honnêtes, humains, vertueux, remplissaient son âme active. Pour l'estimer et le chérir, il suffisait de le voir de près. » Il dit ailleurs : « Habile autrefois dans l'art de la satire, il avait fini par l'être bien plus dans l'art de louer : véritable et rare progrès du talent littéraire, autant que de la bonté morale. » La manière dont il parle de son savoir, n'est pas moins honorable : « Il ne prétendait point à l'érudition, continue-t-il; mais fort peu de littérateurs ont réuni, possédé un plus grand nombre de ces connaissances réelles, de ces lumières véritables et fécondes qui ne prennent que le modeste nom d'instruction, et qui manquent souvent aux érudits. » Toutefois, ne dissimulant pas les reproches que son ami pouvait avoir encourus, il les excuse, ou du moins les atténue, par l'explication qu'il en donne. « Trop souvent victime, dit M. Daunou, il n'a pu se garantir assez d'être injuste; et c'est là le plus grand tort que lui aient fait ses ennemis. » Quant au peu de goût de Chénier pour un certain genre de littérature que l'on exaltait sans doute beaucoup trop, il l'explique dans les termes suivants : « En admirant les traits de génie qui éclatent dans les monstrueuses productions de Shakspeare, Chénier ne concevait pas qu'on pût mettre sérieusement en parallèle avec le théâtre classique des Grecs et des Français un prétendu genre romantique, ignoble symptôme de la décrépitude de l'art théâtral, quand il n'en est plus le premier essai. Il lui semblait impossible que l'esprit humain rétrogradât, en effet, de Racine à Schiller, à moins qu'on ne s'avisât aussi de renoncer à la philosophie de Locke pour celle de Kant, et de se replonger, après deux siècles

de progrès et de lumières, dans les plus épaisses ténèbres du moyen âge. »

Parmi les qualités précieuses que M. Daunou se plaît à faire ressortir dans l'académicien Ginguené, il en célèbre plusieurs qu'on aurait de la peine à méconnaître en lui-même. Cette *critique souvent piquante et toujours décente ;* cette *probité inflexible*, et ce *respect constant pour les plus minutieux devoirs*, sont l'apanage de l'un et de l'autre ; mais dans ce qui suit, il peint mieux encore son propre caractère. « Personne, dit-il, ne portait plus loin cette politesse exquise et véritablement française, qui n'est au fond que la plus noble et la plus élégante expression de la bienveillance. » On disait Ginguené fort susceptible ; en effet, poursuit son biographe, « il ne souffrait aucun procédé équivoque, et voulait qu'on eût avec lui autant de loyauté, autant de franchise, qu'il en portait lui-même dans toutes les relations sociales. Il n'y avait là que de l'équité ; mais c'était, il faut en convenir, se montrer fort exigeant ou fort en arrière des progrès que la *civilisation* venait de faire de 1800 à 1814. »

Le discours sur la Harpe est très-étendu. L'auteur, après avoir raconté la vie de ce critique célèbre, procède à l'examen de ses écrits. Chacun d'eux, si court qu'il soit, est apprécié avec beaucoup d'attention, d'impartialité, de sagesse. Il n'est pas jusqu'à la petite chanson : *O ma tendre musette!* qui ne devienne l'objet de ses remarques ; il en parle même avec une sorte de plaisir, et l'on dirait que le souvenir de sa jeunesse vient encore prêter son charme à celui de cette légère et jolie composition. Il examine et pèse fort scrupuleusement les opinions et les jugements exprimés dans le *Lycée;* il signale les beautés et les défauts du livre, et sup-

plée quelquefois lui-même aux omissions. Par exemple : « Le *Discours* de Bossuet *sur l'Histoire universelle*, dit-il, n'inspire à la Harpe qu'un fort petit nombre de réflexions communes; il ne distingue pas les trois parties de cet ouvrage; il n'admire point l'étroite liaison des faits rassemblés dans la première, où tant d'origines, de catastrophes et de noms célèbres semblent se disposer d'eux-mêmes dans le seul ordre qui leur convienne. Il ne dit pas que la seconde partie est ce qu'on a écrit de plus éloquent en faveur de la religion chrétienne; ni combien la troisième, où l'auteur envisage les révolutions des empires, est riche encore d'idées profondes, d'expressions fortes et de traits sublimes. » Puis, en parlant du plan d'après lequel l'histoire de toutes les nations est rapportée à celle du peuple juif : « C'est à ce plan, continue-t-il, que Bossuet doit l'unité, le coloris et la magnificence de ce tableau immortel; nulle part, l'histoire et l'éloquence n'ont été mieux associées. Quand Bossuet compose des oraisons funèbres, l'idée de la mort le poursuit sans cesse, lui et les grandeurs qu'il célèbre; cette austère idée vient se mêler à toutes les peintures qu'il trace, et les effacer en quelque sorte au moment où il les achève; on dirait qu'il n'exalte ses idoles, que pour les renverser de plus haut, qu'il ne les pare avec magnificence, que pour les ensevelir. »

Connaissant à fond toutes les parties du sujet qu'il traite, toutes celles qui viennent y confiner, et notamment l'histoire littéraire du dix-huitième siècle, M. Daunou répand partout l'instruction et l'agrément dans cet excellent discours, qui peut passer pour l'une de ses meilleures productions. Il est d'ailleurs bien plus le défenseur que l'accusateur de la Harpe, et finit par déclarer que son *Cours de lit-*

térature est le meilleur cours de critique littéraire qui existe en aucune langue.

En sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a composé pour l'histoire de cette académie les notices de plusieurs de ses confrères, savoir : de MM. de Sacy, Vanderbourg, Van Praët et Caussin de Perceval, et commencé celle de M. Mongez, que la mort l'a empêché de finir. Il est aussi l'auteur de la notice sur D. Brial, imprimée à la tête du dix-septième volume de l'*Histoire littéraire de la France*. Dans celle de M. de Sacy, il professe, comme on devait s'y attendre, une vive admiration pour les travaux immenses de ce grand orientaliste, et une vénération profonde pour son caractère. Ce n'est pas seulement un hommage commandé par le devoir et dicté par l'opinion publique, c'est encore le tribut spontané de ses sentiments intimes, qu'il lui paye dans ces belles pages écrites avec une urbanité et une élégance continues; et quand il parle de *cette bonté indulgente* de M. de Sacy, dont *on a pu, à mesure qu'il avançait en âge, remarquer les progrès dans ses mœurs et jusque dans sa physionomie*, on sent qu'une sympathie mutuelle devait régner entre eux. Malgré la divergence de leurs opinions sur les matières les plus graves, et le contraste de leur conduite politique, ils avaient un fonds commun de lumières et de probité, qui les rapprochait, et l'on n'est pas surpris de voir le chrétien royaliste jugé avec autant de justice et de dignité par le philosophe républicain. Cette belle notice, dans laquelle je ne crois pas qu'on trouve une pensée, une locution, un mot même à reprendre, peut être considérée comme le chef-d'œuvre de la notice historique et littéraire, et comme un des morceaux de notre langue écrits avec le plus de pureté.

Enfin, parmi ses autres notices académiques, qui toutes sont pleines de convenance et rédigées avec soin, il y en a une qui attache particulièrement le lecteur par un ton affectueux et de bienveillante estime à l'égard du savant modeste qui en est le sujet : c'est celle de l'excellent M. Van Praët, dont les *services*, dit M. Daunou, *resteront célèbres, quoiqu'il n'ait jamais songé qu'à les rendre utiles*, et qui fut aussi aimable *par la parfaite bonté de son caractère, et par l'aménité de ses mœurs*, qu'il est digne d'être regretté de tous les gens de lettres, pour les secours sans nombre et sans prix qu'ils en ont reçus.

Le *Journal des Savants*, dont M. Daunou dirigea pendant plus de vingt-deux années la publication, offrit un champ aussi vaste que fertile à son talent supérieur pour la critique littéraire. On y compte cent quatre-vingt-quatre grands articles dont il est l'auteur, sans parler des articles de *nouvelles* placés à la fin de chaque cahier. Théologie, jurisprudence et féodalité; métaphysique, grammaire, rhétorique, poésie, théâtre et romans; calendrier, chronologie et histoire générale; histoire des religions, des sectes et des croisades, de la Grèce, de Rome et du Bas-Empire, de France, de Norvége, de Russie, d'Allemagne et d'Italie, d'Asie et d'Amérique; antiquités, histoire littéraire ancienne et moderne, bibliographie et biographie : en un mot, les genres de littérature les plus variés et les plus intéressants deviennent tour à tour l'objet de son examen.

Dans sa critique fine et spirituelle, assez souvent piquante et maligne, il conserve toujours le caractère d'un juge équitable et consciencieux, sans jamais cesser d'être bienveillant et même porté à l'indulgence. Rempli d'égards pour les auteurs, il ne se permet pas envers eux la plus légère per-

sonnalité, et s'exprime constamment de la manière la plus polie, quand il parle de leurs travaux, même lorsqu'il en relève les imperfections ; s'il se montre sévère, ce n'est que contre les mauvaises doctrines et les faux principes. Chez lui les éloges sont distribués avec discrétion, et la censure, si elle pouvait devenir rigoureuse, n'en serait pas moins tempérée par l'urbanité ; maître de ses impressions comme de sa plume, il est calme et grave, et n'a jamais le ton d'un détracteur ou d'un enthousiaste.

Ce qu'on remarque d'abord dans ses articles, c'est qu'il a pris la peine de lire les ouvrages dont il rend compte ; et ce qui n'est pas moins digne d'être signalé, c'est qu'il n'en parle pas autrement qu'il n'en pense. Souvent, à la vérité, il ne dit pas tout, mais il n'est pas nécessaire de tout dire pour se faire comprendre ; il suffit de mettre les lecteurs en état de juger sainement eux-mêmes du mérite des ouvrages, et, ce devoir, M. Daunou le remplit religieusement, sans se laisser arrêter par aucune considération personnelle, et sans faire acte de complaisance ou de désobligeance pour qui que ce soit. Aussi tous ses jugements ont-ils une si grande autorité, qu'ils peuvent passer pour des oracles en matière d'érudition et de goût. Lui-même, apôtre fervent des vraies doctrines historiques et littéraires, il a, dans le *Journal des Savants*, contribué, autant et peut-être plus que personne en France, à étendre et fortifier leur empire.

M. Daunou a composé en outre plusieurs ouvrages à la demande du gouvernement : l'*Essai historique sur la puissance temporelle des papes* est le plus considérable et le plus célèbre. Sans avoir jamais eu la pensée de le désavouer, il ne jugea pas à propos d'y mettre son nom. Il feignit même que c'était la traduction d'un manuscrit espagnol découvert

à Saragosse par des Français au mois de novembre 1809, et que l'auteur en était inconnu, ou du moins qu'on ne le connaissait pas d'une manière assez positive. Il m'est impossible de découvrir le motif d'une pareille fiction, si contraire au caractère de M. Daunou, et à laquelle, du reste, il ne s'est pas autrement mis en peine de donner une couleur de vérité. Néanmoins, en observant que le sujet n'était pas de son choix, s'il était de son goût, et que composer un livre de ce genre, c'était peut-être trop pour l'ancien oratorien et trop peu pour le philosophe, on pourra concevoir qu'il ait eu quelque scrupule de le traiter entièrement comme un enfant légitime, et de l'honorer de son propre nom.

Quoique la religion y soit partout respectée, l'ouvrage est extrêmement hostile à la souveraineté temporelle de l'évêque de Rome ; l'extinction absolue de cette souveraineté y est demandée expressément. Il est donc permis de craindre que les papes n'y obtiennent pas tous une impartiale justice. Léon X, Benoît XIV et Clément XIV sont, pour ainsi dire, les seuls qui soient loués ; mais ces deux derniers le sont cordialement et sans réserve.

Je ne prendrai pas sur moi de condamner ou de défendre ce livre, dont le mérite littéraire, tout incontestable qu'il est, frappe peut-être moins que dans plusieurs autres écrits du même auteur ; seulement je dirai avec confiance, qu'au milieu des circonstances où il lui fut demandé, M. Daunou crut certainement, en le composant, faire une œuvre d'utilité publique et de bon citoyen.

Ce fut encore pour satisfaire au désir du gouvernement qu'il consentit à terminer et à publier l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, que Rulhière avait écrite pour le ministère des relations extérieures, sans avoir eu le temps d'y mettre

la dernière main. On commençait d'imprimer le manuscrit, en le falsifiant dans l'intérêt de la Russie, lorsque le gouvernement, voulant qu'il parût tel qu'il avait été composé, en confia l'édition à M. Daunou. Les onze premiers livres étaient tout prêts pour l'impression ; mais il n'en était pas de même des suivants. Des parties considérables du douzième et du treizième seulement paraissaient achevées. M. Daunou, après les avoir liées entre elles, écrivit le précis des deux derniers livres à l'aide des matériaux laissés par l'auteur ; puis il composa sur Rulhière une excellente notice, dont nous avons déjà parlé, et qui fut placée en tête de l'édition. Le livre, publié en 1807, fut admis, deux ans après, au concours pour les prix décennaux, et présenté par le jury d'examen pour le prix d'histoire. Mais les classes de l'Institut ayant été chargées, par un décret impérial, de revoir le travail du jury, l'ouvrage de Rulhière essuya d'amères censures, et donna lieu à une polémique à laquelle l'éditeur prit part pour le défendre, et qui remplit un grand nombre de pages dans les rapports sur les prix décennaux. Quant à ces prix mêmes, dont M. Daunou n'approuvait pas d'ailleurs l'institution, on sait qu'il n'en fut décerné aucun.

M. Daunou a de plus travaillé spontanément à plusieurs autres éditions. En 1809, il en publia une des OEuvres de Boileau, qui fut ensuite réimprimée plusieurs fois. Le discours préliminaire et les notes, dans lesquels il a fondu son discours couronné par l'Académie de Nîmes, donnent beaucoup de prix à cette excellente édition. Il a, en outre, composé pour celle qu'il a publiée en 1825, une Vie de Boileau, divisée en douze paragraphes. On y trouve tout ce qu'on sait d'intéressant sur ce grand poëte. En parlant des études du jeune Despréaux, « Il fit, comme un autre, dit-il, ce qu'on

appelait un cours de philosophie, et en rapporta le seul fruit qu'un bon esprit pût retirer d'un tel genre d'études, un profond mépris pour la scolastique. » Cette biographie, écrite avec une clarté et un goût dignes du sujet, offre d'un bout à l'autre une lecture instructive et agréable.

Parmi les autres éditions auxquelles M. Daunou a prêté l'appui de son nom et de sa plume, je citerai celle de plusieurs ouvrages de M. J. Chénier et de Voltaire; celle de la *Description de la Grèce* de Pausanias, traduite par Clavier; celle de l'*Histoire littéraire d'Italie*, par Ginguené, du *Lycée* de la Harpe, et des Œuvres posthumes de M. Thurot. Dans l'avertissement qu'il a mis à la tête de l'*Essai sur les mœurs*, il fait une judicieuse critique de cet ouvrage, dont il vante beaucoup les qualités, sans en dissimuler toutefois les défauts. Il donne encore plus d'éloges à la *Henriade*, et porte sur le mérite, tant moral que littéraire, de ce poëme, un jugement qui me paraît bien digne d'être remarqué. Après avoir dit que « peut-être n'aurions-nous pas encore de poëme épique dans notre langue, si nous n'avions eu un Henri IV dans notre histoire, » il continue ainsi : « L'ordonnance de l'ouvrage nous semble, à tous égards, irréprochable, mieux conçue, plus sage, plus savante que celles de la plupart des compositions épiques anciennes et modernes. Une autre supériorité qu'à notre avis on ne saurait contester à la *Henriade* est de répandre une instruction plus vaste et plus saine. » Et ailleurs : « Les plus saines maximes de la morale civile et religieuse y sont attachées au nom du meilleur des princes. La *Henriade* a gravé dans les esprits et dans les cœurs français d'ineffables sentiments de justice, de bonté, de tolérance, de patriotisme; et nous aurions peine à dire quel autre livre, composé depuis un siècle, a

mieux secondé en France le progrès de la civilisation. »

Il me reste encore, pour achever la revue des travaux littéraires de M. Daunou, à m'occuper de quelques-uns de ses ouvrages qui sont inédits. Je me bornerai à faire une simple mention, d'abord de la continuation de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, qui lui avait été demandée par le gouvernement, et que d'autres occupations l'empêchèrent de finir; puis d'un traité fort étendu de bibliographie, dont l'existence a été révélée par M. Taillandier; enfin, d'un ou deux opuscules sur lesquels je ne possède que de vagues renseignements. Mais j'entrerai dans quelques détails au sujet du *Cours d'histoire* que M. Daunou a rédigé pour ses leçons du Collége de France, et qui forme le plus volumineux et peut-être le plus beau de ses ouvrages. Quoique le public ne possède que le discours d'ouverture, le premier volume n'en a pas moins été imprimé presque entièrement par les soins mêmes de l'auteur. L'analyse et des extraits de quelques-uns des volumes suivants ont été publiés dans le *Journal des cours publics*.

Le discours d'ouverture est empreint, comme tous les écrits de M. Daunou, de la modestie et de l'honnêteté qui le caractérisent. « Il n'appartient qu'aux Thucydide, telles sont les paroles qu'il adresse à ses jeunes auditeurs, de se destiner à suivre les traces d'Hérodote; et s'il est un genre d'enseignement auquel je puisse me dévouer sans témérité, c'est celui qui recueille avec zèle l'instruction que les talents répandent, qui réfléchit leur lumière sans aspirer à leur éclat; celui qui consiste en quelque sorte à étudier publiquement, à rendre compte de ce qu'on a fait pour essayer de savoir; celui, enfin, par lequel on associe ses auditeurs à ses propres recherches, à ses doutes, à ses tentatives et, s'il y a

lieu, aux connaissances que l'on croit avoir acquises. » Cette défiance de soi-même dans un homme d'un si grand savoir, était un bel exemple et une excellente leçon. S'il promet peu, on est persuadé qu'il donnera beaucoup plus qu'il ne promet. Il dit ensuite que la plus sainte des obligations que sa chaire lui impose, est de rechercher scrupuleusement la vérité et de l'exposer avec franchise. Puis il continue en ces termes : « J'avoue que parmi les parties que l'*histoire* embrasse dans son immense étendue, je ne choisirai pas de préférence, pour l'objet de mes leçons, celles dont l'examen pourrait sembler le plus hasardeux; mais en traitant celles qui sont ou peuvent être abandonnées à la critique, il ne me suffira point de ne me permettre aucun déguisement, je ne me prescrirai aucune réticence. Je réclame, au nom des élèves qui doivent m'écouter, la liberté de ne les tromper jamais; leur dire la vérité pure et entière est un respect dû à leur âge, un devoir et un droit du mien. » La dignité et l'élévation de ce langage ne pouvaient manquer de concilier au professeur l'amour et le respect de son auditoire.

Après avoir traité dans son premier livre, intitulé *Critique historique*, de la certitude historique en général, et avoir jeté un rapide coup d'œil sur les premiers âges et sur les traditions des peuples anciens, il fait la revue des monuments qui conservent la mémoire du passé, et les reconnaît principalement dans les médailles et les inscriptions, dans les chartes et les autres pièces d'archives, dans les relations contemporaines ou voisines des événements ; puis il donne des règles de critique applicables à ces diverses sources de l'histoire. Il passe ensuite aux compilations, aux abrégés, aux extraits historiques, dont les auteurs sont éloignés des

temps et des lieux auxquels leurs écrits se rapportent. Dans son deuxième livre, qu'il intitule *Usages de l'histoire*, il traite des leçons de morale que l'histoire présente, des éléments naturels du corps social, des institutions politiques, de la classification des gouvernements. Il traite aussi de la géographie, de la chronologie et des différents systèmes chronologiques, de la manière d'écrire l'histoire, et des qualités d'un bon historien.

Sorti de ces préliminaires, il propose et suit, pour l'étude de l'histoire, une méthode très-simple, qui consiste à étudier les uns après les autres les meilleurs ouvrages historiques, dans l'ordre des temps où ils ont été composés. Ainsi, commençant par Hérodote, Thucydide, Xénophon et Polybe, il continuera par Diodore de Sicile et Denys d'Halicarnasse. Ensuite il devra reprendre par César, Salluste, Tite Live, Paterculus, Strabon, Josèphe, Tacite, Plutarque. Malheureusement la résignation qu'il fit de sa chaire, dans le mois d'août 1830, en interrompant brusquement ses leçons, nous a privés d'une grande partie du cours qu'il avait entrepris, et qu'il s'était proposé de publier sous le titre général d'*Etudes historiques*.

Dans le travail qu'il exécute sur tous les historiens du premier ordre, sans toutefois négliger ceux de l'ordre secondaire, le savant professeur commence par tracer leur biographie ; puis il rapporte les témoignages des auteurs anciens à leur égard, et les jugements des modernes sur leurs écrits, dont il a soin aussi d'indiquer les principales éditions et traductions ; ensuite il se livre à l'analyse de leurs histoires, et termine par un jugement général sur le mérite de chacun d'eux. Il est rare qu'à l'appréciation de leur talent littéraire il ne joigne celle de leurs qualités

morales. Ainsi, à la fin de son examen des quatre principaux historiens grecs, Hérodote, Thucydide, Xénophon et Polybe, après avoir dit qu'ils nous offrent des exemples de toutes les perfections du genre historique : « Ils resteront, continue-t-il, au rang des grands modèles et des meilleurs maîtres, et devront cette gloire, trois d'entre eux à leurs talents éminents, tous quatre à leur caractère moral, à la pureté de leurs intentions, à la noblesse de leurs sentiments civiques, à leur incorruptible sincérité. Ils étaient des hommes de bien qui écrivaient l'histoire. Il reste de leur vie politique et privée des souvenirs honorables, et leurs livres sont aussi de bonnes actions, puisqu'ils tendent à éclairer les peuples, à les rendre meilleurs et plus heureux. »

Après avoir achevé la revue des écrits de M. Daunou, si nous observons les qualités de son style, nous serons forcés d'admirer non-seulement la correction et le goût, la clarté et l'élégance qui ne l'abandonnent jamais, l'esprit, la finesse et l'ironie dont il abonde, mais encore le nerf et la concision, la pompe et la grâce, qu'il sait prendre au besoin. Qui sut mieux que M. Daunou porter une attention continuelle à toutes ses paroles, et rendre les nuances les plus délicates de la pensée? Qui fut plus habile à faire emploi du mot propre, à le mettre à sa place? Il règne à la vérité dans ses compositions un art infini; mais cet art se cache avec soin, et la réflexion seule parvient à le découvrir. Prenez bien garde à la manière dont il s'énonce, aux éloges qu'il décerne, aux mérites qu'il fait ressortir; et songez que chaque affirmation peut être à la fois une négation ou une réticence. Par les qualités qu'il loue il laisse deviner celles qui sont absentes; et ce qu'il ne donne pas, souvent il le refuse. Chacune de ses expressions étant pesée et calculée d'avance,

on doit faire bien attention à tout ce qu'il dit, et plus encore, s'il est possible, à ce qu'il ne dit point; car, dans ses formes élégantes et polies, s'il aime beaucoup mieux sous-entendre que d'exprimer le mal qu'il pense, il sait, quand il le veut, rendre son silence aussi malin qu'éloquent. Du reste, soit qu'il ne laisse échapper qu'une partie de sa pensée, soit même qu'il la comprime ou qu'il l'enchaîne étroitement, il est incapable de la déguiser, et l'on sent toujours le libre et hardi penseur dans l'écrivain réservé et circonspect.

Conservateur en littérature, quoique innovateur en politique, il resta homme de l'ancien régime par son pieux attachement, par son respect filial pour les grands écrivains tant de l'antiquité, que des siècles de Louis XIV et de Louis XV. C'étaient pour lui comme des êtres surnaturels et bienfaisants, auxquels il rendait un culte public, et dont il défendait les autels, avec un cœur et un esprit éminemment français, contre l'invasion de toute idole des pays étrangers. Lorsqu'on essaya de créer un nouveau genre littéraire, en prenant ce qu'il y avait de mauvais dans l'ancien, il fut troublé par cette misérable tentative, et parut craindre un moment la corruption du goût et la ruine de l'art. C'était surtout en 1826 que cette crainte le tourmentait, comme le témoignent les nombreuses et vives sorties qu'il fit cette année contre le romantisme. J'en rapporterai quelques exemples. « Il serait superflu d'ajouter, dit-il quelque part, que les littérateurs romantiques, ceux qui n'admettent à peu près aucune théorie des compositions poétiques, aucune règle constante du bon goût; ceux qui pensent que nul empire légitime n'est exercé sur les beaux-arts que par la mode, le caprice et l'enthousiasme, ne sauraient admirer un classique tel que Térence, ni lui savoir gré des exemples de sa-

gesse, d'élégance et de régularité qu'il a laissés à la comédie moderne. — L'étude immédiate de ses ouvrages, poursuit-il, ne pourrait perdre ses charmes qu'aux époques où des théories fantastiques et de pernicieux exemples menaceraient la saine littérature d'une prochaine décadence. » Ailleurs il parle du même sujet d'une manière aussi caustique que plaisante. « Le romantisme, dit-il, nous a été importé avec le kantisme ou criticisme, avec le mysticisme et d'autres doctrines de même fabrique, qui toutes ensemble pourraient se nommer obscurantisme. »

Il n'avait pas plus de goût pour les nouvelles écoles, soit philosophiques, soit historiques, qui cherchaient à s'ériger dans le même temps, et qui, égarées, suivant lui, par des méthodes fausses, ne faisaient que rendre plus obscur ce qu'elles croyaient approfondir. Il voulait non-seulement qu'on vît de haut, mais de plus qu'on regardât de près; qu'on s'abstînt de tout système préconçu, ainsi que de toute induction arbitraire, et qu'on ne portât de jugement sur rien qu'après avoir tout connu et tout embrassé. Il sentait combien le demi-savoir, si facile à acquérir, est sujet à se tromper et à tromper la foule ; combien les vues générales, sans l'examen des faits particuliers, sont incertaines ou fausses ; enfin avec quelle assurance on parle lorsqu'on ne sait pas assez pour être en état de douter.

Nous avons déjà vu qu'il n'estimait pas beaucoup la vieille littérature française, soit qu'elle fût écrite dans la langue des trouvères, soit qu'elle le fût dans celle des troubadours. J'ajouterai qu'en général il trouvait peu d'attraits au moyen âge, qu'il appelle énergiquement l'âge de fer du genre humain, et qu'il dépeint de la manière suivante : « L'antiquité, quoi qu'on en dise, n'offre point d'exemple

d'un joug aussi accablant que celui qu'imposaient à nos misérables aïeux tant d'institutions despotiques, militaires, féodales, sacerdotales, monastiques, scolastiques, imaginées ou perfectionnées depuis le sixième siècle de l'ère vulgaire jusqu'au quatorzième. »

C'est surtout pour la scolastique qu'il manifeste une antipathie insurmontable. Elle est, si j'osais m'exprimer ainsi, comme l'ennemi personnel de M. Daunou. Il la met sans hésiter au nombre des barbaries du moyen âge, et ne fait pas un médiocre sujet d'honneur à saint Thomas d'Aquin, nommé non sans raison l'Ange de l'école, et que, suivant lui, on aurait pu dire l'archange, de l'avoir régularisée autant qu'une méthode si mal conçue pouvait l'être. Quant à certaines opinions hasardées qu'elle a pu produire en théologie, auxquelles un homme sensé comprend difficilement quelque chose, il est d'avis qu'elles peuvent ne pas sembler incontestables, mais qu'il n'est guère possible de les trouver hérétiques ni surtout dangereuses.

Ce qui doit étonner beaucoup de la part d'un savant si considérable, et ce qu'il ne m'est guère possible de dissimuler, tant il a pris soin de s'exprimer nettement à cet égard, c'est l'espèce de rigueur avec laquelle il semble avoir traité l'érudition. Ainsi, par exemple, dans son discours préliminaire imprimé à la tête des OEuvres de Boileau, nous lisons ce qui suit : « Si de toutes les manières de louer Boileau, l'on choisissait la plus fastidieuse, on prouverait savamment qu'il démêle aussi bien qu'un autre le sens d'un texte altéré et mutilé, qu'il est enfin tout aussi bon helléniste que s'il n'avait jamais eu d'autre esprit et d'autre talent. Il s'ensuivrait que les écrivains illustres qui se sont résignés à manquer de cette utile instruction n'ont point

assez senti combien il leur était facile de l'acquérir. Un esprit juste et actif est ouvert à toutes les connaissances estimables; les hommes éclairés deviennent érudits quand ils veulent l'être, et un goût exquis est déjà une grande science.» Son discours préliminaire sur la Harpe contient un passage plus sévère encore. « Ce n'est pas certes, y est-il dit, qu'il faille regretter de ne point trouver dans son Lycée ce pédantesque étalage de philologie et d'archéologie auquel le nom d'érudition s'applique; la Harpe avait trop de goût pour donner dans ce grossier travers. » Enfin, pour ne pas trop multiplier les preuves, lorsqu'il parle d'un gouvernement rétrograde qui se proposerait de fausser les institutions, et d'un régime où l'on voudrait éteindre les lumières, il dit : « Si l'on juge à propos qu'il y ait des savants, on décernera ce titre à ceux qui sauront vérifier des particularités indifférentes, découvrir ou expliquer à l'aventure des monuments inutiles, disserter sans fin sur toute minutie surannée qui ne touchera par aucun point aux destinées et aux intérêts des peuples. » Évidemment il ne s'agit ici que des abus et des écarts de l'érudition, ou que d'une érudition sans critique et sans goût; dans ce cas nous ne ferons pas difficulté d'avouer que les qualités qu'il dédaigne ne méritent pas en effet beaucoup de considération. Quant à l'érudition unie au bon sens, la seule qui soit véritable et utile, elle sera toujours digne d'être honorée; et M. Daunou lui-même nous en offre dans ses écrits trop d'exemples, trop de modèles, pour qu'il ait eu la pensée de la proscrire, et pour que nous ne soyons pas autorisés à lui rendre hommage.

Qu'il me soit encore permis de rappeler qu'il n'était pas tout à fait exempt de prévention contre l'Académie

française, et que cette illustre compagnie, qui se fût empressée de lui ouvrir ses portes s'il eût eu le désir d'entrer chez elle, est devenue quelquefois, comme on l'a déjà observé, un sujet de raillerie pour sa plume maligne. Le trait suivant suffira pour donner une idée de la forme de ses épigrammes. Dans une note sur l'abbé de Saint-Pierre, après avoir remarqué qu'il était mort en 1743, exclu de l'Académie française depuis 1718, « il s'était pourtant intéressé, dit M. Daunou, aux travaux de cette compagnie; il avait rédigé un *projet pour la rendre utile*. Quelques autres de ses rêves, ajoute-t-il, se sont réalisés. » Ici, comme on le voit, il va jusqu'au dernier terme de l'ironie, mais d'ordinaire il aime beaucoup mieux rester en deçà.

Élevé dans la philosophie de Condillac, il y demeura toute sa vie invariablement attaché, et n'en voulut pas reconnaître d'autre. Il regardait même comme nuisibles les doctrines fondées sur des principes différents. En rendant compte des travaux de la classe des sciences morales et politiques durant le premier semestre de l'an XI, il va jusqu'à dire : « Parmi les erreurs qui composent une si grande partie de l'histoire des siècles, aucune peut-être n'a plus contribué que la doctrine des idées innées à retarder le progrès des véritables connaissances.

Il était d'ailleurs de ce petit nombre d'hommes qui se rendent compte de leurs devoirs, qui se tracent un plan de conduite et qui, pour rien au monde, ne s'en écartent jamais. Chez lui tout se tenait étroitement lié, les convictions comme les actes, et formait, dans un accord parfait, un système sagement combiné et solidement établi. Aussi personne ne s'exposa moins que lui au reproche de légèreté ou d'inconséquence. On peut dire, non qu'il ne revenait pas,

mais qu'il ne changeait pas. Par exemple, dans les commissions dont il faisait partie, il exposait son opinion modestement, avec timidité, sous la forme du doute, comme si elle n'était pas encore irrévocablement fixée. Presque toujours elle devenait prépondérante. Mais, dans les cas très-rares où le contraire arrivait, après qu'elle avait été discutée et réfutée, lorsqu'on croyait l'avoir convaincu et ramené, on était tout surpris, en allant aux voix, de l'entendre exprimer et motiver son vote à peu près de même que si l'on n'eût rien dit, et presque dans les mêmes termes dont il s'était servi d'abord; on s'apercevait alors qu'il n'avait pas été le moins du monde ébranlé, et qu'on n'avait absolument rien gagné sur lui. Aux élections académiques, nous l'avons vu constamment conserver une marche indépendante, et refuser toute combinaison qui n'était pas uniquement et exclusivement favorable à la personne qu'il préférait. Il faisait son choix dans sa conscience, et, sans s'inquiéter des chances des candidats, il ne tenait absolument compte que de leurs titres. De plus, comme il aurait craint d'exercer une influence illégitime, il s'abstenait de toute espèce de sollicitation; de là il arrivait assez souvent qu'il ne votait pas avec la majorité. A la vérité, il ne manquait à sa méthode, pour être excellente, que d'être pareillement observée par ses confrères; mais elle ne jouissait pas de cette faveur, et lui-même savait fort bien que c'est le plus petit nombre qui se forme soi-même son opinion, tandis que les autres suivent volontiers des opinions toutes faites. Enfin, du moment qu'il avait adopté un candidat, il ne l'abandonnait plus, et le portait indéfiniment, non-seulement à tous les scrutins de l'élection actuelle, mais encore à toutes les élections suivantes. Il est tel savant qu'on pourrait

nommer, à qui le suffrage de M. Daunou était d'avance invariablement et infructueusement acquis.

La noblesse avec laquelle il cultiva les lettres pendant tout le cours de sa vie mérite de servir de modèle, et honore infiniment une profession qui, pour un trop grand nombre de personnes, n'est souvent qu'une industrie. Il écrivit, non par ambition ou par cupidité, non pour se faire une carrière, en s'efforçant de séduire ou d'intimider, d'attaquer ou de défendre tout ce qui jouit de quelque pouvoir ou de quelque illustration, mais pour honorer ce qui est honorable, pour enseigner ce qui est vrai, pour soutenir ce qui est juste, enfin pour rendre les hommes meilleurs et plus éclairés. Si telle est la principale mission de l'écrivain, on peut affirmer qu'il l'a remplie dans toute son étendue, dans toute sa perfection. Il a sacrifié aux lettres une très-belle carrière politique, par opposition à ceux qui, pour la politique, désertent la science et la littérature. C'est qu'il était sérieusement et essentiellement homme de lettres.

A le considérer dans la vie publique, il offre à nos yeux une des plus belles figures de la Révolution, et un de ces grands caractères vraiment dignes de l'antiquité. Aimant uniquement la France, passionné pour toutes les gloires nationales, occupé constamment de l'amélioration morale et du bien-être du peuple, il aurait été plus populaire s'il n'avait dérobé sa vie, et fui avec une diligence extrême le bruit et l'ostentation. Au soin qu'il a de rester dans l'ombre, de céder le pas à qui veut paraître, de se placer toujours au dernier rang, quand il s'agit de se faire voir, on pourrait aisément prendre le change; mais il ne faut pas s'en laisser imposer par sa modestie; qu'on l'aborde, qu'on prenne la peine de l'examiner de près, et puis qu'on se demande s'il

y eut un citoyen plus digne de louanges, et, à plusieurs égards, un meilleur écrivain.

Si l'on pénètre dans l'intérieur de sa vie privée, on y voit régner les mœurs les plus simples avec les plus douces vertus. Son lever matinal, son travail assidu, la frugalité de sa table, la modestie de son ameublement, l'ordre, la régularité et le calme qui sont dans son habitation, tout rappelle ces heureuses et saintes habitudes contractées dans les maisons religieuses les mieux ordonnées; et l'on dirait que les règlements des pères de l'Oratoire avaient continué d'être en usage dans cette paisible demeure après la ruine de cette illustre congrégation.

Peu exigeant et plein d'indulgence, il rendait heureuses les personnes qui l'entouraient, et recevait d'elles de continuels et touchants témoignages de vénération et de dévouement. Sa vie studieuse était fort retirée.

Même au milieu des rudes épreuves et des pénibles disgrâces qu'il eut à supporter, M. Daunou trouva, presque jusqu'à la fin de sa vie, dans les trésors d'une philosophie élevée et d'une conscience pure, le secret si rare d'être heureux. Il est vrai que, si *l'amour de la patrie et le goût des lettres sont*, comme il le dit lui-même, *d'inépuisables sources de consolations et de jouissances*, il était autant que nul autre prémuni contre les revers de la fortune. Ses goûts étaient d'ailleurs si simples et ses désirs si bornés, qu'il n'avait pas de peine à les satisfaire. Ses plus douces jouissances, il les cherchait et les trouvait dans l'étude; il se délassait ensuite à la promenade ou dans la conversation de ses amis et de ses confrères. Comme tous les cœurs aimants qui ne s'abreuvent point dans les plaisirs tumultueux du monde, il était extrêmement sensible aux charmes de la

nature, qu'il pouvait goûter dans sa solitude. Son jardin de l'hôtel Soubise, où l'on ne voyait, du reste, ni plantes exotiques ni ornements recherchés, en faisait le principal agrément.

Chéri autant que vénéré de ses employés et de ses confrères, il mettait son bonheur à partager entre les Archives et l'Académie tous les moments de sa vie studieuse. Ses facultés, aussi puissantes que jamais, secondaient son activité presque octogénaire, et, loin de rien retrancher de ses longues heures de travail, il semblait vouloir y ajouter chaque jour, afin de satisfaire de mieux en mieux à ses nombreuses et douces obligations littéraires. La paix et le contentement qu'il goûtait à les remplir promettaient de charmer sa vieillesse et de prolonger son existence, lorsque l'autorité, bien involontairement, sans aucun doute, vint jeter le trouble et l'amertume dans le cœur extrêmement sensible de ce généreux vieillard.

Le projet d'agrandir l'hôtel des Archives fut un jour arrêté par le gouvernement, et les plans dressés par les architectes, sans que le garde général se doutât de rien. Alors seulement que tout fut à peu près conclu, le ministre l'appela dans son cabinet, lui donna connaissance de ce qu'on voulait faire, et lui demanda son avis. Puis, ayant entendu ses objections, il n'en fut pas ébranlé, et le congédia. M. Daunou lui adressa par écrit de nouvelles remontrances, dans lesquelles il disait que les Archives n'avaient pas besoin d'un pareil luxe de constructions; que les dépenses projetées étaient en très-grande partie inutiles, et que l'ordonnance des bâtiments à construire ne paraissait pas appropriée à leur destination. Il indiquait ensuite les travaux à exécuter pour achever de loger les Archives d'une

manière parfaitement convenable, et réduisait à la somme de quatre-vingt mille francs, tout au plus, le million demandé par le ministre. Ces représentations, reproduites plusieurs fois, et toujours rédigées, comme il savait si bien le faire, avec toute la force, et en même temps toute la mesure possible, restèrent sans efficacité. Le ministre persista ; l'hôtel Soubise fut livré aux constructeurs, et les ouvriers commencèrent par détruire le jardin du garde général. Certes, ceux qui loueront la magnificence et l'utilité des nouveaux édifices de l'hôtel Soubise ne pourront s'empêcher, en les contemplant, d'être attristés par des souvenirs funèbres, et d'apercevoir, pour ainsi dire, dans cette sombre architecture le tombeau de M. Daunou.

Ce fut le 17 avril 1840 qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qui l'enleva. Ce même jour, M. le ministre de l'intérieur étant venu aux Archives pour obtenir l'installation des nouveaux fonctionnaires qu'il avait nommés, inspecta les malheureuses constructions que M. le directeur des travaux publics faisait poursuivre avec une activité impitoyable. M. Daunou, qui savait résister à des ordres inconsidérés, ne pouvait prendre sur lui de manquer aux moindres égards réglés par la politesse. Il voulut accompagner M. le ministre de l'intérieur pendant toute la durée de sa longue visite, et ne se retira qu'après son départ. La contrainte et la fatigue auxquelles il s'était condamné furent telles, que, peu d'heures après, il éprouvait des accidents très-graves. Les symptômes devinrent bientôt alarmants, et lui-même vit le premier tout le danger de sa position. Il perdit l'espérance de vivre, sans perdre le goût de l'étude, et continua, tant qu'il le put, de se mettre au travail à quatre heures du matin. Il suivait avec peu de con-

fiance, et, pour ainsi dire, malgré lui, le traitement et le régime que réclamait son état; car, au lieu d'essayer de guérir, il tâchait de mettre la dernière main aux travaux académiques dont il était chargé. Enfin, après avoir souffert pendant plus de deux mois les douleurs aiguës d'une maladie de vessie, lorsqu'il eut corrigé les dernières épreuves du vingtième volume des *Historiens de France*, et tracé d'une plume défaillante sa volonté dernière, il mourut, comme il avait vécu, avec la simplicité, la modestie et le calme d'un philosophe. C'était le 20 juin 1840, à onze heures moins quelques minutes du matin.

L'Académie d'Arras a mis au concours l'éloge de M. Daunou ; la ville de Boulogne et le ministre de l'intérieur ont fait exécuter son buste; enfin, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et celle des Sciences morales et politiques se sont réunies pour voter une médaille en son honneur.

DISCOURS

SUR

L'ÉTAT DES LETTRES

EN FRANCE

AU TREIZIÈME SIÈCLE

Les événements politiques et les institutions ecclésiastiques ont continué d'exercer durant le treizième siècle une telle influence sur les belles-lettres, les sciences et les arts, qu'il est impossible d'étudier avec méthode et avec fruit l'histoire littéraire de cette époque, si l'on ne commence par se former une idée générale de l'état des empires et des églises. Le tableau fort resserré que nous en allons tracer nous dispensera de joindre à l'exposé des progrès de tous les genres de littérature des explications qui seraient à la fois moins claires et plus longues.

I

TABLEAU GÉNÉRAL DE L'ÉTAT DES ÉGLISES ET DES EMPIRES AU TREIZIÈME SIÈCLE.

De toutes les puissances qui régissaient alors le monde, la plus forte, la plus active, et bien souvent aussi la plus éclairée, était celle des pontifes romains. Innocent III, quoiqu'il ne régnât immédiatement que sûr une partie de l'Italie, domina, durant dix-huit ans, l'Europe entière. Sa vaste correspondance embrasse toutes les affaires importantes qui ont occupé les rois et les peuples depuis 1198 jusqu'en 1216. Il eut, dans le cours du siècle, dix-sept successeurs qui n'héritèrent point de son génie, mais entre les mains desquels se perpétuait, quoiqu'en s'affaiblissant, la suprématie politique qu'il avait acquise. Un des plus célèbres fut Grégoire IX dont saint Louis, plus qu'aucun autre souverain, arrêta les entreprises, et qui a moins influé sur le monde par ses démêlés avec les rois que par la publication d'un nouveau code ecclésiastique. Depuis le décret de Gratien, les décisions pontificales s'étaient extrêmement multipliées. Trois papes surtout, Alexandre III, Innocent III, et Grégoire IX lui-même, en avaient rendu un très-grand nombre. Grégoire les fit recueillir, sous le nom de Décrétales, en une seule collection qui étendit à beaucoup de matières civiles la jurisprudence canonique.

Peu après cependant, on vit Innocent IV, engagé dans plusieurs luttes politiques, principalement contre l'empereur Frédéric II, les soutenir avec plus d'activité que de succès, et déjà des prérogatives qu'on avait presque considérées comme des droits acquis paraissaient n'être que des prétentions. Ce pontife avait entamé une négociation qui tendait à placer la maison d'Anjou sur le trône des Deux-Siciles, et qui se constitua sous Alexandre IV et sous Urbain IV. Celui-ci était un Français qui resta l'ami de ses compatriotes, et qui, ne devant son élévation qu'à son mérite personnel, continua de s'en montrer digne par sa modération et par sa piété sincère. Ce fut son successeur Clément IV qui acheva d'établir Charles d'Anjou sur le trône de Naples. Grégoire X acquit le comtat Venaissin, et, après quelques autres pontificats de courte durée, la tiare, abdiquée par Célestin V, fut déférée à Boniface VIII, qui, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, compromit la puissance du saint-siége par les efforts mêmes qu'il fit pour l'accroître. Il a laissé toutefois, sous le nom de Sexte, un sixième livre de Décrétales, qui, divisé lui-même en cinq livres, est un supplément considérable aux cinq que Grégoire IX avait publiés. Durant tout le treizième siècle, les papes entretinrent des légats en chaque royaume de la chrétienté, les uns pris dans les lieux mêmes où s'exerçait cette fonction, les autres expédiés du sein de la cour de Rome et distingués par le nom de légats *à latere*.

Il se tint trois conciles généraux, l'un à Rome en 1215, sous Innocent III, c'est le quatrième concile de Latran; les deux autres à Lyon, savoir, en 1245, sous Innocent IV, et en 1274, sous Grégoire X. Celui de Latran condamna les Albigeois, fit des statuts relatifs à l'administration des sacrements et s'occupa des moyens de conquérir la terre sainte. Une expédition qui tendait à ce même but fut résolue dans le premier concile de Lyon; le deuxième tenta de réconcilier l'Église grecque et l'Église latine. Nous avons vu naître, au douzième siècle, l'hérésie des Albigeois; elle se prolongea dans le treizième, et s'y divisa en plusieurs sectes plus ou moins distinctes. Celle des Parfaits soutenait que le règne du Saint-Esprit était advenu, qu'il remplaçait celui des deux autres personnes de la Trinité, et que désormais la grâce se répandrait intérieurement dans les âmes sans aucun signe extérieur, sans sacrements, sans prélats, et surtout sans pontife romain. Les Stadings, dont le nom était celui d'un canton aux confins de la Frise et de la Saxe, furent particulièrement accusés de manichéisme. On condamna, sous les noms de Pastoureaux et de Ribauds, des bergers et des gens du peuple qu'un Hongrois nommé Jacob enrôlait en France pour la terre sainte, et auxquels il enseignait, en même temps, des maximes contraires à quelques dogmes catholiques, mais particulièrement à l'autorité du pape et du clergé. La secte, beaucoup plus fameuse, des Flagellants, se forma vers

le milieu du siècle; elle joignait à des austérités insensées une doctrine qui tendait à investir les laïques du pouvoir d'absoudre. Plus tard parurent les Fratricelles, qui, se vantant aussi de donner l'absolution des péchés et de conférer le Saint-Esprit, déclamaient contre l'Église romaine; et les apostoliques, dont le chef, Gérard Ségarelle, avait annoncé le règne de l'Esprit-Saint, établi une prétendue règle des apôtres et réduit tous les devoirs du christianisme à la seule charité. En général on peut dire que le treizième siècle n'a produit aucune hérésie bien célèbre, puisque celle des Albigeois était née avant l'an 1200; mais elle entretint longtemps en France de violentes agitations, et l'inquisition fut établie pour la réprimer. Il est vrai qu'on peut découvrir dans une bulle de Lucius III, datée de 1184, la première idée de cette institution formidable; mais, de fait, les premiers inquisiteurs qui se montrent dans l'histoire sont les missionnaires qu'Innocent III envoya en Languedoc, en ordonnant aux peuples et aux princes de punir les hérétiques que ces zélés prédicateurs auraient dénoncés. Cette fonction fut ensuite exercée par les frères prêcheurs, ordre religieux dont saint Dominique jeta les premiers fondements à Toulouse en 1216. Vers le même temps, saint François d'Assise instituait trois ordres de frères mineurs : le premier qui s'est distribué en plusieurs congrégations d'observants ou de conventuels; le second qui ne s'est composé que de congrégations de

femmes; et le troisième, ou tiers ordre, dans lequel ont été comprises diverses associations de pénitents et d'hospitaliers de l'un et de l'autre sexe. Ces trois classes de Franciscains ne forment que l'un des quatre ordres mendiants; les trois autres sont les frères prêcheurs ou Jacobins, les Augustins et les Carmes. Les Augustins étaient des ermites que le pape Alexandre IV rassembla en 1256, en leur imposant la règle de Saint-Augustin. Les Carmes, qui s'attribuent une origine bien plus antique, ne remontent qu'à l'année 1209, époque où leur règle leur fut donnée par un patriarche de Jérusalem; quelques-uns d'entre eux furent amenés par saint Louis en France. Ce siècle, qui, outre l'ordre militaire des chevaliers de Livonie, vit encore naître les Célestins et se propager les Trinitaires créés en 1198, devint si fécond en établissements religieux, que Grégoire X défendit d'en augmenter le nombre. Une rivalité peu chrétienne commençait à se manifester entre le clergé régulier et le clergé séculier.

Mais la plus grande affaire de l'Europe, l'entreprise qui occupait le plus universellement les cours et les peuples, était la conquête de la terre sainte. Il y avait eu une première croisade à la fin du onzième siècle, une seconde au milieu, et une troisième à la fin du douzième. La quatrième, projetée dès 1195, prêchée en 1202 par Foulques, curé de Neuilly, amena, pour principal résultat, la prise de Constantinople par les croisés. Le comte de Flandres, Baudouin, fut déclaré

empereur d'Orient; après lui, quatre autres Français occupèrent successivement ce trône, tandis que, retirés à Nicée, les empereurs grecs ne régnaient plus que sur quelques provinces. Ce partage dura cinquante-huit ans, jusqu'à ce que Michel Paléologue, après avoir usurpé le faible empire de Nicée, vint s'emparer aussi de Byzance et en expulser pour toujours les Occidentaux. Le nom de roi de Jérusalem n'était qu'un vain titre, et les croisés ne parvenaient à s'établir solidement ni en Syrie ni en Égypte. Ils avaient pris Damiette; à peine en purent-ils rester maîtres durant deux années. Depuis, saint Louis reconquit cette place; ce fut le premier succès de la croisade qu'il entreprit après le concile de Lyon; mais la famine et la peste arrêtèrent bientôt le cours de ses triomphes. Tombé lui-même entre les mains des infidèles, il rendit Damiette, signa une trêve, s'efforça d'établir et de fortifier les chrétiens dans la Palestine, et revint en France, en 1254, n'ayant obtenu, pour fruit de cette expédition, que des hommages et un éclat qu'il ne cherchait point. Il repassa en Orient en 1270, et mourut, dès cette même année, devant Tunis. Le pieux et judicieux Fleury n'a presque rien laissé à dire sur ces entreprises calamiteuses. Il en a examiné les motifs et les moyens, démêlé les circonstances, et déploré les résultats. Mais tous les grands mouvements des peuples produisent indirectement, au milieu des désastres, quelques effets avan-

tageux, sinon aux générations contemporaines, du moins à la postérité. Il est quelquefois réservé à de nouveaux siècles de profiter lentement des malheurs dont l'âge précédent fut accablé; et le prix excessif que de tels fruits ont coûté n'est qu'une raison de plus de les reconnaître, de les observer, de les recueillir. Sans contredit, ce contact universel où se mettaient les nations occidentales, d'abord entre elles, puis avec les Grecs, avec les Arabes, avec l'Asie et l'Afrique, n'a pu manquer d'influer sur les langues, sur les idées, sur les arts, de rendre plus général et plus rapide le commerce de toutes les connaissances, et de préparer de loin les progrès de l'intelligence humaine. Nous aurons occasion de rendre sensible, par un très-grand nombre de détails, la vérité de ce résultat; parmi tous les genres d'histoire, c'est à l'histoire littéraire qu'il est le plus permis de pardonner ou même d'applaudir aux croisades, en laissant aux historiens des empires, et surtout à ceux de l'Église, le droit trop incontestable de les juger sévèrement.

Ces expéditions des Européens se mêlaient aux causes qui ébranlaient la puissance des souverains de l'Orient. Cependant Mostanser, l'avant-dernier khalife, fit fleurir chez les Arabes les sciences et les arts, rendit aux lois leur autorité et obtint l'amour de ses peuples. Mais son fils Mostazem, plus vicieux encore que malheureux, fut mis à mort en 1258; avec lui, la

dynastie des Abbassides et le khalifat s'éteignirent. Les historiens du treizième siècle nous parleront souvent du sultan Méledin, opiniâtre adversaire des croisés en Égypte et en Palestine; après lui, Melik Saleh Nedjmeddin acheta les Mamlouks, esclaves sortis de Circassie, et en composa sa garde; l'un d'eux, Ascraf Musa, usurpa le trône d'Égypte; et l'on distingue, parmi ses successeurs, Bibars Bondochar, qui se montra formidable aux Français, aux Syriens, aux Mongols et à la famille de Melik Saleh. Un autre, en 1291, acheva de chasser de la Palestine les templiers, les chevaliers teutoniques et tous les guerriers chrétiens. Dans l'Inde, la dynastie des Gaurides finit en 1212; Témoudjin ou Gengiskhan, fils d'un khan des Mongols, conquit non-seulement l'Inde, mais une partie de la Corée et des provinces chinoises, l'Asie presque entière. Sous d'autres chefs, les Mongols pénétrèrent jusqu'en Pologne et brûlèrent Cracovie. Chi-tsou (Kublaï, petit-fils de Gengiskhan) entreprit à l'âge de soixante-quinze ans la conquête de la Chine, l'envahit en effet en 1280, et fut le chef de la dynastie qui est comptée pour la vingtième.

Le treizième siècle est, dans l'histoire de l'Italie, le temps des plus violentes fureurs des guelfes et des gibelins. La Lombardie surtout était le foyer de ces agitations, le théâtre où éclatait la lutte engagée, depuis le siècle précédent, entre la faction dévouée à la puissance impériale et celle qui s'armait ou pour la suprématie de la cour de Rome ou pour l'indépendance de

tous les États italiens. La famille des Torriani dominait depuis quarante années à Milan, lorsque, en 1295, les empereurs lui suscitèrent une rivale dans celle des Visconti. Les Vénitiens, enrichis plus qu'aucun autre peuple européen par les croisades, avaient à se défendre contre les Grecs révoltés sous la conduite d'Alexis Calerge, et contre les Génois, qui leur disputaient Candie. Ils formèrent néanmoins avec les Génois et avec le pape une ligue contre l'empereur Frédéric II, et bientôt après une autre ligue contre Ezzelino, qui ravageait l'Italie septentrionale. Mais, dès l'an 1254, la guerre se ralluma entre les Vénitiens et les Génois dans la Palestine même, dans l'île de Candie et dans le canal de Malte. En 1274, le doge Marc Gradenigo défit les Bolonais et leur ravit les fruits de la victoire qu'ils avaient obtenue l'année précédente. A la fin du siècle, la flotte vénitienne ayant été vaincue dans le golfe Adriatique par l'amiral génois Doria, une paix fut conclue entre les deux républiques. Celle de Gênes, agitée de troubles intérieurs, changeait perpétuellement les noms, les rapports, le système des magistratures. L'inquisition venait de s'établir à Venise, mais en y prenant une forme particulière; des assistants séculiers, adjoints aux juges ecclésiastiques, dirigeaient les recherches et les sentences contre les crimes d'État. Le doge Gradenigo, en abolissant les élections annuelles, avait établi l'aristocratie héréditaire.

Florence cessa en 1205 d'être gouvernée par des marquis ; cette cité et celles de Pise, de Sienne et de Lucques, formèrent quatre républiques, quelquefois liguées, plus souvent rivales, tout à fait distinctes en certains temps, presque confondues en d'autres, et dans chacune desquelles le système des magistratures éprouvait de fréquentes variations. En 1280, par exemple, Florence avait quatorze gouverneurs, sept du parti guelfe et sept du parti gibelin ; deux ans après, ces magistrats étaient remplacés par trois prieurs, dont le nombre s'éleva depuis à huit, outre le gonfalonier qui les présidait. Le Piémont et la Savoie obéissaient à des comtes de Maurienne; mais, en 1268, Philippe, frère du dernier de ces comtes, prit le titre de comte de Savoie; de là une seconde série de princes entre lesquels on distingue Amédée le Grand, qui commença son règne en 1285. Les Pisans et les Génois avaient conquis la Sardaigne sur les Sarrasins, Boniface VIII la donna aux rois d'Aragon; les Génois se maintinrent en possession de la Corse. Le trône des Deux-Siciles, quand Charles d'Anjou y montait, était occupé par Manfredi, qui n'avait d'abord régné qu'au nom de son neveu Conradin ; Manfredi, trahi par les Apuliens, fut vaincu; et le jeune Conradin, que les gibelins avaient attiré en Italie, périt sur un échafaud en 1268. Cette iniquité, conseillée, dit-on, par Clément IV, rendit Charles et ses compatriotes de plus en plus odieux aux Siciliens, qui, le

30 mars 1282, égorgèrent à Palerme des milliers de Français. Après ce massacre, connu sous le nom de Vêpres siciliennes, Pierre d'Aragon se proclama roi de Sicile; Charles II, dit le Boiteux, devint roi de Naples; et ces deux royaumes restèrent longtemps distincts.

Au contraire, l'Espagne avait vu, en 1230, le royaume de Léon réuni à celui de Castille sous Ferdinand III, dont le successeur Alphonse X, surnommé le Sage, cultiva les lettres et fit rédiger, par des Juifs de Tolède, les tables astronomiques surnommées Alfonsines. Après le règne de ce prince, presque tout ce qui restait de tribus maures vivait soumis au roi de Castille, d'Aragon et de Navarre. Les Sarrasins perdaient aussi leurs établissements en Portugal, et la péninsule, affranchie par la valeur de ses habitants, semblait tendre à un meilleur système d'administration.

En Allemagne, Philippe, fils de Frédéric Barberousse, ne régnait qu'au sein des troubles, menacé par des compétiteurs, méconnu de plusieurs États. Othon de Wittelsbach l'assassina, et une nouvelle branche de la maison de Souabe parvint à l'empire. Pour s'y affermir, Othon de Brunswick, ou Othon IV, épousa la fille de Philippe; mais il régna sans paix et sans gloire, et, vaincu par les Français à Bouvines, il abdiqua la couronne impériale et se confina dans ses terres de Brunswick. Frédéric II, issu de l'ancienne branche, se montra le bienfaiteur des Deux-Siciles,

que son père Henri VI avait dévastées ; le reste de l'Italie lui résista vivement, et il eut besoin d'une extrême activité pour se défendre contre les papes Grégoire IX et Innocent IV, qui l'excommunièrent, le déposèrent, ruinèrent sa puissance, suscitèrent une deuxième ligue lombarde pareille à celle qu'Alexandre III avait opposée à Frédéric Barberousse. Conrad IV, fils de Frédéric II et son petit-fils Conradin, victimes de la faction guelfe, terminent l'histoire des princes de la maison de Souabe. Les souverains pontifes élevèrent à l'empire Guillaume comte de Hollande, puis Richard de Cornouailles, fils du prince anglais Jean sans Terre. C'était en Allemagne un temps d'anarchie, d'interrègnes, de dissensions et de désastres. Du sein de ces orages s'éleva la maison de Hapsbourg, dont le chef, Rodolphe Ier, vainquit Ottocar, roi de Bohême, et obtint, par des concessions considérables, la faveur ou l'indulgence de la cour de Rome. Son fils Albert ne régna qu'après avoir défait et tué à Spire Adolphe de Nassau, dont les infidélités avaient révolté l'Allemagne. C'est vers le milieu du treizième siècle qu'on aperçoit l'origine de l'association commerciale des villes anséatiques.

En Angleterre, ce siècle est rempli par les règnes de Jean sans Terre, de Henri III et d'Édouard. Arthur, duc de Bretagne, fils d'un frère aîné de Jean, semblait avoir des droits au trône, du moins selon la jurisprudence française. La France parut disposée à

soutenir ces droits, mais Jean se défit d'Arthur et fut cité, pour se justifier de ce meurtre, à la cour de Philippe Auguste, dont il était, comme duc de Normandie, un des grands vassaux. Il ne comparut point, et l'on prononça la réunion de la Normandie à la couronne de France. Menacé par Philippe, Jean indisposa aussi et les barons anglais et le pape Innocent III, qui, après avoir concédé aux Français la Grande-Bretagne, ne tarda pourtant pas à se déclarer le protecteur du monarque anglais. Celui-ci, pour se réconcilier avec ses barons, signa la grande charte et se montra peu disposé à la maintenir. Par tant de faiblesse et d'injustice, Jean mécontenta si fort les Anglais, qu'ils allaient, lorsqu'il mourut, se livrer à Philippe Auguste et prendre pour roi son fils Louis. Henri III, fils de Jean, battu à Taillebourg par saint Louis, trouva, depuis, dans ce prince, un protecteur généreux et désintéressé. Des Anglais révoltés avaient contraint Henri à signer les statuts d'Oxford, par lesquels le pouvoir royal était encore plus limité. Le comte de Leicester, chef de cette rébellion, périt à la bataille d'Evesham, qu'il soutenait contre les royalistes; selon toute apparence, c'est à ce Leicester que les Anglais doivent leur chambre des communes. Édouard Ier, durant le règne de son père Henri III, s'était distingué dans une croisade et en des combats contre les rebelles d'Angleterre, avec lesquels toutefois il avait commencé par se liguer. Sur le trône, il mon-

tra fort peu de modération; il persécuta les Juifs; on l'accuse d'avoir fait massacrer des bardes gallois; il voulut soumettre l'Écosse et dévaster la France. Mais il subsiste plusieurs vestiges de ces statuts dans le système politique de l'Angleterre, spécialement en ce qui concerne les juges de paix, les deux chambres du parlement et la formation de la loi.

II

APERÇU DE L'HISTOIRE CIVILE DE LA FRANCE AU TREIZIÈME SIÈCLE

La France, dont nous avons à continuer l'histoire littéraire depuis l'an 1201 jusqu'en 1300, fut successivement gouvernée durant ce siècle par Philippe Auguste, Louis VIII, saint Louis, Philippe le Hardi et Philippe le Bel. Philippe Auguste régnait depuis 1180; en 1202, après avoir condamné Jean sans Terre, il conquit non-seulement la Normandie, mais la Touraine, l'Anjou, le Maine, tout ce que les Anglais possédaient en France, à l'exception de la Guyenne. La réunion de l'Auvergne, du Vermandois, de l'Artois, datent du même règne, qu'il faut considérer comme une des époques de l'agrandissement du pouvoir royal et de l'affaiblissement de la puissance des seigneurs. Philippe ne partit point pour la croisade de 1204; il sentit le besoin de rester au sein de ses États. Il traita les Juifs avec plus de clémence que les Albigeois, contre lesquels néanmoins il s'abstint

de prendre lui-même les armes. Mais il laissa une libre carrière au zèle de Simon de Montfort, qui s'empara des possessions du comte de Toulouse. Avant de descendre en Angleterre pour détrôner le roi Jean, Philippe Auguste voulut soumettre le comte de Flandre, le seul de ses vassaux qui se fût opposé à cette expédition; mais, tandis que Philippe envahissait la Flandre, une flotte anglaise, jointe à celle du comte, surprit et défit la flotte française. Il fallut ainsi renoncer à l'entreprise sur la Grande-Bretagne, entreprise que le pape avait d'ailleurs rendue plus difficile en se réconciliant avec Jean sans Terre. La victoire de Bouvines, en 1214, vengea Philippe et du comte de Flandre, et du souverain pontife, et du roi Jean, et surtout de l'empereur Othon IV, que de frivoles ressentiments avaient engagé dans cette guerre; cinquante mille Français détruisirent l'armée trois fois plus nombreuse des alliés. Le prince Louis descendit en Angleterre et fut reconnu roi à Londres; mais l'inconstance des Anglais, plus encore que l'anathème prononcé contre lui par la cour de Rome, le força de repasser en France.

Il y succéda, en 1223, sous le nom de Louis VIII, à son père Philippe Auguste, et ne régna que trois années, qu'il employa presque tout entières en guerres contre les Albigeois; il consomma la ruine des comtes de Toulouse, et Amaury de Montfort lui céda les territoires que Simon son père avait conquis sur

eux. La meilleure action de Louis VIII est d'avoir affranchi des serfs. Sa mort prématurée donna lieu à des soupçons qui pèsent encore sur la mémoire de Thibaut, comte de Champagne, que nous rencontrerons parmi les hommes de lettres.

Louis IX n'avait que douze ans. La régence de la reine Blanche, sa mère, est mémorable pour les avantages qu'obtint le trône sur les princes et les seigneurs. Le comte de Toulouse lui-même, si maltraité durant les règnes précédents, se soumit avec franchise; il donna sa fille à Alphonse, frère de Louis IX, et, ce mariage n'ayant produit aucun héritier, Toulouse fut réunie à la couronne, avec les pays déjà cédés par Amaury de Montfort. Les comtes de Bretagne et de Flandre persistaient dans leur révolte, et négociaient avec l'Angleterre; la régente sut les opposer l'un à l'autre, gagner leurs agents, amortir leur activité, déconcerter leurs projets. En vain le roi d'Angleterre, Henri III, descendit en Bretagne, passa en Gascogne, revint en Bretagne; la valeur et les triomphes de Louis IX le contraignirent à se rembarquer, et Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, convaincu du crime de félonie, ne dut son salut qu'à la générosité du jeune monarque. Peu d'années après ces troubles, la victoire de Taillebourg, remportée par Louis sur Henri III, valut à la couronne la réunion de la ville de Saintes et d'une partie de la Saintonge. Mais, tombé dangereusement malade, le roi fit vœu d'aller à la terre sainte

et partit en effet, en 1248, avec trois de ses frères, et avec la reine son épouse, laissant à sa mère, qui s'était opposée à cette entreprise, le gouvernement du royaume. Nous avons déjà parlé de ses succès, de ses revers et de sa captivité; nous n'essayons pas d'évaluer ici la somme énorme que coûta sa rançon. Mais, quelques plaintes que puissent exciter tant de malheurs publics, et lors même qu'il en faudrait attribuer une partie aux erreurs du monarque ou de son siècle, toujours devrait-on rendre hommage à l'honnêteté naturelle de tous ses penchants, à sa bonté, à sa justice, à sa loyauté magnanime, à son intrépidité dans les combats, à son courage plus héroïque encore dans l'infortune. Sa piété vive et sincère ajoutait au mérite et à la force de la résistance qu'il opposait à l'ambition de la cour de Rome. Il a énoncé ou indiqué dans une pragmatique sanction des maximes salutaires propres à réprimer au moins les plus grossiers abus de la puissance ecclésiastique. Nous reviendrons sur cet acte important, et nous ferons connaître aussi les lois qui portent le nom d'Établissements de saint Louis. Les duels judiciaires furent abolis dans ses domaines; il obligea les plaideurs à prouver leurs droits par des raisons, non par des cartels, et ceux qui se croyaient mal jugés, à se pourvoir devant un tribunal supérieur. Cette réforme parut si sage, que des justices royales elle passa bientôt dans les justices seigneuriales, et entraîna la révision des affaires, de suzerain en suzerain,

jusqu'au roi, qui recouvrait ainsi, dans tout l'État, la souveraineté judiciaire. Ce coup porté à l'anarchie féodale suffirait à la gloire d'un autre prince ; et les heureux effets qui s'ensuivirent doivent affaiblir les reproches qu'on aurait à faire à quelques dispositions d'une sévérité peut-être excessive, que les opinions et les mœurs de ces temps ont pu introduire dans certains articles des ordonnances de Louis IX. D'ailleurs, quand il appliquait lui-même les lois, quand il rendait immédiatement la justice, la droiture et la bonté de son cœur le ramenaient à une équitable modération. Les seize années qui s'écoulèrent depuis son retour de la terre sainte en 1254, jusqu'à son départ pour une dernière croisade en 1270, sont, de tout le siècle, celles qui présentent le plus de régularité dans toutes les branches de l'administration intérieure ; et, lorsqu'on songe aux difficultés que laissaient à vaincre tant de restes du système féodal, on ne peut assez admirer la vigilance de ce monarque, ses lumières en de pareils temps, et son dévouement religieux aux intérêts de son peuple. Ce règne, qui n'est que trop plein de gloire militaire, l'est aussi de toute celle qu'un roi peut acquérir par les soins du gouvernement et par la direction suprême des affaires.

Philippe III, ou le Hardi, était en Afrique, auprès de Louis IX, son père, quand la mort de celui-ci l'appela au trône. Il fit une trêve avec les infidèles et revint en France. On croit qu'il est le premier roi qui

ait donné des lettres d'anoblissement. De nouveaux troubles, excités par l'ambition des seigneurs, agitaient le midi du royaume, et les monarques étrangers recommençaient à former des projets contre la France. Philippe essaya sans succès une guerre en Espagne, et mourut en 1285, en revenant de cette expédition.

Les quinze années suivantes sont les premières du règne de Philippe IV ou Philippe le Bel, règne dont les événements les plus importants appartiendront au quatorzième siècle. Toutefois une guerre fut entreprise, en 1292, contre l'Angleterre; on s'empara de la Guyenne, qu'on avait commencé de confisquer en déclarant Édouard coupable de félonie, pour avoir refusé de punir ceux de ses sujets qui avaient insulté des vaisseaux normands. Boniface VIII érigea l'évêché de Pamiers sans le consentement de Philippe, et ce fut le premier germe des démêlés qui éclatèrent entre le pontife et le monarque, après l'an 1300.

Parmi les faits que nous venons d'indiquer si rapidement, il en est qui se reproduiront avec leurs circonstances dans les divers articles de l'*Histoire littéraire du treizième siècle*, et même dans ce discours préliminaire. Nous avons cru à propos d'en offrir d'abord une idée générale; nous allons y joindre quelques autres observations qui auront pour objets les mœurs et les usages de ce temps.

III

MŒURS ET USAGES DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Les mœurs du clergé, particulièrement du clergé séculier, n'étaient pas très-édifiantes. En supposant même que les écrivains de ce siècle, comme ceux de tous les autres siècles, aient exagéré le récit des désordres dont ils se plaignent, toujours serait-il difficile de n'en pas concevoir une affligeante idée. L'apprentissage des vices se faisait le plus souvent dans les écoles, et plusieurs causes concouraient à prolonger dans le cours de la vie les habitudes déplorables que les ecclésiastiques avaient contractées durant leur jeunesse. Ces causes étaient pour les uns une ignorance profonde ; pour les autres, la plus fausse science ; pour presque tous la licence universelle qu'avaient amenée les irruptions des peuples barbares et les expéditions tumultueuses des croisés ; plus généralement encore, l'affaiblissement et la subversion de l'ancienne discipline canonique. Les élections tombaient à tel point en désuétude, que Philippe Auguste les trouva tout à fait abolies en Normandie, lorsqu'il conquit cette province. Il les y rétablit pour les évêchés et pour les abbayes mêmes. Jean sans Terre s'était emparé du droit de disposer de ces dignités, et, après les avoir laissées longtemps vacantes, pour s'en attribuer les re-

venus, il les conférait à son gré à ses créatures. De leur côté, les papes se réservaient la nomination à plusieurs bénéfices et les donnaient à des sujets qui ne résidaient point. Ce fut ainsi, par exemple, que, malgré les réclamations des chapitres, Innocent III disposa de la trésorerie et d'un canonicat de Lisieux, de plusieurs prébendes des églises de Laon et de Marseille. L'autorité des supérieurs immédiats ou ordinaires était entravée ou annulée par les mandats apostoliques et par les appels en cour de Rome. Un mandataire ou commissaire pontifical venait exercer au sein d'un diocèse une puissance supérieure à celle de l'évêque et réformer ses jugements. Un simple appel suffisait pour suspendre l'exécution des sentences épiscopales; des clercs usuriers, joueurs, libertins, n'avaient qu'à recourir au saint-siége pour mépriser les réprimandes et les menaces. Nous voyons un évêque de Limoges, entre plusieurs autres prélats, se plaindre amèrement de cet abus, et le pape Innocent III n'y apporter d'autre remède que de prescrire un délai après lequel les clercs, s'ils n'ont pas poursuivi leur appel, seront tenus d'obéir à leur supérieur immédiat. La cour de Rome, pour établir sa domination universelle, avait besoin de trouver partout des appuis, non-seulement dans la piété naïve de quelques ecclésiastiques, mais aussi dans les vices du plus grand nombre, et d'intéresser à sa cause tous ceux à qui leurs déréglements scandaleux rendaient nécessaire une protection lointaine et su-

prême. Dépouillés ainsi de leur autorité immédiate sur leurs inférieurs, les prélats s'en dédommageaient en imitant le souverain pontife dans ses entreprises contre les princes. Saint Louis vit ses officiers excommuniés, et des diocèses entiers mis en interdit par l'archevêque de Rouen et par l'évêque de Beauvais, à l'occasion de quelques démêlés sur des droits purement temporels. Ce pieux monarque sut opposer à ces excès une fermeté victorieuse; mais, quelque effort qu'il ait fait pour confirmer les usages et les priviléges des églises, pour empêcher les exactions de la cour romaine, pour maintenir ou rétablir les élections, *il ne faut pas estimer*, dit Pasquier, *qu'il y ait apporté médecine accomplie : car le mal avoit pris ses racines de trop loing, et encore Dieu vouloit affliger son Église d'une grande traînée de maux.*

Le clergé régulier, moins plongé dans les désordres dont nous venons de parler, s'autorisait de l'apparence plus décente ou plus austère de ses mœurs, pour usurper les droits et les fonctions des ecclésiastiques séculiers. Les curés avaient à se défendre contre les religieux mendiants qui se prétendaient plus capables de conduire les peuples à la perfection. Il en résultait de fréquentes contestations que les papes décidaient presque toujours en faveur des réguliers, dans la fidélité desquels ils avaient, non sans raison, plus de confiance. C'était un second clergé qui dépendait encore plus directement de la cour de Rome, et dans lequel

elle trouvait des serviteurs et des agents plus affidés. L'habit laïque demeurait interdit aux religieux et aux chanoines réguliers, tandis qu'il paraît par une épître d'Innocent III, que les ecclésiastiques séculiers portaient librement des habits de toutes formes et de toutes couleurs.

Pour perpétuer dans les peuples et même dans les ministres du culte une ignorance grossière, on maintenait des cérémonies bizarres ou scandaleuses, telles que les fêtes des fous, des ânes, des innocents, des noircis. Eudes de Sully, évêque de Paris, fit de vains efforts pour abolir les deux premières ; il parvint à peine à les suspendre ; elles subsistèrent durant tout le treizième siècle et au delà. En certains lieux même s'introduisaient des pratiques, s'il se peut, encore plus étranges; d'ignobles animaux jouaient un rôle dans les processions religieuses, y paraissaient revêtus d'ornements cléricaux, et attiraient seuls les regards et toute l'attention d'une sotte populace. On continuait aussi de prodiguer les indulgences autant que les excommunications, et ces deux ressorts de la puissance pontificale, quoique les plus vulgaires et les plus usités, semblaient ceux qui s'affaiblissaient le moins. Boniface VIII termina le siècle en accordant une indulgence plénière à tous les fidèles qui visiteraient le tombeau des saints apôtres durant l'année 1300 : c'est proprement là l'institution du jubilé, dont il n'existait auparavant que de bien faibles préludes.

Dans un siècle où le clergé exerçait tant d'autorité, les mœurs des laïques ne pouvaient être meilleures que les siennes. La dépravation générale nous est assez attestée par diverses lois de saint Louis, par le mélange de dispositions sévères et de ménagements qu'elles présentent. La puissance civile, divisée par le système féodal entre un si grand nombre de seigneurs, n'avait nulle part assez d'énergie pour garantir l'ordre public. Déjà néanmoins elle tendait à se concentrer dans les mains du monarque. Par un heureux usage de la force et de l'adresse, Philippe Auguste avait amené ses grands vassaux à prendre quelque habitude de subordination, et à sentir même la nécessité d'un pouvoir central et suprême. La reine Blanche et son fils Louis IX profitèrent habilement, pour atteindre à ce but, des rivalités et des démêlés qui éclataient entre les seigneurs. Ils donnèrent une attention particulière aux mariages que contractaient ces redoutables sujets, et les empêchèrent de s'allier aux familles étrangères ennemies du royaume. Il fut réglé que ni le vassal ni ses enfants ne pourraient, sans l'agrément du roi, former de pareilles unions, et saint Louis, usant de ce droit, ne permit ni à la fille du comte de Ponthieu d'épouser le roi d'Angleterre, ni aux comtesses de Flandre et de Boulogne de se marier à Simon de Montfort, devenu comte de Leicester. Les institutions monarchiques prenaient une forme plus régulière et plus constante. Par exemple, dès le règne de Philippe

Auguste, entre 1202 et 1206, le nombre des pairs paraît invariablement fixé à douze.

Les premiers actes qui commencèrent en France l'abolition de la servitude remontent au règne de Louis le Gros ; mais Louis IX et Philippe le Bel sont, dans le moyen âge, les deux rois qui ont contribué le plus à ce bienfait. Louis IX autorisa et entraîna plusieurs seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques, à recevoir des sommes d'argent pour prix des affranchissements. Et Philippe le Bel, en 1298, abolit expressément la servitude dans une partie du Languedoc, en la transformant en un cens annuel. Il fit plus dans les années de son règne qui appartiennent au quatorzième siècle; mais il faut remarquer, dès le treizième, ces progrès de la civilisation qui, bien que lents, faibles et partiels, rendaient néanmoins déjà quelque essor à l'esprit humain, ouvraient plus de routes à l'instruction, et concouraient à imprimer plus d'activité aux travaux littéraires.

Jusqu'alors, les ordonnances des rois, confiées au seul chancelier, avaient été adressées par lui d'abord aux comtes ou premiers magistrats des provinces, puis aux baillis et sénéchaux qui leur avaient succédé. Saint Louis les fit *enregistrer* au Châtelet de Paris et aux autres auditoires des bailliages et sénéchaussées de son royaume. Recueillies en des registres, elles acquirent et conservèrent plus d'authenticité; les plus anciens de ces registres sont connus sous le nom d'*Olim*,

et ne remontent qu'au règne de Louis IX. C'est, à proprement parler, le commencement des archives françaises. Jusqu'alors aussi, la conservation des actes particuliers n'avait point été assez garantie, tous les évêques, les seigneurs, les baillis même et les sénéchaux s'attribuaient le droit de créer des notaires, et ceux-ci expédiaient les actes aux parties contractantes sans en garder les minutes. Ce soin ne fut exigé que vers la fin du règne de saint Louis. Les actes publics et privés de cette époque montrent qu'on faisait commencer l'année à Pâques, ou plutôt au samedi saint, après la bénédiction du cierge pascal; c'était, en France, pendant le treizième siècle, l'usage général, à l'exception toutefois de plusieurs diocèses du Languedoc où l'année commençait à Noël.

En certains lieux, dans le Rouergue par exemple, les peines afflictives étaient arbitraires et à la disposition des seigneurs qui confisquaient, selon leur bon plaisir, les biens des condamnés. Saint Louis a publié plusieurs lois pénales, mais elles ne s'exécutaient guère que dans ses propres domaines, et non dans toute l'étendue de son royaume. Ce prince a joint quelques règlements somptuaires à ceux qui existaient déjà; mais Philippe le Bel fit, en ce genre, une loi plus étendue et plus fameuse, datée de 1293. Elle règle, pour chaque condition, le nombre des mets, celui des habits, le prix des étoffes, la nature des meubles. Si elle ne donne pas une haute idée des lu-

mières de ce temps, elle est du moins un monument du luxe qu'elle tendait à réprimer. Quelques années auparavant, un concile de Montpellier avait interdit aux femmes les robes traînantes et aux hommes les habits fendus par en bas. On voit, par des règlements d'Alphonse, comte de Toulouse, que les peuples de la province Narbonnaise, jadis appelée *Togata*, avaient renoncé aux amples toges de leurs ancêtres, pour prendre des vêtements plissés et serrés, à l'instar des Gascons et des Espagnols.

Malgré tout ce luxe, les Français se livraient fort peu au commerce, même intérieur; bien moins encore songeaient-ils à transporter eux-mêmes des Indes ou du Levant les marchandises dont ils faisaient usage, ils les achetaient fort cher des Génois et des Vénitiens. Un des principaux obstacles au commerce consistait dans la confusion des monnaies et dans l'incertitude de leurs valeurs. On doit encore à saint Louis de sages règlements sur cette matière, et on peut le considérer comme le restaurateur du système monétaire en France. Cependant il est difficile aujourd'hui de se former une idée bien précise et bien sûre de toutes les espèces qu'il fit frapper, et des rapports qu'elles avaient entre elles; et les longues recherches dans lesquelles il y aurait lieu de s'engager sur ce point deviendraient étrangères à l'histoire des lettres. Observons d'ailleurs que les évêques et les seigneurs continuaient de battre monnaie. Le fait le plus étrange

que nous offre à cet égard l'histoire du treizième siècle, c'est l'image de Mahomet empreinte sur des milarets frappés par l'ordre d'un évêque de Maguelone. Il paraît toutefois que le roi seul avait le droit de fabriquer des monnaies d'or et d'argent; celles des seigneurs étaient noires ou de cuivre; il leur fallait du moins, pour employer à cet usage des métaux plus précieux, une concession expresse du souverain. Les monnaies des seigneurs n'avaient cours que dans leurs domaines; celles du roi circulaient dans tout le royaume, ainsi qu'il est réglé par une ordonnance de saint Louis. Enfin on punissait de peines beaucoup plus graves la contrefaçon et l'altération des monnaies royales.

Le siècle était guerrier; la nation guerrière. Le droit de faire la guerre appartenait à tous les seigneurs fieffés, laïques ou ecclésiastiques, aux villes, aux bourgades, à tout ce qui n'était point dans l'état de servitude. On la déclarait pour tout *vilain méfait*, c'est-à-dire pour tout crime qui en justice réglée aurait mérité la peine capitale. Les prélats et les abbés qui ne pouvaient porter les armes, employaient à guerroyer pour eux leurs vidames ou avoués. Quelquefois les hostilités commençaient d'elles-mêmes; plus souvent elles étaient annoncées par des lettres de *défiement*, ou par le ministère des hérauts ou rois d'armes. Tous les parents, tous les vassaux du chevetain ou quiévetain, c'est-à-dire de celui qui avait ainsi

déclaré la guerre, y devaient prendre part, à l'exception néanmoins des femmes, des enfants, des ecclésiastiques et de ceux qui se trouvaient engagés dans une expédition à la terre sainte ou partis pour un pèlerinage lointain. Ces guerres privées se terminaient ou par une paix authentiquement conclue, ou par un duel entre les deux principaux adversaires, ou par des actes réconciliatoires comme d'avoir bu ou mangé ensemble, ou par une sentence, ou enfin quand le plus faible ou le plus raisonnable des deux chevetains requérait que son ennemi eût à donner *assurement*, c'est-à-dire assurance qu'il ne l'attaquerait point jusqu'à la décision juridique de la querelle. Saint Louis, sous lequel ces usages subsistaient encore, déclara d'abord que tous les barons auraient droit d'obliger les parties contendantes à l'*assurement* qui jusque alors n'avait eu lieu qu'à la requête de l'une d'elles. Il fit plus : par divers édits, il défendit presque absolument, et sous des peines rigoureuses, toutes les guerres particulières. Mais la nécessité où se trouva Philippe le Bel de renouveler ces ordonnances, montre assez la ténacité des horribles usages qu'elles voulaient extirper; ils se prolongèrent, quoique réprimés et affaiblis, jusque dans les deux siècles suivants; et les rois avaient presque besoin de soutenir eux-mêmes des guerres, pour opposer un remède efficace à celles que leurs vassaux prétendaient se faire entre eux.

Une cruauté raffinée signalait ces guerres particulières. Après avoir entendu la messe et pris un léger repas, on postait çà et là divers escadrons pour tenir l'ennemi en respect, et l'on détachait des pelotons armés d'instruments propres ou à démolir les maisons, ou à déraciner les vignes, ou à couper les blés et à ruiner toutes les espérances des cultivateurs.

C'était dans l'armée du roi qu'on distinguait des soldats appelés ribauds, dont le nom exprime encore les désordres auxquels ils se livraient. Leur chef portait le titre de roi des ribauds. Il y avait aussi alors un roi des merciers, des mégissiers, des jongleurs. Celui des ribauds a rempli à la cour, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à Charles VI, des fonctions dont quelques-unes sont devenues depuis celles du grand prévôt de l'hôtel.

Les institutions chevaleresques, dont l'origine remonte au commencement du onzième siècle, paraissent dans tout leur lustre durant le cours du treizième. Les fonctions de page et d'écuyer servaient de degrés pour arriver *au temple d'honneur*, c'est-à-dire à la dignité de chevalier, et nous voyons que les princes mêmes n'étaient pas dispensés de cet apprentissage. Des fils de France sont qualifiés *varlets* ou pages dans un compte de la maison de Philippe le Bel; et Ville-Hardouin, en parlant d'Alexis, héritier de l'empire d'Orient, ne l'appelle que le varlet de Constantinople. Des jeûnes, des prières, des bains, des

exercices de piété, des sacrements préludaient à la cérémonie par laquelle un seigneur, une dame et souvent le monarque lui-même armait un nouveau chevalier de par Dieu, Notre-Dame et monseigneur saint Denis. Le nom de bachelier ou bas-chevalier désignait ceux qui n'avaient point assez de vassaux et de richesses pour fournir et entretenir cinquante hommes d'armes. Les bannerets, capables de payer ce tribut, portaient une bannière carrée au haut de leur lance ; ils jouissaient, quand ils étaient aînés de famille, du droit de cri d'armes[1] et pouvaient aspirer aux titres de barons, de comtes, de marquis, de ducs. Tous les chevaliers étaient qualifiés *dam* ou *dom*, *sire*, *messire* ou *monseigneur ;* et il n'y avait que leurs femmes qui fussent appelées *madame ;* les autres femmes ne prenaient que le nom de *demoiselle*. On dégradait solennellement tout chevalier convaincu de lâcheté, de déloyauté ou *foi mentie*.

Le moyen âge n'offre point en France de spectacles plus fréquents et plus brillants que les tournois. Quoiqu'on n'admît dans ces exercices chevaleresques que des armes *courtoises*, de *courts bâtons*, des épées *gratieuses*, *rabattues* et *à pointes brisées*, les accidents qui troublaient ces fêtes devinrent assez nombreux pour provoquer des plaintes et des anathèmes ecclésiastiques. Les papes excommunièrent ceux qui continue-

[1] *Dieu le veut, Diex aie, dame Diex aie, passavant li melior*, etc., étaient des cris d'armes.

raient d'y assister et défendirent d'inhumer en terre sainte quiconque y perdrait la vie. Philippe Auguste défendit à ses deux fils d'y paraître sans sa permission. Cependant l'un des fils de saint Louis y reçut sur la tête un coup si violent, que sa raison s'altéra. Le saint roi, sur la nouvelle d'un désastre essuyé en Orient par les croisés, interdit pour deux ans les tournois. Cette interruption ne fit que rallumer le goût de ces amusements périlleux.

On rédigeait des relations de ces tournois ; il subsiste des procès-verbaux de ceux qui eurent lieu à Compiègne en 1238, à Chevancy en 1285, près de Liége en 1289, et ces actes sont accompagnés des armoiries des chevaliers. On a de plus quelques-uns des registres particuliers où les hérauts d'armes étaient obligés d'inscrire les familles nobles de chaque province ; et ces registres, qui contiennent aussi des armes blasonnées, sont au nombre des plus anciens monuments de la science héraldique.

C'est au même temps que remontent les associations chevaleresques qu'on appelait adoptions d'honneur en frère ou en fils. Elles prirent naissance dans les expéditions d'Orient : « Nos gens, dit Joinville, furent obligés de se faire saigner avec les gens du seigneur de Toucy, mêlèrent leur sang avec du vin, et après avoir bu cette mixtion, s'écrièrent qu'ils étoient frères du sang. » Quelquefois la cérémonie ne consistait que dans la collision ou dans l'échange

des boucliers, des lances, des épées et en des serments mutuels qui faisaient prendre aux associés le nom de frères conjurés. On y substitua depuis des rites religieux. Toujours s'ensuivait-il que les frères d'armes devaient avoir désormais tous amis ou tous ennemis communs, s'aider réciproquement, ne contracter d'engagements que de concert et faire bourse commune dans les expéditions guerrières. Les cérémonies de l'adoption d'honneur en fils ont aussi varié; on coupait les cheveux de l'adopté, ou bien on le faisait passer sous le manteau de l'adoptant; ailleurs, on employait des cérémonies religieuses qui établissaient entre l'adoptant et l'adopté des relations à peu près pareilles à celles qu'expriment les mots de parrain et de filleul. D'autres fois ce n'était qu'une simple tradition d'armes, ou bien une communication d'une partie d'armoiries; saint Louis permit ainsi au jeune Bohémond, prince d'Antioche, d'écarteler d'azur semé de fleurs de lis d'or.

On croit que les premières lettres d'anoblissement furent celles que Philippe le Hardi donna en 1285 à l'orfévre Raoul. Cependant il paraît qu'avant cette époque les seigneurs jouissant des droits régaliens, tentaient de s'arroger le droit d'anoblir; car en 1280 un arrêt du parlement déclare que le comte de Flandres ne peut ni ne doit faire un noble d'un vilain, sans l'autorité du roi. L'anobli était tenu de payer une somme d'argent comme indemnité des subsides dont

sa lignée serait affranchie, et de distribuer une autre somme en aumône, en compensation de la surcharge que le peuple devait souffrir à cause de cette exemption.

IV

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Les usages et les mœurs dont nous venons de recueillir quelques traits ne supposent pas sans doute de bien vives lumières. L'instruction et même la fausse science demeuraient concentrées dans un petit nombre d'hommes; à vrai dire, presque tous les laïques croupissaient encore dans une ignorance grossière. Les seigneurs entendaient si peu le latin qu'on sentit la nécessité de rédiger leurs transactions en langue vulgaire. Il faut pourtant faire ici des exceptions, puisque nous savons que les talents des troubadours étaient appréciés, encouragés, quelquefois dirigés par les seigneurs et par les dames. Il se rencontrait dans les couvents, comme dans les châteaux, des femmes qui avaient fait quelques études. Un archevêque de Lyon établit en 1213 douze religieuses lettrées en un seul monastère; et le pape Clément IV attribue ce même titre de *lettrée* à une novice qu'il recommande à une communauté du diocèse d'Auxerre. D'un autre côté, l'on cite un marquis de Montferrand qui mourut centenaire vers l'an 1230, et qui depuis quarante ans ras-

semblait et lisait des livres latins de tout genre, même ceux des hérétiques. Mais l'admiration et les hommages qu'attirait à quelques laïques une instruction si élémentaire, montrerait à quel point elle était alors peu commune, si nous ne savions d'ailleurs qu'elle manquait même à une grande partie du clergé. En 1293, un évêque d'Angers, considérant que la plupart des prêtres sont illettrés (*illiterati*), déclare qu'il n'ordonnera plus personne qui n'ait quelque teinture de grammaire. Les études languissaient dans les chapitres et jusqu'au sein des monastères où elles semblaient s'être jadis réfugiées ; plusieurs des écoles établies auprès des abbayes de l'ordre de Saint-Benoît avaient commencé de se fermer. On négligeait surtout les auteurs classiques, on avait presque oublié leurs noms, et Virgile était bien moins connu comme un grand poëte que comme un magicien fameux, un grand maître en sorcellerie. Tous les hommes dont les talents ou les connaissances dépassaient la mesure commune se voyaient exposés à des accusations de sortilége ou d'hérésie. En Italie même, où les esprits semblaient plus cultivés et où Dante allait paraître, Pierre de Apono fut condamné comme ayant appris les sept arts libéraux de sept esprits familiers qu'il tenait enfermés dans un cristal. On lui attribuait le secret de faire revenir dans sa bourse tout l'argent qu'il avait dépensé. Il ne faut presque jamais croire à la bonne foi ni à l'impéritie de ceux qui prononcent de pareils

anathèmes ; mais il est évident qu'ils ne les peuvent accréditer qu'au milieu d'un peuple stupide, et l'on doit avouer que le nombre et le succès de ces accusations en chaque siècle, sont toujours des mesures assez justes de l'ignorance générale.

Toutefois, lorsque l'abbé Pluquet conclut qu'il n'y a pas de siècle où l'on ait moins cultivé que dans le treizième les sciences et les arts, nous croyons qu'il y a beaucoup trop de sévérité dans ce jugement ; les détails que nous offrirons successivement à nos lecteurs les mettront à portée de vérifier si cet âge n'a pas produit un assez grand nombre d'hommes instruits, même quelques esprits éclairés ; s'il n'a pas parcouru, effleuré la plupart des branches des connaissances humaines ; s'il n'en a pas étendu quelques-unes ; si du moins il n'a pas légué aux âges suivants des essais, des traditions, des écoles qui à leur manière ont contribué peu à peu aux progrès toujours lents de l'esprit humain.

Le père Hardouin, au contraire, faisait honneur au treizième siècle et au quatorzième de plusieurs des anciens monuments de la littérature profane et sacrée ; selon lui, l'*Énéide* et la plus grande partie des œuvres d'Horace seraient de cette époque ; les auteurs de ces ouvrages y auraient attaché des noms antiques et n'auraient inscrit le leur propre que sur des compositions assurément bien différentes. On ne saurait attribuer à la fois plus de talents, plus d'art et plus de modestie

à des moines du moyen âge. Nous ne rappelons pas ce système pour le réfuter, mais afin que cette idée bizarre d'un savant moderne serve de contre-poids et, s'il se peut, d'excuse à toutes les extravagances que pourront nous offrir les véritables productions du treizième siècle.

On a vu que dès le douzième les écoles de Paris attiraient un grand concours d'étudiants et de professeurs étrangers. Deux Lombards y occupaient, sous Philippe Auguste, des chaires de théologie. L'un, nommé Didier, ayant pris parti contre les moines, fut traité par eux d'hérésiarque ; c'est ainsi que le qualifie saint Thomas d'Aquin ; l'autre, qui s'appelait Præpositivus, ne s'est point fait tant d'ennemis. Il devint chancelier de l'église de Notre-Dame en 1207, et mourut dix ans après, laissant divers écrits théologiques. Il en subsiste un plus grand nombre d'Alexandre de Halès, même en n'y comprenant pas ceux dont l'authenticité est douteuse. Ce docteur, surnommé l'irréfragable, était né en Angleterre, dans le comté de Rochester. Après avoir été archidiacre, il s'engagea dans l'ordre des Frères-Mineurs, vint étudier et enseigner à Paris, et y mourut en 1245 ; il a jeté beaucoup d'éclat sur l'école établie dans son couvent. Roland de Crémone se distinguait à la même époque; il avait abandonné une chaire de philosophie ou plutôt de médecine qu'il remplissait à Bologne, pour entrer dans l'ordre des Dominicains. Ce fut à Paris qu'il com-

mença d'enseigner la théologie, et l'on cite Hugues de Saint-Cher parmi ses disciples. En 1231, Roland alla professer la même science à Toulouse et y combattre les Albigeois. Deux ans après, il rentra en Italie, habita successivement Plaisance, Crémone et Bologne, continuant de se livrer à son zèle pour l'enseignement et pour la controverse, jusqu'à sa mort arrivée au milieu du siècle. Saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin lui ont survécu vingt ans. Quoi qu'on en ait dit, ni l'un ni l'autre n'ont pu recevoir à Paris les leçons d'Alexandre de Halès; mais la France a été le théâtre d'une partie de leurs travaux et de leurs succès. Né à Bagnaréa en Toscane, Bonaventure eut à peine embrassé la profession monastique dans un couvent de frères mineurs, qu'on l'envoya étudier à Paris; il y prit les degrés académiques, y compris celui de docteur, et y ouvrit une école où il expliqua d'abord les quatre livres des Sentences. Ce commentaire est un de ses principaux ouvrages, la plupart des autres sont ascétiques; tous ont eu jadis de la renommée. Clément IV promut Bonaventure au cardinalat et à d'autres dignités qui l'arrachèrent à la France. Saint Thomas était né du comte d'Aquino, non loin de la ville napolitaine qui porte ce nom. Après avoir fait ses premières études dans le monastère du mont Cassin et dans les écoles de Naples, il se fit, malgré ses parents, frère prêcheur, vint écouter à Cologne, et, durant quatre ans à Paris, les leçons d'Albert le Grand, et ne

tarda point à en donner lui-même dans l'une et l'autre de ces villes. Retourné vers 1251 en Italie, il n'y fit qu'un court séjour et revint briller dans l'université parisienne. Mais en 1260, on le voit ouvrir à Rome une école de théologie, qu'il transportait à Orvieto, à Anagni, à Viterbe, à Pérouse, selon que les papes déplaçaient leur propre résidence. Il fit, pour assister à un chapitre général de son ordre, un nouveau voyage à Paris, et en repartit deux ans après pour rouvrir son école à Rome. Dans les dernières années de sa vie, c'était à Naples qu'il professait. Il faut qu'il ait employé à écrire tout le temps qu'il ne passait point à enseigner dans les écoles, car la collection de ses ouvrages surprend d'abord par sa vaste étendue, alors même qu'on la débarrasse des articles non authentiques dont les éditeurs l'ont surchargée. Tant de volumes où sont traitées et souvent approfondies toutes les matières qui peuvent exercer l'esprit humain, toutes celles du moins dont on s'occupait alors, supposent une facilité prodigieuse et un zèle infatigable dans un professeur qui n'a vécu que cinquante ans, peut-être même que quarante-huit. Saint Thomas a commenté plusieurs livres de la Bible, les Sentences de Pierre Lombard, et divers traités d'Aristote; il a composé des sermons, des hymnes, des traités de controverse, une Somme contre les gentils et une Somme théologique qui seule suffirait à la renommée d'un autre docteur, car elle annonce une tête active, capable des analyses les plus

profondes ; et lorsque Fontenelle a dit qu'en un siècle moins barbare saint Thomas aurait été Descartes, cet éloge, quelque grand qu'il soit, n'a rien d'excessif. Albert le Grand, qui fut le maître de Thomas d'Aquin, et qui lui a survécu six ans, n'a pas droit aux mêmes éloges ; mais il n'est pas non plus tout à fait étranger à l'histoire littéraire de la France; en effet, il quitta, jeune encore, l'Allemagne sa patrie, pour venir comme tant d'autres s'instruire à Paris ; et en 1241, il y revint tenir l'école des dominicains, ses confrères. Il a fait même en France quelques autres voyages, mais tous d'une assez courte durée ; il s'est trouvé avec saint Bonaventure au concile de Lyon en 1274, concile auquel se rendait aussi Thomas d'Aquin, quand la mort le surprit à Terracine. Du reste, après qu'on a mesuré et admiré l'incomparable étendue des œuvres d'Albert, il reste peu d'autres hommages à lui rendre. Fleury lui reproche d'avoir mis Byzance en Italie, d'avoir cru aux influences des astres, d'avoir mêlé l'astrologie à la politique, et d'avoir proposé beaucoup d'étymologies absurdes, voulant expliquer les noms grecs sans savoir le grec, ce qui, ajoute Fleury, lui est commun avec tous les docteurs du même temps.

Ceux dont nous venons de parler ne sont pas les seuls étrangers qui aient alors puisé et versé leurs lumières en France. Nous aurions à citer encore un autre dominicain, Annibaldo degli Annibaldi, qui a rempli une chaire à Paris depuis 1257 jusqu'en 1260, et qui

fut rappelé à Rome sa patrie, où peu après Urbain IV le fit cardinal ; Ambroise Sansedoni, moine du même ordre et professeur en France, du moins on le croit ainsi, avant de l'être en Italie et en Allemagne ; Albert de Gênes, professeur de théologie à Montpellier, après avoir été reçu bachelier à Paris, et depuis supérieur général de ces mêmes frères prêcheurs ; Remi de Florence, qui devint procurateur de cet ordre à son retour de Montpellier où il avait donné des leçons publiques ; mais surtout Jean de Parme, frère mineur, qui tenait une école de science ecclésiastique à Paris, quand ses confrères l'élurent pour général. Les professeurs séculiers et les frères prêcheurs ont accusé Jean de Parme d'avoir composé à Paris un livre fort peu orthodoxe, intitulé l'*Évangile éternel*, livre qui, selon les frères mineurs et selon le *Roman de la Rose*, serait l'ouvrage des frères prêcheurs eux-mêmes. Tillemont et Crévier l'attribuent à Joachim, qui fut, au douzième siècle, abbé de Curatio en Calabre, et dont les autres écrits sont pleins, comme celui-là, de visions mystiques ; c'est, selon Tiraboschi, une production de Gherardino, moine franciscain ; mais, en tout cas, on a lieu de croire que Jean de Parme y joignit une introduction qui en renouvelait et aggravait les erreurs.

Les ouvrages de Roger Bacon, autre franciscain, n'ont pas eu de son temps, n'ont pas même encore la célébrité qu'ils méritent par les grandes conceptions qu'ils recèlent. Nul écrivain n'aurait, au sein des

ténèbres de cet âge, jeté de plus vives lumières sur les sciences physiques et sur divers points des autres connaissances humaines, s'il lui avait été permis de propager ses découvertes. Mais, malgré le tribut qu'il payait à l'ignorance de son siècle en s'adonnant à l'astrologie et à d'autres doctrines occultes, il devançait trop ses contemporains pour obtenir leur confiance et leurs hommages. Ses confrères l'ont persécuté, emprisonné, ils ont fait plus peut-être; et nous aurions à nous occuper de la destinée de ce philosophe autant que de ses ouvrages, s'il n'appartenait à l'Angleterre, où il est né, beaucoup plus qu'à la France. On dit pourtant qu'il prit à Paris l'habit de cordelier, qu'il y fut jugé, condamné et détenu dans les cachots de son monastère. Le seul fait bien constant est qu'il a passé quelques années dans cette ville; on ne voit pas qu'il y ait étudié, ni enseigné, ni acquis, de son vivant, aucune renommée. Il mourut en 1294.

Nous aurons occasion de parler des leçons de l'art de guérir données en France par Lanfranc de Milan. Cinq autres Italiens, dont trois sont aujourd'hui peu célèbres, se sont fait remarquer en France à la fin du treizième siècle. Jacques de Viterbe, Gilles Colonne ou Gilles de Rome, et Triomphe d'Acone, étaient tous trois de l'ordre des Augustins, tous trois aussi des disciples de saint Thomas. Le premier quitta la chaire qu'il remplissait à Paris, pour devenir évêque de Bénévent, puis de Naples; ses écrits, restés manuscrits,

consistent principalement en commentaires sur Pierre Lombard, et en un traité *de Regimine christiano*. Gilles Colonne brilla dans les écoles parisiennes, et comme élève et comme maître; il se fit plus d'honneur encore, soit en publiant une défense de saint Thomas d'Aquin, soit surtout en plaidant la cause du clergé séculier contre les moines mendiants, tout mendiant qu'il était lui-même, soit enfin en rétractant avec franchise certaines opinions théologiques qu'il avait hasardées. Ce fut lui qui, à l'avénement de Philippe le Bel, complimenta ce monarque au nom de l'Université; on a ce discours en latin et en français; mais il peut appartenir aux historiens qui le rapportent plus qu'à l'orateur qu'ils mettent en scène. On ne lui conteste pas la gloire d'avoir inspiré le goût des lettres à Philippe IV, pour l'instruction duquel il composa un traité *de Regimine principum*, très-distinct de celui qui porte le même titre dans les œuvres de saint Thomas. Depuis il perdit les bonnes grâces de Philippe, en prenant parti pour Boniface VIII. Ce pape, dont Gilles Colonne avait servi les intérêts, dès 1294, par un premier écrit sur l'abdication de Célestin V, le fit archevêque de Bourges; Gilles était déjà général des augustins. Son livre sur les deux puissances est resté manuscrit; car, si c'était l'opuscule qui porte son nom dans le recueil de Goldast, on ne concevrait plus comment l'auteur aurait encouru la disgrâce de Philippe le Bel, et obtenu du pontife tant de bien-

veillance. Gilles mourut à Avignon; et son corps, transporté à Paris, fut inhumé dans l'église des Augustins. Un autre traité de la suprématie ecclésiastique est dû à Trionfo, mais n'a été composé qu'après l'an 1300. Nous ne nommons ici cet autre théologien qu'à cause de la carrière scolastique qu'il avait parcourue avec distinction à Paris, bien avant de composer ce livre. Il assista, quoique jeune encore, au second concile de Lyon. Les deux autres Italiens dont il nous reste à parler sont Brunetto Latini, Dante.

Brunetto Latini, noble florentin, était engagé dans le parti des Guelfes. Les succès des Gibelins l'obligèrent à quitter sa patrie et à se retirer en France, où il fit un séjour dont il n'est pas facile de bien fixer la durée. On est sûr au moins qu'il est resté à Paris depuis 1260 jusqu'en 1266; ceux qui ajoutent qu'il y ouvrit une école de grammaire ou de philosophie, ne le disent que sur la foi de l'auteur anonyme d'un commentaire inédit sur le Dante. Ce qui est incontestable, c'est qu'il y écrivit en français l'ouvrage intitulé le *Trésor*. A la vérité, ce livre s'annonce comme une traduction : « Cy commence le livre dou Trésor lequel translata maître Brunet Latin de Florence de latin en roman. » Mais le sens de ce titre est assez fixé par la nature même de l'ouvrage qui offre un tissu d'articles divers, extraits en effet et traduits, si l'on veut, de la Bible, de Pline l'Ancien, de Solin et de quelques autres auteurs latins. La

1re partie se compose de cinq livres qui contiennent l'Ancien et le Nouveu Testament, avec des éléments de géographie et d'histoire naturelle. La 2e partie, divisée en deux livres, renferme un abrégé de la Morale d'Aristote et un traité des Vertus et des Vices. L'art de parler et l'art de gouverner occupent les deux livres de la 3e et dernière partie. Cette compilation n'a réellement d'autre mérite que d'être un des monuments de notre ancienne langue, et une preuve de l'estime qu'elle obtenait déjà des étrangers : « Se aucuns, dit Brunetto, demandoit pourquoi chis livres est écrit en roumans, pour chou que nous sommes ytaliens, je diroie que ch'est pour chou que nous sommes en France, et pour chou que la parleure en est plus délitable et plus commune à toutes gens. » Ses autres écrits sont en langue italienne ; c'est sans raison, et en le confondant avec Brunellus, qu'on lui attribue des productions latines. Il a traduit et commenté en toscan une partie de la Rhétorique de Cicéron et quelques-unes des harangues de cet orateur. On l'a dit aussi auteur d'une version de la Consolation de Boëce et d'opuscules intitulés : *Motti de' Filosofi antichi, Povertà de' Stolti ; Gloria de' Pedanti ignoranti ; Trattato della Penitenza ;* mais on n'a point constaté l'authenticité ni même l'existence de ces écrits. Un poëme italien de Brunetto, imprimé pour la première fois en 1788, et d'un bout à l'autre aussi inintelligible que le titre *Pataffio* qu'il porte ; Tiraboschi

avait félicité le public de n'en point avoir connaissance. Le *Tesoretto* a longtemps passé pour un abrégé des neuf livres du *Trésor;* c'est une erreur que M. Ginguené a parfaitement dissipée; le *Tesoretto* n'est qu'un recueil de préceptes moraux; et ce qu'on y peut remarquer de plus précieux, c'est un premier germe, bien imparfait encore, de la grande composition du Dante. Brunetto s'égare dans une forêt; là, les animaux de toute espèce qui l'environnent obéissent tous à une femme dont les bras atteignent le ciel; cette femme est la nature. Elle lui explique la création et la reproduction des êtres, la chute des anges, la chute de l'homme, les règles de la morale, et ne le quitte qu'après lui avoir indiqué son chemin, c'est-à-dire trois routes, dans l'une desquelles il trouvera la philosophie et la vertu; dans l'autre, les vices; dans la troisième, le dieu d'amour. En parcourant ces routes, Brunetto rencontre Ovide, et ensuite Ptolémée, qui à leur tour le guident et l'instruisent. Brunetto Latini mourut en 1295; il avait donné des leçons de littérature au Dante, qui, dans son poëme, le trouve en enfer et le reconnaît pour son ancien maître.

A l'égard du Dante, il n'a fait en France qu'une ou deux apparitions si courtes, que nous ne devons faire ici qu'une mention fort succincte de ce grand poëte. L'historien Jean Villani et deux commentateurs du Dante disent qu'il vint à Paris dans sa jeunesse, avant

l'an 1300, qu'il y fréquenta les écoles et y soutint des thèses publiques. Si, à cet âge, le désir de s'instruire l'a entraîné jusqu'à Oxford, comme ces auteurs le racontent aussi, il est extrêmement probable qu'il n'aura pas négligé l'université de Paris, alors beaucoup plus célèbre. Son voyage en France après son exil est moins douteux ; mais les circonstances n'en sont pas très-connues ; et d'ailleurs, si elles tenaient à l'histoire littéraire, ce serait à celle du quatorzième siècle. Rien dans le poëme du Dante ne concerne particulièrement la France, sinon trois vers sur Hugues Capet, que François Ier a rendus fameux par le courroux qu'il ressentit en les écoutant.

On voit, par les détails qui précèdent, quelle idée les étrangers s'étaient formée de l'état de l'instruction dans les villes de France et surtout dans la capitale. On voit quelle attention excitaient alors les Français par des travaux littéraires, aujourd'hui peu admirés, mais trop nombreux et trop étendus pour ne pas acquérir, dans leur nouveauté, quelque importance. Nous présenterons d'abord une liste des principaux écrivains que la France a produits au treizième siècle, selon l'ordre de leurs décès, sous Philippe Auguste et Louis VIII, sous saint Louis, sous Philippe III, sous Philippe IV. Cette table chronologique, dont on prévoit l'aridité, nous semble ici indispensable ; elle doit précéder et éclaircir les tableaux moins resserrés où ces mêmes noms reparaîtront avec plu-

sieurs autres, distribués selon les principaux genres de littérature ecclésiastique et profane.

Alain de Lille, Adam de Perseigne et Pierre de Poitiers ont si peu vécu après l'an 1200, qu'on peut considérer leurs travaux littéraires comme appartenant au douzième siècle. Mais c'est depuis 1206 jusqu'à 1226, époque où finit le règne de Louis VIII, que terminent leur carrière, parmi les théologiens, les disciples d'Amaury de Chartres, et Arnaud, abbé de Cîteaux ; parmi les historiens, Lambert d'Ardres, Pierre de Vaux-Cernay, Villehardouin, Rigord et Guillaume le Breton qui écrivit en vers les annales de Philippe Auguste ; parmi les autres poëtes, ou latins, ou provençaux, ou français, et plus généralement parmi les littérateurs, Évrard de Béthune, Pierre de Riga, Gilles de Paris et Gilles de Corbeil ; Arnaud de Marvelle, Raymond Roger, comte de Foix, Guillaume Faidit et Blacas ; Hugues de Bercy, Guyot de Provins, Herbers et Jean de Haute-Selve.

Les principaux écrivains ecclésiastiques qui moururent en France durant le règne de saint Louis sont : Gautier Cornut, archevêque de Sens ; Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris ; Guillaume d'Auxerre, Hugues de Saint-Cher. Ils avaient pour contemporains : le chancelier Guérin, le jurisconsulte Pierre Defontaines ; l'architecte Pierre de Montreuil ; les chroniqueurs ou historiens Jacques de Vitry, Guillaume d'Andres, Richer de Senones ; Albéric de

Trois-Fontaines; le grammairien Alexandre de Ville-Dieu; Nicolas de Braia, poëte latin; un très-grand nombre de poëtes ou romanciers en langue française ou en langue provençale, tels que, d'une part, Marie de France, Thibaut, comte de Champagne, Gautier de Coinsy, Gautier de Metz, Adenez, Guillaume de Lorris; de l'autre, Folquet de Marseille, Isarn, Boniface de Castellane, plusieurs autres troubadours, et leur historien Hugues de Saint-Cyr; enfin Vincent de Beauvais, dont l'ouvrage s'étend à presque toutes les études sacrées et profanes alors cultivées.

Sous Philippe III, c'est-à-dire depuis 1270 jusqu'en 1285, peuvent se placer les troubadours Giraud de Borneuil, Pierre d'Auvergne, Aimeri de Péguilain; les trouvères Robert de Blois, Jean le Bossu d'Arras, et Gautier de Belle-Perche, Philippe Mouskes, qui a écrit en vers français des morceaux d'histoire; le jurisconsulte Philippe de Beaumanoir; beaucoup d'auteurs ecclésiastiques, entre lesquels nous ne nommerons ici que Guillaume de Saint-Amour, Thomas de Cantimpré, Étienne Tempier, évêque de Paris; et Gilbert de Tournay.

Les quinze dernières années du siècle nous fourniront d'abord un auteur à la fois distingué dans la classe des théologiens et célèbre dans celle des jurisconsultes, Guillaume Durand, évêque de Mende; ensuite, plusieurs écrivains en langue vulgaire; par exemple, Guyard des Moulins, traducteur français de

la Bible; Giraud Riquier, qui semble fermer la liste des troubadours; et parmi les conteurs en vers français, Haisiaux, Jean de Boves, et Rutebeuf. Nous pourrions joindre à ces divers noms ceux des historiens Guillaume de Nangis et Joinville, du chirurgien Pitard, des médecins Arnaud de Villeneuve et Bernard de Gordon, enfin du poëte Jean de Meung; car ils ont tous écrit ou brillé dans le treizième siècle, mais ils ont vécu au delà de l'année 1300.

Tels sont les seuls noms que nous distinguerons en ce moment entre plus de sept cents autres[1]. Ils suffisent pour montrer une suite non interrompue d'hommes voués aux études profanes et surtout aux études sacrées. La plupart des lettrés étaient en effet des clercs ou ecclésiastiques; et de là venait l'usage d'appliquer ce nom de clercs aux laïques qui avaient quelque instruction, même à tous les officiers publics qui remplissaient des fonctions non militaires. Malgré la décadence que nous avons déjà remarquée dans les études monastiques, c'était néanmoins encore au sein des abbayes et des chapitres réguliers que recevaient les premières leçons ceux qui devaient briller

[1] Ce n'est que par des notices biographiques spéciales qu'on pourra établir avec quelque précision la chronologie des auteurs du treizième siècle. Celle des troubadours surtout est peu éclaircie encore et présente d'assez graves difficultés. L'aperçu que nous venons d'offrir, n'est destiné qu'à indiquer sommairement et d'une manière générale, les trois ou quatre générations littéraires qui se sont succédé en France entre 1190 et 1320.

ensuite sur les bancs et sur les chaires des universités, et dans les grands emplois ecclésiastiques. Les moines continuaient de cultiver presque tous les genres de connaissances; ils s'occupaient même de chimie. On traduisait quelques anciens livres, on renonçait à quelques croyances absurdes; par exemple, on commençait à soupçonner que la Chronique de Turpin n'était qu'un amas de fictions puériles. Mais Vincent de Beauvais, tout en admirant les lumières de ses contemporains, ne laisse pas de leur reprocher leur dédain pour l'histoire de l'Église. Il eût pu dire, plus généralement, qu'ils négligeaient l'histoire pour la dialectique, l'expérience pour la dispute, la théologie positive pour la scolastique, les auteurs classiques pour le seul Aristote, celui de tous qu'ils comprenaient le moins. Les progrès n'étaient rapides en aucun genre; et l'on devait plus de découvertes aux simples tentatives des ouvriers, qu'aux méditations et aux livres des savants de profession. Ajoutons que les croisades expatriaient beaucoup d'hommes, de lettrés et dépeuplaient même les écoles, moins pourtant en France qu'en Allemagne. Les chaires, les fonctions ecclésiastiques et l'état monastique étaient pour les lettres les ressources les plus ordinaires; mais on prenait aussi l'habitude de les charger de certaines fonctions civiles, particulièrement de l'éducation des jeunes princes. Nous verrons enfin plusieurs littérateurs laïques, et surtout les poëtes, trouver dans les

cours et dans les châteaux des asiles et des bienfaiteurs.

V

PROTECTION ACCORDÉE AUX LETTRES PAR LES SOUVERAINS, SPÉCIALEMENT PAR LES ROIS DE FRANCE.

Plus puissants que tous les autres princes, les papes exerçaient sur la direction des études une influence universelle, presque aussi remarquable en France qu'en Italie. Pour plaider par écrit ou de vive voix tant de causes publiques et particulières dont Innocent III s'était réservé la décision suprême, il fallait avoir acquis, outre la connaissance des lois, l'habitude de présenter une demande ou une défense sous un jour favorable. On avait besoin d'instruction et de talents pour réussir auprès d'un pontife qui s'était appliqué à donner à son esprit autant d'exercice et d'étendue qu'à son pouvoir. Il avait, dans sa jeunesse, étudié à Paris, et y avait pris, encore plus qu'à Rome et à Bologne, le goût des lettres et une grande idée de leur importance. Devenu pape, il ordonna au clergé de les cultiver, il établit un maître de grammaire dans chaque église cathédrale, et plusieurs autres professeurs dans les églises métropolitaines. On remarque ces dispositions parmi les décrets du concile de Latran tenu en 1215; et l'on voit d'ailleurs qu'en cette même

année Innocent s'occupait particulièrement de l'université de Paris, lui accordait des priviléges, lui imposait des lois, et chargeait Robert de Courçon, son légat en France, d'y ranimer et régler les études. Plusieurs bulles d'Honorius III ont le même objet; un évêque fut déposé par ce pape, pour n'avoir pas lu Donat, c'est-à-dire pour ne pas savoir la grammaire. Grégoire IX montra plus de zèle encore pour le progrès des arts et surtout de la jurisprudence canonique. Il protégea, en 1229, l'université de Paris, que des troubles, dont nous parlerons bientôt, avaient mise en péril. Elle n'a pas été moins redevable à Innocent IV, qui fut aussi le bienfaiteur de celle de Toulouse; durant le séjour que ce pontife fit à Lyon, sa cour nous est dépeinte comme une sorte d'académie théologique et canonique. Alexandre IV, tout en prenant contre les universités de France le parti des religieux mendiants, rendit un hommage solennel aux écoles de Paris, en y envoyant ses deux neveux. En général tous ces papes, quoique Italiens, ont eu pour nos écoles une prédilection si marquée, qu'Urbain IV, Français de naissance, ne semblait presque, en la laissant éclater, que suivre l'exemple de ses prédécesseurs; et le souvenir des succès qu'il avait obtenus lui-même dans l'université de Paris ne pouvait passer pour l'unique motif d'une si grande bienveillance. Il éleva à d'éminentes dignités Pierre de Charniac et d'autres Français distingués par leur savoir. Nicolas IV, qui

lui succéda, fonda des chaires à Montpellier, et à Gray en Franche-Comté ; il choisit pour son vice-chancelier, Jean, doyen de Bayeux, dont on vantait les talents.

Parmi les princes d'Italie qui, à l'imitation des papes, secondaient le progrès des lettres, on cite Azzon d'Este, septième du nom, amateur, il est vrai, d'astrologie judiciaire, mais protecteur des troubadours les plus fameux de cette époque. L'empereur Frédéric II cultivait tous les genres de littérature, étudiait toutes les langues, savait surtout le français, établissait des écoles de philosophie, encourageait les recherches à faire dans les écrits des Pères de l'Église, dans ceux d'Aristote et des autres anciens philosophes. En France, Philippe Auguste, quoique trop peu lettré lui-même, sentit, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, le besoin d'entretenir et d'étendre l'enseignement public ; et son empressement à rechercher la société des savants était d'autant plus louable, qu'il n'aspirait point à se montrer leur émule. Sous son règne, on ne parvenait aux places éminentes dans l'Église et dans l'administration civile qu'après s'être distingué dans la carrière des lettres. Louis VIII n'a eu le temps ni d'altérer ni de perfectionner ce système, qui s'est développé sous saint Louis. Ce prince avait été élevé avec un soin extrême par sa mère, la reine Blanche, l'une des femmes les plus instruites de son temps, amie des lettres et de ceux qui les cultivaient. Plusieurs maî-

tres, alors réputés habiles, avaient mis Louis IX en état d'entendre le latin d'Église, et même d'expliquer les écrits de quelques saints Pères. Par ses propres réflexions il sentit la nécessité d'accélérer les progrès jusqu'alors bien lents de la langue vulgaire; il fit traduire en français diverses parties de la Bible et de quelques autres ouvrages; il paraît même qu'il s'est exercé quelquefois lui-même dans ce genre de travail. L'intérêt qu'il prenait à toutes les compositions littéraires en fit éclore ou achever un très-grand nombre dans le cours de son règne. Il encouragea particulièrement Vincent de Beauvais, qui avait entrepris un recueil immense de faits et de doctrines. Du reste, les livres des scolastiques n'étaient pas ceux que saint Louis goûtait le plus; la rectitude naturelle de son esprit l'entraînait à des études moins obscures et plus positives. Une attention constante à ne tenir compte dans la distribution des emplois que des bonnes mœurs et de la science, de nouveaux codes rédigés sous sa direction, de longs voyages faits par ses ordres en Tartarie et en d'autres contrées asiatiques, la création des premières archives françaises et de la première bibliothèque publique, la fondation du collége de Sorbonne, l'entretien vigilant de tout ce qui existait avant lui d'établissements d'instruction, presque tous les actes enfin de son gouvernement intérieur tendaient à ranimer le goût des lettres. Mais le succès n'a point couronné tous ses efforts. Il n'a point surtout réussi à

transmettre ce goût honorable à son fils Philippe III, qui demeura fort illettré, malgré les soins donnés à son éducation, et dont le règne doit être considéré comme un temps de décadence. Toutefois les traditions se perpétuaient, les institutions subsistaient, et les études, quoique fort ralenties, n'avaient pas encore perdu toute activité lorsque Philippe IV, par des faveurs nouvelles, les remit en crédit et en honneur. Il les fit aimer de ses courtisans mêmes; à son exemple, des princes et des prélats fondèrent des colléges, rendirent hommage au talent et à la science, et l'on vit s'élever à la fin du siècle une nouvelle génération d'hommes instruits et d'écrivains.

VI

ÉTAT DES LIVRES ET DES BIBLIOTHÈQUES.

Mais, pour rendre sensible la protection accordée aux lettres par Philippe Auguste, par saint Louis, par Philippe le Bel et par quelques princes contemporains, il nous faut entrer dans l'histoire des établissements littéraires et des différents genres de littérature.

Ce fut en Orient que saint Louis conçut l'idée de se former une bibliothèque à Paris. Ayant appris qu'un soudan d'Égypte faisait de toutes parts rassembler, transcrire et traduire les livres des anciens philosophes, il s'affligea « d'apercevoir dans les enfants des ténèbres plus de prudence que dans les disciples

de l'Évangile, » et résolut d'entraîner les chrétiens à suivre un exemple qu'ils auraient dû donner. Il fit donc copier les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et plusieurs ouvrages des Pères de l'Église. « Il avoit, dit un de ses historiens, la Bible glosée, et originaux de saint Augustin et d'autres saints, et d'autres livres de la sainte Escripture, esquex il lisoit et fesoit lire mout de fois devant lui el tems d'entredisner et heure de dormir. » Il rassembla ces livres à la Sainte-Chapelle de Paris, et voulut que cette bibliothèque, où se trouvaient, avec la Bible, les ouvrages de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Grégoire le Grand et de quelques autres écrivains ecclésiastiques, fût accessible aux savants, aux professeurs, aux étudiants même; elle était particulièrement à la disposition de Vincent de Beauvais. C'est en France, peut-être même en Europe, le premier exemple d'une bibliothèque publique, mais ce n'est pourtant pas le germe de la bibliothèque royale; car saint Louis, par son testament, décomposa cette collection modique, en la distribuant entre les cordeliers, l'abbaye de Royaumont et les jacobins tant de Paris que de Compiègne. On ne découvre aucun dépôt semblable sous Philippe III, et il n'est pas certain que celui qu'avait recommencé Philippe IV se soit conservé après sa mort. Du reste, les autres princes chrétiens n'en possédaient encore aucun dont il soit fait mention dans l'histoire. La bibliothèque

du Vatican n'était point commencée; mais il existait, à Pérouse, dès 1208, une collection de livres de jurisprudence canonique et civile.

C'était seulement dans les monastères que l'on commençait à former, conserver, accroître des bibliothèques proprement dites. Entre tous les religieux, les dominicains et les franciscains, récemment fondés, montraient le plus d'ardeur à recueillir ces richesses littéraires. Les dominicains de Toulouse se construisirent une librairie qu'ils ouvraient aux autres ecclésiastiques de cette ville, tant réguliers que séculiers. Les soins à prendre pour l'entretien et l'augmentation de ces dépôts sont prescrits dans les actes des chapitres qu'ils tinrent à Paris en 1239, à Toulouse en 1258. Mais les communautés plus anciennes possédaient aussi beaucoup de livres, soit acquis de leurs propres fonds, soit transcrits pas les religieux, soit enfin légués par des prélats ou d'autres personnes. Ces legs, dont nous allons citer quelques exemples, prouvent que plusieurs hommes de lettres avaient déjà de petites bibliothèques particulières.

En 1217, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, donne à sa cathédrale un grand nombre de manuscrits, *librariam supellectilem copiosam*. L'année suivante, l'évêque de Paris, Pierre de Nemours, en partant pour la croisade, lègue à l'abbaye de Saint-Victor sa grande Bible en vingt-deux volumes; à l'abbaye d'Olivet, son Psautier avec glose, les Épîtres de saint Paul, accom-

pagnées d'une semblable paraphrase, et les Sentences, apparemment celles de Pierre Lombard; enfin, à l'église de Paris, tout le surplus de ses livres. Par un testament daté de 1238, Pierre Ameil, archevêque de Narbonne, donne sa bibliothèque aux écoliers qu'il entretient à Paris, à condition qu'ils n'en vendront ni dénatureront aucun article; il n'excepte de ce don que sa Bible; mais peu d'années auparavant il avait fait présent aux dominicains de quelques autres volumes, et notamment d'une Bible glosée. Légataire en 1141, d'Hélie Chabot de Périgord, chanoine de Troyes, l'abbaye de Livry recueillit, outre des biens-fonds, beaucoup de livres d'église et de théologie, avec une somme d'argent pour en acheter d'autres. L'évêque de Vence, Guillaume Riboti, lègue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille tous les manuscrits qu'il possède, à l'exception de son bréviaire, qui sera vendu, et dont le prix doit servir à acheter des terres, *ad emendas possessiones*. Cet acte est de l'année 1257, et l'on a, sous la même date, celui par lequel Yves, abbé de Cluny, donne à son monastère les évangiles expliqués, pour être lus au réfectoire, et vingt-deux autres volumes qui demeureront attachés par des chaînes scellées au mur du cloître. Une Bible glosée fut achetée en 1263 par Pierre, abbé de Saint-Maur, qui en fit présent au prieur et aux moines de ce couvent, en les obligeant de reconnaître par écrit qu'ils la tenaient de lui. En 1268, le testament de Guillaume de Beau-

voir destine soixante livres viennoises à l'acquisition de quelques volumes pour les couvents de Die et de Vienne. On remarque, vingt ans plus tard, un legs de manuscrits, y compris l'Ancien et le Nouveau Testament, fait à l'abbaye de Saint-Victor de Paris par Adelnuse d'Anagni, neveu du pape Grégoire IX. Plusieurs livres de théologie furent acquis par un abbé de Couserans, pour l'abbaye de Condom. Guillaume de Haynaut, évêque de Cambrai, avait donné une Bible en douze volumes aux chartreux établis près de Valenciennes, qui s'étaient obligés à ne jamais la vendre, engager ni prêter. Le nécrologe de Sainte-Geneviève indique en détail les bibles, les psautiers, les ouvrages théologiques, les traités de médecine et spécialement ceux d'Avicenne, donnés à cette abbaye dans le cours du treizième siècle par l'abbé Odon, par Estienne et Barthélemy Berout, chanoines réguliers, par le diacre Robert, par Jean et Nicolas de Danemark. On découvre aussi, dès ces mêmes temps, les premiers commencements de la bibliothèque de Sorbonne. Une note faisant partie d'un manuscrit de la fin du treizième siècle porte qu'il appartenait aux pauvres maîtres de Sorbonne et qu'il avait coûté dix sols; c'est un manuscrit de quarante-quatre feuillets, contenant la Chronique de Martin de Pologne. La même bibliothèque reçut d'un chanoine d'Amiens une Bible du prix de vingt-six livres, et la seconde Seconde de saint Thomas; elle reçut de Geoffroy Desfontaines, chanoine de Liége et

de Paris, un autre exemplaire de cette même seconde Seconde, valant douze livres, d'autres parties de la Somme théologique et la Somme contre les Gentils. Ce fut encore avant l'année 1300 que Pierre de Farbur, Clarin de Saulieu, Siger, doyen de Courtray, Bernier de Nivelles, donnèrent à la Sorbonne, entre autres livres, différentes parties de la grande Somme de saint Thomas d'Aquin. Le père Échard a fait un exposé de tous ces legs et de plusieurs autres, pour prouver que cette Somme était reconnue avant 1301 comme un ouvrage authentique du docteur dont elle porte le nom.

On a sur les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques qui existaient alors des indications d'une autre nature. On sait que Vincent de Beauvais visita celle de Saint-Martin de Tournai et la trouva fort belle. *A saint Maars el biau librairie*, dit Gautier de Coinsy, en parlant de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons où il était moine, et où, en 1230, il traduisait en vers français un livre des miracles de Notre-Dame. En 1288, les religieux de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers rédigèrent le catalogue des volumes qu'ils possédaient : *Habebamus in nostro armariolo parisiensi libros infrà nominatos ;* entre trois cents articles, on peut citer la Somme de saint Thomas, le traité *de Universo* de Guillaume, évêque de Paris, des écrits de Pierre de Tarentaise et de Gilles Augustin, autrement dit Gilles Colonne.

Le mot *Armarius* désigne ordinairement le bibliothécaire d'un monastère ou d'une église. Tels étaient Raoul à l'abbaye de Maillezais, un autre Raoul à Saint-Florent-le-Vieil. Par un acte daté de 1261, Milon de Vergy, prieur de Saint-Martin-des-Champs, augmente de vingt sous parisis le revenu du bibliothécaire de cette communauté. On exigeait de ces conservateurs le serment de ne vendre, ni engager, ni prêter aucun volume ; nous avons déjà vu dans les actes testamentaires des dispositions pareilles, et que les soins qu'on prenait pour la conservation des livres allaient jusqu'à les enchaîner. Il s'en égarait cependant quelques-uns, et tant de précautions le prouvent ; des religieux en emportaient d'un monastère à l'autre, mais on veillait à ce qu'ils fussent restitués. Bertrand du Colombier, abbé de Cluny, recommande, avant de mourir, qu'on rende à l'abbaye de Saint-Seine des livres dont il se trouvait détenteur.

On a transcrit un très-grand nombre de livres dans le cours du treizième siècle; mais il s'en faut que ces manuscrits soient d'une belle exécution. Née bien avant l'année 1200, du mélange des lettres onciales, capitales, minuscules et cursives, l'écriture gothique est devenue dominante et générale sous les règnes de Philippe Auguste, de Louis VIII et surtout de Louis IX. Ce nom de gothique qu'elle porte n'indique aucunement son origine. Cette écriture n'est qu'un produit du mauvais goût qui régnait dans tous les arts. Ce

qui la caractérise, c'est l'altération des formes simples, et une complication bizarre de contours superflus. Elle admet toutes les variations que peut suggérer le caprice. Aussi n'y a-t-il point de siècle dont les manuscrits présentent aussi peu d'uniformité que ceux de l'âge qui nous occupe. Nous rencontrons presque d'année en année de nouvelles écritures de plus en plus difformes. L'ancienne minuscule capétienne dégénéra rapidement et devint aussi barbare que la nouvelle cursive. Par surcroît, on négligeait la ponctuation ; on ne distinguait par aucun signe les phrases et les membres de phrases. Cette omission, et les abréviations arbitraires et variables qu'introduisirent les praticiens et les scolastiques achevèrent de rendre presque illisibles des manuscrits dont souvent la lecture est déjà bien assez pénible par la barbarie de la diction et par l'incorrection du style. Du reste, les copistes étaient plus nombreux que jamais; on en comptait en France environ quarante mille dont la plupart habitaient les monastères. Nous voyons même des abbés se livrer à ce travail ; par exemple, Odon, abbé de Condom, copia les *Fleurs des saints* et un commentaire sur la règle de Saint-Benoît. On ne transcrivait guère que des Bibles et des livres d'église ; ce siècle héritait de l'art inventé dans les précédents, de gratter et d'effacer d'anciens manuscrits classiques, pour employer le parchemin à des écrits religieux. Parmi les copistes de cet âge, nous

devons nommer maître Cohen, qui, peu après l'an 1200, transcrivit le texte hébreu de l'Ancien Testament, mais surtout Jean de Boulogne, de la main duquel il reste plusieurs manuscrits qui semblent être du temps de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel. Tels sont les romans de Carle et d'Almont, et d'Isorer le Salvage, dont chacun est terminé par ces deux lignes :

Qui scripsit, semper cum Domino vivat,
Vivat in cœlis, Johannes de Bononia, in nomine felis ;

c'est-à-dire, selon M. de Sainte-Palaye, Jean de Bologne, dit le Chat.

On écrivait sur parchemin ou sur vélin ; le papier de chiffe n'apparaît qu'après l'an 1300 : mais il en a été employé, dès 1309, pour certains actes du procès des Templiers, ce qui permettrait de conjecturer que ce papier avait été peut-être inventé avant 1301, quoiqu'il n'en subsiste, à notre connaissance, aucun morceau d'une date authentiquement antérieure à cette époque. Quelquefois, mais bien rarement, on faisait usage de tablettes de cire. Les actes publics s'écrivaient sur des peaux qui, cousues et roulées ensemble, méritaient le nom de volume, et prenaient celui de *rotula* ou *rotulus*, quand l'acte avait peu d'étendue. Les manuscrits d'ouvrages proprement dits, sacrés ou profanes, se reliaient comme nos livres actuels, et se surchargeaient presque à chaque page d'ornements

gothiques, vignettes, armoiries, dessins coloriés, initiales en or. Les marges se remplissaient de peintures, à tel point qu'on disait que les écrivains étaient devenus des peintres, *hodiè scriptores non sunt scriptores, sed pictores*. Tracer ou peindre ces figures marginaires s'appelait *babuinare;* ce luxe, porté plus loin en Italie qu'ailleurs, se répandait beaucoup en France; témoin, entre autres, deux manuscrits de Saint-Greaal, dont l'un présente cent vingt-cinq miniatures dorées, et l'autre cent vingt-sept, outre les capitales ornées d'armoiries, qui se rencontrent dans tous deux. Tels sont aussi les quatre évangiles en lettres d'or qui furent achevés en moins d'une année, de 1213 à 1214, à l'abbaye de Haut-Villiers, sous l'abbé Pierre-Guy; l'exemplaire de la Bible exécuté vers 1239 à l'abbaye du Parc, et qui a servi, depuis, aux Pères du concile de Trente; enfin le Passionnaire, ou recueil de cent trente vies de saints, écrit à Haut-Villiers, en 1282, sous l'abbé Thomas de Moremont, et qui se termine par une défense de l'aliéner. Quelques réclamations s'élevèrent contre cette magnificence; les dominicains défendirent aux copistes de leur ordre de faire des livres dorés, et leur ordonnèrent de s'appliquer plutôt à former des caractères plus lisibles.

Ces ornements avaient élevé le prix des livres à un taux excessif dont il nous est difficile, vu les variations du système monétaire, de concevoir une idée précise. Nous voyons toutefois que chaque miniature des ma-

nuscrits du Saint-Greaal coûtait deux florins; qu'on payait quatre-vingts livres une copie de la Bible, et deux cents florins un missel orné. En général nous pourrions dire que le prix moyen d'un volume in-folio d'alors équivalait à celui des choses qui coûteraient aujourd'hui quatre ou cinq cents francs.

VII

ÉTAT DES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS.

Cette cherté des livres montre assez que les collections n'en pouvaient être fort nombreuses, et que, par conséquent, les leçons orales étaient nécessaires, bien plus qu'aujourd'hui, pour propager l'instruction. Ce fut surtout au treizième siècle que les universités s'organisèrent. Mais, avant de tracer l'histoire de ces établissements, il convient de jeter un coup d'œil sur les écoles plus anciennes et plus petites qui se maintenaient au sein des monastères et auprès des églises cathédrales ou collégiales. Plusieurs lettres d'Innocent III prouvent qu'il en existait une à Saint-Médard de Soissons. Ce pape y fit recevoir de sa pleine puissance, et malgré l'abbé, le fils d'une pauvre veuve; il enjoignit de l'instruire et de l'entretenir jusqu'à l'âge de quinze ans, et de l'admettre ensuite à la profession religieuse. Nous voyons qu'un évêque d'Angoulême, nommé Guilloti, avait été instruit au monastère de Saint-Maixent; et que Gilbert, abbé de

Sithieu ou Saint-Bertin, avait reçu, dans cette abbaye même, une semblable éducation à titre de pauvre écolier. On formait aussi des élèves dans le prieuré de Saint-Martin du Mans et dans l'abbaye de Cisoin; l'un des règlements portait qu'ils y resteraient quatre années. Guillaume de Nangis indique une école dans l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois, où les étrangers venaient apprendre la langue française. Sibrand, abbé de Notre-Dame-du-Jardin, près d'Utrecht, établit, au sein de sa communauté, une espèce d'académie à laquelle il préposa un savant nommé Frédéric. Là, des leçons d'histoire profane, l'explication des poëtes et des livres saints, attiraient un grand nombre d'étudiants. Il serait facile de citer bien d'autres exemples, quoique le goût des lettres se fût affaibli dans la plupart des anciens monastères. Les nouveaux moines, dominicains et franciscains, recherchèrent avidement la science et surtout la renommée qu'elle donnait. Parmi les statuts que fit à Lyon, en 1274, un chapitre général des frères prêcheurs, on remarque vingt-deux articles sur les professeurs et les étudiants de cet ordre. Ces religieux ne tardèrent point d'avoir à Paris deux écoles de théologie, l'une pour leurs propres élèves, l'autre pour des externes; et Jean de Saint-Gilles passe pour le premier dominicain qui y ait donné des leçons publiques; mais ces chaires tiennent au régime des universités dont nous ne parlons point encore.

Urbain IV nous apprend lui-même qu'il a été un

des élèves de l'école établie auprès de la cathédrale de Troyes. Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, témoigne la même reconnaissance pour les soins jadis donnés à son instruction dans le chapitre de cette métropole. Dans celui du Mans, il y avait, dès 1209, sous l'évêque Hamelin, un maître des écoles. Un collége était ouvert à Reims pour les pauvres étudiants, dits les bons enfants. En 1245, l'archevêque de cette ville leur donne pour supérieur le scolastique ou écolâtre, et il règle, par de nouveaux statuts, le cours de leurs exercices. Un évêque de Senlis ordonne en 1263 aux maîtres établis près de la collégiale de Saint-Thomas, à Crépy, d'instruire gratuitement les enfants de chœur ; plus tard, un autre prélat confie la direction des écoles de Senlis même à Odoard de Montmoliac. Il paraît qu'en certaines paroisses les curés et les vicaires enseignaient à lire aux enfants du plus bas âge ; c'est du moins ce qui est ordonné, en 1297, aux ecclésiastiques du diocèse de Carcassonne par l'évêque Pierre de la Chapelle, qui fut depuis cardinal. Tout annonce aussi que des prélats avaient fondé et surveillaient les écoles que possédaient alors plusieurs villes. Irvin était maître de celles d'Orléans en 1203. Si les lettres florissaient à Châtillon-sur-Seine, autant que l'affirme Guillaume le Breton, il est impossible de n'en pas conclure qu'elles y étaient soigneusement enseignées. Les étudiants d'Auxerre portaient, comme ceux de Reims et de plu-

sieurs autres lieux, le nom de bons enfants ; la comtesse Mahaut leur donna, en 1253, un terrain qui avait servi de cimetière aux juifs ; à la fin du siècle, le pénitencier Jean Comin voulut lever sur eux un tribut annuel, et Jacques Grail, leur principal maître, s'y prêtait; ce fut l'objet d'un différend entre le pénitencier et les bourgeois. Les noms de plusieurs de ceux qui, en différentes villes, gouvernaient les écoles, nous ont été conservés, et nous voyons, par exemple, dans celles de Tournay, Michel Warenghien succéder à Jean Burchiel. En 1297, Jean Collembeni et maître Étienne Boyer, tous deux clercs, enseignent la grammaire et la logique à Riom, par permission de l'abbé de Saint-Amable; et vers le même temps les habitants de Tarascon retiennent dans leur ville Pierre Cardinal pour instruire la jeunesse aux bonnes mœurs et aux belles-lettres ; ils lui assurent des émoluments honorables, et Robert de Naples les en indemnise, en les exemptant pour deux ans de tailles et de subsides. Mais plus on s'approche de l'année 1300, plus ces écoles particulières tendent à se rattacher au système des universités.

Les écoles établies près des églises cathédrales ont été, sans nul doute, les premiers germes de celles qui ont pris le nom d'universités. Ce nom avait été d'abord donné à de tout autres associations. Il ne s'agissait point d'écoles, lorsque Eugène III, s'adressant aux chanoines de Sainte-Geneviève, disait *universitati*

vestræ, non plus que lorsque, au treizième siècle, Honorius III se servait précisément des mêmes termes en parlant à tous les prélats de la chrétienté. Mais, quand les maîtres furent devenus très-nombreux dans une même ville et y eurent attiré une grande affluence d'étudiants, on employa le mot *universi* et ensuite *universitas* pour désigner la totalité des uns et des autres. Les expressions *scholares universi*, *universitas scholarium*, comprenaient à la fois et indistinctement les maîtres et les disciples, tous les gens d'école. Appliqué d'abord aux écoles de Paris, le nom d'université le fut successivement à celles de Bologne, d'Oxford, de Toulouse, d'Orléans, d'Angers, de Montpellier, de Bourges. Les cinq dernières ne commencent réellement qu'au règne de Saint-Louis, qui dota celle de Paris, instituée avant son avénement. Les évêques conservèrent sur ces établissements l'autorité qu'ils avaient eue sur les écoles annexées à leurs églises; ils nommaient ou instituaient les professeurs ; une bulle de Nicolas IV fait voir qu'ils exerçaient par eux-mêmes ou par l'un des chanoines de leurs cathédrales une surveillance immédiate et une juridiction absolue sur les études. Le dignitaire qui les suppléait dans cette fonction s'appelait maître des écoles ou scolastique ou écolâtre, quelquefois aussi chancelier. Les désordres des étudiants étaient punis par des peines ecclésiastiques, même par l'excommunication ; ils allaient à Rome se faire absoudre. Pour éviter ces fré-

quents pèlerinages qui, ordinairement, donnaient lieu à des déréglements nouveaux, Innocent III conféra le pouvoir de prononcer ces absolutions à l'abbé de Saint-Victor; mais le pape n'avait prétendu parler que des écoliers de Paris ; et, l'abbé ayant absous des clercs qui étudiaient en d'autres villes, Innocent III l'en réprimanda sévèrement. Jacques de Vitry a tracé le tableau des désordres auxquels s'abandonnaient les étudiants de cette époque et dont ils se faisaient un point d'honneur : ivrognerie, libertinage, rapines, querelles, batailles et quelquefois homicides. Le moindre scandale était celui qui consistait dans le conflit des opinions diverses, et dans les rivalités dont les maîtres donnaient l'exemple aux disciples. Le nombre et l'âge avancé des écoliers de ce temps imprimaient à leurs désordres un caractère plus alarmant et plus grave. On n'étudiait guère le droit canon ou civil que de vingt-cinq à trente ans; et dans les autres facultés on comptait, parmi les étudiants, beaucoup de clercs, de bénéficiers et même de curés. On avait d'abord dispensé de la résidence les bénéficiers qui recevaient dans les écoles particulières de leurs diocèses des leçons de théologie ; bientôt ce privilége fut étendu à tous les élèves des universités, à ceux même qui n'étudiaient que la jurisprudence. Toutefois, à Nevers, les jeunes chanoines absents pour raison d'études ne jouissaient que des petites rétributions; ils faisaient serment par eux-mêmes ou par leurs tuteurs

ou procureurs de ne point prétendre aux autres fruits de leurs bénéfices. L'un d'eux les ayant réclamés, le chapitre s'adressa au pape Innocent III, qui répondit qu'on avait dû, dans le serment, sous-entendre l'exception qui résulterait d'une dispense accordée par le Saint-Siége, et que ne pas prévoir un tel cas, c'était méconnaître l'autorité suprême du chef de l'Église sur toutes les choses et sur toutes les personnes ecclésiastiques dans tous les lieux de la chrétienté. Innocent ordonna donc de faire jouir ce chanoine de Nevers de tous les fruits de sa prébende. Il fut moins indulgent à l'égard de quelques chanoines d'Auxerre qui, sous prétexte d'études, ne s'absentaient que pour passer leur temps dans des châteaux ou dans des maisons de plaisance : consulté par l'évêque Guillaume de Seignelay, Innocent répond que cette absence est frauduleuse et doit entraîner la perte de tout le revenu des bénéfices. Mais la fréquentation réelle des écoles exempta pleinement et sans aucun dommage de l'obligation de résider ; c'est, entre autres preuves, ce que décide, en 1294, Lantelme, évêque de Grasse, dans un statut où il est dit que deux chanoines de cette église seront habituellement envoyés aux études. Les supérieurs des monastères prenaient le même soin de l'instruction des jeunes religieux ; ainsi Hervé, abbé du bourg moyen à Blois, assignait des revenus pour entretenir à l'université de Paris des chanoines réguliers de sa communauté. Nicolas III et Boniface VIII permettent d'acquérir des

maisons dans la ville et les faubourgs de Paris pour loger les religieux qu'on y enverra étudier la théologie et les arts libéraux. Nous verrons naître de cette manière plusieurs colléges.

Lorsque les écoliers se furent extrêmement multipliés dans chaque université, ceux qui venaient du même pays conservaient entre eux des relations très-étroites, et mettaient en commun quelques-uns de leurs intérêts. De là vint la division par nations ou provinces, savoir celles de France, de Picardie, de Normandie et d'Angleterre. Cette dernière ne fut remplacée par celle d'Allemagne qu'au quinzième siècle. Dès le treizième, chaque nation était représentée, et, à certains égards, gouvernée par un syndic ou procureur; ces officiers tenaient des registres où ils inscrivaient, moyennant une rétribution, les noms de tous les étudiants dont ils devaient défendre les intérêts et surveiller la conduite. On aperçoit dès ce même temps l'origine des grades. Le nom de bachelier, que portaient, comme nous l'avons dit, les jeunes ou bas chevaliers, non encore bannerets, fut appliqué à des professeurs dont on éprouvait les talents. Ils expliquaient les quatre livres des Sentences, jusqu'à ce qu'ils obtinssent du chancelier la licence ou la permission d'enseigner. Cette licence ayant été quelquefois obtenue abusivement, les chanceliers ou écolâtres furent astreints à faire serment de ne l'accorder qu'à juste titre et après s'être assurés de la capa-

cité des aspirants. En général, l'enseignement n'était confié qu'à des hommes instruits, autant qu'alors ils pouvaient l'être, et que leur mérite élevait ensuite à des fonctions plus éminentes, par exemple à celle de scolastique ou maître des écoles et à celle d'évêque. Ainsi l'évêque d'Angoulême, Guillaume de Blaye, avait professé le droit; mais ces exemples, trop communs et trop nombreux pour être ici rassemblés, se présenteront assez d'eux-mêmes dans les divers détails d'histoire littéraire que nous aurons à parcourir. Des quatre facultés qu'embrassait le nom d'université, la théologie est la principale au moyen âge, et quelquefois la seule qu'on aperçoive distinctement; la faculté des arts est désignée par les noms de grammaire et de philosophie, plus souvent par ce dernier seul; nous parlerons des écoles de médecine et de jurisprudence. Les papes cherchaient à restreindre cette dernière science au droit canon; une bulle d'Honorius III, en 1219, avait interdit l'enseignement des lois séculières dans Paris; mais nous verrons bientôt cette étude s'introduire en d'autres universités. Ces établissements prenaient donc, dès l'époque que nous considérons, l'organisation presque entière qu'ils ont eue depuis. On y discernait les quatre facultés, et, dans chaque faculté, la division en nations, qui, par la suite, ne s'est guère maintenue que dans la faculté des arts. Les grades de bachelier, de licencié, de maître ou docteur, s'y font déjà reconnaître. Les na-

tions avaient des procureurs, et l'université des agents ou officiers de toute espèce, depuis le chancelier et le recteur jusqu'aux messagers et aux appariteurs ou bedeaux. On croit que ce dernier nom vient du nom saxon *Bidèle*, qui signifie proclamation ; mais ces détails vont devenir plus sensibles dans ce que nous avons à dire particulièrement de l'université de Paris et de quelques autres.

Hélinand, Vincent de Beauvais, et, d'après eux, du Boulay, ont fait remonter au règne de Charlemagne l'origine de l'université de Paris. Pasquier a si vigoureusement combattu cette opinion, que Lebœuf et Crevier n'ont point osé la soutenir et se sont bornés à chercher dans les annales du neuvième, du dixième et du onzième siècle des vestiges de cette origine. S'il ne s'agissait que d'écoles isolées, il serait trop facile d'en trouver sous la deuxième race des rois de France. Mais, si nous voulons voir celles de Paris réunies sous un même régime et formant un seul corps, ne portons pas nos regards plus loin que le douzième siècle ; ce ne sera même qu'au treizième que nous verrons cette association prendre de l'éclat, un nom, de la consistance. Il est vrai que l'authentique *Habita* de Frédéric Barberousse reconnaît les priviléges des écoliers de Paris et fait mention de leurs messagers ; que le roi d'Angleterre, Henri II, offrit de prendre pour arbitres ou la cour des pairs de France, ou le clergé gallican, ou les suppôts des écoles de Paris ; que sous Louis le

Jeune, un concile de Tours jugea contre les écoliers de Paris un procès entre eux et l'abbaye de Saint-Germain, concernant le pré aux clercs, contestation qui se renouvela sous Philippe Auguste; qu'enfin Mathieu Pâris, en parlant de Jean de la Celle, abbé de Saint-Alban, dit qu'il avait été agrégé à la compagnie des maîtres, *ad electorum consortium magistrorum*. Mais tous ces faits sont postérieurs à l'année 1150. Dès lors, sans doute, et bien auparavant, on distingue de grandes écoles auprès des églises de Notre-Dame, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, au Petit-Pont, au Grand-Pont, sur d'autres points de la ville et des environs de Paris. Cependant ce n'est guère qu'après le règne de Louis VII qu'elles commencent à recevoir des statuts communs et à retentir à un même centre. L'université de Paris est née principalement des écoles de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève; les chanceliers de ces deux églises ont été ses premiers supérieurs, les seuls, à vrai dire, jusqu'en 1191, et la faible juridiction que de nos jours ces deux dignitaires exerçaient encore sur elle était un reste et une preuve de celle qu'ils avaient autrefois possédée. Alexandre III, dérogeant aux canons des conciles de Londres et de Latran, autorisa Pierre le Mangeur, chancelier de l'église de Paris, à exiger un droit modique de ceux auxquels il accordait la permission d'enseigner. En ces temps-là, l'ensemble des écoles parisiennes était appelé *studium generale* bien plutôt qu'*universitas;*

ce dernier nom leur fut appliqué, peut-être pour la première fois, dans l'affaire d'Amaury de Chartres et de ses disciples en 1209. Il n'est point employé dans le diplôme de Philippe Auguste, donné en 1200, à l'occasion d'une rixe violente entre les écoliers et les bourgeois de Paris. Le prévôt s'était mis à la tête des bourgeois; et, dans un combat sanglant, quelques étudiants avaient été tués, entre autres, Henri, archidiacre de Liége. Le roi condamna le prévôt à une prison perpétuelle, défendit aux juges laïques d'instruire désormais aucun procès criminel contre les écoliers, et ordonna qu'à l'avenir chaque nouveau prévôt jurerait de respecter les droits et les immunités des écoles. Ce privilége fut depuis confirmé par Louis IX, et les prévôts ont en effet prêté ce serment durant près de quatre siècles, jusqu'en 1592. En 1203 les écoles se donnèrent un syndic ou agent chargé de les représenter dans toutes les affaires.

Cependant le chancelier de l'église de Notre-Dame ne renonçait point à la surintendance des études, et l'on voit Jean de Candel, qui possédait cette dignité en 1208, en réclamer vivement les prérogatives. Son successeur, Philippe de Grève, s'efforça de les étendre; et l'évêque de Paris, Guillaume de Seignelay, éleva les mêmes prétentions; mais les papes réduisirent les droits des chanceliers de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève à donner les licences, chacun dans son territoire. Des bulles d'Innocent III en 1209 et 1210

supposent des règlements nouvellement rédigés ; ce sont sans doute ceux qui furent faits par huit commissaires que les docteurs des arts avaient chargés de ce travail, règlements dont les dispositions principales consistent à prescrire la modestie dans les vêtements, le maintien de l'ancien ordre des leçons et des disputes, et l'exactitude à célébrer des services pour les clercs décédés. Des statuts plus importants furent donnés à l'université par le légat du pape, Robert de Courçon, né en Angleterre, et qui jadis avait achevé à Paris ses études commencées à Oxford. Courçon ne parle point des facultés de jurisprudence et de médecine. Il ordonne que dans celle des arts on explique la grammaire de Priscien et la dialectique d'Aristote ; mais il proscrit la physique et la métaphysique de ce philosophe autant que la doctrine d'Amaury de Chartres. Il veut qu'on ne puisse enseigner la philosophie qu'à l'âge de vingt-cinq ans et après six années d'étude ; la théologie qu'après huit ans d'étude et à l'âge de trente-cinq ans. D'ailleurs, il limite, ainsi que nous l'avons dit, la juridiction du chancelier, et il maintient les écoles dans la possession du pré aux clercs. La médecine était interdite au clergé séculier et régulier ; et Honorius III, qui avait étudié à Paris, défendit d'y enseigner le droit civil. Cependant Rigord, Guillaume le Breton et Albéric de Trois-Fontaines disent expressément qu'on ne s'y bornait point au *trivium* et au *quadrivium;* mais qu'on s'y occupait aussi de la juris-

prudence civile et canonique, de l'art de guérir et de la théologie : *verùm et de quæstionibus juris canonici et civilis et de... corporibus sanandis et sanitatibus conservandis... et sacram paginam et quæstiones theologicas*. Jamais, disent-ils, ni dans Athènes, ni en Égypte, ni en aucun lieu du monde, on n'a vu une telle affluence d'étudiants; ils sont attirés non-seulement par les charmes du séjour et par les biens de toute nature qui y surabondent, mais surtout par la liberté, les immunités dont ils y jouissent. On avait, à leur égard, porté la faveur jusqu'à modérer le prix de leurs logements par des taxes au delà desquelles les propriétaires ou bourgeois ne pouvaient rien leur demander; et d'un autre côté nous venons de les voir soustraits par Philippe Auguste à l'action des autorités civiles. Il convient d'ajouter qu'ils abusaient à tel point de ces priviléges excessifs, que l'official, en 1218, dut leur interdire le port d'armes.

Jean de Saint-Victor, en racontant les troubles arrivés en 1229, distingue aussi différentes nations d'écoliers. Un des jours gras, une querelle s'était élevée entre un cabaretier et des étudiants de la nation picarde, qui ne voulaient pas payer les frais de leur débauche; le peuple s'attroupa, secourut le cabaretier, et mit en fuite les étudiants, qui revinrent plus nombreux le lendemain, et se livrèrent aux excès les plus coupables. L'évêque de Paris et le prévôt saisirent cette occasion de reprendre quelque empire sur cette

jeunesse turbulente. La reine Blanche donna ordre au prévôt d'employer la force des armes pour la contenir, et l'on exécuta cet ordre avec tant de zèle, que plusieurs écoliers furent tués ou blessés; les maîtres s'en plaignirent, discontinuèrent leurs leçons, et l'université se dispersa. La nation anglaise se retira à Angers, d'autres nations à Orléans; mais le pape Grégoire IX négocia leur retour, ou plutôt il l'ordonna. S'attribuant à lui-même le jugement de cette affaire, il publia plusieurs bulles dont l'une contient de longs règlements pour l'université parisienne, qu'il appelle la mère des sciences et une autre Cariath-Sepher, ou ville des livres. Enhardie par ces éloges, l'université osait se dire elle-même le fondement de l'Église; Fleury ne manque pas de relever l'inconvenance de cette qualification. Les nations, leurs procureurs, leurs serviteurs et le recteur qui les gouverne toutes, sont désignés dans ces bulles de Grégoire IX, ainsi que dans celles où Innocent IV prodigue des faveurs nouvelles aux maîtres et aux disciples, les mettant à l'abri des censures ecclésiastiques autres que celles qui émaneront du Saint-Siége. Vers 1243, lorsque le Talmud est condamné par le chancelier, par les *recteurs* et régents en théologie, le mot de *recteurs* employé au pluriel, ne semble pas désigner un chef unique et suprême; mais il a ce dernier sens en 1249, époque d'une dispute pour la nomination *du recteur* entre la nation de France et les trois autres nations. Et le rec-

teur, et les nations, et les facultés, se montrent de la manière la plus sensible dans un règlement de 1251 : il y est parlé des écoles de théologie, de jurisprudence, de médecine, d'arts et grammaire. Ces deux derniers mots ne doivent indiquer ici qu'une seule et même faculté comprenant la grammaire et la philosophie, laquelle, en cet acte et en quelques autres, reçoit le nom d'arts. Il n'est rien dit de la rhétorique, qui, selon les apparences, n'était point alors l'objet d'un enseignement particulier; mais le règlement fait mention de Justinien, et par conséquent du droit civil, quoique la défense de se livrer à ce genre d'études eût été renouvelée par le pape en 1244. Comprises d'abord dans les nations, les facultés sont, depuis 1255, toujours distinctes et spécifiées; chacune d'elles, depuis 1267, est présidée par un doyen; mais les syndics, le greffier, le receveur et le recteur sont des officiers élus par les nations.

Un ordre de chanoines réguliers, celui du Val des Écoliers, était né vers le commencement du siècle, du sein de l'université parisienne; peu à peu d'autres religieux s'introduisirent au milieu d'elle. En 1229, les dominicains et les franciscains profitèrent des troubles qui l'agitaient et la dispersaient, pour établir à Paris des écoles de théologie. Déjà les dominicains avaient réglé, dans l'intérieur de leurs monastères, les formes de l'enseignement, fixé surtout le nombre d'années où l'on devait expliquer, comme bachelier,

le Maître des Sentences, avant de professer ensuite comme licencié et docteur. L'université leur céda une maison dans la rue Saint-Jacques, non loin de l'église *Sancti Stephani ab egressu* (Saint-Étienne du Grès ou des Grès) ; mais bientôt des querelles éclatèrent entre les professeurs séculiers et les professeurs mendiants, et il devait être aisé de prévoir que ceux-ci, soutenus par les papes et favorisés aveuglément par saint Louis, sortiraient victorieux de ces démêlés, malgré les dissensions qui, dès lors écloses entre les frères prêcheurs et les frères mineurs, semblaient devoir affaiblir la puissance des uns et des autres. L'université réclama contre leurs entreprises. Aujourd'hui, dit-elle dans une épître adressée à tous les prélats, la ville de Paris ne comporte plus que douze chaires de théologie, depuis que les dominicains et les autres moines ont établi des professeurs de leurs ordres en différentes villes. Or, de ces douze chaires, sept sont occupées par les réguliers, frères prêcheurs et mineurs, religieux du Val des Écoliers, cisterciens, prémontrés et trinitaires ; trois autres sont remplies par des chanoines de Paris, en sorte qu'il n'en reste que deux pour les professeurs séculiers qui ne sont pas chanoines de la cathédrale. Après s'être ainsi récriée contre l'inégalité de ce partage, l'université fit, en 1252, un décret qui abolissait seulement l'une des deux chaires publiques des dominicains. L'année suivante, une violente querelle s'étant engagée entre des bourgeois et des écoliers, l'un

de ceux-ci ayant été tué, et quelques autres emprisonnés quoique couverts de blessures, l'université interrompit ses leçons, voulut exiger de tous ses membres le serment de ne les reprendre qu'après la réparation de l'injure qu'elle croyait avoir reçue, et prononça l'exclusion des professeurs franciscains et dominicains qui refusèrent de prendre cet engagement. Se venger des bourgeois n'était pas le point difficile; Alphonse, comte de Poitiers, qui gouvernait le royaume depuis la mort de la reine Blanche, et en l'absence de saint Louis, fit pendre ou bannir quelques Parisiens qui s'étaient battus contre les étudiants, et les écoles se rouvrirent; mais, et le comte de Poitiers, et saint Louis, et plusieurs évêques, et surtout les papes, se déclarèrent avec tant de constance et de zèle les protecteurs des religieux mendiants, que tous les efforts des professeurs séculiers pour éloigner ou réprimer de si dangereux collègues demeurèrent inefficaces. Alexandre IV publia, en 1255, la bulle *Quasi lignum vitæ*, qui maintint les moines en possession de leurs chaires, et découragea tellement l'université, qu'elle se dispersa de nouveau. Sa cause fut néanmoins plaidée dans plusieurs suppliques et par des députés qui se rendirent à Rome. De ce nombre était Guillaume de Saint-Amour, qui, dans son livre sur les périls des derniers temps, dévoila toutes les manœuvres des franciscains et jacobins, et prédit une partie des maux dont ils devaient affliger l'Église. Ce livre fut censuré,

condamné, brûlé à Rome ; l'auteur, après avoir subi des interrogatoires, resta longtemps exposé aux persécutions, et détenu loin de sa patrie, d'où le souverain pontife prétendait même le bannir pour jamais. Tillemont a laissé une histoire manuscrite de ces démêlés, qui nous fournira plusieurs détails quand nous rédigerons un article particulier sur Guillaume de Saint-Amour. Ici, où il ne s'agit encore que de son siècle, nous dirons que, malgré le grand nombre et la puissance de ses ennemis, il trouva cependant, parmi ses contemporains, des juges plus équitables qui rendirent hommage à ses lumières, à ses talents, à sa fermeté. Jean de Meung a parlé de lui dans le *Roman de la Rose*.

Car ge ne m'en teroie mie
Se perdre en devroie la vie...
Ou estre bannis du roiaume
A tort, cum fu mestre Guillaume
De Saint-Amors, qu'ypocrisie
Fist essilier, par grant envie...
Por vérité qu'il soustenoit...

Le ressentiment des moines contre Guillaume de Saint-Amour durait encore en 1633, époque où ils obtinrent, du conseil privé de Louis XIII, un arrêt qui défend, sous peine de mort, d'imprimer, vendre ou lire le *Traité des périls des derniers temps*. Mais pour revenir aux démêlés du treizième siècle, nous devons observer que la cour de Rome, en même temps qu'elle

prononçait contre ce livre de si violents anathèmes, forcée de censurer aussi l'*Évangile éternel* et l'introduction qu'y avait jointe Jean de Parme, général des cordeliers, ne réprouvait les erreurs dont ces derniers écrits sont remplis, qu'avec toutes les précautions, tous les ménagements nécessaires pour qu'il n'en résultât aucun préjugé défavorable à l'ordre séraphique du sein duquel ils étaient sortis.

En vain l'on tenta des moyens de conciliation entre l'Université et les mendiants ; en vain un traité qui n'était que trop avantageux à ces derniers fut rédigé en 1256 dans un concile de Paris ; le pape, qui avait défendu au chancelier de Sainte-Geneviève d'accorder des licences à ceux qui ne se soumettraient point, sans restriction, à la bulle *Quasi lignum*, cassa l'accord, et par trois nouvelles bulles, autorisa plus que jamais les prétentions et les entreprises de ces moines. L'Université fut contrainte de les admettre dans son sein ; saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure y brillèrent à cette époque, où déjà la faculté de théologie commençait à se former en un corps distinct ; les docteurs réguliers prenaient de plus en plus de l'ascendant au milieu de cette faculté et y occupaient souvent la dignité de doyen. Tel fut, entre autres, Servais, qui devint, depuis, abbé du Mont-Saint-Éloy. Seulement l'Université saisissait les occasions de donner des dégoûts aux docteurs mendiants ; elle les reléguait aux derniers rangs dans la liste des profes-

seurs, et soutenait contre eux les curés dont ils s'efforçaient d'envahir aussi les fonctions, protégés dans cette entreprise, comme dans les autres, par Innocent IV et par presque tous ses successeurs. Il n'en faut guère excepter qu'Urbain IV qui, par lui-même et par son légat Simon de Brie, essaya de rétablir l'ordre et la paix dans les écoles parisiennes. Mais Clément IV, mais Simon de Brie, lui-même, qui devint le pape Martin IV, et enfin Boniface VIII, l'ennemi de toute puissance qui ne se déclarait pas émanée de la sienne, sacrifièrent aux intérêts monastiques, qu'ils regardaient comme les leurs propres, les intérêts des étudiants et des professeurs.

Outre les embarras que lui suscitaient les mendiants, l'Université était quelquefois agitée par des discordes intestines entre les nations qui la composaient. Deux recteurs, élus concurremment en 1269, furent destitués l'un et l'autre par le légat Simon de Brie, qui, peu d'années après, éteignit un nouveau schisme du même genre, et apaisa des troubles dont Gérard de Reims et saint Bonaventure s'étaient plaints dans leurs sermons; il régla les formes de l'élection du recteur; la réunion des quatre procureurs ou des quatre maîtres qui le choisissaient, se nomma conclave. Ce légat intervint encore dans une affaire avec l'official dont les gens avaient maltraité quelques écoliers; l'official fut interdit, exilé, contraint de livrer ses propres domestiques à la justice. En 1281, pour

obtenir la réparation d'une injure faite à un médecin, on interrompit le cours des leçons publiques; et en les reprenant, à la prière de Philippe le Bel, on eut soin d'observer que c'était un acte de condescendance, non d'obéissance ; car dans ces temps de ténèbres et d'anarchie, l'Université, qui recevait les ordres du pape et de ses légats, se prétendait indépendante de l'autorité royale. Elle exerçait sur les stationnaires ou libraires, comme sur les parcheminiers, des droits dont quelques vestiges ont subsisté jusqu'à nos jours. Le recteur, en 1290, appela au saint-siége des abus que commettait, disait-il, le chancelier de Notre-Dame, en donnant ou refusant arbitrairement les licences. On ne connaît pas bien la suite de ces démêlés; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, la juridiction du chancelier s'est affaiblie par degrés ; et depuis l'époque dont nous parlons, l'Université, distribuée en quatre nations et quatre facultés, n'a plus cessé d'avoir des officiers institués et nommés par elle-même, et dont le premier a constamment porté le nom de recteur. Un acte de 1292, entre l'Université et l'abbaye de Saint-Germain, est daté du rectorat de Gérard de Nogent : *Datum et actum Parisiis, apud S. Martinum, tempore rectoriæ magistri Gerardi de Novigento.*

Nous avons eu occasion de nommer les plus célèbres docteurs qui ont professé à Paris dans le cours du treizième siècle, Alexandre de Halès, Albert le

Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, Guillaume de Saint-Amour, etc. Les noms qui continueraient cette liste seraient beaucoup moins célèbres. Les écrivains du temps parlent des leçons données par Gautier Cornut, par Henri Clément, par Jean Wardes de l'abbaye des Dunes, qu'on désigne comme le premier cistercien qui ait enseigné à Paris ; par Vautier de Flavennes, qui y avait expliqué les Sentences avant d'être abbé de Bonne-Espérance; par Jean, qui fut depuis doyen de Laon ; par Humbert, qui devint ensuite archevêque de Milan, et qui a composé une concorde de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais ce qui peut mériter plus d'attention que cette nomenclature, c'est la fastueuse singularité des titres que prenaient ces docteurs, et qui leur étaient particulièrement départis par l'université parisienne ; elle les distinguait par les qualifications d'*universel*, d'*irréfragable*, d'*angélique*, de *séraphique*, *subtil*, *admirable*, *solennel*, etc., titres gothiques dont la vanité ridicule cadrait parfaitement avec celle de la science et des leçons de la plupart de ces professeurs.

De l'université de Paris dépendaient quelques établissements particuliers qui dès lors portaient le nom de colléges, mais qui n'étaient point encore ce qu'ils ont été depuis. C'étaient alors des communautés, quelquefois appelées hôpitaux ou hospices, où l'on entretenait un petit nombre de pauvres écoliers. Le plus ancien est celui que Robert, comte de Dreux, fonda

au douzième siècle sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéry, et qui fut plus connu sous le nom de Saint-Thomas-du-Louvre. Nous ne rappelons ici cet établissement que pour ajouter que vers 1217 les écoliers se séparèrent des chanoines institués dans ce même lieu, et allèrent occuper un peu plus loin une maison dont saint Nicolas du Louvre fut le patron. Il paraît que le collége des Dix-Huit remontait aussi au douzième siècle; il était, au treizième, placé vis-à-vis l'Hôtel-Dieu ; depuis, on l'a transféré près de la Sorbonne, mais les boursiers ont continué d'être nommés par le doyen du chapitre de Notre-Dame. Nos prédécesseurs ont parlé du collége des Anglais, et d'un collége de Dace ou des Danois, créés avant l'an 1200 ; en 1270, maître Jean, né en Danemark, donna aux étudiants ses compatriotes une maison située dans la seigneurie de Sainte-Geneviève. Ce fut près de la place Maubert, au voisinage de la Seine, que s'éleva le collége de Constantinople peu après la prise de cette ville par les Français en 1204; on voulait apparemment, en y instruisant de jeunes Byzantins, préparer la réconciliation des deux Églises. Le collége des Bons-Enfants fut fondé pour treize écoliers, par Étienne Belot, bourgeois de Paris, et par sa femme Ada. Construit dans le quartier Saint-Honoré, il ne doit pas être confondu avec un autre collége des Bons-Enfants établi en 1248 dans la rue de Saint-Victor. L'un et l'autre sont désignés dans le testament de

saint Louis, où l'on remarque aussi un legs en faveur des écoliers de Saint-Thomas-du-Louvre ; mais il paraît que le saint roi avait une bienveillance particulière pour les Bons-Enfants du quartier Saint-Honoré ; ils recevaient de lui beaucoup d'aumônes, et il les appelait auprès de sa personne, aux grandes fêtes, pour chanter l'office. D'autres colléges ont été créés par les ordres religieux, jaloux de ménager à leurs propres élèves les moyens de suivre les leçons des professeurs de Paris : tels sont les colléges qui ont porté les noms des Mathurins, des Bernardins, des Augustins, des Carmes, de Saint-Denis, de Prémontré et de Cluny. Celui des Mathurins précéda les autres, il s'ouvrit en 1209. La maison que bâtirent à cet effet les religieux a servi longtemps aux assemblées de l'Université; il en a été cependant tenu plusieurs dans le collége des Bernardins, dont le fondateur fut l'abbé de Clairvaux, Étienne Lexington, Anglais de naissance, qui avait étudié à Paris. On reprochait aux Bernardins de négliger les études ; Lexington voulut les en disculper, en créant pour eux plusieurs colléges dont le principal est celui dont nous parlons. Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, accepta le titre de protecteur et même de fondateur de cet établissement, auquel il donna cent quatre livres de rente pour l'entretien de vingt religieux profès, dont treize seraient prêtres et étudieraient en théologie. Peu reconnaissants de ces services, les cisterciens,

dans leur chapitre général de 1255, déposèrent Lexington qu'ils accusaient d'intrigues, et qui en effet travaillait à se rendre indépendant de ses confrères en se plaçant sous la juridiction immédiate du pape. Matthieu, Paris le blâme même d'avoir établi un collége à Paris, et rappelle à ce sujet l'exemple de saint Benoît qui, laissant là les études littéraires, s'ensevelit dans la solitude.

Le régime scolastique de ces communautés religieuses n'est nulle part mieux expliqué que dans les règlements donnés en 1269 au collége de Cluny, par l'abbé Yves de Vergy; les étudiants suivaient à la fois les leçons des maîtres de leur ordre et celles des professeurs du dehors; on s'assurait de leurs progrès par des exercices intérieurs et en les faisant prêcher. Ils consacraient deux années à la logique, trois à la physique et aux autres parties de la philosophie; quant au droit canon, ils ne devaient pas l'étudier à Paris, mais dans les villes d'Orléans, de Toulouse, de Montpellier, d'Avignon. Tous les monastères de l'ordre de Cluny étaient obligés de contribuer aux frais de leur collége de Paris, alors même qu'ils n'y envoyaient aucun élève. Le treizième siècle a vu naître encore les colléges du Trésorier, d'Harcourt, des Chollets et de Calvi; mais ceux-là n'étaient point monastiques. Le premier est dû à Guillaume de Saône, trésorier de l'église de Rouen; il se composait de douze étudiants en théologie dont le plus ancien remplissait les fonc-

tions de supérieur, et de douze petits écoliers ès arts. Ces vingt-quatre boursiers habitaient une maison de la rue de la Harpe; ils étaient de la nation normande, ainsi que ceux du collége d'Harcourt, qui devint le chef-lieu de cette nation. Raoul d'Harcourt, issu de l'une des plus illustres familles de Normandie, fut fait chanoine de Notre-Dame, après avoir été archidiacre de Coutances, chancelier de Bayeux, grand chantre d'Évreux et archidiacre de Rouen. Il destina à des élèves de ces quatre diocèses le collége qui porte son nom et dont il n'eut pas le temps d'achever la construction. Son frère Robert, évêque de Coutances, en prit le soin et ajouta de nouveaux bienfaits à ceux de Raoul. De tous les colléges fondés au treizième siècle, c'est celui-là qui a le plus prospéré. La nation de Picardie a possédé depuis 1291 le collége des Chollets, où Jean Chollet, natif du diocèse de Beauvais et devenu cardinal légat en France, ouvrit un asile à seize étudiants des diocèses de Beauvais et d'Amiens. Les boursiers élisaient aussi entre eux leur supérieur, dont l'autorité fut étendue sur huit écoliers ès arts, entretenus dans la même maison. Quant au collége de Calvi, c'était une sorte de pépinière que Robert de Sorbon avait créée pour servir à un établissement plus considérable et plus célèbre dont il est temps de parler.

Sorbon ou Sorbonne est le nom d'un petit village du Rethelois où naquit Robert *fils de villain et villaine*,

dit Joinville. D'abord chanoine de Cambrai, puis de Paris, il fut aussi clerc ou chapelain de Louis IX qui l'admettait à sa table, mais dont il ne paraît pas qu'il ait été le confesseur, quoi qu'en aient dit quelques écrivains. Nous discuterons plus au long ce fait et quelques autres dans l'article particulier qu'il nous faudra consacrer à Robert, puisqu'il a composé quelques écrits. Du reste, il n'est fameux que par le collége dont on le considère comme le fondateur, et qui néanmoins n'a point porté avant 1300 le nom de Sorbonne. Vély a même prouvé que ce collége a été bien moins fondé par Robert que par saint Louis. Ce prince, voulant pourvoir au logement et à l'entretien de quelques pauvres clercs et pauvres maîtres, leur fit présent, non en 1250, puisqu'il était à Damiette, mais en 1253, d'un hôtel situé vis-à-vis le palais des Thermes, dans une rue appelée alors Coupe-Gueule ou Coupe-Gorge; il y joignit d'autres maisons de la rue des Maçons, en échange, dit-on, de celle que Sorbon possédait dans la rue de la Bretonnerie, et qu'il abandonna aux religieux de Sainte-Croix. C'est de cette manière et depuis, par divers legs portés en son testament, que Robert a réellement contribué à doter les sorbonnistes; ils s'honoraient alors du titre de pauvres; il les gouvernait en qualité de proviseur, nom qui est resté à ceux qui lui ont succédé. Il restreignit les études de cette communauté à la seule théologie. A quoi servent, disait-il, et Priscien, et

Justinien, et Gratien, et Galien et Aristote? Mais dès les premières années, cette école théologique devint florissante. On y entendait les leçons de Guillaume de Saint-Amour, d'Odon de Douai, de Gérard de Reims, de Gérard d'Abbeville, noms fameux dans ces temps-là, ajoute Vély, ensevelis aujourd'hui avec leurs ouvrages, dans la poussière des bibliothèques. Une bulle de Clément IV détermina en 1268 les fonctions du proviseur, à l'élection duquel devaient coopérer l'archidiacre et le chancelier de Notre-Dame. Ce concours annonce l'importance que cette place avait déjà, et présage celle qu'aura la Sorbonne dans l'enseignement théologique, et dans les disputes des siècles suivants.

Après l'université de Paris, celle de Bourges serait en France la plus ancienne, s'il fallait la considérer comme établie au moment où Innocent III écrivait à l'archevêque de cette ville en faveur de maître Petit, qui en avait gouverné les écoles; cette lettre est de l'an 1204, mais rien n'oblige, ni même n'autorise à qualifier université les écoles dont parle Innocent III. La plupart des historiens du Berry se contentent de supposer que saint Louis leur a donné ce titre en 1227; ce qui même peut souffrir des difficultés; car on ne trouve rien dans le cours du siècle qui distingue ces écoles de celles qui existaient à côté de toutes les autres églises métropolitaines, et l'on suppose ordinairement qu'il n'y a eu d'université proprement dite à Bourges que depuis 1464.

L'université de Toulouse fixait son origine à l'année 1228, époque où le comte Raymond VII, traitant avec saint Louis, prit l'engagement de payer quatre mille marcs d'argent pour entretenir dans cette ville deux professeurs de théologie, deux de décret et quatre de grammaire et arts. Les premières quittances de ce payement subsistent, et sont données en 1229 par les procureurs ou agents (*actores*) de l'université. Quelques-uns des écoliers qui, en 1229, se dispersèrent, comme nous l'avons dit, de Paris dans les provinces, se réfugièrent à Toulouse. On a vu aussi que Roland de Crémone y vint enseigner la théologie en 1231 ; il y eut pour successeurs Jean de Saint-Gilles et Laurent de Fougères. Mais le plein exercice de cette université ne date que de 1238, quand Grégoire IX lui accorda les mêmes priviléges qu'à celle de Paris. Toutefois cette bulle est adressée *dilectis filiis* universitatis *magistrorum et scholarium Tolosanorum;* ce qui suppose, dit-on, qu'elle était déjà fondée. La vérité est que ses plus anciens règlements sont ceux que contient cette bulle. Les études y sont distribuées sous les titres de théologie, décret, médecine, philosophie et grammaire, sans aucune mention du droit civil, qui néanmoins était enseigné à Toulouse vers 1250, par Jacques de Révigny, d'où Pasquier conclut que cette université, la seconde qui ait été créée en France, *est la première de toutes au fait de la loi.* Les dominicains établis en cette ville dès l'an 1213, et les

franciscains qu'elle reçut en 1220, y furent, à ce qu'il semble, jusqu'après 1300, les seuls professeurs de théologie. C'est l'un des faits prouvés dans un mémoire pour les frères conventuels, composé en 1786, par M. Camus, et dans un traité historique sur cette université, par J. J. Percin, dominicain. Du reste, les professeurs des deux ordres mendiants restaient amovibles, à la volonté de leurs supérieurs, et ne pouvaient être nommés recteurs.

Matthieu Paris rapporte qu'en une sédition arrivée à Orléans en 1234, plusieurs écoliers de grande condition furent tués par les habitants. On n'étudiait dans cette ville que le droit civil et canonique, et l'on n'entendait par droit civil que le droit romain, quoiqu'au fond les lois romaines n'eussent en France aucune autorité. Mais enfin cette école était fameuse, il y avait jusqu'à dix chaires, dont l'une fut occupée par Pierre du Perche. Parmi les disciples, on peut citer Bertrand Gotte, qui fut depuis le pape Clément V; il avait pris à Orléans les degrés de licencié et de docteur. Les étudiants étaient nombreux, puisqu'ils se partageaient en nations; celle de Guyenne eut pour procureur le prince Jean de Bourbon. Ces détails font attribuer à l'école d'Orléans, dès le milieu du treizième siècle, le régime d'une université proprement dite : Clément V, dans une bulle de 1306, dit qu'elle était depuis longtemps (*ab antiquo*) florissante. Cependant, cette bulle même et les lettres patentes de

Philippe le Bel, en 1312, portent expressément l'érection de l'école d'Orléans en université, comme si jusqu'alors elle avait été en possession plutôt qu'en droit d'en emprunter les formes et les usages.

Il est certain qu'en 1229 la nation anglaise de l'université de Paris s'est réfugiée à Angers ; que Guillaume Bergière était maître des écoles de cette ville, quand il fut appelé à Paris pour coopérer (vers 1240) à la condamnation du Talmud ; que Guillaume Gélent avait été professeur à Angers avant d'en être évêque ; que revêtu de cette dignité, il confia une chaire de jurisprudence à Étienne Bourgueil, qui fut depuis archevêque de Tours ; que les études d'Angers furent dirigées par Marembert, puis par Dubois, qui devint ensuite évêque de Dol ; qu'enfin le droit canon et même le droit civil, malgré la défense d'Honorius III, étaient particulièrement enseignés dans la capitale de l'Anjou. Mais s'ensuit-il que cette école fût dès lors une véritable université ? C'est bien ce qu'en conclut l'auteur d'une dissertation imprimée en 1736, et, selon toute apparence, extraite d'un traité manuscrit de Rangeard [1]. Mais ici, comme à l'égard d'Orléans et de Bourges, il faut s'entendre sur le sens du mot université. Il faut savoir si on veut l'appliquer à toutes les écoles considérables, ou le ré-

[1] C'est mal à propos que dans le t. XII, de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 310, Pecquet de Livonière est indiqué comme auteur de ce manuscrit.

server à celles qui ont reçu une organisation plus complète et un régime plus académique.

La même question s'appliquerait aux études de Montpellier, du moins par rapport aux temps antérieurs à 1289. En effet, s'il nous est attesté que Jean de Saint-Gilles, médecin de Philippe Auguste, a enseigné son art dans cette ville; si, en 1221, les écoles de médecine, qui s'y trouvent établies, sont réformées par le légat Conrad, de l'avis des évêques de Maguelone, Agde, Lodève, Avignon ; si, ce légat veut que les médecins fassent preuve de leur capacité devant l'évêque et les professeurs ; si Louis IX, en 1230, confirme à l'évêque de Maguelone le droit de recevoir par lui-même, ou par son official ou vicaire, le serment de ceux qui voudront prendre à Montpellier les grades de licencié ou docteur en droit canon et civil ; s'il est fait mention du recteur, du doyen et de la faculté des arts dans un règlement de Jean de Montlaur, évêque de Maguelone en 1242; si le roi d'Aragon se plaint, en 1268, d'une excommunication lancée par l'évêque contre un professeur de droit civil; et si le pape répond que l'enseignement de toute science, de tout art, même de l'arithmétique, doit être surveillé par les prélats et leurs chanceliers, et non par des magistrats séculiers; tous ces faits pourraient n'indiquer qu'une grande et fameuse école, et laisser en doute si elle était appelée dès lors université, ou même étude générale. Cette dernière dénomination lui est

appliquée pour la première fois en 1289, dans la bulle de Nicolas IV, où sont distinguées expressément les facultés de droit canon et de droit civil, de médecine et des arts, sans aucune mention de la théologie. Mais, au nom près, l'on peut dire que l'université de Montpellier existait réellement avant le milieu du treizième siècle.

C'est avec bien moins de raison qu'on a prétendu ériger en université l'école d'Orange, en alléguant un accord passé en 1268 entre l'évêque et le prince de cette ville; accord qui suppose en effet que cette école avait dès lors quelque importance, mais dont il n'y a aucune conséquence à tirer, à moins qu'on ne veuille en déduire de pareilles en faveur de beaucoup d'autres villes qui auraient à produire des actes du même genre. Paris, Toulouse et Montpellier sont, à notre avis, les seules qui puissent prouver péremptoirement qu'elles ont possédé au treizième siècle des universités proprement dites.

VIII

MÉTHODE ET CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT AU TREIZIÈME SIÈCLE; LA SCOLASTIQUE.

Mais il nous importe davantage de prendre une idée juste de l'enseignement pratiqué dans ces écoles. Il nous faudra bientôt parcourir les quatre branches de cette instruction, théologie, jurisprudence, méde-

cine et philosophie ; auparavant, fixons nos regards sur la méthode alors commune à toutes ces études et que le nom de scolastique désigne ordinairement. La théologie et la jurisprudence, tant canonique que civile, sont des sciences positives dans lesquelles il ne s'agit, ce semble, que de vérifier l'authenticité des codes, de reconnaître le sens immédiat des textes, de recueillir les témoignages dont la série peut constater ou la révélation d'un dogme ou l'existence d'une loi. Dans l'une et dans l'autre, certaines propositions, une fois reconnues ou comme révélées ou comme promulguées, deviennent des règles irréfragables qu'il n'est plus question d'examiner en elles-mêmes, mais de classer avec méthode et d'appliquer avec justesse. La médecine au contraire et la philosophie sont des études purement naturelles, où l'esprit humain, abandonné à ses propres lumières, ne s'éclaire en effet que par l'observation des phénomènes, par les résultats de l'expérience et par la précision du langage. Une même méthode employée à la fois pour deux genres d'enseignements si divers est par cela même vicieuse; elle est fausse pour l'un ou pour l'autre, et peut-être pour tous les deux.

Il serait permis d'apercevoir les premiers germes de cette méthode dans l'alliance qui s'établit, dès le quatrième et le cinquième siècle, entre le platonisme et le christianisme. Dès lors on commença à chercher dans la philosophie l'explication et les motifs des

dogmes religieux, et à mêler des doctrines révélées aux méditations philosophiques. Mais au huitième siècle, saint Jean Damascène, dans ses quatre livres de la foi orthodoxe, prit à tâche de découvrir les raisons et les principes des mystères, et imprima aux études théologiques la direction qu'elles ont longtemps conservée. Durant les trois cents années suivantes, les auteurs ecclésiastiques n'ont guère composé de traités où la métaphysique et la théologie ne fussent confondues ; et, lorsqu'à la fin du onzième siècle s'éleva la dispute des réalistes et des nominaux, elle se compliqua tellement d'applications et de discussions dogmatiques, qu'on se persuada qu'elle devait être terminée par les dépositaires des traditions religieuses.

L'importance de cette dispute ne saurait être sentie par ceux qui ne font attention qu'aux arguments également déplorables de l'un et de l'autre parti ; mais au fond la question était la plus grave qui pût s'agiter. Il s'agissait de choisir, pour toute la carrière des études philosophiques, la bonne ou la fausse route. Si les universaux, c'est-à-dire les essences de Platon, les formes substantielles, et généralement les abstractions n'existaient que dans l'esprit et dans le langage, ainsi que le soutenaient les nominaux, dès lors il fallait n'attribuer d'existence réelle qu'aux individus, et reconnaître dans les idées particulières ou singulières les éléments ou les commencements de toutes les autres. Si au contraire les natures, les qualités, les

accidents, étaient des êtres positifs, ayant hors du discours et de la pensée une existence absolue, et même immuable, comme le prétendaient les réalistes, la philosophie devenait la description d'un monde essentiel et intelligible, antérieur et supérieur à celui dont le spectacle frappe nos sens. Les écoles ne manquèrent pas de préférer ce second système; engagées dans ces ténèbres, elles s'y enfoncèrent et n'en sortirent plus.

Quelques écrits d'Aristote avaient pénétré en France dès le neuvième siècle; et au dixième on expliquait déjà en certaines écoles les livres de l'interprétation ou des signes de la pensée. Les Arabes avaient traduit presque tous les ouvrages de ce philosophe; et l'on suppose ordinairement que ces versions ont servi à composer non-seulement les traductions latines, mais aussi quelques parties du texte grec. En examinant avec soin les versions latines, l'auteur d'une dissertation récente a cru reconnaître que la plupart, et particulièrement celles dont saint Thomas a fait usage, n'ont point été rédigées d'après l'arabe : mais elles n'en ont pas moins contribué à donner aux études une direction malheureuse. On s'attacha, non aux meilleurs livres d'Aristote, non à ceux qui traitent de la rhétorique, de la poétique, de la politique, des météores, de l'histoire naturelle des animaux, mais à sa dialectique dont la lecture exigeait des connaissances qu'on n'avait point, et plus encore, à ses livres de métaphysique et de physique générale, livres profondément obscurs,

soit qu'ils fussent déjà tels en sortant de la plume de l'auteur, soit plutôt que les copistes, les interprètes, les éditeurs, les aient incurablement défigurés. Cependant moins ils étaient compris, plus ils acquéraient d'autorité; et fort souvent, sur des matières philosophiques ou même théologiques, la question se réduisait au seul point de savoir ce qu'ils décidaient. On ne tarda pas néanmoins à les juger dangereux; condamnés en 1209 par les professeurs de Paris, ils furent expressément exclus des écoles par le règlement que publia, en 1215, le légat Robert de Courçon. Depuis ils ont repris une faveur dont ils furent surtout redevables à saint Thomas d'Aquin, et n'ont guère cessé, jusqu'au delà du quinzième siècle, de fournir des arguments et de prétendus principes aux différentes sectes dont les querelles composeront une si grande partie de l'histoire littéraire de cet âge.

Ces livres d'Aristote et l'influence des Arabes répandirent dans les écoles le goût des généralités et des abstractions, c'est-à-dire, d'un genre de science qui n'exige ni recherches, ni lectures, ni expériences, ni calculs, mais auquel suffit la vaine subtilité qu'il exerce et développe. Quoiqu'on répétât quelquefois, après Aristote, que rien ne parvenait à l'entendement qu'à l'occasion ou en conséquence de quelque affection sensible, on s'empressa néanmoins de rassembler, à l'entrée de chaque genre d'études, un amas d'idées universelles, de définitions par le genre et l'espèce,

de divisions catégoriques, des séries de propositions plus ou moins abstraites. Au delà de ces principes et de ces notions préliminaires, qui, disait-on, s'établissaient par leur propre et naturelle évidence, on prétendait ne plus rien avancer sans preuve ou même sans démonstration, parce qu'on allait toujours se fondant sur ces généralités.

Quand nous avons intérêt de bien savoir quelque chose, de nous assurer de la vérité d'un résultat, il nous est indispensable de bien reconnaître le sens des termes qui l'expriment, et de vérifier un à un tous les faits ou tous les rapports qu'il embrasse ou qu'il suppose. Cette vérification peut quelquefois être longue et pénible, mais une fois qu'elle est faite, elle aboutit à une connaissance réelle, s'il y a lieu d'en acquérir une en effet sur la matière dont il s'agit. Dès lors, tous les mots correspondent à autant d'idées précises, et nous savons au juste en quoi ces idées diffèrent, ce qu'elles ont de commun, quelles sont celles qu'il faut réunir ou diviser pour obtenir l'équivalent d'une autre. De là ces déductions naturelles qui forment le tissu de tout discours proprement dit, et qui étendent indéfiniment la sphère de la véritable science. Voilà comment on sait, et voilà aussi comment on prouve; car prouver n'est autre chose que rendre compte de ce qu'on a fait pour savoir.

La scolastique, au contraire, prouve en combinant des propositions ou des phrases, qui énoncent des ju-

gements, qui déclarent qu'une idée est ou n'est point comprise dans une autre. Elle réduit même toutes ces combinaisons de phrases à une seule forme qu'elle appelle syllogisme, et qui consiste à rapprocher de telle sorte trois propositions, que la troisième paraisse engendrée par les deux premières. En effet, les deux prémisses étant supposées vraies, la conclusion s'ensuit nécessairement, si l'on a observé certaines règles ingénieuses qui ont été recueillies dans les écrits d'Aristote. Mais bien conclure n'est point prouver, et nous ne serions jamais tentés de regarder ces deux expressions comme synonymes, si l'enseignement scolastique ne nous avait habitués à les confondre. Les conclusions vicieuses sont rares, il est peu difficile de les éviter; mais les vaines hypothèses, les abstractions creuses et les mots obscurs ont envahi le domaine des sciences, et, bien loin que la scolastique prémunisse contre ces illusions, elle accoutume à les prendre pour des données. Elle trompe l'activité de l'esprit humain, en l'exerçant et en le fatiguant même sans l'éclairer ni l'étendre. En vain enseignerait-elle par aventure quelques vérités, les formes dont elle les couvrirait seraient encore nuisibles; ses procédés, son langage monotone et barbare, ses syllogismes, ce moule éternel où elle jette tout ce qu'elle nomme preuves, objections et réponses, appauvriraient toutes les facultés intellectuelles, la raison, la sagacité, le goût, l'imagination et jusqu'à la mémoire. Aussi avait-elle, dans

les temps dont nous parlons, flétri et presque éteint, du moins dans les écoles, toutes les études profitables, littéraires, historiques et théologiques. La grammaire s'y réduisait à quelques notions confuses; et Crevier fait observer que le nom même de rhétorique avait disparu; une dialectique puérile et pointilleuse tenait lieu des arts de parler et d'écrire. L'histoire ne semblait pas digne d'entrer dans le plan d'instruction; enfin l'on avait oublié que la théologie chrétienne ne peut avoir d'autres sources que les livres sacrés, les décisions des conciles et les ouvrages des Pères de l'Église.

De soi, le mot de scolastique ne signifie qu'enseignement d'école; mais on l'applique particulièrement à l'enseignement usité au moyen âge, et c'est en ce sens que nous avons dû l'expliquer. On est même dans l'usage de diviser en trois périodes l'histoire de la scolastique. La première correspond à peu près au douzième siècle, depuis Guillaume de Champeaux jusqu'à Pierre Lombard qu'on pourrait considérer comme ayant commencé la seconde. C'est lui en effet qui a multiplié les divisions et sous-divisions, étendu l'usage de la synthèse, et achevé d'imprimer à l'enseignement les formes les plus arides. Ses successeurs, entre lesquels on distingue Albert le Grand, saint Bonaventure, saint Thomas et Scot, ont expliqué ses quatre livres de sentences; mais, quoiqu'ils aient souvent transformé leurs leçons publiques en com-

mentaires, ils ont aussi composé, sous le nom de sommes, d'énormes cours d'instruction théologique. On voit que cette seconde période n'est, pour ainsi dire, que le treizième siècle même, et nous n'avons rien à dire ici de la troisième, qui n'a commencé qu'après l'an 1300. Durand de Saint-Porcien l'a ouverte, et Guillaume Ockam y a reproduit le système des nominaux.

Ainsi, dans l'âge qui nous occupe, l'enseignement consistait en de longues séries de définitions, de divisions, de syllogismes et de gloses ou commentaires. Il embrassait l'examen ou plutôt la solution d'une multitude de questions obscures, dont plusieurs même ne présentaient aucun point accessible; par exemple : si Dieu n'eût rien créé, qu'aurait été sa prescience? A-t-il pu faire autre chose que ce qu'il a fait? Ses ouvrages auraient-ils pu être meilleurs? En quel sens peut-on dire qu'il a voulu sauver tous les hommes? Sa volonté ne s'accomplit-elle pas toujours? Est-ce par sa volonté que le mal arrive? Quelle est la structure intérieure du paradis? Les vêtements avec lesquels se montra Jésus-Christ ressuscité étaient-ils véritables ou apparents? Monta-t-il au ciel avec ces vêtements? Que sont-ils devenus? Le corps de Jésus-Christ est-il nu ou habillé dans l'eucharistie? L'eau se change-t-elle en vin avant de subir, avec le vin, la transformation eucharistique? C'était par l'habileté à proposer ou à résoudre de tels problèmes qu'on ac-

quérait alors de la renommée, du crédit et même de l'autorité.

IX

DISPUTES, SECTES, HÉRÉSIES ET INQUISITION.

De pareilles questions ne pouvaient manquer de provoquer des disputes interminables, des rivalités, des schismes, des anathèmes. Entre les diverses doctrines que ces controverses faisaient éclore, il fallait bien, pour l'uniformité de l'enseignement, n'en adopter qu'une seule, et réprouver toutes les autres. Aussi pourrions-nous faire une bien longue liste des propositions condamnées dans le cours de ce siècle par les papes, par les évêques, par les conciles, par les universités, par les généraux ou les chapitres d'ordres monastiques; car toutes ces autorités prétendaient prononcer irréfragablement sur ces matières. On condamna donc Amaury de Chartres, pour avoir dit que chaque chrétien était obligé de se croire membre de Jésus-Christ. On condamna ceux qui disaient que l'essence divine n'est vue en soi ni par les anges ni par l'homme glorifié; qu'étant la même dans les trois personnes de la Trinité, en tant qu'essence, elle ne l'est pas en tant que forme; que les âmes des saints et les corps glorifiés seront dans le ciel cristallin et non dans le ciel empyrée; que le mauvais ange a été mauvais dès le premier instant de sa création, et n'a

pas eu, non plus qu'Adam, de quoi se soutenir dans l'état d'innocence; Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, l'université de la même ville, Jean le Teutonique, général des dominicains, défendirent d'enseigner ces propositions. A lui seul, Étienne Tempier, autre évêque de Paris, en condamna deux cent vingt-deux sur Dieu, sur l'âme, sur l'essence, sur l'accident, sur l'intellect, sur la génération et sur la corruptibilité. Dans ce nombre, il s'en trouvait de saint Thomas d'Aquin; aussi Tempier fut-il obligé de déclarer qu'il annulait la censure de ces articles, en tant qu'ils touchaient ou semblaient toucher à la saine doctrine de ce savant théologien.

Saint Thomas a laissé son nom à une secte qui est restée presque jusqu'à nos jours opposée à celle du franciscain Jean Duns Scot. Les disputes entre les premiers thomistes et les premiers scotistes roulaient sur plusieurs points, tels que la distinction des attributs de Dieu, l'immaculée conception de Marie, la manière dont les sacrements opèrent. Les scotistes distinguaient en chaque être autant de formalités ou même d'entités qu'il avait de qualités différentes. Les thomistes, quoique tout aussi péripatéticiens que leurs adversaires, s'étaient formé un autre système ontologique, ou plutôt un autre langage. Dans la suite, la prédestination et la grâce devinrent les principaux ou presque les seuls objets de controverse entre ces deux sectes. De ce que Dieu est la cause première et le pre-

mier moteur de toutes les créatures, les thomistes concluaient qu'il devait influer sur leurs actes, sans attendre leurs déterminations ; ils donnaient à cette influence le nom de prémotion physique, et celui de grâce efficace, quand il s'agissait d'œuvres méritoires. Un exposé de cette dispute fameuse serait ici déplacé, car elle a eu fort peu d'éclat avant l'an 1300.

Presque toujours les censures imprimaient la qualification d'hérésie aux doctrines qu'elles avaient frappées. Toutefois, comme nous l'avons dit, aucune hérésie du treizième siècle n'a conservé une grande renommée, soit parce qu'on a pris des moyens efficaces pour en empêcher le développement, soit parce qu'au fond les sectaires de cette époque n'ont guère fait que reproduire et mélanger plutôt que combiner d'anciennes erreurs, celles surtout des Manichéens et des Vaudois. Ils y alliaient de l'astrologie, de la magie, des systèmes sur l'Antechrist et sur le règne de l'Esprit-Saint. Voilà la seule idée qu'il soit permis de prendre des opinions professées par les Albigeois, par les Cathares, par ceux qu'on appelait *Bulgri* ou *Bulgari*, hérétiques qui n'avaient point de chef proprement dit, point de fondateur unique et véritable, par conséquent point de corps de doctrine bien déterminé. Si ceux qui habitaient les provinces méridionales de la France sont restés plus fameux, ils ne doivent cette triste célébrité qu'à la violence des moyens employés pour les réprimer.

En effet, quelque grossières que fussent toutes ces erreurs, la scolastique éteignait de plus en plus les lumières qui les auraient dissipées. L'obscurité qu'elle répandait sur les discussions rendait la vérité méconnaissable et la conviction presque impossible. Ceux donc qu'on ne savait pas ramener à la doctrine orthodoxe, il ne restait plus qu'à les persécuter ; aussi n'y a-t-il point de siècle, dit Pluquet, où l'on ait lancé plus d'excommunications, et brûlé plus d'hérétiques; comme il n'y en a pas non plus, selon cet auteur, où l'on ait moins cultivé les sciences et les arts. Ici Pluquet nous semble trop indulgent envers quelques autres siècles; mais il est trop vrai que l'histoire du treizième abonde en proscriptions. Dès 1201, Euvrand ou Euvrade, intendant de Henri comte de Nevers, est accusé de professer l'hérésie des Bulgares ; il comparaît devant un concile assemblé par Octavien, légat d'Innocent III ; on le renvoie rendre compte de son administration, et on le ramène à Nevers pour le jeter dans les flammes, en présence d'un peuple à qui, dit-on, ses extorsions l'avaient rendu odieux ; mais ce n'était pas de ce crime qu'il subissait la peine. Cinq ans après, Guy Paré, à peine installé dans l'archevêché de Reims, condamne au même supplice Robert, comte de Braynes, la comtesse Yolande, et plusieurs habitants de Braynes, y compris un peintre dont le talent était renommé. En 1210, on exhume les ossements d'Amaury de Chartres, pour les jeter dans le

bûcher où périssent ses disciples, consumés avec les écrits de David de Dinant, l'un d'eux, et avec la métaphysique d'Aristote. En vain l'hérétique Tarricus se réfugie dans un souterrain; on le découvre et on le brûle, et quelques-uns de ses sectateurs partagent son sort. Nous aurions à parler aussi de cent quatre-vingt-trois Bulgares, brûlés à Montrimer, en présence du roi de Navarre, des barons de Champagne, de Henri archevêque de Reims, et de plusieurs autres prélats; mais laissons à l'histoire civile et à l'histoire ecclésiastique le soin d'exposer et de déplorer ces affreux détails; ils ne tiennent à l'histoire littéraire que parce qu'ils signalent l'ignorance et la barbarie du moyen âge; or ce résultat n'est que trop bien établi par les exemples que nous venons de citer, et nous croyons être dispensé d'en recueillir un plus grand nombre. Nous remarquerons seulement qu'Albéric de Trois-Fontaines et les autres chroniqueurs de ce temps-là, en racontant ces sacrifices humains, paraissent n'en sentir, n'en soupçonner aucunement l'injustice et l'atrocité; c'est, à leurs yeux, une chose toute simple que de punir de mort une opinion erronée, une croyance absurde. Tant il est aisé à la fausse science d'éteindre toute tolérance, toute sensibilité morale, même en des esprits imbus des équitables et charitables maximes de l'Évangile! Mais il est nécessaire d'ajouter que les provinces méridionales étaient surtout le théâtre de ces proscriptions; là on déposait les princes, on incendiait les

villes, on passait les habitants au fil de l'épée; on donnait à la guerre civile le nom de croisade, et, pour éterniser les vengeances, on instituait les tribunaux permanents qui devaient les ordonner.

Nous réservons encore ici beaucoup de détails soit aux annales politiques, soit aux notices particulières, qui, dans notre histoire littéraire, seront consacrées à certains personnages, par exemple, à Arnauld abbé de Cîteaux, et nous nous bornerons à faire, en ce moment, un exposé général de l'origine et des premiers progrès de l'inquisition.

On a désigné comme le plus ancien inquisiteur tantôt Pierre de Castelnau, tantôt saint Dominique; sur quoi le père Touron dit qu'à la vérité ces deux saints personnages étaient bien dignes par leurs vertus d'exercer et d'instituer un si auguste ministère, mais qu'il n'est pourtant pas possible d'en apercevoir l'établissement dès les années 1204 ou 1208, puisque alors les doctrines étaient proclamées par les conciles, et les censures contre les personnes portées par les papes ou par les évêques; qu'ainsi aucun jugement proprement dit n'était encore réservé aux missionnaires séculiers ou réguliers qui n'intervenaient dans la poursuite des hérétiques que par la ferveur de leurs prédications et l'activité de leur zèle. Nous devons avouer que l'inquisition, telle qu'elle est devenue, c'est-à-dire considérée comme un véritable tribunal, distinct de la juridiction ordinaire, poursuivant de son

propre mouvement, jugeant de sa pleine autorité, n'a commencé d'exister qu'après le pontificat d'Innocent III. Mais il n'est aucune institution du moyen âge qui soit née telle qu'elle est restée ; toutes ont eu des développements successifs, et la question de leur origine devra être fort diversement résolue, selon qu'on recherchera ou leur premier germe, ou l'époque de leur organisation réelle. Dès l'an 1205, le titre d'inquisiteur est donné par Innocent III aux trois religieux qu'il avait établis comme ses légats en Languedoc; savoir, Raoul, Pierre de Castelnau, et Arnauld abbé de Cîteaux. L'évêque d'Osma et saint Dominique leur sont adjoints en 1206, et les fonctions qu'ils se mettent à exercer, en se distribuant les provinces méridionales, peuvent sembler encore celles de missionnaires ou de chefs de croisés, plutôt que de juges. Le pape avait ordonné aux archevêques, aux évêques, aux princes, comtes et barons, de les aider de tout leur pouvoir à détruire les Albigeois et les fauteurs de cette hérésie. Exciter et entretenir la guerre civile, déposer les princes indociles, délier les sujets du serment de fidélité, promettre des indulgences aux persécuteurs, exhumer les morts, brûler les vivants, tel fut le ministère des envoyés d'Innocent III. Si ce n'était pas encore là l'inquisition, c'était déjà davantage, et ces pouvoirs furent plutôt réglés qu'étendus, lorsqu'en 1229 un concile de Toulouse, présidé par l'archevêque Foulques, leur imprima un caractère judiciaire.

Quatre ans après, Grégoire IX, considérant que les évêques avaient bien d'autres affaires, commit expressément aux frères prêcheurs l'exercice de l'inquisition, c'est-à-dire la recherche, la poursuite et le jugement des hérétiques, et institua ainsi, dans le royaume de France, des tribunaux qui n'émanaient et ne dépendaient que de lui seul. En conséquence, Wautier de Mauris, évêque de Tournay et légat du saint-siége, installa, dans Toulouse, Pierre Collani et Guillaume Arnaldi, deux dominicains, qu'on peut regarder, si l'on veut, comme les deux premiers inquisiteurs proprement dits qui aient procédé en France. Il y en eut bientôt de pareils à Montpellier, à Cahors, à Carcassonne, à Albi, en toute ville où les frères prêcheurs avaient des couvents. Les personnes suspectes d'hérésie, de sortilége, de magie, de judaïsme, étaient citées devant ces tribunaux, et, quand ils les condamnaient, ce qui arrivait le plus souvent, livrées au bras séculier, pour être brûlées vives ou renfermées à perpétuité.

Tant d'iniquités, de proscriptions, d'anathèmes, tant de guerres entre les sectes, tant de dissensions dans les églises et de disputes dans les écoles, disposaient déjà les esprits à l'incrédulité. Albéric de Trois-Fontaines se plaint particulièrement de l'irréligion et du libertinage des étudiants. Jacques de Vitry parle d'une manière plus générale de la tendance de ses contemporains à ne croire que ce qu'ils peuvent com-

prendre, à rejeter les prophéties et à traiter comme des songes ou des chimères les révélations des saints. Cet audacieux scepticisme chez un peuple ignorant et qui croyait à la magie, ne peut s'expliquer que par les excès que se permettait l'autorité spirituelle et par la direction fausse que la scolastique avait imprimée à la théologie.

X

THÉOLOGIE.

L'étude d'une religion révélée est essentiellement historique : il ne s'agit point d'en discuter les dogmes, mais de vérifier s'ils sont énoncés dans les livres saints ou établis par des décisions authentiques, ou consacrés par des traditions constantes. Le raisonnement ne doit s'appliquer dans une telle science qu'à la reconnaissance des textes, qu'à l'examen des témoignages, qu'à la recherche des faits; et c'est ainsi que la théologie se présente en effet dans les meilleurs ouvrages des anciens Pères de l'Église. Mais, au moyen âge, on s'est beaucoup moins appliqué à étudier les textes, les versions et le sens littéral de la Bible, qu'à imaginer des interprétations mystiques. Les commentaires de l'Ancien et du Nouveau Testament deviennent un peu moins nombreux au treizième siècle; ils sont néanmoins volumineux encore, parce qu'on prit l'habitude

de les grossir des questions oiseuses qui se traitaient dans les écoles. Les textes sacrés n'y sont plus que des prétextes d'entamer des discussions et d'accumuler des syllogismes. C'est en général de cette manière qu'Albert le Grand, Jean de la Rochelle, Augustin Triomphe, saint Thomas et saint Bonaventure commentent l'Apocalypse, les épîtres de saint Paul, les Actes des apôtres, les quatre évangélistes, les prophètes, les psaumes, Job et d'autres parties de l'Ancien Testament; seulement saint Bonaventure y mêle un peu plus de réflexions pieuses et de considérations morales. Tous ces travaux ne sont pas aujourd'hui d'un grand secours à ceux qui étudient l'Écriture sainte. On a tiré plus de profit des recueils d'un tout autre genre, qu'ont laissés Étienne Langton, le dominicain Hugues de Saint-Cher, Conrad d'Halberstadt, Arlotto da Prato, général des frères mineurs. On attribue à Étienne Langton la division de la Bible ou du moins de plusieurs livres en chapitres. D'un autre côté, il est bien reconnu que les premières concordances en langue latine sont du treizième siècle, et les dominicains ont prouvé qu'on les doit à Hugues de Saint-Cher. Il paraît qu'Arlotto da Prato et Conrad d'Halberstadt n'ont fait que distribuer la Bible en lieux communs, que rapprocher les passages qui ont trait à certaines matières; mais Hugues de Saint-Cher s'est proposé de rassembler tous les textes où un même mot est employé, et de les disposer dans un ordre alphabétique. Cinq cents frères prê-

cheurs l'ont aidé dans ce travail qu'on a fort perfectionné depuis, mais dont les premiers essais méritent beaucoup d'éloges. Des traductions de la Bible en langue vulgaire sont de la même époque. Alphonse en fit faire une en castillan, et celle de Guyart Desmoulins, en langue française, a été longtemps célèbre. On ne l'a même que trop copiée; car, à force d'en changer successivement les expressions, on a rendu fort difficile la recherche des leçons originales. Du reste, comme l'a observé Huet, c'est moins une version qu'une glose qui n'a d'intérêt aujourd'hui que comme un monument de l'histoire de notre langue.

Ce qui semble indiquer le mieux quelque commencement de littérature sacrée, c'est qu'en 1240, lorsqu'on procédait à Paris à la condamnation du Talmud des Juifs, il se trouva deux docteurs de l'Université capables d'en traduire les textes. Matthieu Pâris parle d'ailleurs d'un Robert d'Arondel, qui savait l'hébreu, et qui mourut en 1246. Il eût mieux valu étudier cette langue, et recueillir, même dans le Talmud, quelques interprétations grammaticales de certains passages de la Bible, que de se livrer à un examen sérieux des impostures et des absurdités entassées par les rabbins. Pouvait-on s'étonner que les croyances judaïques ne fussent pas conformes à l'Évangile? Quoi qu'il en soit, le Talmud fut solennellement condamné par Grégoire IX en 1230, par des théologiens et des évêques assemblés à Paris en 1240, par Innocent IV en 1244,

et de nouveau en 1248 par Eudes de Châteauroux, légat en France, aidé, nous dit-on, des lumières de plusieurs docteurs en théologie et en droit canon.

Aucun fait ne serait plus remarquable dans l'histoire littéraire du treizième siècle que la composition des quatre livres ou des trois premiers livres de l'Imitation de Jésus-Christ. Mais, s'il était vrai qu'ils fussent de Jean Gerson, bénédictin et abbé de Verceil vers 1250, ainsi que plusieurs Italiens continuent de le soutenir, nous n'aurions pas le droit d'en parler, puisqu'ils n'appartiendraient point à la littérature de la France. Nous les avons déjà écartés de la liste des œuvres de saint Bernard, et il sera un jour de notre devoir d'examiner s'il convient de les placer parmi celles du chancelier Gerson. En attendant, laissons indécise entre Gersen, Gerson et Thomas à Kempis une question débattue à plusieurs reprises depuis deux siècles, et avec plus de chaleur que jamais depuis vingt ans; elle a été traitée dans cent ouvrages ou opuscules, et si diversement résolue, qu'elle peut sembler encore neuve. Tout ce que nous en pouvons dire en ce moment, c'est que nous ne rencontrons dans aucun livre du treizième siècle l'inaltérable simplicité, la clarté parfaite et la piété affectueuse qui distinguent celui-là. Cet âge a produit beaucoup d'ouvrages mystiques, mais où l'on retrouve les subtilités et l'obscurité que la scolastique répandait partout. Saint Bonaventure, le plus onctueux des théologiens de ce temps, est docteur

encore dans ses contemplations les plus dévotes, et les artifices de sa science se mêlent aux effusions de son âme. La théologie morale subissait elle-même une métamorphose; au lieu d'établir les préceptes et d'en exposer l'enchaînement, elle se plaisait à imaginer des hypothèses et à résoudre des problèmes épineux. L'art des casuistes naquit au sein des écoles de cette époque et prit aussitôt dans le monde la place de la science des mœurs. Morale et doctrine dogmatique, tout se rangeait dans un même genre et dans un seul corps d'enseignement, et y composait d'interminables séries de questions, d'argumentations, d'objections et de réponses.

On distinguait néanmoins quant au titre, et un peu même quant à la distribution des matières, deux principales espèces de grands ou longs ouvrages théologiques. Les uns étaient des commentaires sur les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard ; les autres, des recueils didactiques qu'on appelait sommes, et que, malgré leur énorme étendue, on semblait donner pour des abrégés. Commenter le maître des Sentences était, nous l'avons dit, le premier essai de la fonction de professeur. Simon de Tournay, Gautier de Bruges, Albert le Grand, Augustin Triomphe, saint Thomas, saint Bonaventure, et Jean Duns Scot, ont tour à tour rempli cette tâche. Mais, imprimés ou manuscrits, leurs commentaires et ceux de leurs contemporains demeurent ensevelis dans la poussière des bibliothèques. Les sommes

sont plus consultées, parce qu'elles offrent des systèmes plus complets et qu'il est plus aisé d'y trouver les articles que l'on cherche. Les premières après l'an 1200 furent celles de Prépositivus et de Simon de Tournay. Ce dernier théologien devint si téméraire à la fin de ses jours, qu'il est, comme l'empereur Frédéric II, du nombre de ceux à qui le livre des Trois Imposteurs a été, quoique mal à propos, attribué. Guillaume d'Auvergne n'est peut-être pas l'auteur de la somme qui porte son nom ; c'est une question que nous discuterons dans l'article qui concernera cet évêque de Paris dont on a de meilleurs traités sur les sacrements et sur la morale. Jadis appelée *Fontaine de vie*, la somme d'Alexandre de Halès n'en est pas moins, comme celles de Jean de la Rochelle et d'Albert le Grand, dénuée d'érudition ecclésiastique autant que de vraie logique et de bon goût ; c'est un tissu de vaines subtilités au milieu desquelles se montre à découvert la doctrine qui subordonne la puissance temporelle à la spirituelle, et qui dégage du serment de fidélité les sujets d'un prince hérétique. C'était un des systèmes du temps ; mais Alexandre de Halès rejette l'opinion qui exemptait Marie de la tache originelle. La somme la plus fameuse est due à saint Thomas d'Aquin ; Launoy, qui en a révoqué en doute l'authenticité, a été, à notre avis, solidement réfuté par le père Échard. Ce grand ouvrage est divisé en trois parties : la première traite de la nature des

choses, du créateur et des créatures; la deuxième, de la morale; la troisième, des sacrements et de l'Incarnation. Mais dans la deuxième on distingue une partie générale et une autre qui, ordinairement appelée seconde seconde, entre dans tous les détails relatifs à chaque vertu et à chaque vice; partout Aristote est cité comme le maître par excellence, et l'on a peine à concevoir comment l'un des plus habiles théologiens du christianisme attribue, en de telles matières, tant d'autorité à un philosophe païen dont l'Église avait déjà condamné quelquefois les livres. Du reste, il convient de rendre hommage à l'étendue d'esprit que suppose dans saint Thomas un travail si vaste et si soutenu. Après cette somme, il serait superflu de s'arrêter aux autres, même à celle que saint Thomas lui-même a composée contre les gentils; c'est un traité polémique contre les païens et contre les hérétiques : là, du moins, les citations des philosophes profanes sont mieux placées quand elles ont pour but de réfuter ces philosophes par leurs propres principes.

D'autres ouvrages de saint Thomas d'Aquin, intitulés Questions disputées, Questions quodlibétiques, sont des exemples d'une troisième espèce de livres de théologie scolastique. Simon de Tournay, Augustin Triomphe, Pierre d'Auvergne et d'autres docteurs ont composé de ces recueils qui diffèrent peu des sommes, quand ils sont ou paraissent méthodiques. et qui en prennent même quelquefois le nom quand

ils sont amples. Tous ces répertoires de problèmes et de syllogismes plaisaient fort aux étudiants et alimentaient des disputes; c'étaient les jeux d'esprit du siècle. On pourrait aussi considérer comme une somme les quatre Miroirs de Vincent de Beauvais, et particulièrement celui qui est qualifié doctrinal; mais cette compilation, qui embrasse toute la théologie, en excède les limites; et, si les quatre parties en étaient également authentiques, l'auteur aurait fait une sorte d'encyclopédie. Un livre de théologie qui se distingue tout à fait des sommes et des Questions quodlibétiques et des Commentaires sur les Sentences, est celui que Guillaume Durand, évêque de Mende, composa vers la fin du treizième siècle, sur les offices divins, et qui fut, après la Bible, le premier ouvrage considérable sur lequel s'exerça, au quinzième, l'art de l'imprimerie. Malheureusement, il est plus plein de scolastique que d'érudition, et ne tient guère à l'histoire que comme monument de la liturgie contemporaine. Au lieu de remonter à l'origine des rites, et d'en rechercher la tradition, l'auteur en explique les motifs qu'il puise ordinairement dans les rêveries des mystiques et dans les arguments de l'école. En vain Gautier de Saint-Victor s'était plaint des théologiens qui se jouaient du vrai et du faux; en vain Grégoire IX les exhortait à se montrer non philosophes, c'est-à-dire sophistes, mais habiles dans la science de Dieu; en vain ce pape les rappelait à l'étude de l'Écri-

ture sainte et des saints Pères, et leur prescrivait de n'élever d'autres questions que celles que ces autorités pouvaient résoudre; les esprits et l'enseignement avaient pris une autre direction et ne devaient pas l'abandonner de sitôt. On méconnaissait à tel point la véritable source de la science ecclésiastique, qu'en désignant par l'épithète de théologiens à Bible le petit nombre de ceux qui continuaient d'y recourir, on croyait leur dire une injure. C'était par l'art et l'abus des syllogismes que les écrivains dont nous venons de parler et divers professeurs alors presque aussi renommés qu'eux, Roland de Crémone, Jean de Saint-Gilles, Laurent de Fougères, Jacques de Révigny, Thomas, abbé d'Aulnes, et plusieurs autres, brillaient dans les écoles et y attiraient un si grand concours d'auditeurs; c'était à de tels maîtres que saint Dominique envoyait ceux des moines de son ordre qu'il ne trouvait point assez instruits; c'était l'instruction que les frères mineurs fondaient à Béziers en 1254, et successivement dans tous leurs monastères; c'était enfin de pareilles leçons que le Dante venait recueillir en France. Cet enseignement théologique se soutenait par cela même qu'il entretenait les disputes et les sectes au sein des écoles, l'ignorance et la plus grossière superstition dans le peuple.

XI

JURISPRUDENCE CANONIQUE.

Beaucoup d'ecclésiastiques préféraient à l'étude de la théologie celle du droit canon, comme pouvant conduire à des fonctions plus lucratives. Il n'était plus question de chercher les lois de l'Église dans son histoire, de recourir aux actes des premiers conciles et aux plus anciens recueils de statuts généraux ou particuliers. La collection de Gratien, publiée sous le titre de Décret, au milieu du douzième siècle, avait substitué au régime primitif un amas de décisions pontificales, dont plusieurs, forgées au huitième siècle par Isidore Mercator, semblaient donner des dates anciennes aux nouveaux abus et aux usurpations nouvelles. Ce code ayant attribué aux papes un pouvoir immense, ils l'exercèrent en publiant sur toute matière un si grand nombre de bulles, ou, comme on disait, de décrétales, qu'il parut nécessaire de les recueillir et de les classer. Grégoire IX chargea de ce travail Raymond de Pennafort, dominicain espagnol, qui compila cinq livres, auxquels on a fait correspondre les cinq mots de ce vers :

Judex, judicium, clerus, sponsalia, crimen.

Une collection de décrétales ne pouvait jamais rester

complète, car plus on en rassemblait, plus s'étendait le pouvoir et se multipliaient les occasions d'en faire. Aussi les soixante-trois années qui s'écoulèrent entre Grégoire IX et Boniface VIII suffirent-elles pour fournir la matière d'un nouveau recueil. Celui que publia Boniface est, comme le précédent, divisé en cinq parties; il porte le nom de Sexte ou sixième livre. Les résultats de ces deux codes sont les mêmes que ceux du décret de Gratien : attribuer à l'évêque de Rome, non la simple primauté, mais une suprématie universelle; subordonner à sa puissance les décisions des conciles et la dignité des rois; l'établir juge de toutes les causes ecclésiastiques soit par voie d'appel, soit même en première instance; confondre avec ces causes toutes celles qui concernent les mariages et par conséquent l'état des personnes; limiter la juridiction des archevêques et des évêques, en exempter les ordres religieux et même quelques autres corporations; soustraire de plus en plus à l'autorité civile les ecclésiastiques réguliers et séculiers; contenir le clergé, les princes et les peuples par la crainte des excommunications, des interdits, des suspenses; soumettre enfin le plus possible les États à l'Église, et toutes les églises au pontife romain : voilà le droit canon, tel qu'il émanait de Rome, tel qu'il s'enseignait, sauf quelques modifications, dans la chrétienté entière.

Trois conciles généraux se sont tenus dans le cours de ce siècle, l'un à Saint-Jean de Latran, et les deux

autres à Lyon. La France seule fournirait ici plus de cent soixante conciles particuliers, entre lesquels nous ne citerons en ce moment que ceux de Paris en 1212, 1248, 1253 et 1255; de Melun en 1216; de Rouen en 1223 et 1231; de Toulouse en 1229; de Château-Gonthier en 1231, 1254 et 1258; de Compiègne en 1235; de Tours en 1236 et 1239; de Sens en 1239, 1256 et 1280; de Provins en 1251; de Saumur en 1253 et 1276; de Nantes en 1264; de Rennes en 1273; d'Angers en 1279; de Bourges en 1276 et 1284. Toutes ces assemblées, et celles qui ont eu lieu au sein des autres États chrétiens ont fait des statuts qui, ce semble, devaient se recueillir dans les codes ecclésiastiques, du moins dans les codes particuliers des nations, des provinces et des diocèses. Mais si l'on excepte les conciles présidés par les légats du pape, comme l'ont été plusieurs de ceux qui furent tenus en Languedoc contre les Albigeois, les décisions de ces assemblées paraissaient n'acquérir de force et d'autorité qu'autant que la cour de Rome les confirmait expressément. Les collections de Gratien et de Raymond de Pennafort étaient, aux yeux des docteurs, les seuls dépôts de lois canoniques.

Ce n'est pourtant pas qu'on eût perdu en France toute idée de l'ancienne discipline ecclésiastique. Nous en retrouvons les principes dans la pragmatique sanction que saint Louis publia en 1268, après que Clément IV eut décidé que tous les bénéfices étaient à

la disposition du pape, et qu'il les pouvait donner vacants, par collation immédiate; et non vacants, par survivance, ou, comme on disait, par expectative. Pour repousser ces entreprises, saint Louis déclara « que les prélats, patrons et collateurs jouiraient pleinement de leurs droits, que les cathédrales et les autres églises du royaume feraient librement leurs élections, que le crime de simonie serait extirpé du royaume, que les promotions et les collations seraient faites selon le droit commun et les décrets des conciles; que les exactions intolérables par lesquelles la cour de Rome avait misérablement appauvri le royaume cesseraient d'avoir lieu, si ce n'était pour d'urgentes nécessités et du consentement du roi et de l'Église gallicane. » Cet acte est si positif, que la cour de Rome et ses partisans en ont voulu nier l'authenticité; mais ce doute, que rien n'autorise, a été dissipé par Bossuet et par Noël Alexandre, ou plutôt par les monuments et les témoignages qu'ils ont rapprochés. A la fin du siècle, Boniface VIII fournit à Philippe le Bel l'occasion de rappeler énergiquement les maximes de saint Louis sur l'indépendance du trône, sur les limites du pouvoir pontifical; et le Sexte, publié dans le cours de ces démêlés, ne put jamais être reçu en France. Auparavant, Pierre des Vignes, chancelier de Frédéric II, avait soutenu et propagé en Allemagne la même doctrine.

Mais la vérité nous oblige d'avouer qu'on enseignait

en France le décret de Gratien et le code de Raymond de Pennafort, qui ne valent pas mieux que le Sexte. Toutefois c'était en Italie qu'on cultivait le plus ce genre d'études, particulièrement encouragé par les papes qui eux-mêmes s'y montraient fort versés. Innocent III tenait trois fois par semaine un consistoire public où il examinait les affaires les plus importantes, renvoyant les autres à des juges subalternes; les jurisconsultes les plus savants venaient à Rome pour l'entendre et se former sur un si grand modèle. Une étude profonde des lois ecclésiastiques et même des lois civiles aida Grégoire IX, Innocent IV, Urbain IV, Clément IV à soutenir l'autorité pontificale. Cette connaissance ne manqua point à Boniface VIII, mais il n'y joignit pas assez de sagesse. Des écoles de droit florissaient sous tous ces pontifes à Naples, à Modène, à Reggio, à Verceil, à Padoue et principalement à Bologne. Pour en tracer l'histoire il faudrait distinguer deux époques, l'une avant, l'autre après 1234, date de la publication des décrétales que Grégoire IX fit recueillir. Les canonistes de la première époque, tous professeurs publics, se sont livrés à trois différentes espèces de travaux. Les uns, comme Bernard de Pavie, Jean de Wallia, Pierre de Bénévent, rédigeaient des suppléments au décret de Gratien, et leurs compilations entraient, à la suite de ce décret, dans le corps du droit canon. Les autres, comme Grazia d'Arezzo et Tancredi, consultés et employés par

la cour de Rome, appliquaient leur science aux affaires et aux besoins du temps. D'autres enfin se bornaient à commenter Gratien ; et parmi ces glossateurs, Jean Sémeca en Allemagne, et Barthélemi de Brescia en Italie, acquéraient une réputation qui leur a longtemps survécu. Le travail de Raymond de Pennafort, érigé en code par Grégoire IX, rendit inutiles les trois recueils du même genre que Pierre de Bénévent, Jean de Wallia et Bernard de Pavie s'étaient hâtés de former, et devint un texte à de nouvelles gloses. Malgré son étendue, on le trouvait trop succinct et quelquefois obscur. Les docteurs s'exercèrent donc à l'expliquer, et Bernard Battoni se distingua l'un des premiers dans cette carrière nouvelle où Henri de Suze, cardinal d'Ostie, obtint les plus éclatants succès. Outre ce commentaire, Henri de Suze a fait une somme de décrétales, qui excitait une admiration encore plus vive. Dante l'a célébré comme le restaurateur de la jurisprudence, et l'a placé, dans le Paradis, à côté de Taddée qui renouvela la médecine.

En France, Étienne de Tournay, Renaud de Saint-Gilles et Almanevus de Grisinhac, qui devint archevêque d'Aix, étaient, depuis l'an 1200 jusqu'en 1234, les canonistes les plus connus. Vers ce même temps, d'autres Français, Guillaume le Normand, Thibaut d'Amiens, Pierre Samson, enseignaient la jurisprudence ecclésiastique en Italie. Plus tard, le pape Clément IV, écrivant à Bertrand, évêque d'Avignon, le

qualifie habile dans l'une et l'autre jurisprudence ; on attribuait aussi ce mérite à Philippe, chanoine et official du Mans, depuis moine de Cîteaux. La France pourrait revendiquer Henri de Suze, parce qu'il fut archevêque d'Embrun, et à plus juste titre, Jacques de Révigny qui enseigna le droit à Toulouse, et mourut évêque de Verdun, en 1196 ; nous l'avons déjà nommé parmi les théologiens ; mais il était du nombre de ceux qui, négligeant les textes originaux et méprisant les doctrines simples et claires, introduisirent dans la jurisprudence les formes et les subtilités de la scolastique. Il y aurait bien lieu de faire le même reproche à Durand, évêque de Mende, que nous avons déjà indiqué comme auteur d'un livre de liturgie ; ses autres ouvrages concernent les lois ecclésiastiques et civiles. Professeur à Bologne, il avait commenté le décret de Gratien et les décrétales de Raymond de Pennafort ; il a composé ensuite un commentaire sur les canons du concile de Lyon, un traité de la célébration des conciles, un répertoire et un abrégé de jurisprudence. Il est possible que quelques-unes de ces productions soient de son neveu Guillaume Durand, le jeune, qui lui a succédé sur le siége de Mende. Mais c'est à l'oncle qu'appartient indubitablement le *Speculum juris*, principal titre de sa réputation. Il y traite, dans la première partie, de toutes les personnes qui interviennent dans les jugements, juges, parties, témoins, avocats et procureurs ; dans

la seconde, des causes civiles ; dans la troisième, des causes criminelles, dans la quatrième et dernière, des suppliques, des contrats et autres actes judiciaires. Les deux jurisprudences, civile et canonique, y sont presque partout réunies ou même confondues, ainsi qu'elles se mêlaient alors en effet dans la plupart des affaires. Le nom de Durand est donc le plus célèbre que la France fournisse à l'histoire des canonistes du treizième siècle ; et son ouvrage, plusieurs fois commenté dans le cours des suivants, avait encore, à la fin du quinzième, beaucoup d'autorité dans les écoles et dans les tribunaux. Laborieux et doué d'ailleurs d'une facilité extrême, que le bon goût et la saine critique ne venaient jamais entraver, Durand a obtenu dans plusieurs genres les applaudissements de ses contemporains ; on dit même qu'il a cultivé la poésie, qu'il composait des vers agréables en langue provençale ; mais il reste des doutes sur ce point, qui, au surplus, est étranger à l'objet qui nous occupe en ce moment.

Quoique l'esprit de chicane semble tenir de plus près à l'étude des lois, surtout des lois du moyen âge, ce fut néanmoins des écoles de théologie scolastique qu'il passa dans celles de jurisprudence. Nous avons vu Rigord et d'autres auteurs contemporains comprendre expressément l'étude des lois au nombre des exercices de l'université de Paris, dès les premières années du treizième siècle ; convenons cependant qu'il nous a

été transmis bien moins de détails sur les élèves et les professeurs en droit alors établis à Paris que sur ceux de Montpellier, de Toulouse, et principalement d'Angers. Grammaire, philosophie, médecine, théologie même, tout ce qui n'était pas jurisprudence semblait négligé, dédaigné dans l'école angevine, tandis que les canonistes Jean Dubois, André de la Haye, Gervais Hommedey, Guillaume de Blaye, Étienne Bourgueil, Clément Adémar, y attiraient une multitude d'auditeurs, parmi lesquels on comptait plusieurs Anglais, particulièrement en 1229, après la dispersion des écoliers de Paris. L'effet de cet enseignement fut de multiplier en Anjou les procès de toute nature sur l'élection des abbés ou des évêques, sur les serments d'obéissance, sur la validité des procurations. Les prélats, qui avaient continuellement besoin du service des légistes, les récompensaient par des prébendes et des dignités capitulaires. Ce n'était point là le seul appât offert aux ecclésiastiques qui se livraient à cette étude; il fallait s'y être appliqué durant trois ans pour devenir avocat, durant cinq pour être official. Chaque jour les tribunaux ecclésiastiques se multipliaient dans la province de Tours; en chaque diocèse, outre l'officialité de l'évêque, il y avait celles des archidiacres, des archiprêtres, des doyens ruraux. En vain le concile de Château-Gonthier en 1231, et celui de Tours, en 1239, voulurent abolir les officialités des campagnes; nous voyons, en 1282, Gélent, évêque d'Angers, quand il

travaille à réduire le nombre des juridictions subalternes de son diocèse, obligé d'en maintenir vingt et une, sans compter l'épiscopale ni celles des corporations ecclésiastiques séculières et régulières. Il fallait donc beaucoup d'officiaux, et cette charge était d'autant plus briguée, que la plupart des causes civiles resssortissaient à ces cours d'Église.

Cependant les moines mendiants méprisaient les légistes et les canonistes, et les représentaient comme dénués de tout véritable savoir. Les papes prohibaient en certaines parties de la France l'étude du droit civil ; le légat, Robert de Courçon, dans le concile de Paris de 1212, interdisait aux abbés, aux prieurs, aux moines et aux prêtres, les fonctions de juges, d'assesseurs, d'avocats, de témoins, et tous les autres offices publics. Honorius III, Innocent IV, Alexandre IV, font l'un après l'autre les mêmes inhibitions; et, en 1269, un concile d'Angers déclare qu'il est honteux de se charger de plaidoieries et d'en accepter le salaire, quand on est bénéficier ou engagé dans les ordres sacrés. Mais partout, et en Anjou plus qu'ailleurs, les ecclésiastiques continuaient à s'enrichir par cette industrie, et leurs extorsions devenaient si criantes, qu'afin de ne les avoir ni pour juges ni pour avocats, des laïques s'avisèrent de former une association qui tendait à se régir elle-même et à s'investir quelquefois d'une sorte de juridiction spirituelle. On réprima ces entreprises, et le clergé poursuivit les siennes. Quelques

auteurs ont pensé que, de la part des papes, la défense d'étudier les lois civiles n'était au fond qu'une protestation contre l'autorité de ces lois, qu'un effort pour y substituer, en toute matière, les codes ecclésiastiques, et pour concentrer ainsi dans l'Église toute espèce de pouvoir législatif et judiciaire. Mais, avant d'adopter une opinion sur l'objet, l'étendue et les motifs de cette défense, il importe de bien connaître l'état de la législation civile en France au commencement du treizième siècle.

XII

JURISPRUDENCE CIVILE.

La Loire partageait la France en deux régions : au midi de ce fleuve, on suivait le droit écrit, au nord le droit coutumier. Mais quelle était cette loi écrite? Quelles étaient ces coutumes? Il serait difficile de répondre avec une précision parfaite à ces questions. Il y aurait surtout de l'inexactitude à confondre le droit écrit avec le droit romain; car on n'avait réellement ni au midi ni au nord de la France aucune loi civile des Romains, soit ancienne, soit impériale. Seulement le code Théodosien avait pénétré dans la Gaule méridionale et fourni quelques dispositions générales aux codes gothiques auxquels cette contrée s'était peu à peu assujettie ou accoutumée. Le droit écrit n'était donc, comme l'a dit Pasquier, que le code Théodosien ré-

formé par les Wisigoths et tourné en coutume. Il est vrai que depuis le milieu du douzième siècle les recueils de Justinien avaient passé d'Italie en France, et déjà servi de textes à des leçons publiques de jurisprudence à Montpellier et à Toulouse, même avant l'érection des universités; mais ils ne s'étaient introduits que dans l'enseignement et n'avaient acquis nulle part la force de lois proprement dites. Nulle part ils n'avaient été ni publiés ni revêtus d'aucune sorte de sanction publique, et, s'il arrivait quelquefois qu'on y cherchât les motifs des jugements, ce n'était là que l'un des désordres qu'amenaient dans l'administration de la justice l'ignorance des juges, la confusion et l'insuffisance des lois positives. Ainsi, à cette époque, les pays de droit écrit sont à considérer comme régis ou devant être régis par une même coutume générale dont plusieurs bases étaient empruntées du code Théodosien. Nous devons toutefois ajouter que, par cela même, cette partie de la France était plus disposée à recevoir le droit Justinien, qui commençait à devenir l'objet principal des études de plusieurs jurisconsultes. Voilà quelles lois romaines s'observaient en Languedoc, quand saint Louis les confirma dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne. Ce n'est pas qu'il n'y eût aussi en Languedoc des coutumes locales propres à certains districts, au comté de Foix, par exemple, et au territoire de Montpellier; mais elles tenaient moins au droit civil qu'à l'administra-

tion publique, à la forme des jugements et à certains usages particuliers.

Des coutumes plus diverses régissaient les pays situés au nord de la Loire; coutumes établies dès le neuvième siècle, selon Montesquieu, et retraçant, selon Grosley, les mœurs des plus anciens Gaulois. Grosley prétend que les Romains avaient maintenu dans la Gaule septentrionale les constitutions qu'elle possédait, et ne l'avaient point comprise au nombre des provinces romaines; que les Francs, au cinquième siècle, respectèrent aussi les lois et les coutumes alors en vigueur dans cette même contrée. La communauté des biens entre les époux, le douaire, le retrait lignager, et, entre autres maximes, celle qui déclare que le mort saisit le vif, sont, aux yeux de Grosley, autant de traits caractéristiques qui distinguent notre législation gauloise ou coutumière et qu'elle n'a empruntés ni des Romains ni des Francs. Bouhier conteste ces exemples; il trouve que les uns sont étrangers à plusieurs de nos coutumes et que les autres se rencontrent aussi dans les lois romaines. Ce qui est certain, c'est que dès le onzième siècle on s'occupait de la rédaction de ces coutumes; quelques-unes furent écrites dans le cours du douzième; celles d'Abbeville en 1130, de Beauvais en 1144, de Bordeaux en 1187. On trouve ensuite, sous les dates de 1203, 1234, 1276, 1285, des coutumes de Beaune, de Bar-sur-Seine, de Semur, de Beauvais, ou rédigées pour la première

fois, ou retouchées, mieux disposées, traduites en un langage plus vulgaire. Mais les rédactions définitives et authentiques ne commencent qu'au quinzième siècle; et toutes ces coutumes, écrites ou non écrites, n'offraient encore, durant le treizième, qu'un mélange confus des diverses lois antérieures, romaines ou barbares, ecclésiastiques ou féodales. Alors Desfontaines les représentait comme incertaines, indécises, ignorées ou méprisées par les baillis et par les prévôts. Beaumanoir ajoutait qu'il n'y avait pas deux seigneuries gouvernées en tout point par la même loi. En un mot, dénuées presque toutes d'authenticité, comme de consistance, elles contenaient peu d'articles et décidaient peu d'affaires. Leur crédit dut s'affaiblir à mesure que le droit Justinien se propageait et qu'à force d'être enseigné comme plus méthodique et plus complet dans les écoles, il tendait à prendre quelque autorité dans les tribunaux. Quoi qu'il en soit, Innocent III dit expressément qu'en France, *in Gallicanis partibus*, la coutume tient lieu de loi, et il veut bien approuver ce régime, qui, purement civil, n'avait, ce semble, aucun besoin de cette approbation, et qui la méritait d'ailleurs fort peu.

Étienne de Tournay se plaignait particulièrement de l'ignorance extrême des juges établis dans les provinces septentrionales, c'est-à-dire dans celles où les lois étaient plus confuses. Cependant les juges et les légistes portaient le titre de chevaliers ès lois; cette

qualification est donnée à Pierre Desfontaines, que nous avons déjà cité et dont nous reparlerons bientôt encore. On rencontre aussi à cette époque des hommes de guerre qui ont en même temps une réputation d'hommes de lois. Guy Cap de Montfort, qui s'est distingué dans les combats contre les Albigeois, est célébré comme un très-noble et très-valeureux chevalier, et comme le meilleur légiste de la chrétienté. Dans le roman de Gérard de Roussillon, Pierre de Monrabel, blessé, ne peut plus ni monter à cheval ni juger les procès. Richard de la Tour, dans une transaction de 1270, prend les qualités de jurisconsulte et de damoiseau. Deux chevaleries sont distinguées dans le roman de la Rose :

> Ou s'il veut, pour la *foi* deffendre,
> Quelque chevalerie emprendre,
> Ou soit d'armes ou de lectures.

Cette distinction subsistait encore au temps de Froissard ; les titres de sire, messire, monseigneur, s'appliquaient également aux chevaliers *ès lois*, et aux chevaliers *ès armes*. Ces deux professions n'en formaient originairement qu'une seule, et les seigneurs en réunissaient l'exercice, sauf à se dispenser de la seconde, quand elle excédait par trop la portée de leurs lumières ; ils l'abandonnaient alors aux baillis ou à d'autres officiers subalternes.

Dans la France entière, l'administration de la justice était partagée entre les juges royaux, les juges seigneuriaux et les juges ecclésiastiques; et, malgré les efforts de la première de ces juridictions pour resteindre les deux autres, il restait à la troisième trop de moyens d'attirer à elle le plus grand nombre des causes. Toutes les matières criminelles, civiles et même féodales, devenaient peu à peu de sa compétence. Il fallait qu'un crime fût de tout point étranger à la religion pour qu'elle s'abstînt d'en connaître; et cette exception ne pouvait s'étendre bien loin, dans un temps où les accusations de magie et d'hérésie se mêlaient à la plupart des poursuites. Il était d'ailleurs à peu près convenu qu'un clerc ne pouvait, en aucun cas, être livré à la justice séculière que par la justice ecclésiastique elle-même. Toute la jurisprudence semblait comprise dans le décret de Gratien et dans les volumineux recueils de décrétales. Les formes des jugements y étaient beaucoup mieux réglées que dans les lois et les coutumes civiles, et l'on s'habituait à y recourir quand on voulait mettre quelque régularité dans les procédures. Ainsi le droit canon tendait à régir le monde; et le droit civil, s'il n'avait commencé à se régénérer, aurait paru aussi superflu que barbare. Nous avons déjà dit que les évêques, comme les baillis et les sénéchaux, instituaient des notaires publics.

Maintenant, il nous faut examiner jusqu'à quel point les papes ont prétendu interdire, soit dans Paris,

soit dans toute la France, l'étude des lois civiles. De toutes les bulles qui ont eu cet objet, la plus fameuse est celle d'Honorius III, qui, publiée en 1218 ou 1220, commence par les mots *Super specula* et contient ce qu'on va lire : « Sanè licet sancta ecclesia legum secu-
« larium non respuat famulatum,... quia tamen in
« Franciâ et nonnullis provinciis laici romanorum
« imperatorum legibus non utuntur, et rarò occurrunt
« ecclesiasticæ causæ tales quæ non possint statutis
« ecclesiasticis expediri : ut pleniùs sacræ paginæ in-
« sistatur, firmiter interdicimus et strictiùs inhibemus
« ne Parisiis seu aliis locis vicinis quisquam docere
« vel audire jus civile præsumat, et qui contrà fecerit,
« non solùm à causarum patrociniis interdùm exclu-
« datur, verùm etiam per episcopum loci excommu-
« nicationis vinculo innodetur. » *Déchiffrez cette décrétale*, disait Pasquier, *à telle façon qu'il vous plaira, vous y trouverez un tel entrelas de paroles, que serez bien empêché de juger sur quel pied seront faites telles défenses.* Cependant on y voit que le pape, sans rejeter le service (*famulatum*) des lois séculières, se détermine à n'en permettre l'enseignement ni à Paris ni dans les lieux voisins, premièrement parce qu'en France et dans quelques provinces les laïques ne font pas usage des lois romaines; secondement, parce que le droit canon doit suffire dans presque toutes les causes ecclésiastiques, enfin pour qu'on se livre plus pleinement à l'étude de l'Écriture sainte. Un premier

fait qui serait à conclure de cette bulle, s'il n'était prouvé par d'autres témoignages, c'est qu'avant 1220, avant l'interdiction qu'elle prononce, le droit civil était enseigné à Paris, quoique déjà repoussé par de pareils règlements ecclésiastiques. Ensuite, il paraît nécessaire de n'entendre par les mots *in Franciâ et nonnullis provinciis* que les pays situés au nord de la Loire et régis par le droit coutumier, puisqu'au midi de ce fleuve on suivait un droit écrit où s'étaient mêlées quelques dispositions des lois romaines, et puisque d'ailleurs la défense d'Honorius III ne s'applique expressément qu'à la ville de Paris et aux lieux voisins, *Parisiis seu aliis locis vicinis*. Ceux qui soupçonnent que Philippe Auguste avait lui-même sollicité cette bulle hasardent une hypothèse qu'aucun monument n'autorise et qui serait de tout point insoutenable, s'il était vrai que l'enseignement du droit civil se fût maintenu au sein de l'université de Paris dans tout le cours du treizième siècle. Or c'est ce qu'on pourrait conclure, non-seulement des témoignages de Rigord et d'Albéric de Trois-Fontaines, mais de quelques autres détails que fournit l'histoire. Lorsque les docteurs, dispersés en 1229, reviennent à Paris en 1231, il est fait une mention particulière de ceux qui professaient la jurisprudence civile. En 1251, la reine Blanche reçoit les serments des docteurs *en droit* et des bacheliers qui lisaient sous eux les *Décrétales et les lois*. En 1296, les bacheliers en droit civil sont indi-

qués non moins expressément que ceux qui professaient le droit canon. Toutefois nous devons avouer que dans la plupart des actes de cette époque la faculté de droit semble restreinte dans Paris aux seuls décrétistes ou canonistes; il nous serait difficile de former pour l'Université parisienne de ce temps-là une liste de professeurs jurisconsultes distincts des maîtres en droit canon; il y a donc quelque apparence qu'on n'y enseignait de jurisprudence séculière que ce qui s'en glissait dans les leçons de jurisprudence ecclésiastique. En vain dirions-nous que la défense d'Honorius ne s'adressait qu'au clergé, qui avait, comme ce Pontife le fait entendre, ses lois à part : elle est conçue en des termes généraux qui n'admettent guère cette limite, et, quoique au fond le pape n'eût aucun droit d'interdire aux laïques un genre d'études qui touchait de si près à leurs intérêts, ces temps d'ignorance et d'usurpation lui permettaient d'étendre jusque-là son pouvoir. Lorsqu'en 1579 il fut de nouveau défendu d'enseigner à Paris le droit civil, cette inhibition regardait sans nul doute les séculiers autant que les ecclésiastiques; et, soit que le chancelier de Chiverny ait inséré cet article dans la loi pour favoriser la ville d'Orléans dont il était gouverneur, soit qu'il n'y faille apercevoir qu'une confirmation de la bulle *Super specula*, il est avéré que depuis cette ordonnance jusqu'à celle de 1679 le droit civil est resté exclu des cours publics de l'Université parisienne.

Au treizième siècle, la jurisprudence civile, professée ou non dans la capitale du royaume, l'était bien certainement à Montpellier, à Toulouse, à Orléans, à Angers. On voit les professeurs d'Angers employés dans le procès interminable que l'évêque Michel Loyseau soutenait contre l'abbé de Saint-Florent. L'un d'eux, Othon des Fontaines, acquit une grande renommée ; et tous, malgré l'extrême barbarie de leur langage, quoiqu'ils achevassent de dénaturer la langue latine, attiraient de nombreux élèves. L'interdiction d'Honorius III ne s'étendait donc pas sur toute la France, ou du moins n'était pas observée dans une grande partie du royaume.

Loin de proscrire universellement la jurisprudence civile et d'en rejeter partout le *service*, les papes lui permirent de faire en Italie tous les progrès que comportait l'état des lumières. L'école de Bologne, célèbre dès le siècle précédent, conserva tout son éclat. On enseignait aussi l'un et l'autre droit à Padoue, à Naples, à Pise, à Modène, à Reggio ; un collége de jurisconsultes se formait à Brescia. Pillio et Lothaire de Crémone, qui avaient brillé parmi les professeurs de Bologne, y furent éclipsés par Azzon, qui composa deux sommes juridiques et un apparat du code ; selon Tiraboschi, Azzon mourut en 1220, sans avoir jamais fait aucun séjour à Montpellier, quoi qu'en aient dit quelques auteurs français. Après Azzon parurent Jacques Balduin de Reggio, Roffredo de Bénévent,

Martin de Fano ; mais Accurse, le plus illustre des disciples d'Azzon, devint le chef d'une école ordinairement regardée comme intermédiaire entre celle d'Irner et celle de Barthole. Accurse fit sur les textes recueillis par Irner des gloses dont il faudrait admirer l'étendue, si le siècle suivant n'eût produit dans Barthole un bien plus fécond glossateur. Attiré à Toulouse, Accurse y remplit durant quelques mois une chaire publique : ses trois fils, Cervot, François et Guillaume, entrèrent dans la carrière qu'il avait agrandie ; mais ils n'y acquirent point autant de réputation qu'Odofredo, qui, outre des explications du code et du Digeste, composa, sur diverses matières juridiques des traités alors estimés. Nous ne citerons plus qu'un seul jurisconsulte italien du treizième siècle, Dino de Mugello, que Boniface VIII s'attacha et qu'il fit travailler à la rédaction du Sexte. La France ne nous offrira point, à cette époque, tant de légistes renommés ; cette infériorité des Français avait pour cause l'imperfection et la confusion de leurs lois, mais sans doute aussi les entraves données à ce genre d'études dans l'université de Paris. Il était librement cultivé à Salamanque, où le pape avait permis à tout le monde, excepté aux réguliers, d'étudier le droit civil pendant trois ans.

L'état de la science des lois dépend toujours de l'état des lois elles-mêmes. Où les procès sont des batailles, où il n'existe que des procédures informes, guerrières ou chevaleresques, qu'une législation barbare, que

des jurisdictions confuses et rivales, sans compétence déterminée, la jurisprudence ne saurait assurément jeter de vives lumières. Or les épreuves et les combats judiciaires subsistaient en France après l'an 1200; c'était ainsi que se décidaient presque toutes les affaires criminelles et même civiles dont la juridiction ecclésiastique ne s'était point emparée; et, quelque effort qu'on veuille faire pour justifier ces pratiques, pour les rattacher aux mœurs nationales, il est sensible qu'elles maintenaient, tant qu'elles pouvaient, tous les habitants de la France, seigneurs et vassaux, nobles et vilains, dans cet état de guerre contre lequel l'ordre social est institué. D'abord Philippe Auguste, pour régler les compétences et pour réprimer les entreprises du clergé, publia son établissement entre les clercs, le roi et les barons. Ce prince, après avoir conquis la Normandie, voulut que désormais l'appelant et l'appelé en duel subissent la même loi; jusqu'alors l'usage avait été de condamner l'appelé vaincu à une mutilation ou à la mort, et l'appelant vaincu à une simple amende pécuniaire. Pierre, roi d'Aragon, et Marie de Montpellier, sa femme, en confirmant les coutumes de Montpellier, déclarèrent qu'on suivrait le droit écrit pour tout ce qui n'était pas spécifié dans ces coutumes, et que désormais la cour n'ordonnerait le duel, l'épreuve du fer chaud ou de l'eau bouillante et les autres pratiques condamnées par les lois et par les canons, que lorsque les parties en seraient d'accord.

Même déclaration en 1232, de la part de Maurin, abbé de Saint-Antonin de Pamiers et de Roger Bernard, comte de Foix. Guy de Mello, évêque d'Auxerre, avait tant d'horreur du duel, qu'il aima mieux s'exposer à perdre plusieurs de ses sujets que de souffrir qu'on l'employât pour les revendiquer; Alexandre IV le félicita de sa modération et lui conseilla de n'agir en effet contre les fugitifs que par voie d'enquête. Saint Louis réprouva non moins hautement les batailles judiciaires; par son ordonnance de 1260, il les abolit dans ses domaines, regrettant de n'oser en faire autant dans ceux de ses barons. Il réussit néanmoins à introduire dans la France entière l'usage de *fausser sans combattre*, c'est-à-dire d'appeler sans demander le combat contre les juges par lesquels on avait été condamné. Ce changement, dit Montesquieu, fut une sorte de révolution; jusqu'alors les vilains, qui n'auraient pu demander le combat contre leur seigneur, n'avaient point été admis à fausser son jugement; mais, après 1260, on reçut leurs appels comme ceux des personnes franches. Les appels amenèrent les adjudications de dépens au profit de la partie qui triomphait et à la charge de l'autre. Malheureusement les procédures criminelles devinrent secrètes; on supposa que, dès qu'il n'y avait plus de gages de bataille, rien n'obligeait à continuer d'entendre publiquement les témoins; leurs dépositions furent reçues et rédigées dans l'ombre. La France achetait ainsi, au prix de

nouveaux abus, la réforme des anciens. Du reste les duels continuaient de se pratiquer devant les cours seigneuriales, et tous les chanoines du Mans se rassemblèrent un jour pour en voir un que le juge de leur chapitre avait ordonné : tant la grossièreté des mœurs publiques résistait encore aux exemples et aux efforts d'un monarque révéré!

Tout en obligeant les officiers de judicature à jurer d'observer les us et coutumes, Louis IX faisait traduire le Code et le Digeste, non pour les ériger en lois du royaume, mais pour en répandre la connaissance et disposer par là les Français à une meilleure administration de la justice. Il permit ensuite et ordonna même, au moins dans les cas que le droit coutumier ne décidait point, de juger selon le droit romain, qu'il appelait simplement le droit. En peu de temps, cette jurisprudence fit de tels progrès, même dans plusieurs cours seigneuriales, que Philippe le Hardi, en 1277, fut obligé de défendre d'alléguer le droit écrit lorsqu'on devait s'en tenir aux coutumes. Malgré cette défense, le droit romain s'introduisait peu à peu, et sous Philippe le Bel, qui suivit à cet égard les exemples de Louis IX, il avait acquis beaucoup d'autorité en France. Les contrats et tous les actes se surchargeaient de détails et de clauses ; on les rédigeait avec une défiance plus savante ; on cherchait à prévoir toutes les circonstances qui pourraient en modifier les effets. Dès lors, il fallut, pour juger, plus

de science et d'habileté : les jugements par pairs devinrent plus rares, et les baillis furent moins souvent assistés de prud'hommes étrangers à la connaissance des lois. Au fond, saint Louis n'avait pas changé la jurisprudence, mais il avait donné les moyens de la renouveler.

Avant de parler du recueil connu sous le nom d'Établissements de saint Louis, il en faut distinguer les statuts qu'il fit, sous ce même nom d'établissements, pour la province de Languedoc, et qui furent lus à Béziers en 1255 dans un concile ou une assemblée des prélats, des barons et des chevaliers du pays. Ils sont divisés en trente-cinq articles, dont les trois derniers n'ont été publiés que séparément et après tous les autres. On y remarque des dispositions contre les juifs accusés de blasphèmes, d'usure et de sortiléges. Il y est défendu aux sénéchaux d'empêcher sans nécessité de transporter hors du pays le blé, le vin ou d'autres marchandises. Mais l'objet principal de cette ordonnance est d'obliger les baillis et les sénéchaux à rendre la justice avec une intégrité parfaite, et de réprimer les concussions et les malversations des gens de loi.

Les établissements qui portent la date de 1270 ont beaucoup plus d'étendue ; c'est un code partagé en deux livres, dont le premier a cent soixante-huit chapitres, et le second quarante-deux ; en tout deux cent dix, quoiqu'il soit écrit à la fin : *si a deux cent treize*

chapitres. Les matières qu'on y trouve successivement traitées sont les actions personnelles ou réelles, les degrés de juridiction, l'application des peines aux crimes et aux délits; les donations, successions et partages; les douaires, la tutelle, la minorité; les affranchissements, les fiefs et les droits féodaux. Mais il ne faut pas croire que ces matières soient distribuées avec méthode, ni clairement et complétement développées. Bien que la préface dise que saint Louis fit ces établissements pour être observés *ès cours layes, par tout le réaume et seigneurie de France*, ce n'est point, ce ne pouvait être une loi générale imposée à toutes les provinces françaises. Fleury les considère comme un code coutumier de Paris, d'Orléans et d'Anjou; toutefois l'Anjou avait une coutume compilée avant saint Louis, et qui traitait *des justices et mères d'icelles autrefois établies par les anciens, de la justice que les seigneurs justiciers ont en leur terre et sur les sujets d'iceux*. Montesquieu, en rendant hommage aux intentions et à l'équité de Louis IX, est contraint d'avouer que le code de 1270 est obscur, confus, ambigu, un mélange informe de droit coutumier, de droit ecclésiastique et de jurisprudence romaine. Le Code et le Digeste y sont cités et indiqués comme les sources où il faut recourir, quand il n'y a rien à puiser dans les coutumes. Desfontaines, qui est mort avant 1270, cite des établissements de saint Louis : ce prince n'avait donc pas attendu la dernière année de son règne pour s'occuper

d'un recueil de ce genre, et pour employer à ce travail ce qu'il pouvait trouver de jurisconsultes ayant quelque connaissance des coutumes, des canons, des décrétales et des lois romaines. Ceux qui les premiers ont contesté l'authenticité des établissements de 1270 se sont fondés sur un texte de Guillaume de Nangis qui dit que saint Louis partit d'Aigues-Mortes pour la Palestine à la fin de juin 1269; mais il subsiste un acte souscrit à Paris par ce monarque en juin 1270, et l'on sait qu'il n'était arrivé que depuis fort peu de temps à Tunis, quand il mourut le 25 août de cette année. Ainsi, l'on pourrait supposer qu'il a promulgué ces établissements dans le cours des six premiers mois, si on les voyait publiés, enregistrés dans un parlement ou dans quelque autre cour, ou bien adoptés par les barons et les seigneurs justiciers. Mais il n'y a nulle trace d'une telle publication, et l'on remarque dans les deux préambules de ce code une assez grande différence pour douter de leur authenticité[1]. Montesquieu

[1] L'an de grace 1270, li bons roys Loeys fit et ordena ces establissemens avant ce qu'il allast en Tunes, en toutes les cours layes du réaume et de la prévosté de France, et enseignent ces establissemens comment tous juges de court laye doivent oir et jugier et terminer toutes les querelles qui sont tretiées par devant eux, et des usages de tout le réaume et d'Anjou et de court de baronnie et des redevances que li prince et li baron ont sur les chevaliers et sur les gentilshommes qui tiennent d'eux; et furent faits ces establissemens par grand conseil de sages hommes et de bons clers, par les concordances des lois et des canons et des décrétales, pour confermer les bons usages et les anciennes coustumes qui sont tenues el réaume de France, seur toutes querelles et seur tous les cas qui y sont avenus et qui chacun jour y aviennent. Et

étend ce doute sur tout le recueil : selon lui, nous n'avons pas les établissements de Louis IX, mais une compilation qui les cite, et qui en est par conséquent distincte, fabriquée peut-être par quelque bailli, dans l'esprit des écrits de Desfontaines et de Beaumanoir. Ce fut, ajoute l'auteur de l'*Esprit des Lois*, le destin des établissements, qu'ils naquirent, vieillirent et moururent en fort peu de temps. Plusieurs savants néanmoins ont persévéré à soutenir l'authenticité de ce code.

Pour achever d'en donner une idée, nous transcrirons ici le chapitre quatre-vingt-neuvième du livre premier : « Se aucuns homs ou aucune fame avoit geu malade huit jours et il ne se volust confesser et il morust desconfés, tuit li muèbles seroient au baron ; mès se il moroit desconfès de mort subite, la justice

par cet establissement doit être enseigné li demanderres et li deffendierres à soy défendre. Et commence en la manière qul ensuit :

Loeys roys de France par la grace de Dieu : à tous bons chrétiens habitans el réaume et en la seignorie de France et à tous autres qui y sont présens et à venir, salut en notre Seingneur. Pour ce que malice et tricherie est si porcrue entre l'umain lignage que les uns font souvent aux autres tort et anuy, et meffès en maintes manières contre la volonté et le commandement de Dieu, et n'ont li plousours poor ni espouvantement du cruel jugement de Jésus-Christ, et pour ce que nous voulons que le pueple qui est dessous nous puisse vivre loyaument et en pès, et que li un se garde de forfere à l'autre, pour la poor de decepline du cors et de perdre l'avoir; et pour chastier et refrener les mauféteurs par la voye de droit et de la roideur de justice, nous en appellans l'aide de Dieu, qui est juge droicturier seur tous autres, avons ordené ces establissemens, selon lesquiex nous volons que l'en use ès cours layes, par tout le réaume et la seigneurie de France.

ne la seignorie n'i auroit riens ; et se ceste chose avenoit en la terre à aucun qui eust toute justice en sa terre, tout ne fust-il baron, si en seroit la justice leur, et se li mors avoir fait son testament, car nulle chose n'est si grande come d'accomplir la volenté au mort, selon droit escrit au code *de sacrosanct. Eccl. L. Jubemus*, où il est escrit de cette matère. » Ainsi, l'homme qui meurt subitement, sans avoir eu le temps de se confesser ni de tester, ne sera plus assimilé à l'intestat volontaire qui en ayant eu tout le temps n'aura rien laissé à l'église. Auparavant, tout *déconfès*, sans exception, était privé de sépulture, et ses biens demeuraient confisqués au profit des seigneurs hauts justiciers, à moins que ses héritiers n'obtinssent la faveur de faire arbitrer le legs dû à une église ou à un monastère. Les établissements, sans abolir ce régime inique, y font au moins une exception.

Outre ce monument de la jurisprudence du treizième siècle, il reste, à peu près dans le même genre, un livre *de justice et de plet*, où l'ancien droit de France est comparé avec le droit romain. On a d'ailleurs quelques ouvrages de Desfontaines et de Beaumanoir, tous deux rédacteurs de coutumes : le premier, auteur du livre dit de la reine Blanche, et d'un autre recueil de jurisprudence, intitulé Conseil, et fondé sur les coutumes anciennes ; le second, qualifié jadis le Justinien français, et dont l'ouvrage le plus connu est le coutu-

mier de Beauvoisis, composé de 1265 à 1283. L'un et l'autre ont fait usage de quelques établissements de saint Louis, et des versions du droit romain rédigées sous son règne. Il ne paraît pas qu'ils aient été professeurs de jurisprudence, non plus que Gilles, chancelier et garde des sceaux de France, qui devint archevêque de Tyr, et qui s'était distingué en Anjou comme jurisconsulte. C'est dans les charges publiques plutôt que dans les écoles qu'il faut, à cette époque, chercher les hommes qui avaient en France le mieux étudié les lois.

Alors commençaient les parlements : ce nom qui avait été jadis appliqué à des assemblées nationales, ne désignait plus que des conseils chargés de juger de grandes causes. Saint Louis, après avoir institué les quatre grands bailliages de Vermandois, de Sens, de Saint-Pierre-le-Moûtier et de Mâcon, pour revoir, par appels, les jugements rendus par les justices seigneuriales, convoqua dans Paris et ailleurs des canonistes et des légistes, nobles ou roturiers, clercs ou laïques, qui jugeaient en dernier ressort et dont les actes semblent ouvrir l'histoire des parlements. Desfontaines brilla dans ces assemblées dont la renommée devint telle, dit Pasquier, que « l'empereur Frédéric II ne douta de vouloir leur remettre les différends qu'il avoit avec Innocent IV, auxquels il n'y alloit que du nom et titre de l'empire. » Les premiers actes de ces conseils, à Paris, furent, au commencement du siècle suivant,

consignés par le greffier Pierre de Montluc dans les registres *olim* que nous avons déjà indiqués. Mais l'organisation des corps judiciaires était si peu avancée, qu'on n'avait encore nulle idée du ministère que nous appelons la partie publique. Ajoutons néanmoins que Philippe le Bel, par son ordonnance de 1287, acheva de séparer l'ordre des magistrats de l'ordre ecclésiastique ; il voulut que les baillis ne pussent être pris que parmi les laïques. En 1298, il abolit la servitude dans plusieurs cantons du Languedoc, et la changea en un cens annuel.

Considérée dans les écoles, la jurisprudence civile jette en France fort peu d'éclat durant ce siècle : elle s'y allie à la jurisprudence canonique qui la domine et qui l'éclipse. Nous avons dit jusqu'à quel point l'enseignement des lois séculières était circonscrit et entravé. Nous aurions cependant à citer, sous Philippe Auguste, Étienne de Tournay, qui joignit ce genre de connaissance à beaucoup d'autres. Guillaume le Normand et quelques docteurs français ou anglais le cultivèrent aussi ; mais ils allèrent le professer chez les Italiens. On doit distinguer Pierre de Belleperche qui enseigna le droit civil à Orléans où l'on montre encore sa maison, et vers le même temps Philippe de Vologniac qui, dans son épitaphe rapportée par Pasquier, est qualifié professeur des lois, *vir nobilis legum professor*. Le seul nom célèbre à proclamer ici serait celui de Durand, évêque de Mende, si nous ne

l'avions déjà placé dans la liste des canonistes, à laquelle il appartient davantage. Il a néanmoins recueilli beaucoup de notions de jurisprudence séculière ; son *Speculum juris* embrasse l'un et l'autre droit. C'est un compilateur, c'est même, si l'on veut, un plagiaire ; mais ses écrits étaient utiles par le rapprochement, et, selon Jean André, par la distribution méthodique d'un grand nombre de matériaux jusqu'alors épars et peu connus.

XIII

MÉDECINE.

La théologie et la jurisprudence étaient, dans les universités, les deux premières facultés ; on comptait la médecine pour la troisième ; mais il ne faut pas s'attendre à trouver ce genre d'études beaucoup plus avancé que le droit civil chez les Français du treizième siècle. La littérature grecque elle-même, si riche en médecins dans les âges précédents, n'en fournit plus que deux à cette époque, Actuarius et Myrepsus. On a de Nicolas Myrepsus une pharmacopée où il a recueilli tout ce qu'on avait écrit jusqu'alors en grec et en arabe sur les médicaments ; livre aujourd'hui presque inconnu, mais que nous devons noter ici, parce qu'il a eu longtemps de la vogue et presque de l'autorité. Actuarius n'est point un nom propre ; c'était un titre alors commun à tous les premiers mé-

decins de la cour de Constantinople, mais qui est resté personnel à l'un de ceux qui l'ont porté, savoir, à Jean, fils de Zacharie; la doctrine de Galien, d'Aétius d'Amida et de Paul d'Égine, est le fond sur lequel cet auteur a travaillé, en y mêlant quelquefois ses propres observations.

Les médecins français ne lisaient point les textes de ces livres grecs, mais il paraît qu'ils en avaient quelques traductions informes aussi bien que de plusieurs traités arabes sur cette même science. Dans le cours des quatre ou cinq siècles précédents, Mésué, Géber, Rhasès, Avicenne, Avenzoar, Averroès et d'autres Arabes, après avoir expliqué, commenté, traduit les médecins grecs, avaient ajouté en effet quelques notions et quelques pratiques à l'art de guérir. Quoiqu'ils n'aient point avancé les progrès de l'anatomie et de la physiologie, on est obligé de convenir que leurs travaux sont très-supérieurs à ceux des médecins occidentaux du moyen âge. On leur doit les premières descriptions de quelques maladies, par exemple, de la petite vérole, de la rougeole, de la carie des os ou *spina ventosa*, soit qu'en effet ces fléaux n'aient affligé l'humanité qu'après l'hégire, soit que jusqu'alors la Grèce et l'Italie ne les eussent pas éprouvés, soit enfin qu'on eût négligé d'en étudier l'histoire et de rechercher les moyens d'y porter remède. Les Arabes ont introduit l'usage des purgatifs doux, appelés minoratifs, tels que la manne, le séné, la casse; ils ont ex-

trait de la canne le véritable sucre, car c'était probablement à d'autres substances que les Grecs avaient donné le nom de σάκχαρ. Nous tenons des Arabes les sirops, les juleps, les confections, les électuaires, un grand nombre et trop sans doute de médicaments composés. En un mot, ils ont multiplié les remèdes et fort étendu l'art de les préparer, en appliquant, plus qu'on ne l'avait fait encore, la chimie à la pharmacie. La distillation et d'autres opérations utiles sont nées, à ce qu'il semble, dans leurs écoles, dans leurs laboratoires, dans leurs hospices. Albucasis a décrit avec assez de détails les instruments chirurgicaux, et l'on peut lui attribuer un manuel de pharmacie, intitulé dans la version latine, *Liber servitoris*. Un juif plus fameux comme théologien, Moïse Maimonide, qui mourut en 1209, est auteur d'un traité de la santé, adressé au sultan de Babylone, et d'aphorismes selon la doctrine de Galien et d'Hippocrate.

La qualification d'arabistes ou disciples des Arabes convient à la plupart des médecins du treizième siècle, et surtout à ceux d'Italie. L'empereur Frédéric II et Charles d'Anjou ont successivement secondé, dans les Deux-Siciles, l'activité de cette étude. L'école de Salerne continuait de fleurir : Musandin, Mauro, Plateario, Romoaldo, y donnèrent des leçons dont le souvenir s'est longtemps conservé. Naples possédait aussi une école déjà fameuse ; Frédéric II ordonna qu'on y fît des démonstrations anatomiques, et que personne

ne fût admis à exercer la chirurgie sans avoir acquis la connaissance du corps humain. Ce prince avait composé lui-même un traité de la chasse qui présentait quelques notions d'anatomie comparée. Charles d'Anjou eut pour physicien (*physicianus*), c'est-à-dire pour médecin, Jean de Nigella, qui a été aussi chapelain du pape. Par ordre de Charles, un juif, nommé Faragio, traduisit Rhasès en latin. Il existait des colléges de médecins à Milan, à Ferrare, à Brescia, à Padoue; mais les professeurs de Bologne étaient surtout renommés; l'un d'eux, Taddeo d'Alderotto, fit une fortune considérable; avant lui, Jacques de Bertinoro, Hugues de Lucques, Roland de Crémone, n'avaient acquis que de la vogue. La chirurgie était redevable de quelques progrès à Roger de Parme, à Brunus, à Roland de Parme, à Théodoric, à Guillaume de Saliceto, à Lanfranc de Milan. Ce dernier passa en France, habita Lyon et Paris, et associa ses travaux à ceux de Pitard dont nous parlerons bientôt. Un autre Italien, Jean Passavant, vint professer la médecine à Paris. Les écoles de cette ville et celles de Montpellier furent fréquentées par Jean-Pierre d'Espagne, qui a laissé, entre autres ouvrages, un Trésor des pauvres, ou manuel de l'art de guérir, et qui, sous le nom de Jean XXI, a occupé la chaire de saint Pierre durant quelques mois des années 1276 et 1277. On remarquait dès lors en Italie Pierre d'Apono, qui, après avoir étudié à Paris, reporta dans son pays ce qu'il avait appris en

France de philosophie, d'astrologie et de médecine. Il entreprit une concordance des opinions des médecins ; mais sa carrière et ses malheurs se sont prolongés au delà de l'année 1300, ainsi que les travaux de Mundinus, un des plus habiles anatomistes de cette époque.

A tous ces noms que la France ne peut guère revendiquer, l'histoire de la médecine associe ceux de Gilbert l'Anglais, d'Albert le Grand, de Roger Bacon, de Raymond Lulle, qui ne sont pas non plus des Français; mais on a beaucoup étudié en France l'Abrégé universel de médecine, composé par Gilbert, et les traités physiologiques et alchimiques d'Albert le Grand. Le génie de Roger Bacon, qui pénétra jusque dans la véritable chimie, eut peu d'influence sur ses contemporains. Raymond Lulle passe pour le premier qui ait parlé de la pierre philosophale; il crut avoir trouvé un remède universel; cet Espagnol, dont l'esprit actif était digne de mieux étudier la nature, ne mourut qu'en 1315. Mais il nous faut rechercher enfin quel était, depuis l'an 1200, l'état de la médecine en France

Gilles de Corbeil, chanoine de Paris, et Rigord, moine de Saint-Denis, s'étaient voués à l'exercice de cet art; le premier a laissé des traités de médecine en vers latins; mais le seul ouvrage qu'on ait du second est une histoire de Philippe Auguste jusqu'en 1206, tout à fait étrangère à cette profession.

Les auteurs du temps nous apprennent que Geoffroy d'Eu était à la fois médecin et théologien ou canoniste; que Jean de Saint-Gilles, Anglais de nation, après avoir enseigné la médecine dans son pays, vint la pratiquer et l'enseigner en France, qu'il fut médecin ordinaire de Philippe Auguste et finit par se faire aussi théologien; que Roger de Fournival d'Amiens prit soin de la santé de Louis VIII et de Louis IX; que ce dernier prince eut pour médecin et pour chapelain Robert ou Roger de Provins, chanoine de Paris; que Dudes ou Dudon, physicien et clerc de saint Louis, le traita dans sa dernière maladie à Tunis; que, de retour en France, Dudon tomba malade lui-même et fut guéri miraculeusement au tombeau du saint roi; qu'avant cette guérison il avait été traité par Geoffroy de Clavi, chanoine de Tours; qu'Odon II, abbé de Sainte-Geneviève, était un médecin célèbre; que Jeanne, comtesse de Toulouse et de Poitiers, veuve d'un frère de saint Louis, fit un legs à Maurice, son physicien; que Riboti, évêque de Vence, pour récompenser les services que lui avait rendus, durant sa maladie, Guillaume de Colebreriis, lui légua trente sous royaux couronnés; qu'enfin, Ermengard de Montpellier, médecin de Philippe le Bel, possédait l'art de deviner les maladies à la simple vue et sans tâter le pouls. Mais, à l'exception de ce dernier qui a laissé des traductions de livres arabes, il ne reste aucun monument de la science et de la doctrine de ces praticiens, et par

conséquent ils ne fournissent aucun détail bien essentiel à l'histoire de l'art qu'ils ont exercé, sinon que cet art était souvent compatible avec l'état ecclésiastique. Ainsi, les noms les plus recommandables que nous aurions à consigner ici seraient ceux de Gilles de Corbeil, de Jean Pitard, d'Hermondaville, de Bernard Gordon, et d'Arnauld de Villeneuve; mais les quatre derniers ne sont morts que dans les premières années du quatorzième siècle, et il ne subsiste d'ailleurs aucun écrit de Pitard. On sait seulement qu'il fut premier chirurgien et de saint Louis, et de Philippe le Hardi, et de Philippe le Bel; qu'il obtint de saint Louis les priviléges dont le premier chirurgien du roi a continué de jouir, et que ces priviléges furent confirmés par Philippe le Bel; qu'il réunit les chirurgiens de Paris en corporation; qu'aidé de Lanfranc, il s'occupa des moyens de renouveler cette profession, de la faire mieux enseigner et mieux exercer; que cette réforme, commencée sous Louis IX, continuée sous Philippe le Hardi, fut consommée par un édit de Philippe le Bel en 1311; qu'ainsi s'établit à Paris une communauté, une confrérie, une école de chirurgiens. Hermondaville, premier médecin de Philippe IV, a laissé, avec un cours de chirurgie resté manuscrit, treize dessins coloriés, monument du goût qu'on était disposé à prendre aux études anatomiques. Les ouvrages de Gordon sont plus nombreux et presque tous imprimés; ils embrassent la plupart des détails de la

médecine pratique, puisés le plus souvent dans les livres des Arabes. Ceux d'Arnauld de Villeneuve concernent principalement la pharmacie et la chimie; mais ses consultations et ses autres opuscules annoncent, malgré la négligence de la rédaction, un esprit pénétrant et des connaissances assez étendues. Arnauld savait le grec, l'hébreu et l'arabe, et s'asservissait pourtant moins qu'un autre aux doctrines des médecins orientaux; mais il s'est livré sans réserve à l'alchimie, et on lui a imputé des erreurs théologiques qui ont été condamnées après sa mort; vivant, il fut protégé par le pape Clément V. Il est du nombre de ceux auxquels on attribue le livre des Trois Imposteurs.

On ne connaît pas l'auteur d'un ouvrage manuscrit, en langue hébraïque, qui traite des plaies et des ulcères, et qui a été terminé à Paris en 1295. Celui qui l'a composé était probablement un juif; au surplus, il déclare qu'il s'est borné à y recueillir ce qu'il avait appris des plus savants médecins de Paris, entre lesquels il nomme Phasnano. Ces médecins étaient-ils professeurs ? y avait-il au treizième siècle, dans l'université de Paris, une faculté de médecine? Pour le prouver, nous avons employé le témoignage de Rigord, répété par Albéric des Trois-Fontaines, *et de eâ facultate quæ de sanandis corporibus et sanitatibus conservandis scripta est.* Astruc conteste l'authenticité de ce passage; il le juge interpolé; il demande quels ont

été, à cette époque, les professeurs de médecine dans l'université parisienne; nous pouvons citer au moins Jean de Saint-Gilles, Jean Passavant, Lanfranc et peut-être Arnauld de Villeneuve.

Du reste, il faut accorder à Astruc que l'école de Montpellier était alors plus fréquentée et plus célèbre. Elle avait été particulièrement favorisée par le cardinal légat Conrad, évêque de Porto, auparavant abbé de Cîteaux. En 1220, ce légat fit, pour la réformer et l'agrandir, des statuts concertés avec les évêques de Maguelone, d'Agde, de Lodève et d'Avignon ; il fut réglé que personne n'enseignerait la médecine qu'après avoir fait preuve de capacité devant les professeurs et devant l'évêque. En 1281, Jacques, roi de Majorque et seigneur de Montpellier, fait un magnifique éloge de cette école, dans l'acte où il confirme les priviléges accordés par son père, Jacques d'Aragon, aux étudiants et aux docteurs. Il charge son lieutenant ou ses autres officiers de punir, à la réquisition du chancelier ou du vice-gérant, ceux qui exerceraient ou professeraient l'art de guérir, sans avoir été examinés et licenciés. Enfin l'école de médecine de Montpellier compte aussi parmi ses professeurs Arnauld de Villeneuve, Lanfranc et Jean de Saint-Gilles.

Quoiqu'il y ait bien peu d'ouvrages de médecine composés en France durant ce siècle, surtout si l'on n'y comprend pas ceux de Bernard de Gordon et d'Arnauld, cependant plusieurs circonstances avaient con-

couru à donner quelques développements à ce genre de connaissances. Les livres d'Hippocrate et de Galien, nouvellement traduits, attiraient beaucoup de lecteurs ; on s'introduisait aussi dans les versions des livres arabes ; on employait comme médicaments plusieurs substances apportées de l'Orient, auparavant inconnues en France, et l'on déplorait l'ignorance de l'âge précédent qui n'avait pu en faire usage. Les médecins prirent le nom de physiciens, qui pouvait du moins les rappeler un jour à l'étude de la nature. Mais il se trouvait encore, entre ces docteurs, un trop grand nombre de charlatans qui, par l'inspection des urines, jugeaient de la virginité, des tempéraments, des affections, des maladies. Il fallait, pour obtenir la confiance du peuple, s'en rendre indigne en la trompant.

Nous avons fait remarquer des médecins prêtres et moines. Cependant Honorius III défendit aux archidiacres, doyens, curés, prévôts, chantres, prêtres et bénéficiers, d'exercer cette profession ; c'était ajouter beaucoup aux décrets du concile de Latran, qui, en 1215, n'avait interdit aux prêtres, diacres et sous-diacres, que les opérations chirurgicales par le fer et par le feu. Les dominicains, par un statut de leur chapitre tenu à Paris en 1243, s'interdisent généralement la médecine ; ils ne veulent pas même qu'on s'avise, dans leurs monastères, de lire les livres de physique, ni d'écrire sur les curiosités de la nature : *Nonstu-*

deant in libris physicis, nec etiam scripta curiosa faciant.

Mais ce qui devait retarder bien davantage les progrès de la médecine, c'était le préjugé fort ancien qui interdisait comme sacriléges les dissections anatomiques. Par un décret inséré dans le Sexte, Boniface VIII menace d'anathème ceux qui feront bouillir des cadavres pour en faire des squelettes. Les anatomistes étaient donc obligés de recourir et de s'en rapporter à Galien, sans pouvoir étudier immédiatement le corps humain, ni par conséquent avancer la science qui aspire à le conserver sain ou à le guérir.

L'hygiène, cette partie si précieuse de la médecine, restait dans l'état où l'avaient laissée les vers léonins de l'école de Salerne. Arnauld de Villeneuve s'en occupait néanmoins, mais avec peu de fruit. Moyse Maimonide et Albert le Grand ont plus recherché les moyens de prolonger la vie que d'entretenir la santé ; Actuarius et Roger Bacon ont cru trouver des antidotes universels. Actuarius composait le sien de cannelle, d'euphorbe, de mandragore, de safran, de myrrhe, de pavot, de rue, de poivre et de miel ; avec cette drogue, il prétendait guérir ou prévenir toutes maladies, garantir même des sorciers et des esprits malins.

Lanfranc, qui écrivit à Paris des livres de chirurgie, se plaignait de l'ignorance grossière des chirurgiens de cette ville. Ils étaient illettrés, presque dénués de toute notion anatomique, et réduits à une pratique

purement mécanique; simples barbiers auxquels il fallait pourtant avoir recours pour des opérations chirurgicales dont eux seuls avaient quelque habitude. Les réformes entreprises par Pitard, d'après les conseils de Lanfranc, n'ont pu avoir des effets rapides; aussi, excepté Pitard lui-même, on ne voit à Paris, avant 1300, aucun chirurgien renommé. Hermondaville, qui serait à excepter, était, selon toute apparence, médecin.

Quelquefois en effet la profession de chirurgien, plus souvent celle de pharmacien s'unissait à la profession de médecin. Du reste, les pharmaciens français n'avaient à peu près pour guides que des livres composés par des étrangers, les écrits confus d'Albucasis, la Pharmacopée plus méthodique de Myrepsus, les remèdes secrets d'Albert le Grand, les dictionnaires pharmaceutiques de Simon de Gênes et de Pierre d'Apono. C'était pourtant beaucoup que les Arabes, tout en compliquant la pharmacie, l'eussent rapprochée de la chimie et y eussent introduit l'emploi du sucre. A mesure qu'ils firent usage de médicaments composés que les livres des anciens n'indiquaient pas, les nomenclatures s'étendirent.

La chimie ne présentait point encore un ensemble de phénomènes, un système de connaissances, ni même, dit Fourcroy, les premiers vestiges d'une doctrine. Cette science, qui était destinée à de si grands progrès, qui devait un jour éclairer et compléter la

physique, ne se rattachait encore qu'à la pharmacie, à la médecine ou à de vaines et puériles tentatives. Aussi les dominicains rassemblés à Bordeaux en 1287 n'hésitèrent point à l'interdire aux religieux de leur ordre ; ils enjoignirent, sous peine de prison, de remettre aux prieurs les livres qui la concernaient, de s'abstenir de toute lecture, de tout enseignement, de toute opération qui eût des rapports avec elle. Ce statut fut confirmé dans un chapitre tenu à Trèves peu d'années après. Cependant le dominicain saint Thomas avait écrit sur l'alchimie ; les plus savants hommes de ce siècle, Albert le Grand, Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Pierre d'Apono, s'égarèrent tous dans cette route et y entraînèrent un bien grand nombre de philosophes et de médecins des âges suivants.

XIV

PHILOSOPHIE.

A la théologie, à la jurisprudence, à la médecine, il faut, pour compléter le système des études scolastiques, joindre une quatrième faculté, celle des arts, qui, au treizième siècle, était le plus souvent désignée par les noms de philosophie et de grammaire. Dans l'ordre de l'enseignement, elle devait précéder les trois autres ; nous la plaçons ici la dernière, moins pour nous conformer à l'usage, que parce qu'au

moyen âge elle ne semblait pas la plus importante, et que d'ailleurs nous y rattacherons tous les genres de connaissances dont nous n'avons point encore parlé, même ceux qu'on ne cultivait pas ou presque pas dans les écoles.

On a déjà vu de quels hommages, de quels anathèmes, les livres d'Aristote furent successivement les objets. Quoi qu'aient pu faire les censeurs de ce philosophe, les habitudes scolastiques les ramenaient eux-mêmes, comme tous les autres docteurs, à la philosophie péripatéticienne; elle fournissait des arguments aux orthodoxes et aux hérétiques, elle était en quelque sorte leur langue commune. Jadis Tertullien et d'autres docteurs avaient appelé Aristote le père des hérésies, et longtemps le platonisme, quoiqu'il en produisît bien autant, avait dominé dans l'Église. L'aristotélisme reparut vers le neuvième siècle; il prévalut à mesure que les croisés transportèrent d'Orient en Occident les livres destinés à le répandre. Il ne s'éleva contre cette philosophie de réclamations bien vives qu'au moment où Amaury de Chartres et David de Dinant parurent y avoir puisé leurs erreurs. Philippe Auguste, en 1209, fit condamner Aristote par des prélats. Les livres qui portaient le nom de ce philosophe furent livrés aux flammes; il fut défendu, sous peine d'excommunication, de les lire, de les transcrire, de les conserver. Il semble néanmoins que ces anathèmes ne frappaient irrévocablement que

sa métaphysique ; car la lecture de ses traités de physique n'était interdite que pour trois ans. Le légat Robert de Courçon, qui, en 1215, défendit d'enseigner Aristotê dans l'université de Paris, excepta la logique, si on pouvait la recouvrer. Des évêques et des docteurs, rassemblés en 1220, renouvelèrent ces censures et bornèrent aussi à trois années le temps durant lequel la lecture des livres de physique ne serait pas permise. Grégoire IX, en 1231, n'établit point cette limite ; il proscrivit à la fois la métaphysique et la physique et les commentaires qu'en avait faits Averroès, mais il laissait prévoir un temps où ces livres, purgés d'erreurs, pourraient redevenir utiles à l'enseignement. La condamnation la plus absolue fut celle que prononça, un peu plus tard, Simon de Brie, cardinal de Sainte-Cécile et légat en France. Il déclarait tous ces livres inutiles à des chrétiens et contraires aux saintes Écritures. Il serait superflu d'observer qu'un ancien philosophe grec ne pouvait inspirer tant de haine ; mais ceux de ses sectateurs qui brillaient dans les écoles avaient excité beaucoup d'envie.

Nous ne voyons pas que ces anathèmes aient produit d'autre effet que de piquer la curiosité, de provoquer la désobéissance et de redoubler l'admiration fanatique dont Aristote, si mal traduit, si mal compris, était partout devenu l'objet. On ne disait pas tout à fait, comme les Arabes, qu'avant Aristote la nature n'était point achevée, qu'elle n'avait pris ses derniers

développements qu'à la naissance de ce philosophe. Mais on était persuadé qu'elle n'avait pu être expliquée que par lui, que lui seul enseignait à la bien connaître; étrange idée qui, ainsi que l'a observé Vivès, accordait à l'autorité ce qui n'était dû qu'à la raison, dégradait l'esprit humain en l'habituant à penser par autrui, et favorisait la paresse, en réduisant toutes les recherches à savoir quel dogme Aristote avait enseigné. Peut-être ce point de fait était-il déjà trop difficile pour les docteurs de ce temps-là; il le serait souvent pour ceux du nôtre. Quoi qu'il en soit, les scolastiques les plus célèbres persistèrent à révérer Aristote, à le traduire, à commenter ses ouvrages sans distinction de ceux qui concernaient la métaphysique, la physique ou la logique. Gilles Columna, le Romain, était qualifié, *archiphilosophiæ Aristotelis perspicacissimus commentator*. Pierre de Tarentaise et Pierre d'Auvergne étaient des péripatéticiens déclarés. Aristote est l'oracle d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, qui a contribué, plus que personne, à le réhabiliter dans les écoles de Paris. On se demande comment Albert et saint Thomas osaient expliquer et préconiser des livres condamnés par des conciles et par des papes. Il y a de la puérilité à supposer qu'ils avaient obtenu des permissions particulières de les lire et de les vanter. La vérité est que ces anathèmes ne purent jamais s'accréditer, parce qu'ils contredisaient, non pas seulement des opinions, mais des habitudes déjà invétérées.

Hors d'Aristote, il n'y avait plus d'enseignement, et il eût fallu fermer les écoles, si l'on avait voulu bien décidément l'en exclure. Il y fut d'ailleurs maintenu en Allemagne par Frédéric II, le prince le plus instruit de cette époque, et par son ministre, Pierre des Vignes; en Italie, par Manfredi, et même par le pape Urbain IV, qui excitait le zèle des traducteurs et des glossateurs.

A vrai dire, on empruntait des écrits du philosophe grec plutôt des formules que des doctrines. Cependant, sur son témoignage, on rejetait les idées innées, et l'on rapportait aux sensations les premiers germes de toute connaissance. On regardait les bêtes comme des créatures intelligentes qui agissaient par leurs propres déterminations. On tirait l'univers, non des atomes d'Épicure, mais d'un chaos de matières premières, et l'on supposait que cette matière, d'elle-même dépourvue de formes, était susceptible d'en recevoir une infinité. On distinguait quatre éléments, quatre qualités, quatre tempéraments, dix catégories. Selon quelques-uns, le monde existait de toute éternité, gouverné par les lois inflexibles du destin, animé toutefois par une intelligence universelle. Dieu n'était que cette intelligence, et même que la matière première; et ceux qui soutenaient ces opinions s'épuisaient en efforts pour accorder cette philosophie avec les dogmes du christianisme. Les Arabes enseignaient de plus que toutes les parties de l'univers correspondaient les

unes aux autres; savoir, les supérieures aux inférieures; qu'elles participaient à la même âme, que cette âme subsistait divisée en autant de portions qu'il y avait d'êtres distincts dans l'univers, et qu'au moment de chaque décomposition ces portions rentraient dans la masse générale. Quelques points de cette doctrine servaient de fondements à l'astrologie; admis ou combattus, tous exerçaient la subtilité des docteurs, et les détournaient des études positives. La littérature classique n'avait point de charmes à leurs yeux; ils n'étaient sensibles qu'aux attraits des syllogismes, et rien de ce qui n'était pas obscur ne leur semblait digne d'attention.

Ce n'est point ici le lieu d'éclaircir l'histoire des traductions latines d'Aristote, puisque la plupart sont antérieures à l'année 1200. Les plus anciennes de celles qui ont été faites sur le texte sont attribuées à un Boèce, distinct du philosophe de ce nom, à Victorin et à Hermanus Contractus. Tiraboschi substitue à ce dernier Jacques, clerc de Venise. Nous avons déjà dit que, selon toute apparence, les traductions latines d'après l'arabe n'ont pas eu autant d'influence qu'on le croit communément. Cependant il est certain que les croisés en rapportèrent plusieurs, et qu'il s'en fit quelques autres dans les temps où les Arabes se répandaient dans les Deux-Siciles et sur les côtes d'Espagne, lorsqu'ils fondaient des écoles à Cordoue et dans le royaume de Naples. Ces versions servirent de supplé-

ments aux versions latines faites immédiatement sur le grec, lesquelles demeuraient incomplètes, même depuis qu'on avait trouvé quelques livres de plus à Constantinople. Il y avait dès le douzième siècle des traductions françaises d'Aristote, et un manuscrit du treizième en contient une des trois livres de la Nature des Choses. Frédéric II et Urbain IV firent traduire plusieurs autres traités, soit d'après le grec, soit surtout d'après l'arabe; mais personne n'était capable de les apprécier et de sentir à quel point ces versions devaient nuire au progrès des véritables études philosophiques.

La logique, première partie du cours de philosophie, occupait quelquefois les étudiants durant deux ou trois années. On leur expliquait la dialectique de saint Augustin, ou celle d'Aristote, ou enfin celle de Pierre d'Espagne. La première, la moins sophistique des trois, fut abandonnée comme insuffisante. La seconde, qui était, selon Condillac, mauvaise en elle-même, plus mauvaise dans les versions, pire encore dans les commentaires des Arabes, valait mieux qu'aucune autre pour alimenter les disputes. A proprement parler, il n'existe point de traité d'Aristote, intitulé Logique; pour composer une logique à laquelle le nom de ce philosophe pût être appliqué, il eût fallu la recueillir dans ses traités des catégories, de l'interprétation, de l'analyse, des lieux communs et des sophismes. Or on s'était contenté d'extraire à la hâte et de traduire à

l'usage des écoles les parties les plus oiseuses et les moins intelligibles de ces différents livres. Il en résultait une dialectique éristique, c'est-à-dire disputeuse, qui, au lieu de fixer l'attention sur les idées, éléments de nos jugements, s'arrêtait au mécanisme des propositions, et feignait d'enseigner l'art de raisonner, lorsqu'en effet elle n'apprenait que l'art d'abuser du raisonnement. Voilà ce que maintenaient dans les écoles les conciles de Paris, et Robert de Courçon, et Simon de Brie, en même temps qu'ils en bannissaient la métaphysique et la physique d'Aristote; c'était, en écartant de mauvais fruits, en cultiver la racine. La *Summula logica* de Pierre d'Espagne avait l'avantage d'être la plus courte; tendant au même but, elle y arrivait plus vite. Une dialectique de Jean Holywood ou Sacro Bosco était composée dans le même goût; pas un seul livre élémentaire n'imprimait alors une meilleure direction à l'intelligence humaine. Nous n'avons aucun traité de logique d'Amaury de Chartres; mais il passait, au commencement du treizième siècle, pour un des plus habiles maîtres en cette partie; il avait, dit-on, pour étudier et pour enseigner une méthode qui lui était propre, quoique péripatéticienne et sophistique autant qu'aucune autre. Vivès et Brucker, en examinant la dialectique de ces docteurs, n'y trouvent qu'ignorance et barbarie; Condillac ne l'a pas moins fidèlement dépeinte : « Celui, dit-il, qui faisait le plus de syllogismes sur un sujet était le plus habile, et

il était censé avoir raison, parce qu'il parlait le dernier. Or cet art est facile ; il suffit de ne déterminer ni l'état de la question ni la signification des mots, et les scolastiques auraient été bien embarrassés de faire autrement. Ils trouvaient donc toujours dans des notions vagues et dans des termes équivoques de quoi tirer continuellement de nouvelles conclusions et de quoi soutenir toutes les thèses qu'ils pouvaient avancer. Par ce moyen, ils multipliaient les disputes et ils n'en terminaient jamais aucune; parce que celui qui soutenait une proposition et celui qui l'attaquait ne faisaient, l'un et l'autre, que des sophismes, et qu'ils étaient tous deux incapables de s'en apercevoir. C'est ainsi qu'ils raisonnèrent d'après la logique d'Aristote, que les Arabes avaient commentée sans jugement et qu'ils défigurèrent encore eux-mêmes. Cette logique cependant devint la principale étude. On négligea la grammaire et la rhétorique afin de l'apprendre plus promptement. A peine en avait-on goûté les délices qu'on ne se lassait plus de l'apprendre. On la rendait tous les jours plus volumineuse, on avait du regret à la quitter, et souvent les scolastiques s'y fixaient pour toute leur vie. »

L'art de penser a sans doute des rapports intimes avec la métaphysique, si l'on comprend dans celle-ci l'analyse des facultés intellectuelles, la classification de nos idées, et la recherche de leur origine. Mais, lorsque la métaphysique ne consiste qu'en un amas d'abs-

tractions et de subtilités, en se versant dans la dialectique, elle l'égare et la déprave. Or telle était la métaphysique dans les traductions des écrits d'Aristote, dans les commentaires arabes, dans ceux d'Alexandre de Halès et d'Albert le Grand. Il est heureux que tous ces dépôts de la plus vaine science soient depuis longtemps fermés. Le seul bon effet que le péripatétisme ait produit au treizième siècle fut d'établir des relations quelconques entre les différentes branches de connaissances, et de suggérer le projet d'en former des systèmes encyclopédiques. Vincent de Beauvais tenta cette entreprise; il réunit et enchaîna la théologie, l'histoire sacrée et profane, les sciences physiques et morales; recueillant tout ce qu'on savait ou croyait savoir, et n'y ajoutant qu'une classification universelle. Ses contemporains, dont quelques-uns furent plus savants et plus pénétrants que lui, parcoururent les mêmes détails, en étendirent quelques-uns, et s'appliquèrent moins à les distribuer en un seul corps; mais ce qui étonne davantage, c'est de voir, au sein de ces ténèbres, un cordelier provoquer les progrès de l'esprit humain, et tenter, dans l'ouvrage intitulé *Opus Majus*, cette même rénovation qu'entreprit, trois cents ans plus tard, un philosophe, Anglais comme lui, qui illustra une seconde fois le nom de Bacon. Les deux premières parties de l'*Opus Majus* signalent les causes de l'ignorance, les obstacles qui s'opposent à la science utile et véritable; la troi-

sième traite de l'usage des langues, de leur influence sur les pensées et les opinions ; les trois dernières sont consacrées aux sciences physiques, à la mécanique, à l'astronomie, à la perspective, à l'optique ; et, sauf ce qui concerne l'astrologie judiciaire, tout consiste en observations, expériences et analyses. Cependant, vers ces mêmes temps, un autre franciscain, Jean Duns Scot, commençait à se rendre fameux par les plus déplorables subtilités ; il portait la scolastique au dernier terme de la démence ; il fondait une école qui est restée longtemps opposée à celle de saint Thomas d'Aquin ; et, quoique bien plus occupé de théologie que de matières philosophiques, il écrivait une grammaire spéculative, des questions de logique, un traité du principe des choses, quatre livres sur les météores, parmi lesquels il comprenait les comètes, et un fastidieux commentaire de la Physique d'Aristote. Une telle époque ne fournissait que trop la matière d'un livre sur les erreurs des philosophes : c'est le titre d'un traité de Gilles Colonne ; mais ce traité, qui contient beaucoup plus d'erreurs qu'il n'en signale, ne conserverait aujourd'hui aucune sorte de valeur, s'il n'était le premier livre imprimé à Vienne en Autriche, au quinzième siècle.

De toutes les parties de la philosophie, la morale était, au treizième siècle, la plus négligée. Nous n'aurions guère à citer d'autre production en ce genre que le sixième livre du Trésor de Brunetto Latini ;

c'est un abrégé de la Morale d'Aristote. Le *Miroir moral* de Vincent de Beauvais est bien plus considérable ; mais la théologie revendique les trois parties qui le composent et qui traitent des actes humains, des quatre fins de l'homme, des péchés et de la pénitence. Les autres moralistes, contemporains de Vincent, ne seraient aussi que des théologiens; et l'on pourrait dire plus généralement, ainsi que nous l'avons déjà observé, que l'enseignement philosophique se confondait tellement avec celui des doctrines révélées, qu'ils n'en formaient réellement qu'un seul. D'où il suit que, si nous entreprenions de compléter la liste des prétendus philosophes de ce siècle, nous recommencerions celle des docteurs en théologie. Tel serait Guillaume d'Auberive, tel aussi Robert Grosse Tête, évêque de Lincoln, dont il faut pourtant dire qu'il joignait à la science des écoles des connaissances plus réelles ; il avait bien étudié la langue latine et même la langue grecque. C'étaient encore des théologiens qu'Urbain IV rassemblait autour de lui pour leur proposer des problèmes de métaphysique et de physique, et les entendre disputer. La philosophie de Pierre d'Apono, de Raymond Lulle, d'Arnaud de Villeneuve, se donnait une carrière un peu plus libre; elle était plus profane et s'égarait davantage. Des spéculateurs encore plus téméraires ébranlaient les croyances universellement reçues; on vit paraître une secte de conceptualistes, qui inclinait à l'idéalisme,

c'est-à-dire à nier l'existence des corps ; d'autres prenaient une direction toute contraire; déjà le scepticisme et même l'athéisme, fruits trop ordinaires des subtilités et des controverses, s'insinuaient en secret dans quelques esprits.

XV

SCIENCES PHYSIQUES.

Il n'y a pas lieu de faire un bien long récit des progrès de la physique au treizième siècle, si l'on se borne à ceux qu'elle a faits en France. Au lieu de recueillir des faits, d'étudier la nature par une suite méthodique d'observations et d'expériences, les scolastiques donnaient pour base à cette science des idées vagues qu'ils croyaient générales, et pour développements les argumentations interminables de leur subtile dialectique. Au fond, ils ne voulaient que disserter ; et moins on observe, plus on disserte à son aise. Ils prenaient pour unique maître Aristote, si peu avancé lui-même dans ce genre de connaissances, Aristote qu'ils ne pouvaient lire qu'en des versions encore moins intelligibles que le texte. Ils y trouvaient autant de mots obscurs, d'expressions équivoques, de notions confuses qu'il leur en fallait pour réduire la science de la nature à des abstractions ontologiques ou à une cosmogonie plus vaine encore. Saint Thomas a écrit sur les principes de la nature, sur la na-

ture de la matière, sur le mélange des éléments, sur le mouvement du cœur, sur la physique mystérieuse : partout sa doctrine consiste essentiellement à trouver dans les divers aspects des corps célestes les causes de la génération et de la corruption, à représenter toutes les propriétés et facultés des corps terrestres comme les résultats des formes qui leur sont imprimées par les astres ou par des vertus supérieures aux astres, par des substances intellectuelles. Veut-il, par exemple, expliquer la vertu magnétique ? Elle est inhérente à une forme occulte que donnent à l'aimant les sphères célestes et les intelligences qui président à chacune d'elles. Saint Bonaventure, le moins barbare des physiciens scolastiques de cette époque, enseigne que l'élément est le principe simple des choses composées ou composables ; que les corps élémentés sont des composés dans lesquels entrent les quatre éléments ; que la quintessence est un corps qui par lui-même diffère de tous les éléments et de tous les élémentés, qui s'en distingue tant dans la matière que dans la forme, tant dans la nature que dans la vertu, et qui n'a en soi aucune cause de contrariété ni par conséquent de corruption. Le langage d'Albert le Grand sur ces matières est plus incompréhensible encore ; il l'est même à tel point, qu'il se refuse à peu près à toute traduction ; mais nous venons d'en dire assez pour montrer que sur de pareils principes il ne pouvait s'élever aucune véritable science. Voilà

quelle était la physique des docteurs dont les livres subsistent, et vraisemblablement aussi de ceux dont il ne reste aucun ouvrage, par exemple du chanoine Girali et de l'archidiacre Robert le Couvreur, auxquels les archives de l'église d'Angers donnent le titre de grands physiciens. Quiconque essayait d'offrir des notions plus claires, de recueillir des faits, d'en déduire des conséquences positives, celui qui hasardait quelque hypothèse que ces faits avaient indiquée ou autorisée, se voyait bientôt réprouvé comme magicien ou comme hérétique. On ne pardonnait pas même aux absurdités, quand elles n'étaient pas précisément celles qu'on croyait lire dans Aristote ; et l'on avait un tel besoin de censurer des propositions, qu'on en recherchait jusqu'en des livres composés depuis plus de trois cents ans. Ce fut ainsi qu'à la demande de Gautier Cornut Honorius III condamna la physique de Jean Scot Érigène, quoique le système émanatif, enseigné par cet auteur du neuvième siècle, n'eût réellement rien de commun avec le panthéisme, et fût très-digne, au contraire, par son obscurité profonde, des écoles du treizième siècle, de leur doctrine sur la génération et la corruption des animaux et des plantes, de leurs disputes sur le plein et le vide, de leurs formes substantielles, de leur aversion pour l'examen immédiat de tout phénomène particulier.

Hors des écoles, on s'occupait quelquefois d'études physiques un peu plus sérieuses. C'est ce que nous

pouvons conclure d'abord de ce qu'il fut fait, entre les années 1200 et 1300, deux traductions de l'un des meilleurs ouvrages d'Aristote, savoir de son Histoire des animaux, l'une d'après l'arabe, l'autre sur le texte grec. Albert le Grand lui-même avait du penchant à recueillir des détails de zoologie et de minéralogie; mais il ne savait pas les choisir et ne s'appliquait guère à les vérifier. Nous en pourrions dire autant de Vincent de Beauvais, dont le *Speculum Naturale* embrasse les trois règnes de la nature : il y amasse sans critique, et souvent aussi sans ordre, tout ce qu'il trouve de notions superficielles et vulgaires dans saint Isidore, dans Guillaume de Conchis, dans un manuel composé au douzième siècle et intitulé *Physiologus ;* il n'extrait rien du tout de Pline ni d'Élien, presque rien d'Aristote. Les traditions merveilleuses étaient celles qu'on se plaisait le plus à rassembler. Ainsi l'on disait que l'autruche couvait ses œufs de ses regards, qu'après les avoir enterrés dans le sable elle les oubliait, et ne s'en souvenait qu'à la vue d'une certaine étoile. Cet exemple suffirait pour montrer quelle était la science des naturalistes de ce temps-là ; nous ajouterons seulement qu'imbus des mêmes idées, les chroniqueurs contemporains saisissent les occasions de les entremêler à leurs récits, et sont d'ailleurs fort exacts à rapporter tous les phénomènes qu'accueillait la crédulité vulgaire. Vous lirez dans Rigord que depuis la prise de la sainte

croix par les Sarrasins, en 1187, il ne poussait plus que vingt ou vingt-deux dents aux enfants au lieu de trente-deux. Vous rencontrerez dans Gervais de Tilberry des prodiges sans nombre observés en France, et particulièrement dans les provinces méridionales; l'abbé Lebeuf en a donné un long extrait. Tant de merveilles physiques sont toujours, aux yeux de ces historiens, les effets ou les avant-coureurs des grands événements politiques, et pour l'ordinaire, suivant eux, elles tiennent à la fois au cours des astres, aux intérêts de l'Église et aux révolutions des empires.

Le goût du merveilleux entraînait celui des qualités occultes, des vertus mystérieuses, et par conséquent des arts qui s'annonçaient comme surnaturels. De là était née la magie qu'Albert le Grand ne dédaignait point, et que Roger Bacon ne regardait pas comme une pure chimère, quoiqu'il ait composé un traité *de Nullitate magiæ* et qu'il ait dit qu'on pouvait se passer d'elle, en cultivant bien la physique. Albert occupe aussi une place parmi les alchimistes avec Roger Bacon encore, avec saint Thomas, Alphonse Lesage, Raimond Lulle et Pierre d'Apono. Mais il est juste d'observer que déjà ce genre de recherches aboutissait à quelques résultats utiles : on commençait à reconnaître et à séparer les ingrédients qui entrent dans la composition des corps, les sels, le soufre, le mercure ; et ces premières analyses, quelque grossières qu'elles fussent, ont produit ou étendu l'une

des trois découvertes célèbres qui semblent appartenir au treizième siècle, et qui sont la poudre à canon, la boussole et les verres convexes.

Le plus ancien monument français qui fasse mention de la poudre à canon est le compte rendu, en 1338, par Barthélemi de Drach, trésorier des guerres, où se trouve compris un payement à Henri de Faumechon *pour poudres et aultres choses nécessaires aux canons qui étoient devant Puy-Guillaume.* Selon Pierre Messie, les Maures n'auraient commencé d'en faire usage qu'en 1343, quand ils furent assiégés par Alphonse XI, roi de Castille. Cette invention serait moins ancienne encore si, comme on l'a souvent dit, elle était due à un moine allemand nommé Berthold Schwartz ou le Noir. Ces traditions retarderaient jusqu'au quatorzième siècle, jusqu'en 1366, même jusqu'en 1380, l'origine de la poudre à canon. Quelques auteurs pensent, au contraire, que cette poudre n'est que l'ancien feu grec ou grégeois, conservé en Égypte, et employé par les Sarrasins dans les combats qu'ils livrèrent à saint Louis en 1249 et 1250, et dont Joinville parle en ces termes : « Il faisoit tel bruit à venir, qu'il sembloit que ce fust fouldre qui cheust du ciel, et me sembloit d'un grand dragon volant par l'air : et gettoit si grant clarté, qu'il faisoit aussi cler dedans notre ost comme le jour. » Pour confirmer cette origine, on ajoute que les Persans donnent à notre poudre à canon le même nom

napleté, par lequel les Égyptiens désignaient le feu grégeois. Ce que les anciens racontent des effets de ce feu s'appliquerait malaisément aux éléments et à l'explosion de notre poudre; mais, en écartant ce rapprochement, les savants s'accordent aujourd'hui à penser que cette poudre avait été, bien avant le treizième siècle, successivement connue des Indiens, des Chinois et des Arabes; c'est l'opinion de Tiraboschi, d'Andrès, de Koch; et M. Langlès a prouvé que les Maures d'Espagne en faisaient usage, vers l'an 1200, pour lancer des pierres et des boulets. Quoi qu'il en soit, Roger Bacon l'a décrite; il a dit que, pour imiter les éclairs et le tonnerre, il suffisait de prendre du soufre, du nitre et du charbon, qui, séparés, ne produiraient aucun effet, mais qui, mêlés ensemble, se dégageront, dès qu'on les enflammera, de la machine creuse où on les aura enfermés, et par leur explosion égaleront le bruit et l'éclat de la foudre. Nous présumons avec Koch que Bacon avait puisé cette connaissance dans des livres arabes bien plutôt que dans l'ouvrage d'un Grec nommé Marcus, auteur dont l'époque est tout à fait incertaine, et que, selon toute apparence, Bacon n'avait jamais lu. En toute hypothèse, nous croyons vraisemblable que le treizième siècle a vu s'introduire en Occident cette fameuse et terrible découverte qui, au surplus, ne tient point assez à l'Histoire littéraire de la France pour qu'il y ait lieu d'en mieux éclaircir ici l'origine.

Nos prédécesseurs ont déjà parlé de la boussole comme d'une invention née au douzième siècle, et due à la France, ainsi que l'*attestent*, disent-ils, *toutes les nations de l'univers, par la fleur de lis qu'elles mettent sur la rose au point du nord*. Depuis le temps où dom Rivet écrivait ces lignes, il a été fait, sur le même sujet, de nouvelles recherches qui ont abouti à d'autres résultats. Le P. Gaubil ayant assuré que la boussole existait à la Chine deux mille ans avant l'ère chrétienne, Trombelli a soutenu qu'elle avait été apportée en Europe par des Vénitiens, et singulièrement par Marco-Polo. Mais celui-ci n'est revenu qu'en 1295, et nous verrons bientôt que la boussole était auparavant connue en France et en Italie. D'ailleurs il paraît que les Chinois n'aimantent point le fer, et qu'ils emploient de tout autres moyens pour donner à l'aiguille une direction plus ou moins indécise vers le nord. Albert le Grand cite un passage d'Aristote qu'il traduit ainsi : *Angulus magnetis cujusdam est, cujus virtus convertendi ferrum ad zorum; et hoc utuntur nautæ*. Il n'en faudrait pas plus pour attribuer aux anciens la connaissance de l'aiguille aimantée, si le livre où Aristote en aurait ainsi parlé existait encore, et pouvait sembler authentique ; mais on n'est pas même sûr que l'ouvrage où ce texte est traduit soit en effet d'Albert le Grand ; et par-dessus tout on ne conçoit pas comment les anciens auraient pu posséder cette notion et cet instrument sans qu'il

en subsistât la moindre trace ni dans Pline, ni dans les autres écrivains grecs et latins. Le premier qui ait indiqué bien positivement cette découverte est Guyot de Provins, ou l'auteur, quel qu'il soit, de la Bible Guyot; après avoir parlé de l'étoile polaire, le poëte ajoute :

Mes cele estoile ne se muet.
Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la manière (ou magnète, *aimant*),
Une pierre laide et brunière (ou brunète)
Ou li fers volentiers se joint
Ont; si esgardent le droit point,
Puis c'une aiguille i ont touchié
Et en un festu l'ont couchié
En l'eve (*l'eau*) la mettent sanz plus
Et li festuz la tient dessus,
Puis se torne sa pointe toute
Contre l'estoile, si sanz doute
Que jà nus hom n'en doutera
Ne jà por rien ne faussera.
Qant la mer est obscure et brune,
C'on ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aiguille allumer
Puis n'ont-il garde d'esgarer.

Si ces vers sont de Hugues de Bercy, comme on le croit communément, ils ne sont pas antérieurs au règne de saint Louis, ou du moins aux dernières années du règne de Philippe-Auguste. Vers le même temps, Jacques de Vitry écrivait qu'un diamant trouvé dans l'Inde attirait le fer, et il ajoutait : *Acus ferrea*

postquam adamantem contigerit, ad stellam septentrionalem semper... convertitur, undè valdè necessaria est navigantibus in mari. L'aimant est aussi qualifié diamant par Vincent de Beauvais, qui en connaît pareillement la propriété et l'usage nautique. A ces témoignages se joint un passage de Brunetto Latini, ainsi conçu : « Prenez une pierre d'jamant, ce est calamite, vous trouverez qu'elle a deux faces dont l'une gist vers l'une Tramontaine, et l'autre gist vers l'autre. » Voilà donc la connaissance de l'aiguille aimantée bien établie au treizième siècle ; et, pour la reporter au douzième, il faut prétendre que la Bible Guyot a été composée avant l'année 1200, ce qui nous paraît peu vraisemblable. Mais une opinion beaucoup moins admissible encore est celle qui retarde cette découverte jusqu'au commencement du quatorzième siècle, pour en faire honneur à Flavio Gioja d'Amalfi, ou à Pierre Pélerin, qui l'ont seulement perfectionnée. Tous les textes que nous venons de rappeler réfutent cette opinion, qui n'est appuyée que sur ce que la ville d'Amalfi avait pour armoirie une boussole, circonstance qui montre seulement qu'au quatorzième siècle, peut-être même seulement au quinzième, les Amalfitains ont voulu accréditer par un emblème une prétention locale, dénuée, comme tant d'autres, de tout fondement réel. A notre avis, la fleur de lis qui orne la boussole ne prouve pas davantage en faveur des Français ; car on ne sait pas

du tout à quelle époque cet ornement s'est attaché à la boussole; il paraît qu'au treizième siècle on ne se servait encore que d'un morceau de fer allongé et placé sur l'eau dans une petite nacelle de liége. Or, dans l'absence de tout témoignage écrit, et même de toute tradition, un usage plus ou moins tardif ne saurait attester l'origine d'une découverte ni en indiquer le berceau. Andrès et Tiraboschi attribuent celle-ci aux Arabes; et, si cette hypothèse n'est pas encore établie sur des preuves décisives, elle acquiert au moins quelque commencement de vraisemblance par l'emploi que font des mots arabes *zoron*, *aphron*, *zibar*, les auteurs du treizième siècle qui décrivent la boussole [1].

XVI

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Avant de parler de l'invention des lunettes, qui a tant contribué aux progrès de l'optique et de l'astronomie, il est à propos de reconnaître plus généralement l'état des sciences mathématiques, tant pures qu'appliquées. Cet examen n'entraînera pas de bien longs détails; car ces connaissances si précieuses étaient les moins avancées de toutes, particulièrement en

[1] [Cette question est aujourd'hui résolue; voyez Sédillot, *Histoire des Arabes*, 1854, page 438.]

France où elles entraient à peine dans l'enseignement public, quoiqu'on les eût autrefois comprises et rassemblées presque toutes sous le titre de *Quadrivium*.

On continuait néanmoins d'appliquer la science des nombres non-seulement aux usages communs de la vie, mais aussi à la géométrie, à l'astronomie, à la musique, à l'architecture; une table de Pythagore aidait les calculs. La Rithmomachie d'Alain de Lisle et d'autres productions de ce temps attestent les soins qu'on donnait à l'étude de l'arithmétique. Saint Edme en enseignait à Paris les éléments vers le commencement du treizième siècle; et l'on raconte que, pour les rendre plus accessibles à ses élèves, il s'appliquait particulièrement à tracer des figures; mais il reçut du ciel l'avis de se consacrer sans réserve à la théologie. L'abus que les astrologues, les métaphysiciens, les théologiens même faisaient du calcul, en l'appliquant à des théories et à des systèmes chimériques, l'avait rendu fort suspect, et provoquait les plaintes de plusieurs prédicateurs, notamment celles de Humbert de Romans, général des frères prêcheurs. Toutefois, au sein même de cet ordre, Albert le Grand commenta l'arithmétique de Boèce. Pierre de Mura, autre dominicain, fit un long traité de l'art de calculer; le chartreux Hugues de Miramors recherchа les propriétés du nombre 4; et le franciscain Alexandre de Villedieu essaya d'exposer en vers latins quelques règles d'arithmétique. Un fait bien plus important fut l'introduction

des chiffres arabes en Europe. Employés d'abord et dès longtemps par les Indiens; connus des Arabes peut-être sous Haroun-al-Raschild, au plus tard sous Almamoun, ces chiffres n'avaient certainement pas pénétré dans l'Occident avant l'an 1136[1]; et de savoir si une traduction de Ptolémée, écrite sous cette date en Espagne, en présente réellement quelques-uns, c'est ce qu'on n'a point encore assez éclairci. Il n'en subsisterait du moins aucune autre trace dans les monuments européens antérieurs à l'année 1200 ; les exemples qu'on citait en Angleterre, attentivement examinés par Ward, n'ont plus offert qu'une notation tout à fait distincte de celle des Arabes. Un Anglais, Jean de Basingestokes, rapporta d'Athènes, en 1252, les figures des chiffres grecs, c'est-à-dire la manière d'employer à la numération des lettres de l'alphabet. Mais, à l'égard des chiffres devenus vulgaires, Léonard Fibonaci, de Pise, est, selon toute apparence, le premier Européen qui les ait connus; il les rapporta de ses voyages en Orient, et les employa, dès 1202, dans un traité intitulé *Liber Abaci*. Nous en retrouvons ensuite dans les lettres de Jordano Nemorario, et, pour nous borner à la France, dans le traité de la Sphère qu'écrivit à Paris l'Anglais Sacro Bosco ou Holywood, et dans l'algorisme ou arithmétique qu'un anonyme

[1] [Voyez sur ce sujet, Chasles, *Histoire de l'arithmétique*, dans les *Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, 1843 ; et Sédillot, *Seconde Lettre à M. de Humboldt*, 1859.]

composa en langue française sous Philippe le Hardi, livre où l'usage des chiffres arabes est enseigné pour la multiplication, et même pour l'extraction des racines cubiques. En vain donc le P. Harduin, en vain Mabillon et quelques autres savants prétendent que l'emploi de ces chiffres était nul ou extrêmement rare chez les Français avant le quatorzième siècle ; les auteurs du nouveau traité de diplomatique prouvent, et par les deux exemples que nous venons d'indiquer, et par plusieurs autres monuments, que, dès le treizième siècle, ces chiffres furent employés d'abord dans des livres d'arithmétique, de géométrie et d'astronomie, ensuite dans les chroniques, dans les calendriers, dans les dates des manuscrits, et là, par exemple, pour désigner particulièrement les années 1233, 1245, 1292. Il est vrai qu'il faut descendre au-dessous de l'an 1300 pour en trouver sur des tables de pierre, sur les portes et les tours des églises, et dans les épitaphes ; il est vrai aussi que les figures de ces chiffres éprouvaient beaucoup de variations ; mais il demeure incontestable que l'usage s'en est établi parmi nous sous le règne de saint Louis et de son successeur. Du reste, ils ne contribuaient pas encore beaucoup à la rapidité et à l'étendue des calculs ; toujours était-ce, pour l'arithmétique, un bien grand avantage que d'avoir acquis un tel instrument.

Nous n'avons rien à dire ici de l'algèbre : l'Italien Fibonaci était, à peu près, le seul Européen qui en

eût alors puisé quelque teinture chez les Arabes[1]. L'exactitude de cette science, la sévérité de sa méthode, la concision de son langage, la rendaient fort peu attrayante aux yeux des scolastiques. Mais Roger Bacon, dont le génie embrassait tous les genres de connaissances, paraît avoir étudié les livres de Diophante et des autres analystes grecs. L'Italie, à cette époque, fournit un commentaire sur Euclide, par Campanus de Novarre, l'un des protégés d'Urbain IV. On était moins avancé en France; nos prédécesseurs ont même dit que *la géométrie y était totalement négligée;* on y semblait confondre cette science avec l'art des architectes : c'est du moins ce que nous pourrions conclure de quelques passages de la chronique de Lambert d'Ardres. Cependant Hugues de Saint-Victor avait parlé de planimétrie et d'altimétrie; Pierre de Blois s'était plaint de l'usage qui s'introduisait de raisonner sur le point, la ligne et sur la surface, avant d'avoir bien appris la grammaire; Alain de Lisle définit la ligne droite, la courbe, la circonflexe, le triangle, le tétragone, etc. Il dit qu'on se servait d'une ligne de plomb longue et pliante pour tracer ces figures, et que les maîtres expliquaient les éléments d'Euclide. Il existe à la bibliothèque de Sainte-Geneviève deux traités manuscrits de géométrie composés

[1] [Voyez les récentes recherches de Chasles, *Histoire de l'algèbre, Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, 1841 et 1855; Sédillot, de l'*Algèbre chez les Arabes, Journal asiatique*, 1853, et *Hist. des Arabes*, p. 364 et suiv.]

en langue française du temps de saint Louis, et où les triangles, les carrés, les cercles, les figures les plus simples, sont toutes en or. Enfin il fallait bien que les premiers éléments de cette science, quoique fort peu enseignés dans les écoles française, fussent devenus familiers aux auteurs qui s'occupaient de mécanique, d'optique et d'astronomie.

S'il était vrai qu'Albert le Grand eût fabriqué une tête parlante, ou du moins un automate à figure humaine, qui allait ouvrir sa porte quand on y frappait et qui proférait quelques sons pour répondre à ceux qui entraient; si Roger Bacon avait fait des miroirs ardents, un pigeon volant, des statues parlantes, il serait impossible de ne pas concevoir une assez haute idée de l'état où se trouvait alors la mécanique; une pratique déjà si hardie et si heureuse supposerait nécessairement quelque théorie. Or les savants qui jusqu'à nos jours ont approfondi ou esquissé l'histoire des mathématiques ont tous, y compris M. Bossut, répété ces faits sans trop les révoquer en doute. Ni Albert ni Bacon n'appartiennent assez à la France pour qu'il y ait lieu d'entamer ici un examen plus mûr des récits et des traditions qui concernent les machines sorties de leurs mains. Nous dirons seulement qu'ils n'ont laissé, non plus que Némorarius ni un seul autre de leurs contemporains, aucun traité où les principes de la statique et de la dynamique soient méthodiquement établis et enchaînés.

L'optique était cultivée par Peccamus, et beaucoup mieux par Vitellion. Celui-ci, transplanté d'Allemagne en Italie, étendit les notions qu'il avait puisées dans l'optique d'Alhasen ; il reconnut le premier l'influence combinée de la réflexion et de la réfraction dans la formation de l'arc-en-ciel. Il s'occupa des parhélies et des paraselènes, et en donna de premières explications fort remarquables à une telle époque, bien qu'elles n'aient pas toute la précision possible. Roger Bacon, qu'il faut nommer sans cesse dans l'histoire des sciences, avait lu l'optique de Ptolémée, ouvrage aujourd'hui perdu; il en cite le cinquième livre. De lui-même, Bacon avait observé les effets de la lumière, tant lorsqu'elle est réfléchie sur une surface polie, plane ou concave, que lorsqu'elle traverse un verre convexe. On lui doit la première idée de la chambre obscure, et peut-être aussi des lunettes et des télescopes; il disait, du moins, que par le moyen des verres convexes, on pourrait faire descendre, en apparence, le soleil et la lune, et qu'avec un instrument de cette espèce, Jules César avait pu, des rivages de la Gaule, apercevoir les ports et les villes maritimes de l'Angleterre. Il conçut, en un mot, que l'interposition d'un milieu dense et sphérique amplifierait les images. Nous devons avouer qu'il proposa seulement d'appliquer un fragment sphérique sur les objets qu'on voulait mieux voir, et qu'il y a loin encore de cette idée à celle d'un verre rapproché de l'œil même. Voilà pourquoi Smith,

son compatriote, lui a refusé l'invention des lunettes, que les autres Anglais se plaisaient à lui attribuer. Les Italiens la revendiquent pour Alessandro da Spina, ou plutôt pour Sabino degli Armati, dont l'épitaphe, datée de 1317, porte, *inventore degli occhiali*. L'unique point que nous ayons à fixer ici, c'est que cette découverte est antérieure à l'année 1300. Or non-seulement Gordon et Chauliac en parlent en des écrits composés dès le commencement du quatorzième siècle, mais Rédi possédait un manuscrit dont l'auteur se plaignait, en 1299, de ne pouvoir plus lire ni écrire sans le secours des lunettes imaginées pour les vieillards; et le dictionnaire de la Crusca cite un sermon prêché en 1305, où il est dit qu'il y avait à peine vingt ans qu'elles étaient inventées.

Nous n'aurions guère encore que des noms étrangers à citer, s'il nous fallait tracer le tableau des progrès de l'astronomie entre les années 1200 et 1300. Ce fut en ce siècle que Houlagou-Ilkhan, conquérant de la Perse, fit construire un observatoire et créa une sorte d'académie, dont le chef, Nassir-Eddin, composa une théorie des mouvements célestes, un traité de l'astrolabe, et des tables qu'il appela ilkhaniennes, du nom de son protecteur. A la Chine, l'empereur Kublaï, frère de Houlagou et fondateur de la dynastie des Yven, encourageait Cochéou-King et plusieurs autres observateurs attentifs des hauteurs solstitiales, des éclipses, des occultations

d'étoiles par la lune et des dispositions de chaque planète. Les Arabes continuaient d'étudier cette science, traduisaient l'Almageste de Ptolémée, essayaient de mesurer la terre et donnaient des noms à divers instruments qu'ils avaient ou inventés ou découverts dans les écrits des Grecs[1]. En Italie, Campanus de Novarre composait un traité de la sphère, et, dans une théorie des planètes, il exposait les notions établies chez les anciens et les corrections que les Arabes y avaient faites. Gérard de Sabionetta, confondu mal à propos, par M. Bossut, avec Gérard de Crémone, qui mourut en 1187, se livrait, du temps de l'empereur Frédéric II, à des travaux du même genre, mais en y mêlant, comme tous les astronomes de cet âge, des superstitions et des prédictions astrologiques. Ce travers contribuait à donner de la vogue aux écrits et aux discours du Florentin Guido Bonati, qui, vers 1260, jouissait d'une très-grande célébrité. Le goût de l'astrologie égarait alors les princes les plus zélés pour le progrès des sciences, tels qu'Ezzelino da Romano en Italie, Frédéric II en Allemagne, Alphonse X en Espagne. Toutefois Frédéric faisait traduire l'Almageste en latin et Alphonse rédiger les tables qui portent son nom. Entre les juifs, les chrétiens et les Arabes, concurremment employés

[1] [Cons. pour les travaux scientifiques des Arabes, Sédillot, *Prolégomènes d'Oloug Beg*, 1847-1853 ; *Histoire des Arabes*, 1854, p. 332 et suiv.]

à la rédaction de ces tables, on distinguait le juif Isaac Habensid-Hazan ; il y avait eu la plus grande part, et y avait d'abord mêlé, dit Bailly, des rêveries cabalistiques et des erreurs de calcul qui furent rectifiées sous le règne même d'Alphonse. On sait d'ailleurs que ce prince, en considérant la complication des cercles imaginés par Ptolémée et par les Arabes pour expliquer les mouvements des astres, disait que, s'il eût été appelé au conseil du Créateur, il lui aurait donné des avis plus raisonnables ; mot impie, ajoute Bailly, dont l'astronomie a depuis vengé la Divinité, en dévoilant la belle simplicité de la machine céleste. Mais ces détails ne tiennent à l'histoire littéraire de la France que par le fruit que les Français commençaient à tirer de ces travaux étrangers. Malheureusement c'étaient encore des Allemands, des Italiens, des Polonais, des Anglais, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Franco de Polonis, Robert Grosse-Tête, Sacro-Bosco, Roger Bacon, qui s'occupaient le plus en France d'études astronomiques. En parlant de ce qu'Albert a écrit sur la sphère et sur les astres, Bailly ne craint pas de traiter de compilations toutes les œuvres de ce laborieux auteur. Nous ne retrouvons plus parmi celles de saint Thomas le traité sur l'usage de l'astrologie, que lui attribuait Nicolas Triveth. Un livre, composé à Paris par Franco de Polonis, est resté manuscrit, et nous n'en connaissons que le titre : *Turketi tractatus qui di-*

citur horizon, sive de partibus instrumenti astronomici qui dicitur Turketus. Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, élève de l'université parisienne, a laissé des traités de la sphère et du calendrier; mais il est plus fameux par ses opinions théologiques et par les anathèmes que lança contre lui Innocent IV. La traduction latine de l'Almageste et les autres travaux des astronomes d'Espagne furent extrêmement utiles à Sacro-Bosco, qui fit en France ses traités du calendrier, de l'astrolabe et de la sphère. Ce dernier a eu longtemps une très-grande vogue; il a contribué, plus qu'aucun autre livre, à répandre les premières notions d'astronomie apparente, depuis le milieu du treizième siècle jusqu'au commencement du seizième. Il a été imprimé plusieurs fois, et le jésuite Clavius l'a commenté. On dut enfin à Roger Bacon non pas un meilleur ensemble des connaissances astronomiques, mais des observations judicieuses sur la réfraction et sur la grandeur apparente des corps célestes. Il s'aperçut d'ailleurs que les équinoxes et les solstices ne correspondaient plus aux jours qui leur étaient assignés dans l'année civile, et proposa au pape Clément IV une réforme du calendrier Julien, pareille à celle qu'opéra, trois cents ans plus tard, Grégoire XIII. Il s'en fallait pourtant que Bacon fût pleinement détrompé des illusions astrologiques; seulement il rejetait les prédictions particulières, et voulait qu'on s'en tînt aux prédictions générales, fondées, selon lui,

sur ce que, le corps humain étant affecté par les causes extérieures et soumis aux influences célestes, l'âme est sinon forcée, du moins portée, induite, excitée à certains actes qu'il devient ainsi possible, non de déterminer, mais de prévoir.

Le peu que les chroniqueurs nous apprennent des observations astronomiques de cette époque dénote beaucoup d'ignorance. Alberic parle des sauts qu'on crut voir faire au soleil en 1212, et de l'altération de la couleur de cet astre en des moments où il n'était point éclipsé. Guillaume le Breton, dans la Continuation de la Chronique de Rigord, rapporte, sous l'année 1222, l'apparition d'une comète à l'*occident*, et ajoute qu'elle présageait la mort de Philippe Auguste et l'affaiblissement du royaume. Il ne faut pas espérer de bien vives lumières des traités de cosmogonie, que versifiaient, vers ce même temps, Alexandre de Villedieu, en latin, et Gautier de Metz, en français. L'éclipse de soleil du 29 septembre 1241 fut observée ; Mencon, abbé de l'ordre de Prémontré, en parle et paraît même en connaître la cause naturelle ; mais il ne veut pourtant pas renoncer à la considérer comme un prodige ; il pense qu'elle a fort bien pu pronostiquer la mort du pape Grégoire IX ; c'est au reste un point qu'il n'ose pas décider, il en abandonne à Dieu le jugement suprême. Il est dit dans un livre en langue provençale que le soleil passe la nuit à éclairer tantôt le purgatoire et tantôt

la mer ; que la terre est soutenue par l'eau, l'eau par les pierres, les pierres par les quatre évangélistes, et ceux-ci par le feu spirituel, image des anges et figure des archanges. Quoiqu'un peu moins déraisonnables, des cosmologies latines, composées sous Philippe le Hardi, comparent l'univers à un œuf ; la terre est le jaune ; l'eau, le blanc, et l'air, la pellicule ; le tout est enveloppé par le feu qui tient lieu de coque. Une opinion plus remarquable, qui acquérait alors beaucoup de partisans, était celle d'une période de trente-six mille ans, au bout de laquelle tous les corps célestes se retrouvaient dans leurs situations primitives, pour recommencer le cours de leurs révolutions et ramener la même suite de phénomènes naturels. En réfutant ce système, Humbert de Romans en fait sentir les conséquences ; il s'ensuivrait, dit-il, qu'il serait permis de supposer que le monde a déjà duré plusieurs fois trente-six mille ans, ce qui est contraire à la foi. Mais ces hypothèses téméraires faisaient bien moins de progrès que les doctrines astrologiques. L'astrologie n'était pas seulement une superstition du peuple ; elle occupait les plus éminents personnages ; nous en avons déjà nommé plusieurs, auxquels nous n'ajouterons ici que Berald de Baux, et Talleyrand de Périgord. Ce dernier, qui fut évêque d'Auxerre, était auteur d'une *Fleur des planètes*, et engoué jusqu'à la démence de la manie des horoscopes. L'autre, gentilhomme et poëte

provençal, devint tout à fait fou quand il eut découvert une traduction espagnole ou catalane du jugement des astres, ouvrage arabe d'Albohazen-Hali.

XVII

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Entre les sciences physiques et mathématiques, l'astronomie est celle qui peut le plus immédiatement éclairer et diriger les deux genres de connaissances, qui servent de préliminaires à l'histoire : la géographie et la chronologie. Une première observation à faire ici sur toutes les études historiques, c'est qu'elles entraient à peine dans le système d'enseignement ; on n'en découvre presque aucune trace dans les écoles du treizième siècle, surtout en France ; et nous pourrions ajouter que presque jusqu'à nos jours, du moins jusque vers l'an 1700, elles y ont été fort peu cultivées, quoiqu'elles soient en elles-mêmes plus accessibles et plus utiles que beaucoup d'autres. Cependant, ce qui se répandit de notions mathématiques avant l'année 1300, le cours des événements publics et certains travaux particuliers, contribuèrent à étendre la connaissance du globe et à perpétuer l'étude des temps et des faits.

Les Arabes ont encore été, pour la géographie, les premiers maîtres des Européens de cet âge[1]. Abul-

[1] [Voyez Lelewel, *Géographie du moyen âge*, 1850-1857, et la *No-*

féda qui mourut en 1332, après avoir rendu à cette science les plus importants services, et renouvelé surtout la géographie de l'Asie, Abulféda cite près de soixante géographes orientaux, dont plusieurs appartiennent au treizième siècle et se placent entre l'Édrisi qui, à la fin du précédent, décrivait la terre, et Nassir-Eddin qui, vers l'an 1260, composait une table qui est restée célèbre. On doit distinguer particulièrement dans cet intervalle la *Perle merveilleuse* d'Ibn-al-Ouardi, livre de géographie physique, composé en 1232 et où abondent des détails d'histoire naturelle sur l'Afrique, l'Arabie et la Syrie. En un mot, c'est par les Orientaux que les connaissances géographiques des Grecs, et singulièrement de Ptolémée, si altérées dans les écrits de Dicuil et de l'Anonyme de Ravennes, ont été transmises aux peuples de l'Occident. En France, jusqu'à la mort de Philippe Auguste, la plupart des hommes de lettres se figuraient que la terre était carrée, quoique Alain de Lille l'eût déclarée ronde. Pour nous, disait Gervais de Tilbury, nous plaçons le monde carré au milieu des mers. Plusieurs ne distinguaient que deux parties de la terre, l'Asie, et l'Europe dans laquelle ils renfermaient l'Afrique. D'ailleurs on composait fort peu de manuels de géographie, les écoles n'en faisant pas usage. Nous ne connaissons que par la men-

tice de cet ouvrage, donnée par M. Sédillot dans le *Bulletin de la Société de géographie*, 1851, t. II, p. 32.]

tion qu'en fait Albéric de Trois-Fontaines, le traité *de Mundi regionibus*, composé par Guy de Bazoche, qui mourut, en 1203, chantre de l'église de Châlons-sur-Marne. Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, ne possédait, dans une bibliothèque qui passait pour riche, qu'un seul livre de géographie, savoir le *Cosmographe* de Bernard Silvester. Mais nous avons déjà nommé, et nous retrouverons parmi les poëtes, Gautier de Metz qui, en 1245, traçait en vers français l'image du monde. C'est un amas de descriptions plus ou moins merveilleuses ; il y est question de l'île de Méroès, qui a six mois de jour et six mois de nuit ; de l'île perdue, que retrouva saint Brendam, et de l'Irlande où l'auteur ne manque pas de placer le purgatoire de saint Patrice. Bernard Guidonis, qui vécut plus tard sous le règne de Philippe le Bel, se trompe grossièrement, même en décrivant les Gaules. La Chronique de saint Marien d'Auxerre, ouvrage d'un religieux de l'ordre de Prémontré, commence par une description des trois parties du globe ; on y voit, au centre de l'Asie, le paradis terrestre, d'où jaillissent les quatre grands fleuves, le Nil, le Gange, le Tigre et l'Euphrate qui, après être rentrés sous terre, en ressortent sur d'autres points. On parcourt la Judée, la Syrie, la Scythie, l'Arménie, l'Égypte ; où l'Égypte finit, l'Afrique apparaît, mais l'auteur n'en connaît que les côtes septentrionales. Il parle ensuite de

l'Italie, de l'Espagne, de la France et des rois de ce dernier pays jusqu'à l'*éloquent et docte* Philippe Auguste. Il place l'Hibernie entre l'Espagne et la Bretagne, et termine l'Europe au nord par la grande île Scanzia. Cet abrégé peut donner une idée de l'état des études géographiques en ce siècle; mais ce serait bien plutôt encore dans l'ouvrage de Vincent de Beauvais qu'il conviendrait de chercher le tableau des contrées terrestres alors connues; non sans doute que ce tableau soit complet ni exact, il est par trop succinct, il représente mal la terre; mais il retrace fidèlement la géographie du moyen âge. Vincent s'applique et réussit à mettre en ordre les notions dispersées dans les *Origines* d'Isidore de Séville, et supplée, autant qu'il peut, à ce qu'elles ne contiennent pas. Il offre ainsi une nomenclature systématique des régions asiatiques, africaines, européennes, qu'il suppose avoir été distribuées entre les trois fils de Noé; il les divise et subdivise avec méthode, sans indiquer pourtant, d'une manière précise, les positions et les distances. On s'aperçoit, en le lisant, que les croisades ont fait un peu mieux connaître la Grèce, la Syrie, la Palestine; mais Vincent n'a point encore acquis une idée juste de la mer Baltique et des pays septentrionaux. Il suppose que l'Océan termine l'Europe vers le soixantième degré de latitude ou n'en sépare que des portions insulaires. Son contemporain Albert le Grand est mieux instruit sur ce point;

il représente la mer Baltique comme un grand golfe ou sinus que le continent environne. A la vérité, c'est le seul article remarquable dans les notices géographiques qu'Albert rassemble, en commentant les livres d'Aristote sur le monde et sur le ciel ; mais cet article est fort important, s'il est vrai qu'Albert soit le premier, comme l'assure Æneas Sylvius, qui ait bien connu ce golfe et les contrées qu'il limite.

Plusieurs savants modernes ont entrepris de débrouiller la géographie du moyen âge. C'est un travail que rendent fort difficile la barbarie, l'obscurité, l'incohérence des textes et des monuments. Il s'agit de rechercher ce qu'ont dit, ce qu'ont voulu dire des chroniqueurs et des légendaires qui, le plus souvent ne le savaient pas eux-mêmes; de saisir au milieu de tant de fictions, d'amphibologies et de méprises, des faits positifs et constants; de retrouver enfin dans ces ténèbres les hypothèses géographiques alors accréditées et le système que présentaient les points du globe connus ou nommés en ce temps-là. Le moindre embarras est d'établir la synonymie des mots tantôt latins, tantôt vulgaires, employés pour désigner les mêmes lieux; de reconnaître en Europe des établissements déguisés sous des noms empruntés de la Palestine, comme Béthanie, Josaphat, etc.; appellations que les cisterciens, les chartreux et d'autres religieux, se plaisaient à imposer à leurs monastères; ces difficultés, qui n'obscurcissent que certains détails, ne

sont ni les plus profondes ni les plus graves. Selon Danville, on divisait l'Europe en cinq parties, l'Espagne, l'Italie, la Bretagne, la France et la Germanie dans laquelle étaient comprises la Pologne et les autres nations slaves. Des chroniques esclavonnes, saxonnes, suédoises, danoises, découvertes ou publiées depuis Danville, ont étendu cette géographie du moyen âge à quelques autres contrées de l'Europe orientale et septentrionale; et l'on voit d'ailleurs, par les relations des croisés, qu'ils commençaient à visiter avec assez de curiosité, non-seulement l'Égypte et la Palestine, mais plusieurs autres portions des côtes africaines et asiatiques de la Méditerranée.

Les Génois, les Pisans, les Vénitiens, en général les Italiens étaient alors les plus hardis et les plus habiles navigateurs. C'était sur des navires italiens que les croisés français passaient en Orient et revenaient en Europe. Nous voyons saint Louis dépêcher, en 1249, des côtes de Saint-Jean-d'Acre, un petit bâtiment avec ordre de louer tout ce qu'on pourrait trouver de vaisseaux. Après 1261, les Génois, qui avaient contribué à rétablir les Grecs sur le trône de Constantinople, obtinrent plus de facilités pour leur commerce; et l'Égypte se rouvrit aux chrétiens. Les croisades avaient donné l'habitude et inspiré le goût des voyages lointains; ce goût, s'alliant au zèle apostolique, entraînait des religieux dans la Tartarie, dans l'Inde; et il en résulta plusieurs relations qui méritent d'occuper une

place dans l'histoire des progrès de la géographie.

Emon, abbé de Werum, au pays de Groningue, a rédigé une chronique qui, sous l'année 1217, et à l'occasion d'une croisade en Palestine, contient les détails et presque le journal du voyage entier, la description de toutes les contrées traversées par les croisés, depuis les Pays-Bas jusqu'à la terre sainte. De pareils détails se rencontrent dans la seconde partie des *Annales* de Roger de Hoveden. On avait aussi des mémoires particuliers sur l'Arménie, sur la Tartarie, sur les Indes, rédigés par divers voyageurs, par un nommé Marc, dont parle Jean d'Ypres, par des missionnaires de l'ordre de Saint-Dominique. Nous avons perdu le voyage d'André Lucimel, qui, en 1245, alla prêcher le christianisme chez les Mongols; mais les récits d'Ascelin, de Plancarpin, de Rubruquis et de Marco-Polo subsistent, et sont comptés au nombre des plus curieux monuments du siècle qui nous occupe. De ces personnages, les deux premiers étaient des moines mendiants, qu'Innocent IV envoya, en 1246 et 1247 vers les khans tartares et mongols pour les convertir. Ascelin, en cinquante-neuf jours, traversa la Syrie, la Mésopotamie, la Perse, et se rendit sur la rive orientale de la mer Caspienne; il n'a presque rien écrit sur les pays qu'il a traversés, et n'a même rendu qu'un compte assez succinct de son séjour chez les Mongols; voilà du moins à quoi se réduit pour nous sa relation qui ne nous est pas parvenue entière; ce

que nous en avons nous a été transmis par Vincent de Beauvais, qui le tenait de Simon de Saint-Quentin, compagnon d'Ascelin. Le voyage de Jean de Plano Carpini dura six mois, et il en existe deux récits, l'un complet, l'autre abrégé. Le premier contient des détails sur l'histoire et les mœurs des Mongols et de quelques autres peuples; on y peut recueillir aussi des renseignements géographiques et topographiques. Le voyageur traverse la Bohême, la Silésie, la Pologne, pour se rendre à Kiew; il donne aux quatre grands fleuves de la Russie les noms auparavant peu connus de Dnieper, Don, Jaïk et Volga. Après avoir passé par la Comanie, il visite le pays des Naymans, le Kitai noir ou Carakitai, et plusieurs peuplades du Caucase. C'est à Syra-Orda ou la Horde Dorée qu'il s'arrête; c'est là qu'il obtient du grand khan une audience dont il ne paraît pas que les résultats aient été bien mémorables.

Le bruit se répandait néanmoins que le grand khan des Mongols avait embrassé la religion chrétienne; à cette nouvelle, et par ordre de saint Louis, le cordelier Rubruquis ou Ruisbroeck partit en 1253, accompagné de trois jacobins et de quelques laïques, et se rendit en Tartarie. On a peine à retrouver, à reconnaître aujourd'hui quelques-uns des lieux dont il parle. Ce qu'il dit de l'anthropophagie des Comans et des Thibétains n'obtient plus aucune croyance, et ce n'est pas la seule fable qu'il rapporte sur la foi d'autrui. De

lui-même, et quand il raconte ce qu'il a vu, il est véridique, et pour l'ordinaire instructif, même intéressant. Sa relation renferme des particularités curieuses sur les usages des Tartares. Il nous apprend que le khan reconnaissait l'unité de Dieu et méprisait les disputes théologiques; que le luxe s'introduisait déjà sous les tentes de feutre que les Tartares habitaient; que parmi les ouvriers chinois, persans, européens, dont ils mettaient l'industrie à contribution, il rencontra un orfévre de Paris nommé Guillaume Boucher qui avait fourni au khan une quantité considérable de lingots et fabriqué un arbre d'argent soutenu par quatre lions du même métal. Comme Plancarpin, Rubruquis fait mention du Prêtre-Jean, de ce prétendu royaume chrétien établi au centre de l'Asie, et transporté plus tard en Afrique, énigme historique sur laquelle on a proposé beaucoup de conjectures qui ne sont pas encore éclaircies. Du reste, Rubruquis donne des détails sur la ville de Caracorum, sur les mœurs, la religion, la langue et l'alphabet des Igours; il recueille, chez les Mongols ce qu'ils savent du Cathai, qu'il regarde comme le pays des Sérès; c'est la Chine septentrionale. Ce voyageur a longtemps servi de guide à ceux qui voulaient visiter ou connaître ces contrées lointaines. Il est le premier, au moyen âge, qui ait représenté la mer Caspienne comme un grand lac isolé; on croyait, quoi qu'en eût dit Hérodote, qu'elle s'unissait à la mer du Nord, et l'idée plus juste que

Rubruquis en fit prendre est, à cette époque, l'un des plus importants progrès de la géographie.

Il serait permis de considérer comme une production du treizième siècle une histoire des pays orientaux, par Haiton, prince de Gorigos en Cilicie, parent du roi d'Arménie, et qui devint supérieur d'une abbaye de l'ordre de Prémontré à Poitiers. Cette histoire, si l'on s'en rapporte aux intitulés, fut d'abord écrite en français, sous la dictée d'Haiton lui-même, par Nicolas Faulcon, de Poitiers, qui, en 1307, la traduisit en latin. Nous n'avons plus que cette traduction latine et une version française faite sur ce latin; le premier texte français est perdu, et il n'y a pas grand dommage, s'il ne contenait, comme les versions, que des considérations sur la justice et sur l'utilité des croisades, sur le lieu où reposa l'arche de Noé après le déluge, sur les hommes et les femmes qui, au temps de l'auteur, descendaient en droite ligne de chacun des trois rois mages. La meilleure et la plus célèbre des relations de ce genre et de ce siècle est celle où le Vénitien Marco-Polo rend compte des voyages de son père, de son oncle et des siens propres. Si l'on peut lui reprocher, comme à bien d'autres voyageurs, des exagérations, des méprises, des noms estropiés, des positions mal déterminées, il est tellement exact sur un grand nombre de points importants, que les recherches de ses successeurs n'ont souvent fait que confirmer les résultats des siennes; il a créé

la géographie moderne de l'Asie; son livre, l'un des premiers essais de la prose italienne, a été traduit en latin, et, depuis, dans presque toutes les langues, mais il est trop étranger à la littérature française, pour que nous ayons le droit de nous y arrêter plus longtemps, et nous ne devons plus ajouter ici que des observations générales sur les voyageurs du moyen âge. Nous dirons donc que le plus souvent ils parcouraient péniblement et périlleusement de vastes déserts, où ils ne trouvaient ni villes ni habitations fixes; qu'il leur fallait de nécessité s'associer à des hordes errantes; endurer, avec elles, la faim, la soif et les rigueurs des saisons; que, pleins de zèle, mais ignorants et crédules, la plupart des missionnaires de ce temps-là entreprenaient ces longs pèlerinages sans avoir recueilli les relations ni les remarques de leurs prédécesseurs, par conséquent sans aucun moyen d'en remplir les lacunes ni d'en vérifier les résultats; que, n'ayant pris sur les lieux même aucune note, ils écrivaient leurs récits de mémoire à leur retour, au risque de confondre les noms, les lieux, les peuples; de prendre même les continents pour des îles et les îles pour des portions de continent; qu'ils portaient rarement l'exactitude jusqu'à distinguer ce qu'ils avaient vu de leurs propres yeux de ce qu'ils avaient seulement ouï dire, sûrs de plaire toujours assez à leurs contemporains en leur offrant des narrations merveilleuses; qu'enfin les originaux de plusieurs de

ces relations sont perdus, en sorte que nous ne les connaissons que par des abrégés, des copies ou des versions plus ou moins infidèles. On peut conclure de ces diverses considérations que, malgré l'utilité de ces voyages, bien qu'ils aient contribué à rectifier et à étendre les notions géographiques, il faut s'attendre néanmoins à rencontrer dans les livres qui en rendent compte beaucoup d'articles obscurs, incomplets ou inexacts. Il s'est fait d'ailleurs, durant cet âge, des expéditions importantes dont il ne subsiste aucune relation circonstanciée : par exemple, Pierre d'Apono atteste, et Pétrarque répète après lui, que les Génois, cherchant une route aux Indes orientales à travers l'Océan, découvrirent, en 1291, les îles Canaries; et nous n'avons aucun détail sur cette découverte, que certains auteurs modernes croient plus ancienne.

On possédait quelques cartes informes de certaines parties du globe terrestre, et l'on continuait d'en tracer. Il y en avait même de deux espèces : les unes n'étaient que de simples copies de celles de Ptolémée; on insérait dans les autres les nouvelles contrées dont on avait reconnu ou conjecturé l'existence. L'Arabe Ouardi joignit une carte de ce second genre à son traité de géographie physique. Un dominicain, auteur des *Annales* de Calmar, en Suède, dit, en 1265, qu'il a décrit le monde sur douze morceaux de parchemin. Des monuments de cette nature et du même temps se conservent à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Paris, à

Parme, à Sienne, à Rome, et surtout à Venise. Des cartes, à la vérité bien grossières, accompagnent le poëme de Gautier de Metz, et l'abbé Lebeuf a fait connaître celle qui se trouve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et qu'il croit faite à la fin du treizième siècle ; elle est jointe à une chronique qui finit avec le règne de saint Louis; mais les proportions y sont si mal gardées, et les positions si fautives, qu'elle ne peut servir qu'à montrer quelle était alors l'imperfection des connaissances géographiques. Nous ne voyons d'ailleurs produire aucune carte dans les démêlés qui s'élevaient concernant les limites des diocèses ; les différends de cette espèce entre les évêques d'Auxerre et d'Autun, entre celui de Paris et ceux de Chartres et de Beauvais, furent terminés par arbitrages et d'après des traditions attestées par des vieillards; aucune sorte de renseignement géographique n'influa sur les décisions.

Quelques princes cependant et quelques auteurs commençaient à s'occuper de la description immédiate de certains pays européens. Le roi de Danemark, Waldemar II, fit dresser, en 1231, un cadastre ou tableau topographique de son royaume. On entreprit, en 1291, par ordre d'Édouard Ier, un tableau détaillé des possessions territoriales du clergé en Angleterre et dans le pays de Galles, tableau qui se conserve manuscrit à Oxford et dont il n'a été encore publié que des fragments. Mais on a imprimé les topogra-

phies de l'Irlande et de la principauté de Galles, rédigées par Giraud Rarry, ou Giraldus Cambrensis, qui mourut après 1220. La France ne fournit en ce siècle aucun travail, aucun essai de cette espèce. La géographie, purement civile, s'y réduisait à des notions inexactes, incomplètes et peu répandues; rien n'y avait pénétré de la géographie physique à peine ébauchée en Orient par Ouardi; ce qu'il y aurait eu de plus avancé, c'eût été la géographie astronomique, si l'on avait su appliquer au globe terrestre les idées exposées dans quelques traités de la sphère; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, la sphéricité de la terre était encore ignorée du vulgaire, et méconnue même par la plupart des hommes instruits.

XVIII

CHRONOLOGIE ET HISTOIRE.

Nous avons parlé du projet formé par Roger Bacon de rétablir la coïncidence du calendrier civil et de l'année solaire; c'est, relativement à la connaissance des temps, l'idée la plus mémorable qu'on ait conçue au treizième siècle. Les traités du calendrier ou du comput, composés par Sacro-Bosco, par Robert Grosse-Tête, par Arnauld de Villeneuve, perpétuaient la doctrine et les usages des siècles précédents. L'année commençait à Pâques dans la plupart des provinces

de France; à Noël néanmoins en Bourgogne, à Narbonne, à Foix, comme dans presque toute l'Italie; et au 25 mars à Cahors, à Rodez, à Tulle, ainsi qu'en Aragon, et en général en Espagne. Les actes où le 1er janvier est considéré comme le premier jour de l'an sont extrêmement rares. On en cite un d'Amiens en 1274. Quelquefois on ajoutait à la date par l'année les mots *avant Pâques* ou *après Pâques;* à défaut de ces additions et de l'indication du mois, on est souvent obligé de rapprocher certaines circonstances pour bien déterminer l'année dont il s'agit, c'est-à-dire pour établir une concordance précise entre les dates exprimées par les auteurs de ce siècle et notre manière actuelle de compter les années. Du reste, ils donnent ordinairement tous les renseignements nécessaires pour fixer avec exactitude la chronologie des faits contemporains qu'ils racontent.

A l'égard des faits antérieurs, ils ne font aucune recherche nouvelle, ne s'éclairent par aucun nouveau monument, et suivent sans examen, sans défiance, le système de périodes, d'époques et de dates qu'ils trouvent établi. Toutefois les tables alfonsines portent à 6934 ans la durée du monde entre la création et l'ère chrétienne; on sait qu'Eusèbe n'en suppose que 5200, et que, depuis, ce nombre a été réduit à 4004. Mais d'assigner à chaque fait le point précis qu'il doit occuper soit dans cet espace, soit dans les premiers siècles chrétiens, c'est une tâche que ne

s'imposent point les auteurs du treizième siècle ; ils n'ont corrigé aucun des anachronismes de leurs devanciers, et n'ont laissé sur l'histoire ancienne aucun travail qui soit recommandable par l'exactitude ou par l'élégance. C'est le jugement que porte Tiraboschi de ceux mêmes qui écrivaient alors en Italie, où toutes les études profanes avaient fait plus de progrès qu'ailleurs ; quand ils parlent des temps anciens, dit-il, telle est leur confiance dans les traditions les plus absurdes, qu'ils ne veulent pas nous permettre d'en douter ; et le style de leurs chroniques est si barbare, qu'on n'en pourrait pas souffrir la lecture, si l'on ne cherchait à s'amuser d'une crédulité si naïve. Ils n'avaient à leur disposition qu'un fort petit nombre de livres ; Ricobalde de Ferrare, l'un des plus habiles d'entre eux, puise dans Tite-Live, Eutrope, Paul Diacre, Paul Orose, Rufin, Prosper d'Aquitaine, saint Isidore, et dans la version latine d'Eusèbe ; il ne connaît ni les anciens historiens grecs ni la plupart des latins ; comment saurait-il donc reconnaître les faits et en établir la succession ? Selon Tiraboschi, cette simplicité avec laquelle les chroniqueurs du moyen âge recueillent des fictions antiques est un gage de leur sincérité, une raison d'ajouter foi à leurs récits quand il s'agit d'événements dont ils ont été les témoins. Nous penserions au contraire que l'enthousiasme qui altérait leur raison pouvait aussi fasciner leurs yeux et que des hommes si enclins à croire de vieux prodiges n'étaient que

trop capables d'en imaginer et même d'en voir de récents. Quoi qu'il en soit, nous donnerons dans la suite une attention particulière aux écrivains du treizième siècle qui ont rédigé des histoires de leurs temps, et dès ce moment nous allons indiquer ceux qui ont conservé le plus de renommée.

Le premier dans l'ordre des temps où ils ont vécu est Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne. Deux circonstances recommandent son Histoire de la conquête de Constantinople par les Français en 1204. D'une part, il raconte ce qu'il a vu, une expédition à laquelle il a eu part, et il en retrace les détails, sinon, dit Ducange, avec une élégance exquise, du moins avec toute la fidélité qu'on peut exiger d'un historien. D'autre part, il écrit en français, et son livre est un des anciens monuments de notre langage. Toutefois, étant Champenois et nourri en la cour du comte de Champagne, on peut croire, ainsi que l'a remarqué Pasquier, qu'il a écrit, *non en naïf françois, mais en ramage de son pays.* Pour jeter d'avance quelque jour sur ce que nous aurons bientôt à dire du langage vulgaire de ce temps, nous transcrirons ici les premières lignes de Villehardouin. « Sçachiez que mille cent quatre-vingts et dix-huict ans après l'incarnation de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, al temps Innocent III, apostoille de Rome, et Philippe, roy de France, et Richard, roy d'Angleterre, et un sainct homme en France, qui ot nom

Folque de Nuilly, cil Nuilliz sy est entre Laigny-sor-Marne et Paris; et il ere prêtre et tenoit la paroiche de la ville : et cil Folque dont je vous dy, commença au parler de Diex par France et par les autres terres, et entre nostre sire fist mains miracles par luy. Sçachiez que la renommée de cel sainct homme alla tant qu'elle vint à l'apostoille de Rome, Innocent III, et l'apostoille envoya un sien cardinal, maistre Perron de Chappes Croisie, et manda par luy le pardon tel comme vous diray. Tuit cil qui se croiseroient et feroient le service Deu un an en lost, seroient quittes de tous les péchés qu'ils avoient faits. Parce que cil pardon fut issy grand, si s'en esmeurent mult li cuers des gens, et mult s'en croissièrent, por ce le pardon ere si grand. »

D'autres travaux historiques consacrés à un seul canton, à une principauté, à certaines familles, éclairent assez vivement différents points de l'histoire. Telles sont la chronique des comtes d'Ardres et de Guisnes, depuis l'an 800 jusqu'à 1200, composée par Lambert d'Ardres; et celle du monastère d'Andres, rédigée peu d'années après par l'abbé Guillaume, et dans laquelle il est encore question des comtes de Guines, ainsi que de ceux de Boulogne et de Flandre. Malheureusement ces annales particulières portent souvent l'empreinte ou de la flatterie ou d'une crédulité excessive. Nous voyons, par exemple, dans Lambert d'Ardres, que le comte de Guines, Arnold, donnait

une pleine croyance aux fables de Roland et d'Olivier. Il convient de se défier encore plus des récits qui concernent les sectes religieuses, surtout de ce qu'a écrit sur les Albigeois, ou plutôt contre eux, Pierre de Vaux-Sernay, quoiqu'il fasse d'ailleurs une relation fort détaillée des guerres et des persécutions qu'ils eurent à soutenir de 1209 à 1218. L'histoire des Albigeois, alors appelés Albijots, fut racontée avec plus de modération et de fidélité par Guillaume de Puy-Laurent, auteur dont la latinité est bien aussi barbare que celle de Pierre de Vaux-Sernay, mais qui nous instruit mieux qu'aucun autre de ce qui s'est passé en Languedoc entre les années 1170 et 1245.

Pour parler d'histoires moins particulières, nous avons à nommer Rigord, moine de Saint-Denis et médecin, qui prend le titre de chronographe ou historiographe du roi, à la tête de l'ouvrage où il a recueilli les principaux événements des vingt-huit premières années du règne de Philippe Auguste; bien qu'il y ait mêlé, selon l'esprit du temps, beaucoup de visions et de prodiges, cette chronique est recommandable par l'exactitude des dates autant que par l'importance des faits. Elle a été continuée jusqu'en 1223, par Guillaume le Breton, écrivain plus connu par un ouvrage en vers, intitulé la *Philippide*, poëme historique qui embrasse, en douze livres, tout le règne de Philippe II, et qui méritera une mention moins succincte quand nous traiterons des productions poé-

tiques de cette époque. En commençant son livre en prose, c'est-à-dire, sa continuation des annales de Rigord, Guillaume le Breton prétend exposer l'origine des Francs, et, selon la fiction alors accréditée, il les fait descendre de Francion, fils d'Hector; il est persuadé que la ville de Tours doit son nom à Turnus, dont le corps reposait sous une pyramide voisine de cette ville. Gervais de Cantorbéry rapporte des fables du même genre, et appartient d'ailleurs à l'Angleterre; nous le citons néanmoins parce qu'il a particulièrement rassemblé les traditions relatives à l'histoire ancienne de la Normandie. Matthieu Paris, autre Anglais, est un auteur plus remarquable; son histoire, quelquefois satirique, est souvent instructive; elle contient ce qui s'est passé dans la Grande-Bretagne depuis l'an 1066, époque de l'arrivée de Guillaume le Conquérant, jusqu'en 1250. Le surnom de *Parisius* ou *Parisiensis* a fait placer Matthieu dans des catalogues d'auteurs français; mais il est tout à fait étranger aux annales de notre littérature.

Une seconde liste d'historiens véritablement français du treizième siècle s'ouvre par le nom de Jacques de Vitry, qui s'est principalement occupé des affaires orientales. Son deuxième livre, qui traite de l'Occident, n'est pas d'un grand intérêt, et l'on a douté de l'authenticité du troisième, qui nous ramène en Orient; nous aurons à discuter si Jacques de Vitry est véritablement l'auteur de ce dernier livre. Le pre-

mier remonte à Mahomet ; c'est un recueil précieux des connaissances acquises par les Européens durant les croisades sur ce qui s'était passé auparavant chez les Orientaux. Plusieurs articles relatifs à ces expéditions sont à distinguer dans la chronique de Senones, écrite par Richer, moine de cette abbaye. C'est lui qui raconte le premier que saint Louis avait résolu de se faire dominicain, et aurait accompli ce projet, si sa femme y avait consenti. Ce livre contient beaucoup d'autres particularités, et surtout une des relations les plus détaillées de la bataille de Bouvines ; mais la partie de ces annales qui s'applique à des temps antérieurs à la vie de l'auteur, depuis 720 jusqu'en 1180, n'est à peu près d'aucune utilité ; ce n'est qu'un monument de plus de la crédulité et du mauvais goût de cet âge. Richer entremêle de fictions l'histoire même de son temps ; il rapporte une apparition de saint Denis à Philippe Auguste. Une chronique plus considérable porte le nom d'Albéric de Trois-Fontaines ; elle commence à la création et se termine en 1240. On la peut considérer comme un recueil d'extraits de la plupart des chroniqueurs précédents, tels que Sigebert, Luitprand, Anselme de Gemblours, Othon de Frisingue, Guy de Basoches, Hélinand, Guillaume de Malmesbury, Baudry, évêque de Dôle, et même le prétendu Turpin, archevêque de Reims. Il nous restera des difficultés à éclaircir sur le véritable auteur de cette

compilation ; mais nous pouvons toujours la désigner comme une des plus utiles à consulter sur ce qui concerne la France et les croisades. A bien des égards on pourrait dire que la meilleure des histoires universelles composées au moyen âge est celle qui, sous le nom de *Miroir historial*, forme une des quatre parties du grand ouvrage de Vincent de Beauvais, c'est aussi un tissu d'extraits ; mais le fond en est plus riche, les formes en sont moins arides. On y rencontre de nombreux fragments de livres perdus, et l'on y peut envisager, beaucoup mieux qu'ailleurs, l'ensemble et l'enchaînement de tout ce qui existait au treizième siècle de connaissances historiques. Elles étaient puisées à des sources si diverses et si défectueuses, si mélangées, et, en quelque sorte, si intermittentes, que nous ne devons pas être étonnés de trouver les récits de Vincent parsemés de contes et d'anachronismes. La plupart des monuments antiques lui étaient inconnus, et l'art de rapprocher ceux dont il pouvait disposer lui manquait davantage encore. Il savait mieux recueillir qu'apprécier les traditions, les relations, les témoignages ; et tel était le goût de ses contemporains et le sien propre, qu'il eût cru faire un ouvrage incomplet et décoloré, s'il ne l'eût enrichi de toutes les merveilles dont brillaient les légendes et les chroniques fabuleuses. Du reste, il n'est point à confondre dans la foule des compilateurs de cet âge ; l'étendue de son plan et

la clarté de son style l'en distinguent. Un de ses contemporains, Philippe Mouskes, a écrit l'histoire de France en vers français, et n'a réellement mérité de place que parmi les poëtes ou les romanciers ; après avoir raconté l'enlèvement d'Hélène et le siége de Troie, il suit dans les Gaules ce Francion ou Francus, fils d'Hector, duquel il fallait absolument que les Francs descendissent, se met ensuite à rimer tous les autres contes imaginés sur Pharamond, sur Pépin, sur la reine Berthe, sur Charlemagne et ses chevaliers, et n'est plus enfin qu'un fastidieux versificateur, lorsqu'à défaut de fables inventées par ses devanciers il est réduit à rapporter des faits et à traduire des chroniques arides.

Deux autres historiens, Guillaume de Nangis et Joinville, n'ont terminé leur carrière que sous les successeurs de Philippe III. Religieux de Saint-Denis, Guillaume de Nangis est auteur d'une grande chronique depuis Adam jusqu'à la fin du treizième siècle; mais on n'en a publié que la dernière partie, celle qui commence à l'an 1113, attendu que ce qui précède n'est guère qu'une copie de Sigebert. On peut même dire que jusqu'à l'avénement de saint Louis presque tout est puisé dans les chroniques antérieures. Le tableau des règnes de Louis IX et de Philippe III aurait plus d'intérêt dans cette chronique si Guillaume n'avait, dans ses autres écrits, traité plus amplement cette matière. Nous avons de lui, en latin, des

vies de saint Louis et de Philippe le Hardi, qu'il faut compter au nombre des monuments originaux de l'histoire de ces deux règnes. Il n'a toutefois rédigé la première qu'en profitant des travaux de deux autres historiens contemporains, Gilon de Reims, son confrère à Saint-Denis, et Godefroy de Beaulieu, frère prêcheur, qui avait été durant vingt ans le confesseur de Louis IX. L'ouvrage de ce dominicain nous est resté; celui de Gilon n'avait point été achevé et ne subsiste que dans le livre de Guillaume de Nangis, qui, sans doute, copie les relations et les expressions de Gilon, comme nous voyons qu'il transcrit celles de Godefroy de Beaulieu. Il n'en résulte, à vrai dire, qu'un ouvrage dénué d'élégance et souvent aussi de clarté, mais où l'on distingue des articles fort instructifs et fort exacts, particulièrement ceux qui ont pour objet la guerre de Simon de Montfort contre le roi d'Angleterre. La vie de Philippe III appartient plus en propre à Guillaume de Nangis. Il y parle de ce qui a frappé ses yeux, de ce qu'il sait immédiatement; ses liaisons intimes avec les personnes qui prenaient alors le plus de part aux affaires du royaume l'avaient mis à portée d'en connaître et d'en éclaircir les détails. A l'égard des faits anciens, il est aussi crédule qu'aucun des historiens que nous avons nommés avant lui; il l'est à tel point, qu'il ne doute pas que Jean des Temps n'ait vécu depuis Charlemagne jusqu'à l'an 1139, c'est-à-dire, au moins trois cent vingt-cinq ans.

Guillaume de Nangis avait traduit lui-même en français au moins une partie de ses propres ouvrages; cette version est restée manuscrite. Pour Joinville, il n'a écrit qu'en langue vulgaire, et il est le plus renommé des historiens de saint Louis; mais il pourrait n'être point compris parmi les auteurs du treizième siècle, puisque, selon toute apparence, il n'a entrepris ses mémoires qu'au commencement du quatorzième, et n'est mort qu'en 1317. Toutefois il a vu de si près le héros qu'il célèbre et les faits qu'il raconte, que nous ne pouvons nous dispenser de faire ici mention de son livre, ne fût-ce que pour rendre hommage à la franchise et à la naïveté qui le caractérisent. Cette histoire est devenue beaucoup plus précieuse aux hommes de lettres depuis qu'on en a publié le véritable texte ou une copie moins altérée. Elle était du nombre de celles qu'on avait vues, dit Pasquier, « diversifiées en autant de langages, comme il y avait eu diversité de temps; car les copistes copiaient les bons livres, non selon la naïve langue de l'auteur, ains selon la leur. » On n'a imprimé au seizième et au dix-septième siècle que des versions de Joinville composées à différentes époques; et ce n'est que depuis 1761 qu'il est permis de rechercher dans son livre quel était, au temps de Philippe IV et de ses fils, l'état de la langue et de la prose françaises. C'est en même temps un monument historique de la plus haute importance, où abondent les détails et sur la

vie privée de saint Louis, et sur ses expéditions en Orient. La vie de ce prince a été aussi écrite en français par le confesseur de la reine Marguerite, son épouse.

L'abbé Lebeuf a fait connaître une chronique anonyme en vers français, qui s'étend de l'an 1214 à l'an 1296, époque qui semble être celle où fut composé ce poëme bien aride et bien barbare. Il doit d'autant moins nous arrêter ici, que nous serons obligés d'y revenir dans l'article que nous consacrerons bientôt aux poëtes ou aux versificateurs. Disons seulement que les dates n'y sont pas toujours bien exactes, et que les détails historiques y sont à peine indiqués. Un corps d'ouvrage d'une tout autre importance est désigné par le nom de grandes chroniques de France, ou chroniques de Saint-Denis. Dès le temps de Charlemagne, on trouve les religieux de ce monastère occupés de travaux historiques, et ils n'avaient pas discontinué de s'y livrer, quand Suger conçut la pensée de former un recueil méthodique où toutes les chroniques rédigées avant le douzième siècle fussent enchaînées, fondues en un seul corps, et continuées par l'histoire de chaque nouveau règne. Les textes originaux qui se rassemblaient ainsi étaient en latin, jusque vers 1270, époque, où, pour en étendre l'usage, on s'avisa de les traduire en français. C'est à cette version modifiée et prolongée dans le cours des deux siècles suivants que s'appliquent les noms de chroni-

ques de Saint-Denis ou de grandes chroniques de France. En ce qui concerne les règnes de Philippe Auguste, de Louis VIII, Louis IX et Philippe le Hardi, les chroniques françaises de Saint-Denis ne sont, à peu près, que des traductions de livres que nous avons déjà indiqués, principalement de ceux de Rigord, de Guillaume le Breton et de Guillaume de Nangis; et ce dernier paraît avoir été le traducteur non-seulement de ses propres écrits, mais aussi de ceux de quelques-uns de ses devanciers. Voilà comment s'est formée une collection qui a servi de premier fond à toutes les histoires de France composées par des auteurs modernes depuis la fin du quinzième siècle. Sans doute, elle a introduit dans nos annales un grand nombre de fables puériles, ainsi que le père le Long l'a remarqué; mais elle n'en est pas moins un dépôt précieux d'anciennes traditions et de relations originales. Longtemps les connaissances historiques ne se sont perpétuées que par des transcriptions et des continuations de ce recueil; et le soin même qu'on prenait en le copiant, d'en renouveler le langage, ce soin dont nous nous plaignons aujourd'hui parce qu'il nous rend plus difficiles les recherches relatives au premier état de notre langue, avait pour but et pour effet de rendre plus accessibles, à chaque époque, les sources primitives de ce genre d'instruction.

Nous ne pouvons faire ici qu'une mention générale

d'une classe d'opuscules historiques, qui s'est fort multipliée durant le treizième siècle, quoique un peu moins peut-être que dans le cours du précédent : ce sont les légendes ou vies de saints et de saintes. On sent bien qu'elles ont dû se remplir, se surcharger de prodiges, étant composées dans un siècle qui a produit la plus énorme compilation d'histoires miraculeuses, la *Légende dorée* de Jacques de Vorages. Le succès rapide de ce recueil pourrait sembler miraculeux lui-même, si l'on ne s'était pas formé une idée de l'enthousiasme religieux, de la piété naïve et de l'ignorance extrême de ce temps-là. L'esprit humain trouvait alors des charmes dans ces fictions édifiantes dont il ne sent plus aujourd'hui que la grossière absurdité, mais dont il avait peut-être besoin pour se ranimer, s'exalter, et se rendre par degrés capable de productions plus heureuses et de plus véritables études. Parmi les biographes ou légendaires particuliers, Thomas de Cantimpré est un de ceux que l'on distingue : ce n'est pas que les fables qu'il débite soient ingénieuses, ni qu'il les ait imaginées; il ne fait que les transmettre, mais il nous montre sur quelle aveugle crédulité avaient pu compter les inventeurs. On commençait néanmoins à soumettre à quelque critique certains monuments historiques. Les cisterciens s'étaient aperçus qu'il y avait des falsificateurs de sceaux et de chartes; on songeait à punir les auteurs de ces fraudes au moins lorsqu'elles n'étaient

pas pieuses; et le pape Innocent III concourut avec Philippe Auguste à établir des règles pour reconnaître les vrais et les faux titres. Par ces moyens, de prétendues lettres du saint-siége en faveur d'un curé de Lachy, une bulle produite par des moines du diocèse de Metz, des lettres frauduleusement munies du nom et du sceau de Gervais, abbé général de Prémontré, furent déclarées fausses. L'abbé Lebeuf, de qui nous empruntons ces derniers détails, ajoute qu'on devint encore plus clairvoyant sous le règne de saint Louis, et qu'on réprima divers quêteurs qui se répandaient dans le royaume, s'accréditant d'autorisations et d'indulgences mensongères. Les auteurs du nouveau traité de diplomatique ont donné sur ce point de plus amples éclaircissements que nous nous abstenons de recueillir, parce que nous n'en saurions tirer la preuve d'un véritable progrès de la critique historique proprement dite pendant le treizième siècle. Il ne s'agissait que de précautions un peu plus rigoureuses qu'auparavant contre des surprises particulières, tandis que de faux titres, d'une toute autre importance, puisqu'ils décidaient du sort des empires, conservaient leur fatale autorité. On ne s'appliquait sérieusement à aucune recherche des choses anciennes, même en réduisant ce terme à ce qui n'avait que deux ou trois cents ans de date. Il est à remarquer pourtant qu'en 1199, on avait, s'il faut en croire Rigord, trouvé dans une terre du Limousin un monument

d'or massif représentant un empereur assis avec sa femme et ses enfants. Quel était cet empereur? Quelles formes offrait ce monument? C'est de quoi l'historien ne songe point à s'enquérir. Il raconte seulement que Richard, roi d'Angleterre, impatient de s'emparer de ce trésor, à titre de suzerain, assiégea le château du vicomte de Limoges, et y perdit la vie; aucune description, aucune conjecture n'est jointe à ce récit. En 1290, des ouvriers qui creusaient les fondements d'un édifice découvrirent à Seaux en Gatinois, près de Château-Landon, un vase rempli de petites médailles. Ces pièces furent partagées par poids égaux et sans égard à la matière, entre le prévôt de Château-Landon et l'abbaye de Saint-Maur des Fossés. Le procès-verbal qui fut dressé de cette découverte et de ce partage suffirait pour prouver que ces médailles n'excitaient, comme monument antique, aucune sorte de curiosité. Il y a lieu de conjecturer qu'elles étaient de cuivre; il en circulait quelques-unes de ce métal alors appelé *mahon*. Les médailles de cuivre ou de bronze sont nommées *quacuels* dans un fragment de poésie française du temps de saint Louis, conservé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève et cité par l'abbé Lebeuf.

Il n'y a donc pas lieu de se former une bien haute idée des connaissances et des travaux historiques du treizième siècle. Reproduire ou même transcrire, à peu près sans examen et sans discernement, les chro-

niques universelles rédigées dans les âges précédents, les continuer par un simple enregistrement chronologique des faits contemporains, ou par des récits qui d'ordinaire ne prennent de développements qu'en se surchargeant de détails merveilleux, inexacts, plus ou moins suspects ; dépouiller l'histoire des ornements qui lui conviennent, et que la vérité souffre ou appelle, c'est-à-dire de ceux dont jadis l'avait embellie l'art d'écrire : telles étaient les habitudes des chroniqueurs. Nous n'excepterions que Villehardouin, guerrier expérimenté ; Joinville, dont la simplicité naïve est une sorte de talent; et avec eux, s'il le faut, Rigord, Jacques de Vitry, Vincent de Beauvais, Guillaume de Nangis, qui sont quelquefois, sinon des historiens, du moins des annalistes instructifs, des témoins recommandables qu'il est à propos d'entendre. Nous n'ajoutons point Guillaume le Breton, que nous retrouverons mieux placé parmi les poëtes. Mais, si l'on n'oublie pas que les connaissances historiques n'entraient point alors dans l'enseignement public, et qu'elles étaient fort peu encouragées, on saura gré aux écrivains plus laborieux qu'habiles, dont les efforts particuliers nous les ont transmises, et les ont empêchées de s'interrompre.

Il nous reste à esquisser le tableau des genres d'études auxquels s'applique plus particulièrement le nom de belles-lettres : nous y comprendrons la grammaire, la connaissance des langues anciennes, l'état

de la langue vulgaire, l'éloquence ou plus généralement l'art d'écrire en prose, la versification enfin et la poésie.

XIX

GRAMMAIRE, ÉTUDE ET USAGE DES LANGUES ANCIENNES.

Nous avons vu Roger Bacon rechercher, dans la troisième partie de son *Opus Majus*, les rapports du langage avec la pensée, et même l'influence que les langues, selon leurs différents caractères, peuvent exercer sur les opinions des peuples. Il n'est pas étonnant que ce grand homme se soit élevé à des idées de grammaire universelle; car il avait cultivé les deux genres d'études qui aboutissent à celui-là. D'une part, il s'était livré à de profondes méditations philosophiques, remontant aux sources de toutes les notions humaines, simples ou complexes, fixes ou variables, vraies ou erronées; de l'autre, il savait plusieurs langues anciennes, avait lu un très-grand nombre de livres arabes, hébreux, grecs, latins, et acquis ainsi la faculté de comparer les vocabulaires, les syntaxes, les formes variées et les divers mouvements du discours. Nul n'aurait été plus propre que lui à donner une forte impulsion et une direction heureuse aux études grammaticales; aucun des grammairiens de profession, ses contemporains, n'avait assurément des conceptions si hautes ni si étendues. Il est vrai qu'en

Italie l'école de Bologne fournirait une longue liste de professeurs de grammaire, entre lesquels Tiraboschi veut qu'on distingue Buon-Compagno jusqu'en 1221, et dans le reste du siècle, Buono de Lucques, Gérard d'Amandola, Bertolluccio, Bena, Bonaccio de Bergame, et Galeotto ou Guidotto. Ils avaient pour émules Arsegnino à Padoue, Gualtero à Naples, l'évêque de Ferrare, Uguccione, auteur d'un dictionnaire longtemps fameux, et le Génois Balbi, autre lexicographe, encore plus renommé. Mais il faut avouer que tout cet enseignement et tous ces travaux n'avaient pour objet que la langue latine, et ne tendaient point du tout à la rétablir dans son antique pureté. En France, c'était aussi à l'étude du latin qu'on donnait le nom de grammaire, et, quoique ce latin ne fût guère que celui de l'Église, il paraît que les ecclésiastiques mêmes, tant séculiers que réguliers, négligeaient souvent cette étude, puisque plusieurs conciles s'en plaignent. Celui de Béziers, en 1234, ordonne de la ranimer dans les monastères; et, lorsqu'en 1286 celui de Mâcon défend aux abbés et aux prieurs de laisser sortir leurs religieux, il excepte ceux qui ont besoin d'aller prendre, hors de leurs couvents, des leçons de grammaire. A Toulouse, le légat du pape et le comte Raymond exigent qu'il y ait en chaque monastère un maître de langue latine, afin de dissiper les ténèbres de l'ignorance devenues trop épaisses dans ces établissements et dans toute la contrée, *quia cæ-*

citas ignorantiæ in partibus istis nimiùm prævaluit. A Rouen, l'archevêque Maurice, adressant aux doyens des lettres d'interdit, leur recommande de les expliquer en français aux prêtres, et de répéter cette interprétation deux ou trois fois, s'il est nécessaire, pour que ces lettres soient bien comprises. Mathieu Pâris nous apprend qu'en général on désertait les écoles de grammaire pour se porter en foule à celles de jurisprudence, comme s'il était possible de bien connaître les lois, d'en pénétrer le sens, d'en appliquer avec justesse les dispositions, sans avoir approfondi la théorie du langage qui les exprime! Cet historien ajoute que l'office de grammairien avait cessé d'être lucratif, quoiqu'il continuât d'être honorable. Il était encore exercé par quelques personnages d'un rang distingué. Entre autres exemples, nous voyons qu'Érard de Lésigne, qui devint évêque d'Auxerre, avait, dans sa jeunesse, enseigné les humanités.

Les croisades devaient donner le besoin et fournir les occasions de prendre au moins quelques notions des langues orientales. Les dominicains surtout cultivèrent ce genre d'instruction. Ils comptaient le grec parmi ces langues, et apportaient à les étudier toutes, un zèle que ne partageaient pas les religieux des anciens ordres; Humbert de Romans, leur général, les encourageait par ses statuts et par son exemple; il ne négligeait aucun soin pour fonder ou perpétuer dans leurs monastères l'enseignement des langues an-

ciennes. Ce fut lui qui, en 1249, traduisit les lettres que le roi de France reçut du roi de Tartarie. Ricoldo, dominicain italien, réfuta le Coran dont il s'était mis en état d'entendre le texte. Guillaume de Meerbecke ou Morbeka, petite ville de Flandres, possédait parfaitement l'arabe ; et, s'il était vrai qu'il l'eût su, même avant d'entrer dans l'ordre des frères prêcheurs, ainsi que l'avance le père Touron, il y aurait lieu d'en conclure qu'il existait dès lors une école de langues orientales à Louvain ; mais il nous semble plus vraisemblable que Guillaume de Meerbecke ne les étudia qu'étant religieux, et pour se rendre propre à la fonction de missionnaire, l'une de celles auxquelles se consacraient les dominicains. Quelques laïques acquéraient par le simple usage, par des relations avec les Arabes, l'intelligence de leur langue ; c'est ce qu'on rapporte particulièrement d'un soldat de Philippe le Hardi ; mais l'attention donnée à ce fait prouve qu'il n'était pas ordinaire, et qu'en général cette connaissance n'appartenait qu'à un petit nombre d'hommes assez lettrés pour la cultiver, tels qu'Humbert de Romans et Guillaume de Morbeka en France ; en Italie, Ricoldo et Bonagiunta Cascina, qui traduisit, en 1265, un traité entre le roi de Tunis et la république de Pise ; en Allemagne, enfin, ceux par qui Frédéric II fit traduire plusieurs livres arabes traitant de matières philosophiques. Vers la fin du siècle, Raymond Lulle proposa d'établir des écoles de langues orientales ; il

en écrivit à Philippe le Bel et à l'université de Paris ; exhortant le prince à doter des maisons où seraient enseignés les idiomes des infidèles, et invitant les docteurs parisiens à comprendre dans le cours des leçons publiques les langues arabe, tartare, chaldéenne, hébraïque et grecque.

Dans un temps où l'étude de la théologie occupait les esprits les plus actifs, et dominait toutes les autres études, la langue hébraïque aurait dû, ce semble, être soigneusement étudiée, puisqu'elle est celle des plus anciens livres sacrés, et que le meilleur moyen de les bien expliquer est sans doute d'en rechercher le sens littéral dans les textes mêmes. C'est l'idée qu'avaient conçue Roger Bacon, Raymond Lulle et l'évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête, qui tous trois ont étudié l'hébreu, et qui, malgré les écarts de leur imagination, doivent être comptés au nombre des hommes les plus éclairés ou les plus instruits de ce siècle. Mais la foule des théologiens ne se livrait qu'à la scholastique, qui, les dispensant de toute recherche laborieuse, leur promettait des succès bruyants et faciles. On ne rencontre à peu près aucun hébraïsant parmi les docteurs les plus fameux de cet âge ; saint Thomas et saint Bonaventure eux-mêmes paraissent avoir dédaigné d'apprendre la langue du Pentateuque et des prophéties. Cependant nous avons vu que, lorsqu'on s'occupa de la condamnation du Talmud, depuis l'an 1230 jusqu'en 1248, il se trouva dans Paris quelques

théologiens qu'on crut capables d'en interpréter certains passages. Matthieu Paris nous a fait connaître un hébraïsant nommé Robert d'Arondel ; et nous pourrions joindre à ce nom celui de Jean de Capoue, qui, en 1262, sous Urbain IV, s'appliquait en Italie au même genre d'études. Mais ces exemples sont fort rares ; et il ne nous reste aucun moyen d'apprécier l'étendue ni la solidité de l'érudition sacrée de ces personnages. En général, les juifs étaient les seuls dépositaires de la littérature hébraïque, dans laquelle excella surtout le rabbin espagnol David Kimchi. Aucun israélite n'a mieux recherché le sens littéral de la Bible. Kimchi a renouvelé ou plutôt créé la grammaire des Hébreux. Aussi a-t-il servi de guide aux savants modernes, chrétiens ou juifs, qui depuis le commencement du seizième siècle sont entrés dans la même carrière ; mais il ne paraît pas que les chrétiens du treizième aient songé à profiter de ses travaux. Nous pourrions remarquer que les juifs, contemporains de Kimchi, prononçaient certaines lettres ou syllabes hébraïques d'une manière assez différente de celle que leurs descendants ont adoptée ; mais les détails qu'exigerait cette observation deviendraient étrangers au sujet que nous avons à traiter ici.

L'étude de la langue grecque aurait secondé plus généralement encore le progrès de la littérature profane et même sacrée ; mais ni les efforts de quelques princes, tels que Baudouin à Constantinople, Fré-

déric II en Allemagne, Manfredi en Italie; ni le zèle du général des dominicains, Humbert de Romans, ni les conseils et les exemples de Roger Bacon, de Robert de Lincoln, ne parvinrent à inspirer aux étudiants et aux docteurs le goût de ce genre d'instruction. Baudouin envoya de jeunes Byzantins à Paris, dans l'intention d'y mettre les Grecs en contact avec les Occidentaux. Frédéric II et Manfredi contribuèrent à faire entreprendre des versions latines de livres grecs; on traduisit Aristote, Platon, l'Almageste de Ptolémée, divers ouvrages de mathématiques et de médecine, les fables d'Ésope, quelques Pères de l'Église, particulièrement saint Grégoire de Nysse; et il y a lieu de penser que si plusieurs de ces versions furent faites d'après des traductions arabes, les textes grecs ont été quelquefois interprétés immédiatement. Un dominicain, Geoffroy de Vaterford, voulant rendre en français un livre d'Aristote, s'aperçut, en recourant au texte, que la version arabe était inexacte. Montfaucon cite, sous la date de 1272, le manuscrit d'une traduction française du traité d'Aristote sur la nature des choses; mais, depuis 1220 jusqu'en 1300, la plupart des versions de livres grecs furent faites en latin. Du reste, il convient d'observer que le nombre n'en est pas très-considérable. On rapporte, et un tel fait serait fort remarquable, que Guillaume-Bernard de Gaillac, au diocèse d'Alby, traduisit de latin en grec les œuvres de saint Thomas d'Aquin. Un pareil travail supposerait,

dans un habitant de la France méridionale, une bien grande habitude de la langue grecque. A cet exemple près, c'est plutôt au nord, et surtout dans la Belgique, que nous rencontrons quelques hellénistes, parmi lesquels doit être compté ce Guillaume de Meerbecke déjà indiqué comme ayant étudié l'arabe et les autres langues de l'Orient. Ce fut un Brabançon, Henri de Kosbein, qui, à la prière et pour l'usage de saint Thomas, traduisit les morales d'Aristote. Quoique la littérature grecque ne fût point enseignée dans les écoles de France, et qu'il n'y eût qu'un bien petit nombre de savants français qui en fissent l'objet de leurs travaux particuliers, les Italiens n'avaient guère pris d'avance sur nous en cette carrière. Gradenigo et Tiraboschi nomment, il est vrai, un certain nombre d'hellénistes italiens du treizième siècle; mais ils placent dans cette liste et saint Thomas qui, selon toute apparence, ne savait pas le grec, puisqu'il avait besoin, comme nous venons de le voir, qu'on lui traduisît les livres écrits en cette langue, et Accurse auquel, au contraire, on fait communément remonter l'usage de supprimer les passages grecs dans les leçons publiques, Accurse qui employa, dit-on, le premier la formule, *græcum est, non legitur*. Balbi de Gênes, l'un des plus célèbres grammairiens dont l'Italie pût alors s'enorgueillir, avoue qu'il ne sait pas bien la langue d'Homère : *mihi non benè scienti linguam græcam*, expression qui permettrait tout au plus de lui en attri-

buer une légère teinture. Les Italiens seraient donc à peu près réduits à citer un Jean d'Otrante, qui passe pour avoir composé des vers grecs ïambiques, un Niccolo d'Otrante, qui, à Constantinople, servait d'interprète entre les Grecs et les Latins, un Bonaccorso de Bologne, qui entreprit de réfuter les Grecs schismatiques, et un Barthélemi de Messine, que Manfredi employait à traduire Aristote. Concluons qu'en Italie comme en France, cette importante étude avait fait fort peu de progrès, et qu'en général, la science grammaticale se réduisait presque partout à la connaissance et à l'usage d'une langue latine extrêmement corrompue.

Les livres de Priscien, grammairien du sixième siècle, ont été, depuis 1215 jusqu'au delà de 1254, la principale source où se puisait cette science; pour les accommoder à l'usage des écoles, on avait fait deux Prisciens, un petit pour les enfants, un grand pour les élèves plus avancés; il est question de l'un et de l'autre dans le statut de Robert de Courçon, pour l'Université de Paris. Mais on composait aussi, d'après le même auteur, divers éléments de la langue latine, soit en prose soit en vers. A l'exception d'un premier prologue, tout le *Græcismus* d'Évrard de Béthune est en vers latins, la plupart hexamètres; et ce *Græcismus* n'est qu'une grammaire latine divisée en quinze livres, dont Priscien fournit le premier fonds. Alexandre de Villedieu, franciscain breton, qui éclipsa Évrard,

parle d'un livre de Maximien, qui s'était introduit dans les écoles, et qui ne contenait, selon lui, que des minuties épineuses. Cet Alexandre fit un doctrinal en vers hexamètres léonins, tirés encore de la prose de Priscien, mais qui ont servi de texte à de longs commentaires, et sont restés entre les mains des élèves presque jusqu'au temps de Despautère. Albert le Grand, dont l'activité se portait sur tous les genres d'études, écrivit une exposition de Priscien, et une somme grammaticale qui ne paraissent pas avoir obtenu beaucoup de vogue. Le traité de la manière d'enseigner les enfants, composé par Guillaume de Tournay, le confrère d'Albert dans l'ordre des frères prêcheurs, n'est point un livre de grammaire; il concerne l'éducation généralement considérée, et ne s'est conservé que manuscrit. Excepté un dictionnaire provençal-latin, et un manuscrit cité par Montfaucon, sous le titre de *Dictionarium locupletissimum*, et sous la date de 1286, nous ne trouvons aucune mention de lexiques composés en France dans le cours de ce siècle, au lieu que l'Italie nous présente, comme nous l'avons déjà remarqué, ceux d'Uguccionne et de Balbi. Le Catholicon de ce dernier n'est pas seulement un très-long dictionnaire; des éléments de grammaire latine y servent d'introduction, et, puisque l'impression de toutes les parties de cet ouvrage a été, dès 1460, un des premiers essais de l'art typographique, nous avons tout lieu de croire qu'on en faisait, depuis la fin du trei-

zième siècle, un très-grand usage. Toutes les grammaires, et, à l'exception d'un seul, tous les lexiques dont nous venons de parler sont rédigés en latin, et n'établissent aucune sorte de comparaison ou corrélation entre cette langue et l'idiome vulgaire. C'était en langue latine que la grammaire latine s'enseignait dans les livres et dans les écoles; et cette pratique, qui a longtemps duré, ferait croire que les habitudes de la vie, et l'état même du langage commun donnaient aux étudiants l'intelligence immédiate de quelques mots latins, avant même qu'ils commençassent d'étudier les règles de cette ancienne langue. Nous ne voyons pas qu'on leur fît faire de thèmes; selon toute apparence, on les exerçait immédiatement à s'exprimer et à écrire en latin, sans leur proposer de textes français. Cependant le goût des traductions de textes latins en langue vulgaire se répandait de plus en plus; et ces versions, soit en prose, soit en vers, se sont multipliées à tel point depuis 1201, qu'il y a lieu d'en conclure, premièrement qu'il existait plusieurs hommes de lettres qui avaient assez étudié la langue latine pour se croire en état de la traduire; en second lieu, que l'idiome vulgaire avait fait assez de progrès pour exprimer au moins imparfaitement les idées des auteurs latins; troisièmement enfin, que, parmi les personnes qui savaient lire, il y en avait déjà beaucoup qui, n'étant plus capables de comprendre les textes de ces auteurs, avaient besoin qu'on les leur traduisît;

qu'ainsi la langue latine n'était plus entendue des gens du peuple, ni en général des laïques, ni même d'une partie du clergé. Quoi qu'il en soit, il parut des versions romanes ou françaises de certains opuscules d'Aristote, de la Chronique de Turpin, du traité de Guillaume de Saint-Amour contre les religieux mendiants, d'un grand nombre de légendes ou vie des saints, d'homélies pour les dimanches et les fêtes. Montfaucon cite dans cette dernière espèce un manuscrit fait en juillet 1285, pour l'usage du diocèse de Metz. Le dominicain Laurent, confesseur de Philippe III, traduisit les épîtres et les évangiles, recueil qui fut nommé la *Somme-le-Roy;* et Guyart des Moulins mit en français la Bible ou l'histoire sacrée. Déjà même on croyait trouver des inconvénients à quelques-unes de ces traductions : on empêcha celle du Cantique des cantiques; un chapitre de Cîteaux chargea les abbés de Cercamps et d'Orcamps d'en rechercher les exemplaires dans un monastère de Châlis, et de les jeter au feu. Le chapitre des dominicains alla plus loin encore en 1242; il défendit aux confesseurs de religieuses de traduire pour elles aucun sermon, aucune conférence, aucune sorte d'ouvrages mystiques et ascétiques. Saint Louis néanmoins se plaisait à expliquer en langue vulgaire à ceux qui l'environnaient ce qu'il lisait dans les livres d'église et dans les écrits des saints Pères, et il était du nombre de ceux qui encourageaient les traductions, quoiqu'il en eût moins besoin

que bien d'autres. Du reste, il ne faut chercher dans ces versions ni élégance ni fidélité; presque tous les passages obscurs ou difficiles y sont rendus à contresens. La connaissance de la langue latine s'affaiblissait de jour en jour, et l'on s'en aperçoit encore mieux en examinant les productions latines de ce siècle. Les écrivains du précédent, Abélard, Jean de Sarisbéry, saint Bernard, Pierre de Blois, quoique leur latinité soit loin d'être pure, pourraient passer pour des modèles, en comparaison d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Scot et de leurs contemporains. La scolastique avait achevé de corrompre le langage, de répandre sur tous les écrits et tous les discours la sécheresse et l'obscurité. La diction de Vincent de Beauvais est un peu moins barbare, non-seulement parce qu'il est moins scolastique, mais aussi parce qu'il copie beaucoup d'anciens textes et les fond dans le sien. On aperçoit dans les vers de Guillaume le Breton quelque empreinte des auteurs classiques qu'il étudiait et s'efforçait d'imiter; et l'on sait d'ailleurs que Robert de Lincoln, Guillaume de Meerbecke et quelques autres, sans retrouver l'art de bien écrire en latin, avaient pourtant fait une étude assez profonde de cette langue. Elle dégénérait moins rapidement dans les écoles de médecine et même de jurisprudence que dans celles de théologie, de philosophie et de grammaire. Mais, à vrai dire, la décadence est partout sensible; elle est progressive dans le cours des règnes

de saint Louis, de Philippe III et de Philippe IV; et, quoique le français restât dans l'enfance, la latinité, déjà si vieille avant l'année 1200, vieillissait et dépérissait encore. Elle se surchargeait d'expressions et de constructions gothiques, admettait les formes les plus contraires à son génie; et, pour ne citer qu'un exemple, l'usage de substituer, en seconde personne, le pluriel au singulier, et de faire, comme dans les mots *estis princeps*, le plus incorrect alliage des deux nombres, cet usage contre lequel Pierre de Blois avait réclamé, était devenu presque universel. On commençait aussi à mélanger dans une même phrase des mots latins et français, bizarrerie qui a longtemps duré; l'on faisait des vers tels que ceux-ci :

Je maine bonne vie semper quantum possum;
Li taverniers m'appelle : je di ecce assum;
A despendre le mien semper paratus sum, etc.

La langue latine continuait d'être employée dans les actes publics, spécialement dans les testaments; on peut citer, entre beaucoup d'autres, celui de Marie d'Avesnes, comtesse de Saint-Pol, décédée en 1241; et il n'est pas nécessaire d'observer que des clauses coordonnées à des lois ou coutumes ecclésiastiques et féodales ne pouvaient être exprimées qu'en un latin bien barbare. En un mot, les auteurs classiques étaient ou perdus ou presque universellement négligés; on citait encore leurs noms, on ne lisait

plus leurs ouvrages. A la vérité, Montfaucon indique un manuscrit du treizième siècle, contenant une glose sur Lucain ; mais rien n'assure qu'elle n'ait pas été composée avant l'an 1200. Au rapport d'Hélinand et de Gervais de Tilbury, Virgile passait pour un grand maître en magie ou sorcellerie, et n'avait pas d'autre réputation parmi les clercs, du moins si l'on excepte le petit nombre de ceux qui avaient conservé quelque goût ou quelque souvenir des bonnes études.

Avant d'examiner quel était alors l'état de la langue vulgaire en France, il n'est pas inutile de remarquer que nous ne retrouvons la trace d'aucun travail entrepris par des Français sur les autres idiomes modernes qui commençaient à s'établir chez les nations voisines, en Allemagne, en Espagne, en Italie. Les relations sociales et commerciales avaient immanquablement donné à plusieurs Français quelque connaissance usuelle de ces langues étrangères ; mais aucune encore, pas même celle dans laquelle Dante écrivait son immortel ouvrage, ne semblait avoir acquis d'existence littéraire ni pouvoir devenir un objet d'étude. L'espagnol, l'italien et le français, peu éloignés encore de leur origine commune, se confondaient presque en une seule et même langue vulgaire ; et il s'était d'ailleurs formé, en faveur du langage français, un préjugé qui nous est attesté par Brunetto Latini, lorsqu'il dit, comme nous l'avons

vu, que « la parleure en est plus délitable et plus commune à toutes gens. » Il est temps de savoir jusqu'à quel point cette distinction était méritée.

XX

LANGUES VULGAIRES.

Nous n'avons point à rechercher les origines de la langue française; nous la devons prendre ici telle qu'elle existait au treizième siècle. Nos prédécesseurs ont dit depuis quelle époque elle était en usage, et comment elle s'était modifiée selon les temps et les lieux. L'altération de la langue latine commence au moins à la chute d'Augustule; elle est sensible et presque générale entre les années 500 et 600. Alors un langage barbare se répandait et s'établissait dans l'Europe occidentale, sous le nom de roman ou romain rustique; il était presque seul entendu de la multitude, spécialement en France où dépérissait et s'éteignait toute instruction, selon Grégoire de Tours: *Decedente, atque imò potius pereunte ab urbibus gallicanis liberalium culturâ litterarum... philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi.* Cet idiome rustique ou roman était la langue latine corrompue, défigurée par la suppression des inflexions ou désinences, par l'irrégularité des constructions, par l'introduction des articles, par le mélange de beaucoup d'expressions étrangères. Que ce

nouveau langage ait été partout le même, on a peine à le concevoir ; les idiomes particuliers qui s'étaient, en chaque pays, alliés au latin, avaient dû lui communiquer des formes diverses. A la vérité, si nous n'envisageons le roman que dans les temps et les lieux où il était employé avec quelque soin, que dans les écrits où il tendait à prendre quelque apparence de régularité, il nous sera possible de le regarder comme une sorte d'intermédiaire entre le latin et les langues modernes de l'Europe occidentale, il pourra nous sembler le type commun de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du français ; mais, en l'étudiant dans les monuments qui nous en restent, en y recherchant le système de grammaire qui pouvait le caractériser, il importe de tenir compte des variations qu'il a dû subir en deçà et au delà des Alpes et des Pyrénées. Les Espagnols citent des monuments de leur langue vulgaire, qu'ils supposent antérieurs au moins à l'an mil. Les Italiens ne remontent pas si haut; ils avouent que, jusqu'après le milieu du douzième siècle, leur idiome était resté beaucoup trop barbare pour être écrit ; ils ne rapportent qu'à la fin de ce siècle ou au commencement du suivant les premiers essais de leur poésie; et chez eux, comme ailleurs, les vers ont devancé la prose. Mais on a vu dans les premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France* de plus anciennes productions de la poésie, et même de la prose française ; et déjà aussi l'on a pu discerner dans les

provinces de la France deux idiomes tout à fait distincts, le provençal et le français proprement dit. Le nom de roman, quoiqu'il semble appartenir davantage au premier, a été néanmoins appliqué aussi au second par les écrivains du moyen âge, avant et après l'année 1200. C'est ce qu'il nous serait trop aisé de justifier par un grand nombre de citations : nous dirons seulement que Guillaume de Nangis déclare qu'*à la requête des bonnes gens* il a *translaté en roman* l'histoire qu'il avait écrite en latin ; or c'est en français, non en provençal, qu'il traduisait cet ouvrage.

Ainsi le mot de roman est susceptible de plusieurs significations différentes. D'abord il sert à désigner le romain ou latin rustique, qui s'est propagé dans une partie de l'Europe entre les années 500 et 1000, et qu'on a quelquefois considéré comme le type immédiat et commun de toutes les langues modernes de l'Europe latine. Il s'emploie secondement pour indiquer la langue provençale ou des troubadours, soit qu'on la regarde elle-même comme le roman pur et primitif, soit qu'on la prenne seulement pour la principale et en quelque sorte l'aînée des langues qui en sont dérivées. En troisième lieu ce nom a été étendu à tous ces nouveaux idiomes, et particulièrement au français qui se parlait et s'écrivait, entre les années 1000 et 1500, au nord de la Loire. Enfin, la dénomination de roman s'est appliquée et

s'applique encore parmi nous à un certain genre de compositions ou histoires fabuleuses, dont ces idiomes du moyen âge ont offert les premiers essais.

Au treizième siècle, l'Aquitaine, le Languedoc, presque tous les pays situés au midi de la Loire, sont quelquefois désignés sous le nom de Provence, sans doute parce qu'on y parlait à peu près la même langue que dans les districts d'Avignon, d'Aix et de Marseille, savoir celle où s'était le mieux conservé le type du roman primitif. Elle nous fournira très-peu de productions en prose depuis l'an 1200 jusqu'en 1300. On a pourtant lieu de croire que deux grammaires de cette langue ont été rédigées dans cet intervalle. L'une est anonyme, et a été traduite en latin, sous le titre de *Donatus provincialis ;* l'auteur de la seconde est Raimond Vidal, qui l'adresse surtout aux poëtes. « Ayant vu et reconnu, dit-il, que peu d'hommes savent et ont su la vraie manière de *trouver*, j'ai voulu l'enseigner par les exemples des meilleurs troubadours, et donner les documents de leur langage. » Il est vrai aussi que beaucoup d'histoires fabuleuses ou romanesques avaient été mises en langue provençale avant de passer dans l'idiome du Nord ; mais c'était ordinairement en vers que les auteurs provençaux écrivaient ces récits ; la plupart des romans en prose que nous rencontrerons dans le cours du treizième siècle appartiendront à la littérature de la France septentrionale ; c'est en français

que nous les trouverons traduits, allongés ou composés. Il suit de là que, durant cet âge, la littérature vulgaire du midi de la France ne nous offrira guère que les ouvrages des poëtes ou troubadours ; c'est une langue poétique dont nous ne pourrons bien étudier le vocabulaire et la grammaire qu'à mesure que ses productions passeront sous nos yeux. En général, elle ressemble plus à l'italien qu'au français qui nous est resté, au moins en ce qui concerne la formation et l'emploi des articles et des pronoms, les conjugaisons des verbes et la construction des phrases. Nous avons toutefois hérité d'elle beaucoup de locutions ou d'idiotismes, tels que *ne pouvoir mais*, *s'en vouloir mal*, *n'avoir que faire*, *passer le pas*, *prendre garde*, *mettre en oubli*, *n'avoir ni fin ni pause*. Il est juste de dire aussi que cette langue provençale ne manquait ni d'harmonie ni de noblesse ; mais, outre que ces deux qualités n'y étaient point assez constantes, la précision et la clarté s'y faisaient encore plus désirer ; le vocabulaire avait peu d'étendue, il ne suffisait pas à la multitude des idées et à la variété des détails que la prose devait exprimer ; il ne fournissait point assez d'expressions nobles des détails vulgaires, défaut qui s'est communiqué à la langue française et dont elle a eu beaucoup de peine à se guérir. Plus on découvre attentivement le langage des troubadours, plus on s'aperçoit que, s'il avait prévalu, il aurait retenu l'intelligence des Français dans un

cercle étroit de pensées vagues ; il eût mis obstacle au progrès de toutes les connaissances réelles. Aussi ne lui verrons-nous produire, pendant les cent années dont nous entreprenons l'histoire littéraire, aucun ouvrage, aucun essai recommandable par un fond d'instruction solide ; et, si nous le comparons à ce qu'il était dans l'âge précédent, à ce qu'il devint dans le suivant, presque jamais il ne nous paraîtra se perfectionner. A proprement parler, il ne s'est point achevé; probablement il n'en était pas susceptible. Et cependant il demeurait variable et indéterminé à tel point, que les versificateurs pouvaient, à leur gré, ajouter ou retrancher des lettres ou des syllabes au commencement, au milieu et à la fin des mots, selon les besoins de la mesure ou de la rime. Nous remarquons même beaucoup de variantes dans les tableaux qu'on a esquissés de ses inflexions pronominales et verbales. Du reste, ces observations ne tendent point à affaiblir les hommages que nous aurons à rendre aux talents de quelques poëtes provençaux quand nous examinerons leurs œuvres ; en ce moment, nous ne parlons que de leur langue, et plus nous la trouvons naturellement défectueuse, plus nous devons d'éloges à ceux qui ont su en tirer parti, quoiqu'ils n'aient pas réussi ni peut-être songé à l'étendre et à l'embellir.

Nous ne rechercherons pas si le mot *Languedoc* a remplacé *langue got*, et s'il signifie originairement

langue des Goths, ainsi que le soutient Pasquier, ou s'il désigne la langue et le pays où l'affirmation *oui* se prononçait *oc*, et non pas *oil*, comme au nord de la Loire. Cette seconde opinion est restée la plus commune. Il y aurait pourtant trop d'inexactitude à supposer que le cours de ce fleuve traçât la limite précise des deux langages. D'une part, la langue dite provençale, déjà modifiée dans les lieux voisins des Pyrénées, l'était bien davantage chez les Poitevins ; de l'autre, il s'en fallait que l'idiome que nous appelons français fût employé d'une manière uniforme dans les provinces qui portaient les noms de France, Bourgogne, Champagne, Flandre, Picardie, Normandie et Bretagne. Ce n'est qu'en faisant abstraction de beaucoup de jargons particuliers qu'on peut réduire à deux les langues écrites et parlées à cette époque dans toute l'étendue du royaume. Mais le point important à reconnaître est que ces deux idiomes étaient alors tellement distincts, qu'il ne saurait être permis de les confondre en un seul, comme on l'a fait pourtant plusieurs fois. Fort peu d'exemples nous suffiront pour rendre sensible la différence essentielle qui les tenait séparés l'un de l'autre, presque autant que le sont aujourd'hui l'italien et le français. Nous avons donné une traduction abrégée des premières lignes de la grammaire provençale de Raimond Vidal ; en voici le texte « Per so quar ieu Raimonz Vidals ai vist et conegut qe pauc d'omes sabon ni an saubuda la

dreicha maniera de trobar, voill eu far aqest libre, per far conoisser et saber quals dels trobadors an mielz trobat et mielz ensenhat ad aqelz q'el volran aprenre com devon segre la dreicha maniera de trobar. » Y a-t-il aucune apparence d'identité entre ce langage et celui de Villehardouin ou de Joinville? Nous avons cité un texte de Villehardouin : voici comment s'ouvre l'ouvrage de Joinville, dans l'édition de Capperonnier. « A son bon seigneur Looys filz du roy de France par la grace de Dieu roy de Navarre, de Champaigne et de Brie, conte palatin Jehan sire de Joinville son seneschal de Champaigne, salut et amour et honneur en son servise appareillé. Chier sire, je vous foiz à savoir que ma dame la royne vostre mère qui moult m'amoit, à cui Dieu bonne merci face, me pria si à certes comme elle pot que je li feisse faire des saintes paroles et des bonz faiz nostre roi saint Looys, et je les y oy en couvenant et à l'aide de Dieu le livre est assouvi en deux parties. La première partie si devise comment il se gouverna tout son tens selonc Dieu et selonc l'Église et au profit de son règne. La seconde partie du livre si parle de sa granz chevalerie et de ses granz fais d'armes. Sire, pour ce qui est escript, fai premier ce qui affiert à Dieu et il te adrescera toutes ces autres besoignes, ai-je fait escrire ce qui afiert aus troiz choses desus dites, c'est-à-dire ce qui afiert au profit des ames et des cors et ce qui afiert au gouvernement du peuple.

Et ces autres choses ai-je fait escrire aussi à l'onneur du vrai cors saint, pour ce que par ces choses desus dites, en pourra veoir tout cler que homme lay de nostre temps ne vesqui si saintement de tout son temps dès le commencement de son règne jusqu'à la fin de sa vie, » etc. Cette langue est-elle celle de Raimond Vidal ?

La différence sera peut-être plus palpable encore si l'on compare des pièces versifiées. Des pastorelles composées par Giraud Riquier, de 1260 à 1270, contiennent ces vers :

L'autre jorn m'anava
Per una ribeira
Soletz delichan,
Qu'amors me menava
Per aital maneira
Que pesses de chan,
Vi guaya bergeira
Bell' e plazenteira
Sos anhels gardan....
E fe mi belh semblan
Al primier deman, etc.;

et ceux-ci :

L'autr'ier trobey la bergeira d'antan
Saludei la, et respos mi la bella,
Pueys dis : Senher, cum avetz estat tan
Qu'ieu no us ai vist ? etc.

Cherchez des pièces du même genre parmi les

poésies françaises de la même époque, et vous lirez :

En une praele
Trovai l'autrier
Une pastorele
Lès son bergier.
Li bergiers la bele
Voloit baisier,
Mès ele faisoit
Molt grant dangier, etc.;

ou bien :

Hui matin par un ajornant
Chevauchai ma mule emblant,
Trovai cointe pastorèle et avenant
Entre ses aignaus aloit joie menant.
La pastorèle moult m'agrée
Mai ne sai dont ele est née
Ne de quels parens elle est emparentée, etc.

Assurément, quoique ces deux langages aient des éléments communs, et qu'il soit facile de les ramener à une même origine, telle est la dissemblance des inflexions et des constructions, de la structure des mots et des phrases, qu'il fallait quelque étude pour les entendre à la fois l'une et l'autre; le peuple, en chaque pays, et même la plupart des hommes qui passaient pour lettrés, n'en parlaient et n'en comprenaient qu'un seul. C'étaient donc deux langues, de la même famille sans doute, mais dont chacune avait son caractère propre et une couleur distinctive.

Nous sommes obligés de reconnaître que celle du Nord faisait infiniment plus de progrès. Elle était cultivée par un plus grand nombre d'écrivains qu'on pourrait trouver aussi plus habiles. Elle embrassait, tant par des traductions que par des compositions originales, tous les genres de littérature en vers et en prose. Elle nous présentera une liste de poëtes plus longue et peut-être plus honorable que celle des troubadours du même âge ; car c'est en cette langue du Nord que sont écrits les poëmes qu'on a réunis sous le titre de Fabliaux, recueil qui comprend, outre beaucoup de contes et de pièces fugitives, des morceaux plus étendus, tels que l'*Ordene de chevalerie*, le Castoiement, la Bible Guyot, la Bible au seigneur de Berze, etc. Hors de cette collection, nous trouverons encore les poésies de Marie de France, celles de Thibaut, comte de Champagne, et, pour n'ajouter qu'un seul exemple, le roman de la Rose, commencé et porté à plus de quatre mille vers par Guillaume de Lorris avant 1262, continué jusqu'au delà de vingt-deux mille vers par Jean de Meung, avant 1305. Nous verrons ces poëtes français cultiver toutes les muses, s'exercer dans presque toutes les espèces de compositions épiques, didactiques, lyriques, élégiaques, pastorales et satiriques ; rimer des histoires, des contes, des apologues, des complaintes, des chansons érotiques, bachiques ou morales; des lays ou romances, des jeux-partis ou controverses, des épîtres, des

traités de physique et de géographie ; et même enfin des codes comme les *Institutes* de Justinien et la Coutume de Normandie. Les productions des troubadours ne nous offriront point, à beaucoup près, cette diversité. Il n'est pas encore question d'apprécier tant d'essais ; il nous suffit de concevoir que des travaux si nombreux et si variés, s'ils ne polissaient pas le langage, devaient au moins l'étendre et le rendre plus flexible. Plusieurs de ces poëmes français n'étaient guère que des traductions libres de morceaux latins ou de fables orientales ; mais les progrès d'une langue nouvelle commencent par les efforts qu'elle fait pour exprimer des idées qui lui étaient étrangères. Aussi les versions vont-elles abonder encore plus en prose. L'abbé Lebeuf en a fait connaître un grand nombre ; nous aurons à en indiquer bien davantage ; lorsque nous suivrons d'année en année les détails de l'histoire littéraire du treizième siècle. Déjà nous en avons désigné quelques-unes, en parlant de l'étude des langues anciennes ; le catalogue des autres, si nous l'entreprenions dans ce discours, y serait incomplet, quelque long qu'il pût être. On traduisait en prose française les livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, des légendes ou vies des saints, des sermons ou homélies, des lois romaines et des décrets ecclésiastiques, quelques ouvrages de médecins arabes et de philosophes grecs, beaucoup de narrations romanesques dont le fonds se

prenait dans la littérature provençale ou dans celle des peuples orientaux. Tous ces genres de traductions se continuèrent durant tout le siècle. En 1207, Michel de Harnes fait traduire en prose l'Histoire de Charlemagne, attribuée à Turpin. « Il est voirs que pluisor ont oi dire et oent encore de Charlemaine comment il conquist Espaigne et Gallice : mais quoique les autres dient qu'il en ot été mie, ici poez oir la vérité d'Espaigne, selon le latin de l'estoire que Michiels de Harnes fist par grand estude cherckier et querre les livres Reinaut le comte de Bologne, et por rafrescir ès cuers des gens les œuvres et le nom del bon roi, le fist translater de latin en romans à XII cent et sept de l'incarnation Nostre Seignor Jhésus Crist, el tens Phelippe le noble roi de France et Loey son aisné fils. Et pour ce que rimes servent à faitier as mos conquestes fors d'estoire, velt Michiels que cis livres soit fait sans rime selon le latin que Turpin l'arcevesque tira et escript l'estoire si comme il le vist. »

Personne n'a plus que saint Louis encouragé, occupé, multiplié les traducteurs ; il n'a rien négligé pour faire passer dans la langue de sa nation tout ce qu'il connaissait de livres instructifs dans la littérature profane, et surtout dans la littérature sacrée. Sous le règne de son fils, Philippe le Hardi, la Sphère d'Abraham Abenezra « est interprétée par maistre Déaide de hébrieu en roman, et Ober de Montdidier

escrivoit le roman, et fut fait l'an de grâce 1273. » Il subsiste plusieurs exemplaires d'une version d'épîtres, d'évangiles et d'instructions analogues, cest *la Somme-le-Roi*, dont nous avons déjà fait mention ; la copie conservée à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève finit par ces mots : « Cest livre compila et perfit frère Lorens de l'ordre des prêcheurs confesseres lou roi de France, à la requeste dou roi Philippe, liques livres est de vices et vertus, des 7 dons dou saint esperit et de 8 beneurties, en l'an de l'incarnation mil CC sexante et dix-neuf. Deu graces. » Philippe le Bel, avant de monter sur le trône, avait reçu la dédicace d'une traduction du traité *de Regimine principum*, de Gilles de Rome. *Iérarchie* est le titre d'un livre de piété, « translaté, dit le manuscrit, de latin en français, en 1287, par Jean de Penthm, à la requeste la reine de Engleterre, Aliénore, femme le roy Edward. » Le langage en peut sembler remarquable : « Il est benuré qui en terre mène vie céleste, ki peut dire ouche saint Paul : notre conversatiun e nostre vie k nus menumus en ciel : kar èle ne s'acorde pas à la vie terrienne, mès à la vie des angles, » etc. Enfin le livre de Darès, le Phrygien, sur la prise de Troyes, déjà traduit en vers, le fut en prose française, vers l'année 1300. Ces exemples, que nous choisissons entre beaucoup d'autres, montrent la persévérance des travaux de cette espèce ; ils n'ont pas souffert d'interruption dans le cours des cent années ;

et ce qui mérite d'être particulièrement observé c'est qu'on retouchait souvent les traductions faites dans l'âge précédent, ou depuis l'ouverture du siècle; preuve sensible sinon de progrès, au moins d'efforts pour modifier et rectifier par degrés la langue vulgaire.

Mais on ne se bornait point à traduire; on composait aussi dans cette langue de nouveaux ouvrages : tels étaient, comme nous l'avons vu, les livres de Villehardouin, de Joinville et de quelques autres historiens ; ceux des jurisconsultes Desfontaines et Beaumanoir ; ceux même de quelques théologiens catholiques ou dissidents. Telles étaient les lois elles-mêmes, particulièrement celle qui porte le nom d'Establissement de saint Louis. Tels seront encore des sermons, divers essais littéraires, et surtout de très-longs romans sur lesquels nous jetterons bientôt les yeux. Dès ce moment, nous pouvons conclure que la langue française exprimait presque toutes les idées que les hommes instruits avaient alors acquises, et qu'à peu d'exceptions près, tout ce qui s'écrivait en latin pouvait déjà s'écrire en français. Il n'en faut pas plus, ce semble, pour qne le treizième siècle soit regardé comme une époque assez importante dans l'histoire de notre littérature.

Une langue vulgaire ne doit pas être seulement considérée dans les livres, mais aussi dans les actes publics où elle est employée, et dans le commerce

familier qu'elle établit entre ceux qui la parlent. Dès 1189, le roi d'Angleterre, Henri II, avait mieux aimé que son testament fût rédigé en français qu'en latin. Il en fut de même d'une ordonnance de Jean sans Terre sous la date de 1215; d'un traité de paix entre Henri III et saint Louis, en 1259, et de plusieurs chartes de ce Henri conservées dans les archives de l'une et de l'autre Bretagne; seulement on y remarque une orthographe particulière; l'*a* y est presque toujours suivi d'un *u* dans les mots Fra*u*nce, Irla*u*nde, etc. Quoiqu'à partir du dixième siècle jusqu'au règne de Philippe Auguste on ait en France employé la langue vulgaire dans un assez grand nombre d'actes, ce n'est pourtant pas sans raison que Ménage a dit « qu'on n'a commencé à faire *ordinairement* en français les instruments que sous saint Louis. » En effet, les auteurs du nouveau traité de diplomatique avouent que les chartes, soit en roman méridional, soit en français, ne se sont pas fort multipliées avant la fin du douzième siècle; qu'elles sont rares encore au commencement du treizième; qu'elles ne deviennent communes que sous Philippe le Hardi. Mais dès lors les archives s'en remplissent; Mabillon, Du Chesne et d'autres critiques en ont publié ou cité tant qu'ils ont voulu. C'est encore une preuve du soin que l'on avait mis à cultiver la langue vulgaire au temps de saint Louis. Après ce règne si mémorable à tant de titres, on la trouva capable d'énoncer nettement les clauses de

générations précédentes, à leur tour ceux du quatorzième et du quinzième ont voulu rectifier les livres français composés entre les années 1200 et 1300; en sorte que nous ne sommes sûrs de l'exactitude de nos observations grammaticales, qu'autant qu'elles se fondent sur des manuscrits de l'âge même où les ouvrages ont été rédigés. Encore, dans ces manuscrits, l'orthographe est-elle si variable, qu'on a souvent peine à démêler quelles étaient les règles essentielles de grammaire, en supposant qu'il y eût en effet déjà de telles règles. Vous rencontrez le même mot écrit de plusieurs manières, non-seulement en divers lieux, mais dans un même livre, dans une même page, dans une même ligne; et ces variantes orthographiques vous laissent incertain sur le système général des inflexions et des concordances, ou vous disposent du moins à penser que ce système était encore extrêmement mobile. Il y aurait donc de la témérité à vouloir composer aujourd'hui une grammaire française du treizième siècle, quoique ce travail pût d'abord sembler facile si l'on ne considérait que le très-grand nombre des monuments qui en doivent fournir les matériaux; car il est vrai qu'on formerait plus de cent volumes de tout ce qui nous reste d'écrits français de ce temps, en poëmes, en romans, en histoires, en discours et traités divers, en traductions, en lois enfin, coutumes, traités, chartes et contrats. Toutes ces productions appartiennent à une même langue véritablement française, mais à tous

égards trop variable pour qu'il soit permis d'en bien déterminer les éléments, les procédés et la syntaxe.

Cependant nous ne craindrons pas de dire qu'elle manquait le plus souvent de noblesse et d'harmonie : sous ces deux rapports on la trouvera fort inférieure à l'idiome des Provençaux. Elle exprime en vers plus de détails, mais elle n'en sait relever aucun ; elle affaiblit toujours ce qu'ils pourraient avoir de dignité ; elle ne laisse guère voir que ce qu'ils ont de trivial. Chez elle, ce qui est grand se déprime, et ce qui est simple devient bas ; voilà l'une des causes de l'ennui profond qu'on éprouve en lisant les longs poëmes de cet âge, par exemple, le *Roman de la Rose :* l'expression y est toujours au-dessous de la pensée, quoique la pensée elle-même ne soit pas très-élevée. On se lasse aussi du retour et du choc de tant de sons durs ou traînants. C'est en ce siècle, plus qu'en aucun autre peut-être, que notre langue s'est chargée de voyelles sourdes, de diphthongues épaisses et de consonnes discordantes. La fréquence excessive de l'articulation *ch*, de la diphthongue *oi*, de l'*e* muet, et des voyelles nasales, date surtout de cette époque. Il a fallu depuis beaucoup de temps et d'art pour tempérer ces défauts et quelques autres ou pour les rendre supportables. Ils ne tenaient du reste qu'au matériel du langage, et, si nous envisageons les mots, non plus comme sons, mais comme signes des idées, il sera juste de reconnaître que dès lors notre langue commençait de tendre

à cette clarté parfaite, à cette précision sévère qui la distingue aujourd'hui, et à laquelle nous sommes, en grande partie, redevables de ce que nous avons fait de progrès dans les beaux arts et dans les sciences. La phrase s'asservissait de plus en plus à cette construction directe qui permet peu d'inversions et qui, par là, laisse, il est vrai, moins de mouvement au discours, mais qui semble, sinon représenter, du moins expliquer plus immédiatement les rapports et la liaison des idées. Les transpositions étaient moins rares dans l'idiome des troubadours et dans celui des Italiens; et c'est une des raisons pour lesquelles ils semblaient l'un et l'autre plus poétiques ou le devenaient plus facilement. Mais la marche et le caractère que la langue française s'efforçait de prendre devaient la rendre un jour indéfiniment perfectible, capable d'exprimer d'une manière rigoureuse, élégante, énergique, toutes les conceptions de l'intelligence la plus étendue.

Apparemment on sentait déjà dans l'Europe entière les avantages qu'acquérait cette langue, puisqu'une opinion générale lui décernait le premier rang. Brunetto Latini n'était point le seul qui en trouvât *la parleure plus délitable* et plus commode. Beaucoup d'Italiens, ses compatriotes, en jugeaient de même; ce point a été parfaitement éclairci par Tiraboschi. Je parle, dit-il, du français non du provençal, deux idiomes qu'il ne faut jamais confondre, quoique l'off-

tanini l'ait fait. Falconnet avait déjà réfuté Salviati qui était tombé dans la même erreur, et qui supposait que Brunetto avait écrit son *Trésor* en provençal. C'était pour composer des poëmes que les Italiens du treizième siècle empruntaient quelquefois la langue des troubadours; ils employaient la langue française pour écrire en prose. L'arrivée et le séjour de Charles d'Anjou à Naples n'ont pas seuls répandu ce goût, puisqu'il s'est étendu fort au delà des pays sur lesquels ce prince exerçait de l'influence. Brunetto était Florentin; un *Martino da Canale* écrivait ou traduisait en français en 1275 un morceau d'histoire vénitienne, et il rendait aussi raison de son entreprise en disant que *lengue françoise cort parmi le monde et est la plus delitable à lire et à oir que nulle autre.* Par le même motif et pour complaire d'ailleurs au roi de France Philippe le Hardi, un dominicain de Florence, appelé Guillaume, traduisit en français le traité des vertus et des vices qu'il avait d'abord composé lui-même en latin. L'hommage enfin que Dante a rendu à notre langue montre assez à quel point elle avait fixé l'attention des hommes les plus éclairés de ce temps. Les Anglais surtout s'étaient empressés de l'étudier; elle était déjà, comme nous l'avons vu, celle de plusieurs de leurs lois; on la parlait à la cour du roi Jean sans Terre; Girard Rarri ou Girardus Cambrensis avait traduit ses propres livres en français; il se plaignait, dans sa description du pays de Galles, de ceux qui négli-

geaient une langue si polie et si belle. Les croisés de 1202 l'ayant transportée à Constantinople, elle s'y maintint avec eux durant cinquante-huit ans et même après eux jusqu'à la fin du siècle. Raymond Montanero, auteur espagnol, dit que de son temps, c'est-à-dire en 1300, on parlait français dans la Morée, dans la Grèce, à Athènes, aussi bien qu'à Paris. Peu s'en fallait que cette langue nouvelle ne remplaçât partout le latin qui, relégué dans les écoles, dans les cloîtres et dans les églises, disparaissait de plus en plus des usages communs de la vie. Il paraît même qu'on a eu l'étrange idée de prendre le français du treizième siècle pour la langue naturelle des humains, pour celle qu'ils parleraient d'eux-mêmes si on ne leur en apprenait pas une autre. L'un des historiens de Louis IX rapporte qu'un jeune homme de 25 ans, né sourd-muet aux extrémités de la Bourgogne, vint à Saint-Denis au tombeau du saint roi, et que, guéri miraculeusement, il entendit et parla aussitôt non la langue de son pays, mais celle de la capitale. Ce miracle est raconté différemment dans une autre légende ; toujours s'ensuit-il que le français, tel qu'on le parlait à Paris, semblait alors aux hommes crédules, comme aux hommes instruits, la première et la meilleure des langues vulgaires.

Ce ne serait pas la vanter beaucoup que de la préférer au latin qui s'écrivait en France sous Philippe le Bel. Un langage qui se forme et se développe vaut

toujours mieux que celui qui achève de se flétrir et de se décomposer. Comparé au provençal, le français du treizième siècle a sans contredit tout l'avantage en prose; il l'aurait aussi en vers, si l'on tenait compte de l'étendue des idées et des genres; mais, à ne considérer que la pure diction, nous avons avoué que la poésie des troubadours était plus harmonieuse, plus élégante, moins triviale que celle des trouvères. Cependant la langue italienne faisait presque à son propre insu des progrès si rapides, qu'elle produisit, vers 1300, le poëme du Dante, et dans le cours du siècle suivant les vers de Pétrarque et la prose de Bocace. Le *Roman de la Rose* et la *Divine Comédie* ont été composés presque en même temps, et la supériorité du poëme italien est immense, non-seulement quant au fond, mais encore dans les formes du langage. Il n'en est pas moins vrai qu'avant cet éclat soudain de la poésie toscane, la langue française passait pour plus avancée, de l'aveu des Italiens eux-mêmes. A l'égard de l'idiome provençal, loin de se perfectionner après l'an 1300, il n'a plus fait que déchoir; il n'avait point à tomber de très-haut. Le français se soutint par des efforts longs et pénibles. Plus de deux siècles s'écoulèrent sans qu'un seul homme de génie vînt accélérer ses progrès; mais telle était sa vigueur naturelle, qu'il ne perdit jamais rien de la consistance qu'il avait acquise, et que, s'améliorant toujours, il se transmit de générations en générations, jusqu'à celles qui devaient

dre; on sent combien ils sont distincts, lorsqu'on apporte quelque attention à confronter ce qui nous reste des poésies des troubadours avec les livres écrits dans le même temps en langue française. « Certo è ch'esse furon troppo diverse l'una dall' altra, come chiaramente si riconosce al confronto delle poesie provenzali che ancor ci rimangono, co' libri scritti al tempo medesimo in lingua francese. »

Voilà les seules observations générales que nous puissions hasarder sur une langue dont l'état, au treizième siècle, ne nous est exposé dans aucune grammaire contemporaine. Ce siècle ne nous fournit non plus aucun dictionnaire français, ni aucun traité français de littérature didactique ou de rhétorique.

XXI

RHÉTORIQUE ET GENRE ORATOIRE. — SERMONS.

Dans le cours des âges précédents, l'enseignement de la rhétorique s'était maintenu au sein des écoles; et, par un discernement ou un bonheur qui mérite d'être observé, on avait assigné à ce genre d'étude sa véritable place, en le faisant succéder aux leçons de dialectique qu'il a, depuis, fort mal à propos, précédées. La logique doit servir à la fois de complément à la grammaire et d'introduction aux véritables règles de l'éloquence. C'est ainsi que s'étaient formés à l'art d'écrire ceux des auteurs du douzième siècle qui ont

acquis et conservé quelque réputation; Abélard, saint Bernard, Jean de Salisbury, Arnoul de Lisieux, Pierre de Blois, Étienne de Tournay; on s'aperçoit, en lisant leurs livres, qu'ils avaient joint à l'étude des préceptes l'étude plus profitable encore des grands modèles, ou du moins de quelques-uns. Ils connaissaient et savaient apprécier une partie des chefs-d'œuvre de l'Orateur romain; ils avaient l'intention de le prendre pour maître. Alain de Lille disait que la rhétorique était fille de Cicéron, et qu'il aurait fallu l'appeler *Tullia*. Mais, dès ce treizième siècle même, une secte s'était élevée, orgueilleuse du plus faux savoir, ardente à propager le goût des sophismes, des paradoxes et des arguties les plus arides. Nous l'avons vue signalée sous le nom de Cornificiens dans les ouvrages de Jean de Salisbury; et nous devons ajouter ici que, malgré les efforts honorables de cet écrivain et de quelques autres bons esprits pour la plonger dans le mépris dont elle était digne, elle n'exerça que trop d'influence sur la direction des études, jusqu'à l'époque où la scolastique, de jour en jour plus accréditée et plus barbare, obtint sur les derniers restes du bon goût un triomphe trop assuré. Alors le nom même de la rhétorique disparut de l'enseignement, et, comme nous l'avons dit, on le cherche en vain dans le tableau des cours publics ouverts au milieu des écoles les plus célèbres du treizième siècle. L'argumentation syllogistique tenait lieu de toute éloquence.

Le style prend, en chaque siècle, le caractère des études dominantes. On le voit timide et presque servile lorsqu'après de longues ténèbres, et aux premiers jours où se renouvelle une instruction saine et classique, l'imitation des anciens modèles semble être encore l'unique talent et la seule perfection possible. Il se hérisse de citations et de science, aux époques où l'érudition récemment éclose, d'autant plus fastueuse qu'elle est moins riche, obtient de l'ignorance qu'elle étonne, de superstitieux hommages. Il se montre au contraire léger, précieux, maniéré, si c'est à la subtilité des pensées et aux expressions équivoques ou ambitieuses que les noms de talent et d'esprit s'attachent. Il devient figuré, passionné, emphatique, quand la poésie et les arts d'imagination, par la hardiesse de leurs premiers élans, séduisent et entraînent le plus grand nombre des lecteurs et des auteurs. Dans un âge plus heureux ou plus mûr, la politesse des mœurs publiques et le génie des grands écrivains lui rendent ses grâces naturelles, son énergique simplicité, ses couleurs antiques. Bientôt les progrès de la raison et des connaissances exactes lui imposent des lois de plus en plus rigoureuses ; et, s'il est vrai que ces lois trop inflexibles puissent quelquefois comprimer ou circonscrire ses mouvements, il est encore plus certain qu'elles lui donnent une direction sûre, et qu'elles augmentent sa force et son élégance par la précision même et la justesse qu'elles exigent. Mais le style du

treizième siècle n'a aucun des caractères dont nous venons de parler ; on avait perdu jusqu'à ce goût des allégories, des allusions ou applications subtiles, qui s'était maintenu durant le douzième siècle, et avait en quelque sorte transformé le discours en un tissu de commentaires mystiques. L'empire de la scolastique s'étendit sur l'art oratoire ou même sur toutes les productions en prose, à l'exception tout au plus des histoires et des romans. Partout ailleurs c'étaient d'interminables séries de définitions, d'axiomes, de distinctions, d'arguments et de questions, d'objections et de réponses.

L'étude de la jurisprudence ecclésiastique et civile s'était renouvelée sans ramener l'éloquence du barreau. A l'exemple des professeurs dont ils avaient suivi les leçons, les avocats discouraient sans précision, sans grâce et sans véritable méthode. Tout leur art se bornait à mêler de vaines chicanes et des déclamations injurieuses à des citations pédantesques le plus souvent mal appliquées. Du sein de tant de juridictions, il ne s'est alors élevé aucun orateur dont le nom soit resté célèbre ou même connu ; et, si quelqu'un obtenait encore, par le talent de la parole, des succès ou de la renommée, c'était, comme aux siècles précédents, dans la chaire évangélique. Foulques, curé de Neuilly, quoique fort peu lettré, était sans doute éloquent ; personne, au commencement de ce siècle, n'a opéré plus de conversions, ni envoyé plus de croisés à

la terre sainte; mais on n'a conservé, et il n'a écrit peut-être aucun de ses sermons. Un Albéric de Humbert ou de Hautvilliers, qui fut fait archevêque de Reims en 1207, et qui se croisa deux ans après contre les Albigeois, acquit en Languedoc la réputation d'un très-habile missionnaire. En général, tous les inquisiteurs prêchaient; le nom même de frères prêcheurs que portaient les religieux de l'ordre institué par saint Dominique nous indiquerait assez qu'on exerçait concurremment la puissance de la parole et des pouvoirs plus formidables. Les peuples de ce temps-là admiraient aussi l'éloquence du bienheureux Hélin, abbé de Floreffes, qu'Honorius III chargea de prêcher une croisade; et de Jean de Saint-Gilles, qui, après avoir enseigné la médecine à Montpellier, étudia la théologie, eut bientôt, dans les églises, plus d'auditeurs qu'il n'en avait attiré dans les écoles, et fit, par l'une de ses exhortations pieuses, une telle impression sur Alexandre de Halès, que celui-ci, dit-on, embrassa tout à coup la profession de franciscain. Jean de Saint-Gilles lui-même interrompit un de ses sermons, où il venait de faire l'éloge de l'ordre de Saint-Dominique, pour en prendre à l'instant l'habit, afin, dit Quétif, de prouver son dire par le fait. Le dominicain Jacques de Cessolles, fameux par un livre de morale, calqué sur le jeu des échecs, se signala aussi dans les chaires. Quétif et son continuateur donnent de très-longues listes des religieux de cet ordre, qui, dans le

cours du treizième siècle, se sont distingués par le même talent, et dont les sermons subsistent manuscrits, ou sont cités par des auteurs contemporains. On a publié ceux d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Jacques de Vorages : ce sont des monuments d'une scolastique barbare et d'une crédulité grossière, aussi inconciliables l'une que l'autre avec la véritable éloquence. Il y avait un peu plus de simplicité dans les prédications de Guillaume d'Auvergne; plus d'onction dans celles de saint Bonaventure. Mais, si l'on compare aux sermons déjà bien fastidieux des théologiens du douzième siècle ceux que nous ont laissés la plupart des scolastiques du treizième, la décadence de l'art oratoire paraîtra sensible. Toutefois, la prédication ouvrait encore la carrière des dignités ecclésiastiques, et nous voyons, pour n'en citer qu'un exemple, Nicolas de Flavigny appelé par ses succès dans ce ministère à l'archevêché de Besançon. Plusieurs abbés, tels que Gérard de Péronne et Jacques de Somalia ou Romalia, étaient loués pour leur zèle ou leur habileté à prêcher les dogmes et la morale de l'Évangile.

On prêchait en latin, on prêchait aussi en langue vulgaire. Pierre de Limoges raconte que, la fête de saint Jean-Baptiste tombant le cinquième dimanche après la Pentecôte, un prêtre nommé Barthélemy prêcha en langue latine le panégyrique du saint, et un sermon du dimanche *in vulgari*. Il subsiste des

restes de ces prédications en idiome populaire, dans un manuscrit légué en 1260 à la Sorbonne, par ce même Pierre de Limoges. Le mélange du latin et du français en un même sermon se fait voir dès l'année 1262 : « *Dæmoniacum mutum sanavit et tunc* lo muz parle, lo poples s'en maravilhet. » Sous Philippe le Hardi, et avant la canonisation de Louis IX, Gilles d'Orléans, prêchant dans la chapelle royale, s'exprimait en ces termes : « *Prædicatores tenentur* ramentevoir *statum ecclesiæ.* » Et après avoir dit en français qu'il fallait prier Dieu pour le royaume de France et pour le feu roi Louis, il ajoutait : « *Licet enim credam quod eum tantum fecerit nichare*, nichier, *ad portam paradisi*, *usquè modo tamen securum et bonum est ut pro ipso oremus.* » Ces prédications macaroniques deviendront de plus en plus fréquentes dans les âges suivants, jusqu'à ce que les langues vulgaires soient assez formées pour s'emparer des chaires chrétiennes, et n'y plus admettre que des citations latines.

Les actes d'un concile tenu à Rouen, en 1214, nous font connaître quelques-uns des abus qui avaient commencé de s'introduire dans cette fonction sacerdotale. Les prêtres l'exerçaient à prix d'argent, et faisaient payer le plus cher qu'ils pouvaient leur éloquence apostolique. Des laïques mêmes s'adonnaient à ce métier lucratif; ils se présentaient dans les villes et dans les campagnes, pour prêcher moyennant un

salaire, à la place des ecclésiastiques trop peu instruits pour haranguer les fidèles. Il s'établissait ainsi des compagnies de prédicateurs laïques qui affermaient, à l'année, tous les sermons d'une paroisse, d'un diocèse, d'une province, s'engageant à prêcher eux-mêmes ou à fournir des orateurs. Voilà, sans doute, l'une des particularités qui montrent le mieux combien on était loin de la piété, du zèle et de l'éloquence évangélique des premiers âges de l'Église.

Nous ne remarquons plus guère, au treizième siècle, d'autres oraisons funèbres que les lettres circulaires, ordinairement fort courtes, que l'on appelait *rotuli ;* quelques-unes néanmoins avaient assez d'étendue : les auteurs de la nouvelle *Gallia Christiana* en ont cité une qui avait quatorze aunes de long, et qui fut expédiée à presque tous les monastères de France, à l'occasion de la mort de Hugues II, abbé de Saint-Pierre de Solignac, au diocèse de Limoges. Mais, en général, de telles pièces appartiendraient plutôt au genre épistolaire qu'au genre oratoire.

XXII

GENRE ÉPISTOLAIRE.

Le douzième siècle nous a fourni de très-riches collections d'épîtres : celles surtout d'Abélard, de Suger,

de saint Bernard, de Jean de Salisbury, de Pierre le Vénérable, de Pierre de Blois, nous ont intéressés, non-seulement par les documents historiques qu'elles renfermaient, mais aussi par les formes de leur rédaction. Il n'en sera pas de même au treizième siècle; les théologiens scolastiques y sont trop occupés des leçons qu'ils donnent, des volumineuses compilations qu'ils entreprennent, pour avoir le temps d'écrire avec soin des lettres missives. Nous n'en avons aucune ni des savants étrangers qui ont vécu, étudié, professé à Paris, comme Alexandre de Halès, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin; ni de la plupart des docteurs qui appartiennent davantage à la France, tels que Simon de Tournay, Guillaume d'Auvergne, Pierre d'Auvergne, Hugues de Saint-Cher, Thomas de Cantimpré, Guillaume de Saint-Amour, Guillaume Durand, évêque de Mende. Pas une seule épître, pas un billet ne se rencontre dans les longs recueils des œuvres de ces théologiens. C'est un traité plutôt qu'une lettre que Vincent de Beauvais adresse à saint Louis pour le consoler de la mort de son fils aîné. Une instruction d'Humbert de Romans sur les trois vœux monastiques ne saurait passer non plus pour une simple missive, bien qu'envoyée sous cette forme aux religieux dominicains. Il en faut dire autant de plusieurs opuscules de Roger Bacon, par exemple, de sa lettre au pape Clément IV, sur l'Écriture sainte. Si, en ces temps, le genre épistolaire fournit encore des

recueils considérables, c'est hors de la France. Notre littérature n'aurait à revendiquer parmi les épîtres des papes que celles d'Urbain IV et de Clément IV ; la correspondance si importante d'Innocent III ne nous touche que par ses rapports avec notre histoire. Nous devons laisser à l'Allemagne le recueil des lettres mémorables de Pierre des Vignes, chancelier de Frédéric II, et nous n'avons presque aucun droit non plus sur celles de saint Dominique, de saint Bonaventure, d'Étienne Langton, de Robert de Lincoln ; lesquelles d'ailleurs ne sont ni très-nombreuses, ni d'une très-grande valeur. Ce que nous aurions à citer comme appartenant pleinement à la France dans ce genre de productions se réduirait aux correspondances officielles des rois Philippe Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe III et Philippe IV ; de la reine Blanche ; de Baudouin, empereur de Constantinople ; d'Odon III, duc de Bourgogne ; de plusieurs autres princes ou seigneurs. On a conservé néanmoins aussi des lettres de Manassès, évêque d'Orléans, d'Arnauld, abbé de Cîteaux ; de Guillaume d'Auxerre ; d'André de Longjumeau, qui rend compte à saint Louis d'un voyage en Tartarie. Nous nous arrêterons plus longtemps à ces pièces dans les articles particuliers qui concerneront chacun de ces écrivains ; elles sont peu dignes de figurer dans un tableau général de la littérature ; elles n'auront pour la plupart qu'un intérêt historique, qui encore sera souvent assez médiocre. On distin-

XXIII

ROMANS EN PROSE.

Huet, évêque d'Avranches, auteur d'un excellent traité de l'origine des romans, les définit des fictions d'aventures amoureuses, écrites en prose ; mais il n'a pu en tracer l'histoire qu'en sortant des limites d'une définition si resserrée. D'abord il est forcé de convenir que plusieurs de nos vieux romans décrivent encore plus de combats que de scènes galantes ; et il faut bien en second lieu qu'il reconnaisse que plusieurs de ces histoires fabuleuses ont été originairement composées en vers. On ne peut suivre, dans le cours des siècles, les annales de ce genre de littérature, qu'en remontant à des ouvrages versifiés, mais qui, n'étant presque plus connus aujourd'hui que par des traductions en prose, sont tout à fait redescendus de la classe des poëmes dans celles des simples romans. Au fond, ils ne méritaient pas une autre destinée; la versification n'était qu'un accident qui déguisait mal leur nature prosaïque, et l'on n'a fait, en les délivrant de la mesure et de la rime, que leur restituer leur véritable caractère. Marmontel, qui suppose avec trop de précipitation que nos romans de chevalerie ont toujours été traduits de prose en vers, en conclut plus mal encore que les fictions en prose ont partout précédé les poëmes. Il est fort probable, au contraire,

qu'en tous les genres, les premiers livres des anciens peuples ont été composés en vers. Le langage mesuré parut longtemps le seul propre à fixer de grandes pensées dans la mémoire des hommes, et surtout le seul capable de propager et de consacrer ces fables de toute espèce qui formaient la théologie, l'histoire, la littérature de l'antiquité profane. Les premiers historiens des dieux, des héros et des peuples furent des poëtes ; et les prosateurs qui leur ont succédé ont recueilli, comme eux, beaucoup de fictions populaires. Presque en chaque pays, les plus anciens livres après les poëmes sont des romans intitulés : histoires.

Huet démontre que l'invention des romans est due au génie oriental ; qu'ils ont passé de l'Inde en Égypte, en Grèce, à Rome, et chez les nations modernes de l'Europe. Calila et Dimna est le titre d'une série d'apologues et de contes, par lesquels un philosophe répond à un roi qui lui demande des conseils. L'origine indienne de ce recueil a été particulièrement prouvée par M. Silvestre de Sacy : ce savant a tracé l'histoire des versions qui en ont été faites en pehlvi, en persan, en arabe ; indiqué les interpolations qu'il a subies ; et montré en quoi il diffère de l'Hitopadésa et du Djawidan-Kired, avec lesquels il a pourtant des ressemblances. On attache aussi à ce livre tantôt le nom de Bidpaï ou Pilpaï, tantôt celui de Sandaber, Sendebar ou Sendebad. Siméon, fils de Seth, l'a tra-

duit de l'arabe en grec, à la fin du onzième siècle. On a lieu de croire qu'il existe ou qu'il a existé des versions de ce dialogue en syriaque, en hébreu, en turc, dans toutes les langues de l'Orient, et il est fort probable que les croisés de 1198, de 1202, de 1248, de 1270, en ont eu connaissance. Jean de Capoue, juif converti, que nous avons déjà indiqué, en a fait, au treizième siècle, une version latine qui devint bientôt la source de plusieurs traductions ou imitations dans les langues de l'Europe occidentale.

Syntipas, nom qu'il serait peut-être permis de rapprocher de Sendebad ou de Sandaber, est le titre d'un livre grec, qui s'annonce comme traduit d'une version syriaque faite d'après un autre idiome asiatique. Ce Syntipas est un philosophe à qui un roi, nommé Cyrus, a confié l'éducation de son fils. Ce fils doit être, après six mois, ramené à son père, et se trouver consommé en toute doctrine et toute sagesse. Mais le philosophe, vers la fin du sixième mois, consulte les astres, et les astres lui disent que l'élève est perdu, si, de retour à la cour de son père, il ne garde pendant sept jours le plus profond silence. Le jeune prince se tait en effet, le roi se fâche ; et, pour amortir son courroux, sept philosophes lui récitent de longs contes. D'histoire en histoire, la semaine s'écoule, et la langue du jeune homme se délie. Tel est le fond du roman, où l'on remarque de plus une femme qui se conduit avec l'élève de Syntipas, comme Phèdre avec Hippolyte

ou l'épouse de Putiphar avec Joseph. On ne peut hésiter à dire que ce livre est l'un de ceux que nous avons rapportés des croisades; car au treizième siècle il a servi de modèle à celui qu'un moine de l'abbaye de Haute-Selve écrivit en latin, comme à ceux qui furent composés en français, l'un en vers, sous le titre de Dolopathos, par Hébert le Clerc; l'autre en prose, sous le même titre, par un anonyme, peut-être par le moine de Haute-Selve lui-même. Dans nos langues modernes, les Sept Sages, le prince Érastus, la Mal-marâtre, sont des livres disposés sur cet ancien canevas, qui admet un grand nombre de variations. Le conte de la Matrone d'Éphèse s'y trouve compris dans les versions latines et françaises du treizième siècle. Voilà déjà dans notre littérature de ce temps un roman qui est resté fameux.

En ce même siècle vivait le poëte persan Saadi, qui mêlait volontiers des narrations fabuleuses à ses leçons de morale. Les Persans, qui, de bonne heure, avaient orné de fables la vie de leur Zoroastre, ne tardèrent point d'avoir aussi des romans de chevalerie. Un chevalier Rustem était leur Roland, et ils arrangeaient dans le même goût l'histoire du grand Alexandre. Les Arabes cultivaient encore plus cette branche de littérature, et, parmi leurs romans historiques ou chevaleresques, il y en avait d'antérieurs à l'année 1300, qui furent traduits en langue persane dans le cours du quatorzième siècle. Il est difficile de

démêler jusqu'à quel point les Occidentaux, et spécialement les Français, ont eu connaissance de ces fictions orientales, et ce qu'ils en ont emprunté. Mais que tous les auteurs européens, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à nos jours, aient plus ou moins puisé à des sources si fécondes, on ne s'avise guère plus d'en douter. L'histoire de nos fabliaux, contes et romans du moyen âge, s'est fort éclaircie par la publication d'un grand nombre d'ouvrages orientaux. L'une des causes de l'imperfection de cette histoire est la perte des textes grecs et des versions latines des fables milésiennes, jadis si avidement accueillies dans la Grèce et dans Rome ; il est probable qu'il nous en reste, dans les écrits de nos anciens romanciers, des débris que nous ne pouvons plus reconnaître.

Les auteurs français mettaient aussi à contribution les poésies armoricaines, les fictions septentrionales qui étaient restées dans la mémoire des peuples de la Bretagne, Marie de France nous apprend que les Bretons avaient coutume de chanter les événements héroïques, et d'en perpétuer ainsi le souvenir.

Moult ont été noble barun,
Cil de Bretagne li Bretun
Jadis suleient par pruesce,
Par courteisie é par noblesce
Des aventures qu'ils oieent,
Qui à plusurs gent aveneient,
Fère les lais pur remembraunce,
Qu'on ne les mist en ubliaunce.

Marie atteste qu'elle a entendu et lu tous ces anciens récits poétiques en langue armoricaine; et son témoignage nous est confirmé par ceux de plusieurs trouvères français, ses contemporains, Reynaud, traducteur du lai d'Ignaurès; Pierre de Saint-Cloud, auteur d'une partie du roman du *Renard;* un anonyme qui, en versifiant le lai de l'*Épine*, déclare qu'il le tire des histoires qui se conservent à Cardiff, dans l'église de Saint-Aaron, histoires généralement connues en Bretagne et en d'autres lieux. On a prouvé de même, par l'aveu de nos romanciers, qu'ils ont dû, en grande partie, à cette littérature bretonne le fond de plusieurs histoires fabuleuses, par exemple, des romans de *Perceval le Gallois*, de *Lancelot du Lac*, d'*Érec*, de *Cligès*, de *Tristan de Léonnois*, du *Chevalier au lion* ou d'*Ivains*, compagnon d'Artus. Tous ces héros avaient été célébrés en des lais armoricains avant de l'être en des romans français en vers ou en prose. Au douzième siècle, Robert Wace disait :

> Fist roi Artur la ronde table,
> Dont li Bretons dient mainte fable.

Au treizième siècle, Giraldus Cambrensis nous dira que les bardes gallois avaient des histoires généalogiques de leurs princes, qui remontaient comme celle du Brut à Énée. Les prophéties de l'enchanteur Merlin, et les plus anciens contes de fées semblent avoir la même origine. Dans un poëme, composé au temps

de saint Louis ou de Philippe le Hardi, et intitulé les *Priviléges aux Bretons*, nous lisons que plusieurs familles de la Bretagne descendent des fées ; que Jacques Brian de Compalé est cousin de la fée *Morgain*. Gautier de Metz, dans son *Ymage du Monde*, décrit particulièrement les merveilles de la forêt Brecheliant, où périt Merlin, victime d'un charme des fées bretonnes. Il paraît donc difficile de contester l'existence d'une mythologie septentrionale, transmise par les Armoricains et par les poëtes anglo-normands à tous les autres romanciers de la France ; mais on est obligé de convenir que plusieurs éléments de ces fables et de ces féeries se retrouvaient aussi chez les Orientaux du moyen âge.

Il suit au moins de ces observations que les romanciers français qui écrivaient en prose traitaient des sujets déjà connus, et n'avaient à inventer que des épisodes et des détails accessoires. Fort souvent ce genre de composition n'exige pas d'autre travail, et il y a du mérite encore à coordonner et à compléter d'anciens récits. Ce succès est si peu facile, qu'aucun de nos romanciers du treizième siècle ne l'a obtenu. Mais la crédulité commune, le goût général du merveilleux, les habitudes aventureuses que faisaient contracter les croisades, suffisaient, dans ces temps grossiers, pour que les productions les plus informes et les plus volumineuses ne manquassent jamais de lecteurs.

Presque tous les romans du treizième siècle, et plus généralement du moyen âge, étaient chevaleresques. Ce genre, quoique si monotone, se rattachait mieux qu'aucun autre aux usages et aux intérêts de ce temps. Il avait surtout avec la pratique des combats judiciaires des rapports que Montesquieu a observés. « Je trouve dans la loi des Lombards, dit ce grand écrivain, que si un des deux champions avait sur lui des herbes propres aux enchantements, le juge les lui faisait ôter et le faisait jurer qu'il n'en avait plus. Cette loi ne pouvait être fondée que sur l'opinion commune : c'est la peur qu'on a dit avoir inventé tant de choses, qui fit imaginer ces sortes de prodiges. Comme dans les combats particuliers les champions étaient armés de toutes pièces, et qu'avec des armes pesantes, offensives et défensives, celles d'une certaine trempe et d'une certaine force donnaient des avantages infinis, l'opinion des armes enchantées de quelques combattants dut tourner la tête à bien des gens. De là naquit le système merveilleux de la chevalerie, tous les esprits s'ouvrirent à ces idées. On vit dans les romans des paladins, des nécromants, des fées, des chevaux ailés ou intelligents, des hommes invisibles ou invulnérables, des magiciens qui s'intéressaient à la naissance ou à l'éducation des grands personnages, des palais enchantés et désenchantés; dans notre monde un monde nouveau, et le cours ordinaire de la nature laissé seule-

ment pour les hommes vulgaires. Des paladins, toujours armés, dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresses et de brigands, trouvaient de l'honneur à punir l'injustice et à défendre la faiblesse : de là encore, dans nos romans, la galanterie fondée sur l'idée de l'amour jointe à celle de force et de protection. Ainsi naquit la galanterie, lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires qui, voyant la vertu jointe à la beauté et à la faiblesse, furent portés à s'exposer pour elle dans les dangers et à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flattèrent ce désir de plaire, et donnèrent à une partie de l'Europe cet esprit de galanterie que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens. Le luxe prodigieux de cette immense ville de Rome flatta l'idée des plaisirs des sens ; une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grèce fit décrire les sentiments de l'amour; l'idée de paladins protecteurs de la vertu et de la beauté des femmes conduisit à celle de la galanterie. Cet esprit se perpétua par l'usage des tournois qui, unissant ensemble les droits de la valeur et de l'amour, donnèrent encore à la galanterie une grande importance. »

Quelque justes que soient ces réflexions de Montesquieu, nous sommes porté à penser que les croisades ont contribué, plus qu'aucune autre cause, à répandre le goût des romans de chevalerie. Le but de ces compositions fabuleuses, si multipliées depuis l'avénement

de Louis le Gros jusqu'à celui de Philippe le Bel, fut d'accréditer ces expéditions si romanesques elles-mêmes. Il fallait imaginer, établir des liens étroits entre la dévotion, la bravoure et cette galanterie dont Montesquieu vient de nous parler, et de ces trois éléments composer des mœurs chevaleresques qui devinssent celles de tous les guerriers européens. C'est une grave erreur que de considérer les romans de chevalerie comme des productions purement françaises. Nous n'étions pas les seuls preux, les seuls croisés de la terre; et cette espèce de religion guerrière et galante que nos voisins professaient avec nous devait avoir ses traditions et ses livres dans leurs langues comme dans la nôtre. Il est même assez difficile, au milieu de tant de romans en divers idiomes, de faire un triage exact des textes et des versions, des originaux et des copies, de reconnaître les inventeurs et de les distinguer des écrivains qui n'ont fait qu'imiter ou traduire. A proprement parler même il n'y avait point d'inventeurs; car on se bornait, en France comme ailleurs, à donner des formes nouvelles, de nouveaux développements aux histoires merveilleuses dont on avait trouvé le fond dans des fictions orientales et septentrionales et dans des chroniques latines antérieures aux croisades.

Trithème, auteur du quinzième siècle, a rassemblé d'assez longs extraits de la chronique d'Hunebauld ou Hunibaldus, contemporain de Clovis; elle se termine à la mort de ce prince, en 511, et n'offre, comme Huet

l'année 1200. Nous la verrons continuée par Adenez, Robert de Blois, Gauthier de Belle-Perche et d'autres rimeurs. Adenez fixera surtout notre attention par la fécondité de son talent : il a versifié les histoires d'Ogier le Danois, de Huon de Bordeaux, de Cléomadès et Clarmonde, d'Aymeric de Narbonne, de Berthe et Pepin. Mais nous n'avons encore en vue que les romans en prose, et il s'agit particulièrement de discerner ceux que le treizième siècle a produits en France. Cette question n'est pas sans difficultés.

On a coutume de partager les romans de chevalerie en trois espèces : ceux de la Table ronde, ceux de Charlemagne, ceux des Amadis; mais nous n'aurons point à nous occuper ici de ces derniers qui n'ont commencé qu'au quatorzième siècle, et qui paraissent avoir pris naissance en Italie. L'idée primitive de ceux de la Table ronde consiste dans la conquête du saint Graal ou saint Hanap, c'est-à-dire, du ciboire dont s'est servi Jésus-Christ mangeant avec ses disciples ; le saint Graal avait opéré tant de prodiges entre les mains de Joseph d'Arimathie, que Lancelot, Perceval et leurs compagnons d'armes ne pouvaient tenter trop d'aventures et courir trop de périls pour s'en emparer. Le premier nom de Lancelot était Galaad, amant de madame Genièvre, épouse du roi Artus. Les exploits de Galaad lui valurent le nom de Brise-lance, ou Lancirotto, comme l'appellent les Italiens. L'histoire et les prophéties de Merlin tiennent à ces

fables de la Table ronde; on peut presque également y rapporter ou en détacher les aventures de Perceforêt. Il est dit au chapitre III de Perceforêt que son histoire a été d'abord écrite en vers grecs, puis traduite en latin sous le règne de Philippe le Bel. On lit de plus dans le cours de l'ouvrage que Cressus, contemporain d'Alexandre le Grand, composa sur les hauts faits de Perceforêt des Mémoires qui furent depuis recueillis par le héraut d'armes Paustonnet et continués par son fils Pousson. Il faut bien que Paustonnet et Pousson soient postérieurs au roi Artus, puisqu'ils font mention de lui; et néanmoins Paustonnet se donne pour témoin oculaire des actions de Perceforêt qu'il suppose couronné roi de la Grande-Bretagne par Alexandre le Grand, mais dont il prolonge la vie au moins jusqu'au premier siècle de notre ère; car Perceforêt est converti au christianisme par des descendants de Joseph d'Arimathie. Ces détails font assez connaître l'étrange chronologie qui règne dans cette classe de romans. Entre les histoires qu'elle embrasse, celle de Giron le Courtois, de Giglan, de Médiadus, sont un peu moins monstrueuses. Il y a dans celle de Tristan, lorsqu'on la débarrasse de toutes les bizarreries dont ses premiers rédacteurs ou traducteurs l'ont surchargée, un intérêt naïf qui ne se prolonge point dans celle d'Isaïe le Triste, fils de Tristan et de la belle Iseult. Voilà les principaux romans de la Table ronde, composés d'après d'anciennes chroniques, mais dont

les rédactions en prose latine ou française ne remontent qu'au douzième et au treizième siècle.

Il n'est guère plus aisé d'établir la chronologie de ces rédactions que celle des faits racontés dans ces livres. Parmi les romans de la Table ronde, quelques-uns peut-être n'ont été mis en prose qu'après l'an 1300. Giglan est du nombre de ceux qu'on sait avoir été traduits de rime en prose par les sires clercs du quatorzième siècle, principalement par Arrodian de Cologne. Mais il est certain aussi que la plupart des autres avaient été lus en prose française avant l'année 1301; il en existe des manuscrits antérieurs à ce terme. Les rédacteurs de cette prose, les plus connus du moins, étaient Luces du Gast, Gace le Blond, Gautier Map et Rusticien de Pise, qui, tous quatre, ont été considérés, jusqu'à présent, du moins, comme des auteurs du douzième siècle. M. Ginguené leur a même associé Hélie de Borron et Robert de Borron. En effet, on rencontre dans les livres de Rusticien de Pise un texte où il rappelle, comme antérieurs aux siens, les travaux des deux Borron, de Map, de Gace et de Luces du Gast. Or, on suppose ordinairement que Rusticien écrivait sous le règne du roi d'Angleterre Henri II qui mourut en 1189; quelquefois même on fait remonter Rusticien jusqu'à l'an 1115 : mais il reste beaucoup d'incertitudes sur tous ces points. D'abord on sait que Gautier Map vivait encore en 1210; et il est permis d'en conclure que

Rusticien de Pise, qui n'a travaillé qu'après lui, n'est pas très-bien placé sous le règne de Henri II, qu'il le serait mieux peut-être sous celui de Henri III, entre 1216 et 1272. Cette conséquence a été expressément énoncée par les bibliographes très-instruits qui ont rédigé le catalogue de la Vallière. D'ailleurs quels sont ces textes latins sur lesquels Rusticien de Pise assure qu'il a travaillé, ainsi que ses prédécesseurs ? Probablement il ne veut parler que ses anciennes chroniques où se trouvait le premier fond de ces romans ; car s'il en avait été fait d'autres rédactions latines, ce n'aurait été qu'après l'avénement de Philippe Auguste, et l'on n'aurait guère eu le temps d'en composer des versions françaises avant 1201. Les plus anciens manuscrits de toute cette prose française de Rusticien, de Gautier Map, même de Gace le Blond et de Luces du Gast, ne remontent qu'au règne de Philippe le Hardi, tout au plus. C'est en des manuscrits plus modernes, du quinzième siècle, par exemple, que se rencontrent les indications qui semblent assigner à ces traductions des dates antérieures au treizième siècle. Or personne n'ignore qu'il arrivait fort souvent aux nouveaux copistes, en même temps qu'ils corrigeaient le langage des textes, d'y ajouter aussi des notes plus ou moins inexactes ou hasardées. Par tous ces motifs, nous pourrions revendiquer, pour le siècle qui nous occupe, une grande partie des versions en prose française des romans de

la Table ronde; mais nous ne prétendons point décider ici des questions si peu éclairées encore par des renseignements positifs.

C'est du moins, à ce qu'il semble, dans le cours du treizième siècle qu'ont été mis, on ne sait par qui, en prose française, les romans d'*Isaïe le Triste*, de *Fier-à-Bras*, et peut-être aussi de la *Fleur des Batailles*; mais les deux derniers appartiennent à la classe des romans de Charlemagne ou des douze pairs de France.

Les histoires chevaleresques de ce deuxième genre reposent toutes sur l'hypothèse d'une expédition de Charlemagne en Palestine. La *Chronique de Turpin*, qui leur sert de base, fut traduite en français par Michel de Harnes, vers la fin du règne de Philippe Auguste. On y a puisé les sujets d'un très-grand nombre de romans, mais dont quelques-uns seulement ont occupé les prosateurs français de ce siècle. Nous ne savons auquel d'entre eux est due l'histoire de *Fier-à-Bras*, où il s'agit des rois de France païens antérieurs à Clovis, puis de ce monarque, de son épouse Clotilde, de saint Remi, de la sainte ampoule, de Pepin, de Charlemagne enfin, qui délivra la Terre sainte, et de sa mort miraculeusement annoncée à Turpin qui mourut toutefois avant lui. La *Fleur des Batailles*, autre ouvrage anonyme, mais du même temps, rassemble les aventures de Doolin de Mayence, de Geoffroy son fils, d'Ogier le Danois et de bien d'autres

héros. Le treizième siècle paraît n'avoir produit aucune rédaction en prose des deux meilleurs romans de cette classe, qui sont *Huon de Bordeaux* et *Guérin de Montglave*. Tous les autres sont fastidieux et barbares; l'origine en est peu éclaircie, et ils ne pourraient servir qu'à faire admirer le génie de l'Arioste et du Tasse, qui ont su trouver, dans cet amas d'inepties, les germes de leurs poëmes immortels.

En dehors des deux classes qui viennent d'être indiquées et de celle des Amadis, qui ne s'est formée que plus tard, il reste quelques romans de chevalerie dont les sujets demeurent plus isolés. Tel peut sembler, comme nous l'avons dit, *Perceforêt*. Tels étaient aussi le roman de *Clamadès et Claremonde* et celui de *Partinuplès*, dont la composition originale est attribuée à un poëte catalan. L'un et l'autre ont été versifiés par les trouvères de ce temps; mais nous ne voyons pas qu'ils aient été mis en prose française avant le quatorzième ou le quinzième siècle. L'*Histoire d'Aucassin et de Nicolette*, qui sort tout à fait du genre de la chevalerie, est mêlée de prose et de vers. Nous la croyons composée vers 1250; on l'a quelquefois jugée plus ancienne; l'auteur n'en est aucunement connu. Chaque morceau de vers est précédé des mots : *Or se cante*, et les récits en prose sont annoncés chaque fois par la formule, *Or dient, content et fabloient;* c'est une des plus ingénieuses et des plus élégantes productions de cet âge : « Il y a, dit

Chénier, de la véritable passion dans *Aucassin et Nicolette*, et ce petit roman est de beaucoup le meilleur de tous ceux qui paraissent avoir une origine française. La captivité de Nicolette, sa fuite nocturne, cette voix qui gémit et qu'elle reconnaît en passant près d'une tour, les discours qu'elle tient *au gentil bachelier*, la boucle de cheveux qu'elle lui jette et qu'il reçoit avec transport à travers les barreaux de sa prison ; le soldat en sentinelle qui, du haut de la tour, et, dès qu'il voit arriver ses camarades, l'avertit, dans une chanson qu'il improvise, de prendre garde aux soldats méchants ; la petite cabane que Nicolette se construit dans la forêt, tous ces détails sont charmants. La suite vaut beaucoup moins. On voit avec peine les deux amants pris par les Sarrasins, ensuite séparés pendant plusieurs années ; Nicolette, amenée à la cour du roi de Carthage; le roi reconnaissant en elle sa fille perdue en bas âge, et Nicolette abandonnant son père qui veut la forcer d'épouser un musulman que l'auteur appelle un païen. Mais on retrouve tout l'intérêt du commencement lorsque Nicolette, déguisée en ménestrel, chante à Aucassin lui-même les amours d'Aucassin et de sa mie ; ce qui amène, avec beaucoup de naturel, la reconnaissance et le mariage des deux amants. »

Cet excellent conte est, à tous égards, ce qu'il y a de plus original parmi les productions romanesques de ce siècle ; presque toutes les autres sont traduites

ou empruntées, soit de rédactions latines, soit d'ouvrages français versifiés. C'est l'idée que nous avons dû prendre et du Dolopatos en prose française, et des deux romans où la *Fleur des Batailles* et l'histoire de *Fier-à-Bras* se présentent sous la même forme, et des romans de la Table ronde rédigés par Rusticien et ses prédécesseurs, s'il est vrai que ceux-ci n'aient écrit qu'après le commencement du treizième siècle, ce qui nous a paru fort probable. Bientôt, en parcourant les poésies de cet âge, nous le trouverons plus riche en narrations fabuleuses ; parmi les prosateurs, l'auteur d'Aucassin est le seul qui sache inventer et raconter. Tous néanmoins font des efforts pour acquérir ces deux talents ; mais on voit qu'ils ont à satisfaire des lecteurs dont l'avidité est insatiable, et le goût fort peu sévère. Ces deux dispositions du public ont dû provoquer la composition d'une multitude de longs ouvrages médiocres. Dans les cours, dans les châteaux, dans les cloîtres, on voulait, à tout prix, des récits et des fictions. L'art historique ne faisant presque aucun progrès et les chroniques demeurant, en général, fort arides, le succès des romans était infaillible, puisqu'ils offraient plus de détails et ne contenaient pas moins de fables. Il paraît que dans les rangs les plus élevés de la société les narrations récitées ou chantées faisaient le charme des entretiens. Les voix des ménestrels et des dames célébraient tant d'aventures guerrières et galantes; chacun était invité ou même

obligé à débiter, à son tour, une histoire. Les chevaliers ne dédaignaient pas de cultiver l'art de raconter ; c'était un mérite de plus dont on leur tenait compte. Il fallait donc, pour briller dans ces assemblées, avoir lu beaucoup de romans, avoir appris et retenu un assez grand nombre de récits merveilleux. Des clercs assermentés consignaient dans des registres les exploits de chaque chevalier, tels qu'il les rapportait et les attestait lui-même ; cet usage, dont il est fait mention dans Perceforêt, s'est maintenu jusque sous Charles VII. Un genre de littérature qui tenait à tant d'habitudes ne pouvait manquer de s'étendre.

Dans un mémoire sur l'utilité des romans de chevalerie, Sainte-Palaye s'applique surtout à prouver qu'ils contribuent à éclaircir l'histoire, non pas assurément celle des faits proprement dits, mais celle des mœurs publiques. Jean le Laboureur avait déjà fait cette observation, et, pour la rendre plus sensible, il avait remarqué particulièrement que les historiens du moyen âge s'étaient peu attachés à peindre les coutumes de leur temps. Contents de suivre le cours des événements publics, ils ne pénétraient point dans l'intérieur de la vie domestique et des mœurs sociales. On n'apprend point, dans leurs livres, comment vivaient les Français, quels étaient les caractères habituels de leurs pensées, de leurs sentiments, de leur conduite. Ce que nous savons de cette importante partie de nos annales a été puisé en d'autres écrits, et spécialement

dans ceux des romanciers; Fauchet, Pasquier et d'autres antiquaires y ont fait d'heureuses recherches. Un auteur qui n'est resté fameux que par son mauvais goût, et qui aurait pu le devenir par son érudition, Chapelain, donnait le nom de *grand coutumier* au roman de Lancelot du Lac. Dom Vaissette et ceux qui ont composé, comme lui, de savantes histoires de nos provinces, ont eu souvent besoin de recourir à de pareilles sources. Nous hésiterions pourtant à les croire aussi fécondes et aussi sûres que Sainte-Palaye voudrait nous le persuader; car tous les temps et tous les lieux y sont confondus sans cesse; aucune notion n'y est précise, et il est peu facile de discerner, dans cet amas de fables, des souvenirs réellement historiques. Y rechercher, comme le propose Sainte-Palaye, des faits, des généalogies et des situations géographiques, est une entreprise presque aussi aventureuse que celles des héros de ces vieux romans. A notre avis, la seule instruction qu'on y pourrait prendre avec quelque sécurité, est celle que Pasquier désigne, lorsqu'il dit que ces livres sont de *vrayes images des mœurs qui lors estoient observées*. Ils peuvent, jusqu'à un certain point, jeter du jour sur diverses pratiques militaires, féodales, religieuses, sur ce qui concerne les armures, les armoiries, les droits ou les us de la noblesse, les rapports entre les vassaux et les suzerains. Du reste, Sainte-Palaye lui-même est forcé de convenir que « la plupart de nos vieux romans ne

représentent que des guerriers farouches, pleins d'une valeur brutale, féroce et sanguinaire, autorisée et produite par le peu de subordination qui régnait entre les différents membres de l'État; et que ceux qui les ont composés sont souvent fastidieux par leurs fictions, par le tour de leur esprit et la grossièreté de leur style. »

Ce sera bien plus aux contes en vers qu'aux romans en prose que nous aurons à reprocher la licence extrême des détails et des expressions. Caylus dit que, les *mots* n'étant que de convention, c'est l'usage seul qui les fait trouver indécents ou honnêtes; qu'ainsi il ne faut juger de la morale d'un siècle que par les *idées* qui composaient le fond des discours et des livres. Sous ce dernier point de vue, les conteurs du moyen âge seraient fort répréhensibles encore; Caylus n'en disconvient pas; mais, quelque variables que soient en effet les impressions que les mots produisent, selon la diversité des habitudes et les caprices des langues, il nous paraît certain que la décence des expressions donne une mesure assez juste de la morale et du goût de chaque pays et de chaque époque. L'honnêteté n'a pu être bravée avec tant d'excès que chez un peuple dont la civilisation demeurait fort imparfaite. Quand les conteurs modernes traitent les mêmes sujets et disent les mêmes choses, la réserve de leur langage annonce des mœurs plus polies, et par cela même moins perverses. Nous savons bien qu'on envi-

sage quelquefois cette politesse comme un progrès du vice qu'elle veut déguiser, et, en quelque sorte, ennoblir; mais nous ne saurions donner à la grossièreté, à l'effronterie, le nom de franchise ; et, à notre avis, la honte qui voile les désordres est un commencement de réforme.

Du reste, les romans en prose ne sont point, encore une fois, ceux des livres du treizième siècle qui décèleraient le plus la profonde corruption des mœurs. On y remarquerait plus souvent un tout autre genre de licences, quelques sentiments hardis, quelques idées téméraires, qui s'accordent mal avec l'orthodoxie et la piété de ce temps. Aucassin, par exemple, répond aux sages remontrances de son père, qu'il veut Nicolette et non pas le paradis, où il n'entre que des moines fainéants et de vieux hypocrites; qu'il aime mieux l'enfer, où il retrouvera Nicolette, au milieu d'une brillante et innombrable compagnie de rois illustres, de chevaliers intrépides, d'écuyers fidèles et de femmes tendres. On a peine à comprendre comment de telles impiétés pouvaient s'écrire et se lire sous saint Louis; mais, au fond, il n'y avait alors d'écrits exposés à la censure que ceux qui étaient destinés aux écoles, ou qui traitaient expressément des matières théologiques. La littérature purement profane jouissait et usait d'une très-grande liberté.

Tout encourageait et nul obstacle n'eût entravé le progrès de l'art des romanciers, s'ils avaient eu plus

de goût, plus de génie et de talent. Entre les genres littéraires, celui-là n'est point assurément le plus recommandable; mais il est pourtant un de ceux qui peuvent montrer jusqu'où s'étend la puissance de l'imagination humaine : cette faculté, qui brille d'un éclat plus noble dans les fictions en vers, manifeste plus librement dans les fictions en prose son inépuisable fécondité. C'est là qu'on la voit s'emparer de tous les résultats de l'histoire, de tous les accidents de la vie, de tous les sentiments du cœur, de tous les mouvements des passions, de tout ce que la société présente de vices, de caprices, de ridicules, de caractères, pour en diversifier à l'infini les effets, les rapports, les affinités, les contrastes. C'est là qu'on la voit s'élancer hors du système positif des choses physiques et morales, créer d'autres cieux et une autre terre, peupler de fantômes des lieux chimériques ou réels, rattacher à ce qui existe tout ce qu'elle fait exister, se jouer du possible et de l'impossible, et retrouver au-delà de toute vérité, et presque au delà de la nature, un intérêt nouveau et une vraisemblance nouvelle. Mais les Français du treizième siècle étaient bien loin de posséder ce qu'il faut d'instruction et de culture, pour réussir dans ces compositions hardies d'autant plus difficiles que les règles et les limites en sont moins déterminées. Aucun chef-d'œuvre n'avait encore fixé ou ébauché la théorie de ce genre; et il paraît qu'on n'étudiait point du tout ce qu'il avait pro-

duit jusqu'alors de plus tolérable, savoir les romans grecs, composés vers le quatrième ou le cinquième siècle par Longus, Héliodore, Achilles Tatius, Xénophon le jeune et Chariton. C'étaient des essais informes ou des chroniques barbares qui servaient de modèles et qui fournissaient les premiers matériaux. Nous avons terminé l'exposé général de toutes les espèces d'écrits en prose ; les productions en vers dont nous devons esquisser le tableau se diviseront en trois classes, selon qu'elles appartiendront à la langue latine, à la provençale ou à la française.

XXIV

POÉSIE LATINE.

Le douzième siècle a fourni à Leyser une liste de plus de cent poëtes latins ; ceux du treizième sont moins nombreux et plus inhabiles. Aucun d'eux ne serait comparable à Gautier de Châtillon, auteur de l'*Alexandréide*, s'il était vrai surtout que Gautier eût laissé ce poëme dans l'état où il a été publié. Quelques corrections qu'aient pu y faire les éditeurs, la composition de l'ouvrage et la noblesse du style mériteraient toujours beaucoup d'éloges. Il s'en faut qu'on retrouve ce talent dans les vers d'Alain de Lille, qui a osé pourtant déprécier Gautier et l'appeler un Mævius. Alain n'étant mort qu'après l'an 1200, l'examen de ses écrits n'est point encore entré dans notre *Histoire*

littéraire, quoiqu'ils aient été composés presque tous avant ce terme. Quelques-uns sont en vers; car il appartenait au docteur universel de se faire aussi poëte. On a sous son nom des paraboles en vers élégiaques, des chants religieux en prose mesurée et rimée, et, pour ne plus indiquer que la principale de ses productions poétiques, un *Anti-Claudien* en neuf livres, comprenant environ quatre mille vers hexamètres; mais ce titre a besoin d'explication. Claudien a montré tous les vices s'emparant de Rufin et concourant à le pervertir; Alain rassemble toutes les vertus autour d'un homme qu'elles veulent perfectionner, et qui deviendra par là un anti-Rufin; mais, l'auteur étant trop savant pour se contenir dans un plan si simple, la multitude et le désordre de ses idées amènent une telle confusion de détails, que les admirateurs de ce poëme y ont trouvé une encyclopédie complète et lui en ont donné le nom. Barthius n'y a vu qu'un chaos d'énigmes et de sophismes; Quadrio en a jugé de même, et nous ne saurions être d'un autre avis. Pour apprécier la poésie d'Alain, son goût, sa latinité, il suffira peut-être de savoir que ses livres sont pleins de vers tels que ceux-ci :

Qualiter ex nihilo, sine formâ, semine, causâ,
Materiâ, motu, sensu, ductore, ministro,
Ingenium simplex, animabile, mobile, purum,
Prodeat exterius, nullo mediante patrono,
Sola Dei novit prudentia, cujus ab alto

Pectore procedit quidquid procedit in esse.
Hic elementa silent, languescunt semina rerum,
Sidus *abest*, natura jacet, virtusque planetæ
Deficit, et propria miratur jura silere.
Ergo cum nostra genituram regula talem
Nesciat, et tantam superet pictura figuram,
Non video, non concipio, non judico memet
Scire modos, causas, rationes, semina, formas...
Ergo consilii super his libramina ferre
Nescio, non valeo, dubito, desisto, retardo, etc.

Nous nous sommes permis d'écrire *abest*, au lieu d'*habet* que Leyser a imprimé d'après une copie, selon lui, plus correcte de ce premier livre de l'*Anti-Claudien*. Au fond l'on n'a guère apporté plus de soin à publier ces vers que l'auteur n'en avait mis à les composer. On voit pourtant que les modèles classiques ne lui étaient pas inconnus. Il leur emprunte quelquefois des vers qu'il entremêle aux siens comme pour rendre plus sensible la platitude de son propre style. C'est ainsi que nous lisons consécutivement ces deux lignes :

Ut primo medium, medio non consonet imum,
Censetur turpe, fluitans, mutabile, stultum.

Mais c'en est trop sur de si médiocres poëmes.

Quelques étrangers cultivaient un peu plus honorablement les muses latines. Le Toscan Henri de Settimello composait un poëme élégiaque sur les vicissitudes de la fortune et sur les consolations que promet la philosophie. On n'en saurait louer l'élégance ni la régularité, mais il y a quelquefois du mouvement et

de la verve, et toujours une clarté parfaite à laquelle il paraît qu'Alain avait renoncé. L'Anglais Wireker écrivait son *Brunellus* ou *Miroir* des *Fous*, qui est longtemps resté fameux, et qu'on a voulu attribuer à Jean de Salisbury. Joseph d'Iske ou d'Excester chantait les exploits de Richard Ier en Orient, l'éducation de Cyrus, et surtout la prise de Troyes, d'après le livre qui porte le nom de Darès. Ce poëte anglais appartiendrait à l'histoire littéraire de la France, s'il était vrai qu'il eût été archevêque de Bordeaux; mais cette hypothèse de quelques bibliographes a peu de fondement, et c'est dommage, car ses poésies, ainsi que celles de son compatriote Wireker, sont fort supérieures à celles de notre Alain de Lille. La Grande-Bretagne revendique encore les vers latins de Roger de Hoveden, de Giraud Rarry, d'Étienne Langton, de Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, personnages que nous avons déjà vus prendre des places honorables dans d'autres genres de littérature. Giraud avait passé à Paris une partie de sa jeunesse; il y avait étudié la théologie sous Pierre le Mangeur, et enseigné ensuite les belles-lettres. Le nom d'Étienne de Langton se rattache aussi aux annales de l'Université parisienne; et c'est par un auteur français, Gilles de Paris, que nous sommes informés du succès que ses essais poétiques, aujourd'hui inconnus, avaient alors obtenu en France. C'était à Paris encore que les talents de Robert Groot Head avaient commencé de mûrir : il eut, dit-on, celui des vers; nous n'en pou-

vons pas juger, ses poëmes sur Job, sur la Civilité, sur les Démêlés de l'âme et du corps, étant restés manuscrits dans les bibliothèques d'Angleterre. Geoffroy de Vinisauf, qui a vécu sujet de Richard Ier et de Henri III, était Normand d'origine. L'art poétique, dans lequel on le croyait un très-grand maître, est le sujet de son principal ouvrage, qui est intitulé *Poetria nova*, et qui renferme deux mille cent quatorze vers. Il est dédié au pape Innocent III, et débute par de mauvais jeux de mots sur le nom de ce pontife.

Papa stupor mundi, si dixero papa *nocenti*,
Acephalum nomen tribuam tibi. Si caput addam,
Hostis erit metri. Nomen tibi vult similari.
Nec nomen metro, nec vult tua maxima virtus
Claudi mensura. Nihil est quo metiar illam :
Transit mensuras hominum ; sed divide nomen,
Divide sic nomen : *In* præfer, et adde *nocenti*,
Efficiturque comes metri : sic et tua virtus
Pluribus æquatur divisa, sed integra nulli, etc.

Le traité qui suit cet exorde sent un peu la scolastique du temps ; mais du moins il est clair, et en général fort sensé. Les préceptes y sont expliqués par des exemples que l'auteur compose tout exprès, et dans lesquels il laisse voir quelquefois son animosité contre la France. On y peut recueillir aussi quelques-unes des opinions alors communes. Par exemple, en parlant des épithètes, il veut qu'on dise *potatrix Anglia*, *textrix Flandria*, *jactatrix Normannia*. Il a une très-haute idée du pouvoir, de la prééminence, de la

perfection du pape ; il ne veut pas qu'on lui résiste jamais; après avoir, dans les dernières pages, exprimé fort nettement plusieurs règles assez délicates relatives à l'harmonie de la diction, il revient en finissant, à Innocent III, et lui dit :

Nec deus es nec homo; sed neuter es, inter utrumque,
Quem Deus elegit socium. Socialiter egit
Tecum partitus mundum. Sibi noluit unus
Omnia, sed voluit tibi terras et sibi cœlum.

L'Angleterre vient de nous fournir jusqu'à sept poëtes latins du treizième siècle qui tous ont joui de quelque réputation. L'Allemagne ne nous en présente qu'un seul, qui encore a été pris tantôt pour un Français, tantôt pour un Génois ou Ligurien. Cette dernière erreur vient de ce que le poëme le plus considérable de Gonthier (Guntherus) est intitulé *Liguinus* : c'est un récit des expéditions de Frédéric Barberousse contre les Liguriens et les Insubriens ou Milanais. Pierre Pithou y trouve une urbanité qui sent plus la cour que le cloître, où vivait cependant le poëte; Juste Lipse admire en un tel livre et en un tel siècle un talent si distingué. A vrai dire, ces éloges ne nous paraissent point assez justifiés par les poésies imprimées de Gonthier; mais nous devons convenir encore qu'elles sont presque des chefs-d'œuvre en comparaison des vers d'Alain, le docteur universel.

La latinité n'est pas très-pure, ni la versification

très-régulière dans les chants d'église, composés par saint Thomas et saint Bonaventure; mais la poésie en est beaucoup plus élevée. Leyser attribue à saint Bonaventure la prose *Lauda Sion;* à saint Thomas, l'hymne *Pange lingua;* ces particularités auraient encore besoin d'éclaircissements; mais nous avons dû faire mention de ces cantiques, parce que les deux docteurs auxquels ils sont attribués avaient, comme on l'a vu, étudié et professé à Paris. La fête du Saint-Sacrement, d'abord établie à Liége, le fut en 1264 en France et dans toute l'Église, en vertu d'une bulle du pape français Urbain IV.

Maintenant nous n'avons plus à parcourir d'autres poésies latines que celles que la France a immédiatement produites dans le cours de ce siècle. Il est fort douteux que Pierre de Riga soit né en Angleterre; il est certain qu'il a passé sa vie à Paris et à Reims, où il est mort chanoine, en 1209. Il a versifié des extraits de la *Bible* et donné le nom d'*Aurore* à cet ouvrage, dont la plus grande partie est inédite; il est pénible de dire que ce qu'il y a de plus remarquable dans les articles qui ont été publiés, c'est une suite de morceaux dont le premier est sans *a*, le second sans *b*, et ainsi de suite jusqu'au dernier, où il n'y a point de *z*. Chaque lettre de l'alphabet est à son tour éliminée, comme pour lui prouver qu'on peut se passer d'elle. Ces puérilités sont des symptômes sûrs de la décadence des bonnes études. Nous ne disons rien des détails fabuleux

et des commentaires bizarres que ce versificateur ajoute aux textes sacrés. Leyser en a donné des extraits accompagnés de variantes, après avoir pris la peine de lire dans les manuscrits cette compilation tout entière, qui ne paraît avoir aucune sorte d'intérêt, et qui ne contient pas moins de quinze mille cinquante-six vers. Gautier Map, dont nous avons fait mention en parlant des romans traduits en prose française, a laissé aussi beaucoup de vers latins dont il n'a été rien dit à l'article qui le concerne dans le quinzième volume de l'*Histoire littéraire*. L'auteur y déplore les malheurs de l'Église et les désordres du clergé. Si l'on veut un échantillon de sa poésie, voici ce qu'il se dit à lui-même avant de s'adresser au pape :

Tanto viro locuturi
Studeamus esse puri,
Sed et loqui sobriè :
Carum carè venerari,
Et, ut simus caro cari,
Careamus carie.

On voit trop que ce n'est point encore dans Gautier Map qu'il faut chercher un successeur, nous ne disons pas de Virgile, mais de Gautier de Châtillon. Deux grammairiens se présentent qui ont mis en vers les règles de la langue latine; ce sont Évrard de Béthune et Alexandre de Villedieu; nous les avons annoncés plus haut, lorsqu'il était question de l'étude des langues anciennes. A l'exception de quelques chapitres qui

traitent des différentes espèces de noms et qui contiennent des observations assez curieuses, des définitions assez précises, tout le *Græcismus* d'Évrard de Béthune est d'une telle aridité, qu'il n'a pu se soutenir même dans les écoles, quoique Conrad de Mure, qui mourut vers 1281, y ait fait des additions qui portent le nombre des vers de deux mille deux cents à plus de dix mille. Une autre grammaire versifiée, le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, a été généralement préférée au livre d'Évrard, sans valoir pourtant beaucoup mieux. Le succès des livres dépendait, au moyen âge, du caprice de la fortune, ou, si l'on veut, de celui des maîtres, qui n'étaient guère moins aveugles qu'elle. Henri de Gand, qui mourut en 1291, nous dit que de son temps toutes les écoles faisaient usage du *Doctrinal;* et Trithême, deux cents ans plus tard, nous apprend que cet usage durait encore. Alexandre, professeur de langue latine à Paris vers 1209, avait deux collègues, Yson, qui enseignait les étymologies, et l'Anglais Rodolphe, qui enseignait la diasynthétique ou la syntaxe, seconde partie de la grammaire. La troisième, qui se bornait à l'orthographe et à la prosodie, était d'abord l'unique objet des leçons d'Alexandre. Chacun d'eux était chargé de rédiger en prose un traité sur la matière qu'il professait; mais Yson mourut, Rodolphe devint évêque, et Alexandre se mit à versifier tout seul les trois parties de l'ouvrage. Telle est l'origine du *Doctrinal puerorum*, en trois livres : il a été, depuis

1472 jusqu'en 1521, fort souvent imprimé et commenté. L'auteur, qui était Franciscain, a mis aussi en vers léonins les *Actes* des Apôtres et une table de tous les chapitres de la Bible. On peut juger de ce dernier travail par le premier vers :

Sex, prohibet, peccant, Abel, Enoch, et arca fit, intrant,

où Alexandre prétend indiquer la matière des six premiers chapitres de la *Genèse*, savoir : les six jours de la création, la défense de toucher à l'arbre de la science, le péché d'Adam, la mort d'Abel, l'enlèvement d'Énoch, la construction de l'arche, l'entrée de Noé et de sa famille dans ce vaisseau. Alexandre est un versificateur de fort mauvais goût et n'a pas plus qu'Évrard, il a peut-être un peu moins le sentiment du style poétique.

De plus importants sujets ont été traités en vers latins par quelques autres Français du même temps. Le médecin Gilles de Corbeil a fait des poëmes sur les battements du pouls, sur les urines, sur les antidotes, sur les médicaments. Il est quelquefois surnommé l'Athénien, et Trithême en conclut qu'il était né en Grèce. D'autres l'ont déclaré Anglais; il est plus vraisemblable que la France était sa patrie, que son surnom de *Corboliensis*, vient du lieu qu'il habitait près de Paris, à moins qu'on ne le fasse moine de Corbie, en écrivant, comme en certains manuscrits, *Corbeiensis*. Nous éclaircirons, autant qu'il sera possible,

ces questions dans l'article particulier qui lui sera destiné : ici nous n'avons qu'à indiquer le caractère général de sa poésie, et malheureusement il nous est impossible de la recommander beaucoup. Elle est cependant fort supérieure à celle des grammairiens et des théologiens français de la même époque ; elle a plus de noblesse et plus de clarté, malgré l'aridité des matières, la complication des détails et la barbarie de la nomenclature. Dans une carrière si ingrate, le talent de l'auteur, s'il ne peut éclater, se laisse entrevoir au moins par l'enchaînement des idées, par des constructions faciles, des tours élégants et des expressions précises. L'un des poëmes de Gilles de Corbeil, celui des *Médicaments*, imprimé par Leyser, est divisé en quatre livres et contient quatre mille cinq cent soixante-deux vers ; il est hérissé de notions techniques ; mais le poëte y sait entremêler des pensées morales. Par exemple, il recommande aux médecins, s'ils profitent des largesses des riches, de les employer à soulager les pauvres, et, quand ils sont appelés dans les asiles de l'indigence, d'y répandre à la fois les bienfaits de leur art et ceux d'une compatissante libéralité ; c'est là, dit-il, le plus légitime et le plus doux fruit de la médecine :

Ægris pauperi*bus* et munimenta medendi,
Largius impendas et subsidiaria vitæ
Dona pluas miseris, qui justior est medicinæ
Fructus et uberior.

De tels sentiments rachètent bien assez les incorrections du style et les irrégularités de la versification.

D'autres poëtes contemporains du précédent portaient, comme lui, le nom de Gilles. L'un est distingué par l'épithète de *Parisiensis ;* il est auteur du *Carolinus*, poëme en vers hexamètres dont les quatre premiers chants célèbrent la prudence, la justice, la force et la tempérance de Charlemagne. Dans le cinquième, le seul qu'on ait imprimé, l'auteur ose examiner, du vivant de Philippe Auguste, jusqu'à quel point ce monarque a pratiqué ou négligé ces quatre vertus. Ce dernier livre contient six cent cinquante-sept vers, dont le mérite littéraire n'est pas très-grand. Guillaume le Breton, dont nous parlerons bientôt et qui a loué le talent poétique de Gilles de Paris, aurait eu le droit d'être moins indulgent; mais ce livre est curieux par la hardiesse des réflexions et des censures. Le poëte, après un éloge assez succinct des belles qualités et des bonnes actions de Philippe, lui reproche non-seulement son divorce, qu'il signale comme la cause des maladies contagieuses, des guerres, des famines et de tous les fléaux dont la France est affligée, mais aussi sa fierté, sa dureté, sa rigueur extrême qui indispose les hommes paisibles, qui provoque et entretient la résistance des rebelles. Un des derniers morceaux de ce poëme tient à l'*Histoire* littéraire, parce que le poëte y célèbre quelques hommes de lettres, ses compatriotes ou ses contemporains, les versificateurs Tiboldus et

Leonius morts avant 1200, ainsi que le jurisconsulte Philippe de Navarre et le théologien Pierre Comestor; ensuite Pierre de Riga, Guillaume le Breton et Gilles de Corbeil, qui est désigné par ces mots :

> . . . . . *Solo mihi junctus in usu*
> *Nominis, in reliquis major meliorque :...*
> . . . . . *celeberrimus arte medendi.*

Gilles de Paris nomme encore un Étienne d'Autun, un Ansellus, un Anselme évêque de Meaux, un Philippe Sarasin et d'autres professeurs ou auteurs dont aucun écrit ne subsiste aujourd'hui. Il ne fait pas mention de Gilles de Delft, qui vivait néanmoins à Paris dans ces mêmes temps, et qui passe pour avoir corrigé, augmenté, achevé l'*Aurore* de Pierre de Riga.

Dans une dédicace à l'évêque de Paris Odon, Gilles de Delft rend compte de son travail ; il veut remplir les lacunes que Pierre a laissées dans le sien :

> *Vulnificabat enim defectio magna libellum ;*

il a fallu ajouter beaucoup de traits mystiques aux livres de Tobie, de Judith, d'Esther, des Machabées :

> Insuper in libris Tobiæ, Judith et Esther,
> Et Machabæorum mystica multa dedi.

Ces suppléments sont trop dignes du corps de l'ouvrage. On ne sait pas si c'est à ce même Gilles de

Delft, ou à Mathieu de Laon, qu'il faut attribuer une pièce de vers latins sur les peines de l'enfer. Leyser l'a imprimée d'après un manuscrit qui commence par ces mots : « Tractatus de eo quod pœna apud inferos non sit æterna; et rursùm à contrario quod sit æterna; benè enim potest utrumque sustineri. » Suivent des vers de Mathieu et de Gilles pour et contre l'éternité des peines infernales. Il nous paraît toutefois que c'est à Gilles que la pièce appartient principalement et qu'il y a seulement inséré quelques vers de Mathieu; mais cette production ne saurait faire honneur ni à l'un ni à l'autre.

Guillaume le Breton en a laissé une de la plus haute importance par son étendue, par sa matière et même par ses formes : nous voulons parler de sa *Philippide*, qui est, à nos yeux, le plus précieux monument de la poésie latine de ce siècle. Guillaume avait, comme nous l'avons dit, continué en prose la *Chronique de Rigord* depuis l'an 1208 jusqu'à la mort de Philippe Auguste; mais il n'y laissait point apercevoir les germes du talent exercé qui brille dans son poëme. Il connaît les modèles antiques, particulièrement Virgile, Ovide, Lucain et Stace; lors même qu'il altère leur goût par celui de son siècle, et qu'il mêle à leur langage des expressions barbares, il sait encore reproduire à tel point leurs tours, leurs constructions, leurs mouvements, et quelquefois leurs couleurs, que les poëtes latins plus modernes n'ont peut-être sur

lui que l'avantage d'une diction plus classique. Les douze chants de la *Philippide* contiennent ensemble neuf mille cent quarante vers et embrassent les quarante-trois années du règne de Philippe Auguste. Sans anticiper sur l'examen plus approfondi que nous aurons à faire de ce poëme, qu'il nous soit permis de remarquer d'avance qu'en général la marche en est historique, chronologique même; que les narrations, quoique l'auteur s'applique à les étendre et à les orner, ne sont point surchargées de circonstances fabuleuses; que les fictions y sont destinées à frapper l'imagination du lecteur et non pas à le tromper; qu'elles n'altèrent point le fond de l'histoire; que, par exemple, le tableau de la mort de Richard Ier demeure fidèle malgré le discours que la Parque Atropos adresse à ses sœurs pour leur reprocher d'avoir filé trop longtemps les jours de ce roi d'Angleterre; qu'avant la mort d'Arthur la description épisodique du flux et du reflux de la mer suspend et ne rompt point le cours des récits; qu'à la vérité, dans le livre suivant, la recherche des causes de ce phénomène est une digression moins heureuse; qu'on regrette encore plus de voir le poëte partager le fanatisme des ennemis de la malheureuse secte albigeoise; que néanmoins ce sentiment lui dicte un éloquent discours qu'il prête à Simon de Montfort; que la bataille de Bouvines est habilement racontée; qu'il est conforme au genre de l'ouvrage autant qu'aux idées du siècle de faire annoncer par

une comète la mort de Philippe Auguste; qu'en un mot il était difficile de mieux connaître et de mieux respecter la limite des libertés que l'histoire peut prendre quand elle emprunte le langage des muses. On a besoin, sans doute, d'annales plus sévères; mais il ne fallait pas un talent médiocre pour imprimer cette teinte poétique à des événements récents, et pour les revêtir de couleurs brillantes sans trop offenser la vérité. Ce n'est point un poëme épique; tout n'est pas réduit ou ramené à une seule action; c'est une suite de faits qui n'ont d'autre unité que celle du principal personnage auquel ils aboutissent; ce sont, à la manière d'Ennius, des annales non pas seulement versifiées, mais réellement poétiques. Beaucoup de poëmes anciens et modernes qui ont plus de réputation que celui-là en méritent peut-être infiniment moins.

Ce siècle nous offre un autre poëme historique; c'est un tableau des exploits de Louis VIII, en dix-huit cent soixante-dix vers, par Nicolas de Braia, ouvrage fort imparfait où il ne s'agit guère que de la prise de la Rochelle et du siége d'Avignon. La fin manque et n'est pas fort à regretter pour l'étude de l'histoire; car le poëte accumule le plus de fables qu'il peut; mais nous croyons qu'on n'a point assez loué son talent d'écrire en vers, l'harmonie, et, à certaines expressions près, la pureté de sa diction, le caractère pittoresque de son style. A tout prendre, on ne saurait le donner pour un émule de Guillaume le Breton, et cependant

il n'est point à confondre avec la plupart des autres versificateurs latins du treizième siècle, par exemple, avec Thomas de Cantimpré, plus fameux par ses Vies de saints et de saintes que par les hymnes prosaïques qu'il composait quelquefois en leur honneur. Nous n'avons plus à nommer qu'un Mathieu de Vendôme, que l'on distingue, ou qu'on ne distingue pas de Mathieu, abbé de Saint Denis, personnage célèbre sous le règne de saint Louis. C'est une des questions biographiques que nous discuterons ailleurs; toujours existe-t-il, sous le nom de Mathieu, une *Tobiade* ou histoire de Tobie en vers élégiaques, et une poétrie ou poétique mêlée de vers et de prose; l'une et l'autre composées entre les années 1200 et 1300. La première de ces productions ressemble à celles de Pierre de Riga ; la seconde ne vaut pas celle de Vinisauf sur le même sujet. A l'exemple de plusieurs versificateurs du moyen âge, Mathieu fait consister la précision dans la correspondance de certains mots rassemblés, les uns au commencement d'un vers, les autres à la fin, comme :

Schismata, probra, nefas, exterminat, arguit, arcet :
Seminat, auget, alit, dogmata, jura, decus.

Il suit de tous ces détails qu'il y avait alors deux écoles de versification latine. La plus nombreuse n'avait pas d'autre art que celui des plus vaines subtilités; elle négligeait ou ignorait les règles de la pro-

sodie, et s'assujettissait en revanche à vaincre des difficultés puériles; sa latinité était celle de la Bible et de l'église; elle donnait le nom de vers à des lignes incorrectes qui n'exprimaient que des idées communes ou bizarres, ignobles ou obscures. L'autre école, celle de Guillaume le Breton et du petit nombre de ses émules, sans se garantir assez constamment des travers de la première, étudiait les modèles antiques, et réussissait quelquefois encore à les imiter. En traitant des sujets plus graves, scientifiques ou historiques, elle s'élevait au ton de la véritable poésie, ou en approchait du moins. Quelques poëtes aspiraient donc encore à bien écrire en latin ; mais ce que nous avons dit de la décadence de cette langue est trop confirmé par les vers de ceux mêmes qui l'enseignaient, comme Évrard de Béthune et Alexandre de Ville-Dieu, bien plus encore par les vers d'Alain de Lille, de Pierre de Riga, de Gautier Map et de tant d'autres. Ce qui pouvait subsister de talent poétique en cet âge barbare s'exerçait de préférence dans les langues vulgaires, la française et la provençale.

XXV

POÉSIE PROVENÇALE.

La langue et la poésie des Provençaux ont précédé la langue et la poésie française. C'est au premier bien plutôt qu'au second de ces idiomes qu'appartient le

poëme sur Boèce, que nos prédécesseurs et M. Raynouard font remonter au dixième siècle. Le onzième fournit aussi des monuments de la même espèce; et le douzième, bien davantage; environ quarante troubadours ou poëtes provençaux ont figuré dans les volumes de l'Histoire littéraire. Les trouvères, qui ne paraissent guère qu'après l'an 1100, ne sont pas très-nombreux avant 1201. Il est vrai que dans le cours du douzième siècle on a composé en français de très-longs poëmes, comme ceux du *Brut* ou du *Rou*; mais c'étaient les troubadours qui brillaient le plus dans les châteaux, dans les assemblées, dans les cours d'amour; et nous voyons qu'alors ils jouissaient en France, hors de France, particulièrement en Italie, d'une réputation fort supérieure à leur mérite. Des Italiens même, à partir des dernières années du douzième siècle, s'exercèrent à rimer en langue provençale: c'était là le talent du marquis Albert Malaspina, de Percival Doria, d'un autre Génois nommé Calvi, du Mantouan Sordello, célébré par le Dante; et, pour abréger cette liste, de Ferrari de Ferrare, dont les bouffonneries faisaient les délices des princes et des princesses de la maison d'Este, ainsi que nous l'apprend un manuscrit daté de 1254. Les seigneurs ne donnaient aucune fête, sans y appeler des *giullari*, c'est-à-dire des bouffons ou troubadours dont les chants improvisés, et le plus souvent érotiques, contenaient des récits d'aventures

imaginaires. Chacun de ces poëtes se faisait lui-même, le plus qu'il pouvait, le héros de ses propres fictions; il s'efforçait de l'emporter sur ses rivaux moins par la beauté de ses vers que par l'éclat des entreprises galantes, des succès ou des malheurs qu'il s'attribuait. Jean Nostradamus a pris au sérieux plusieurs de ces fables; ses successeurs les ont recueillies; et c'est ainsi que, selon l'observation judicieuse de Tiraboschi, l'histoire des troubadours est devenue difficile à bien démêler. Ce qui est certain, c'est que la faveur extrême avec laquelle les seigneurs et les dames accueillaient ces poëtes attira en Italie Rambaud de Vaqueiras, Raimond d'Arles, Folquet de Romans, Péguilain, Hugues de Saint-Cyr ou de Cahors, et d'autres Français méridionaux.

Ainsi les annales de cette poésie sont à rechercher à la fois au delà et en deçà des Alpes, quelquefois même au delà des Pyrénées; car elle avait été cultivée, même avant l'année 1100, en Espagne, où jusqu'au treizième siècle continuèrent de s'introduire et de s'établir des Provençaux, des Languedociens et des Gascons. Déjà si compliquée en elle-même, cette branche d'histoire littéraire l'est encore par les fables dont l'a surchargée Jean Nostradamus, et dont ni Crescimbeni ni Quadrio ne l'ont assez débarrassée; puis par la difficulté d'examiner tant de poésies demi-barbares, dont une partie considérable est encore et restera longtemps inédite; enfin, par l'imper-

fection de l'ouvrage de Millot, où pourtant, comme l'avouait M. Ginguené, on peut prendre, mieux qu'ailleurs, une idée générale de cette littérature. Millot n'a travaillé que d'après les notes et les extraits de Sainte-Palaye; il s'est dispensé de recourir aux textes. M. Raynouard en a publié un grand nombre : le choix éclairé qu'il en a fait et les observations instructives qu'il a jointes; le Parnasse Occitanien de M. de Rochegude; les chapitres qui concernent les troubadours dans les histoires littéraires de Tiraboschi, de Crescimbeni, de Quadrio et de Ginguené, dans l'histoire de Provence de Papon, et dans l'ouvrage de M. de Sismondi sur la littérature du midi de l'Europe; les vies de ces poëtes esquissées par Nostradamus, augmentées et rectifiées par Millot; enfin, les morceaux de poésie provençale transcrits, cités ou traduits en divers ouvrages; voilà les principales sources où nous puiserons les détails que nous donnerons sur la vie et les poëmes de chacun des troubadours du treizième siècle. Nous n'en pouvons présenter ici qu'un exposé général.

Entre les années 1200 et 1300, le nombre des troubadours connus s'élève à plus de 150[1]. Nous n'en donnons point la liste, non-seulement parce qu'elle se-

[1] On a connaissance d'environ trois cent cinquante poëtes provençaux à partir du onzième siècle, et l'on en pourrait placer presque la moitié au treizième; toutefois il s'en faut que leur chronologie ait été bien éclaircie.

rait fastidieuse, mais aussi parce que nous n'en saurions garantir l'exactitude. Aux noms que nous en avons déjà extraits, nous ne joindrons en ce moment que ceux de Cadenet, Blacas, Folquet de Marseille, Giraud de Borneil, Boniface de Castellane, Izarn, le moine de Montaudon, Pierre Gardinal, Giraud Riquier; Frédéric, roi de Sicile; Pierre III, roi d'Aragon. Cadenet erra longtemps pauvre, vivant de sa profession de jongleur, parcourant le Languedoc et chantant des vers galants ou satiriques. Il regagna la Provence, sa patrie; partit pour la Palestine, y mourut selon les uns, en revint selon les autres. Ses poëmes ont un intérêt historique : il peint le mieux qu'il peut les mœurs déréglées de son siècle et les brigandages que commettaient les barons. Il eut néanmoins pour ami et pour protecteur Blacas, noble baron lui-même, chevalier valeureux et galant poëte, mais dont les couplets sont quelquefois d'une obscénité grossière. Blacasset, fils de Blacas, cultiva aussi les muses : il chanta l'amour et la guerre. Le père et le fils ont connu le Mantouan Sordel qui était digne de leur servir de maître. Sordel a composé un éloge funèbre de Blacas, où il veut que le cœur de ce guerrier soit partagé entre les princes qui en manquent. L'empereur en mangera le premier, afin de recouvrer les pays que les Milanais lui ont enlevés. Le noble roi de France (Louis IX) en mangera, pour reprendre la Castille qu'il perd par sa sottise ; mais, si sa mère le

sait, il n'en mangera point ; car il craint trop de lui déplaire. Telle est, dans le genre satirique, la liberté de Sordello, et en général des poëtes méridionaux de cet âge.

Folquet de Marseille a été évêque de Toulouse : auparavant il avait fait quelques chansons, où amour et merci, deux divinités des troubadours, jouaient les principaux rôles ; mais il se convertit, prit l'habit monastique à Cîteaux, devint abbé du Toronet, puis prélat des Toulousains et persécuteur des Albigeois. Il institua contre eux la confrérie blanche, installa saint Dominique et l'inquisition dans le Languedoc, livra sa ville épiscopale à Simon de Montfort. Folquet mourut en 1231, et les Cisterciens le qualifièrent bienheureux; Dante l'a mis en Paradis, et Pétrarque l'a préconisé dans le *Triomphe d'Amour*. Giraud de Borneil n'est point un si éminent personnage ; il n'était qu'un bourgeois limousin ; Dante l'a rencontré dans le Purgatoire. La poésie érotique de ce Giraud est ordinairement fort obscure, et peu piquante, bien que parsemée d'épigrammes; il y a plus d'enthousiasme dans ses trois pièces sur les croisades : à force de commentaires, on pourrait tirer de ces poëmes quelques inductions historiques. Une illustre naissance ouvrait à Boniface de Castellane, le troisième des barons de ce nom, une carrière brillante ; ambitieux de succès militaires et de lauriers poétiques, il n'a pas plus obtenu les uns que les autres ; on ne distingue dans ses pro-

ductions que des ressentiments profonds, des haines violentes dont l'expression n'est jamais énergique. S'étant mis à la tête des Marseillais révoltés contre saint Louis, il fut vaincu et décapité.

Izarn est un dominicain, un inquisiteur, qui, dans une pièce à tous égards fort remarquable, dispute avec un Albigeois ; elle est en huit cents vers provençaux alexandrins. La menace du feu y est répétée à la suite de chaque argument : « C'est, dit M. Ginguené, l'inquisition elle-même qui nous apparaît en personne, qui proclame, en chantant, ses triomphes, et qui prononce, avec le sourire du tigre, ses épouvantables arrêts. » Un autre moine, prieur de Montaudon, étonne par des excès tout différents, par une indécence qui égale ou surpasse celle des plus mondains troubadours. Un de ses poëmes peut intéresser ceux qui s'occupent d'histoire littéraire, parce qu'elle contient une liste de seize troubadours, y compris l'auteur lui-même qui est le dernier. Pierre d'Auvergne a laissé une pièce du même genre ; ni l'une ni l'autre ne sont spirituelles, mais elles aident à établir la nomenclature et la chronologie des poëtes provençaux. Au nombre de ceux que nomme le moine de Montaudon n'est point Pierre Cardinal, dont les sirventes ou satires accusent avec âpreté les mœurs du siècle, surtout celles du clergé séculier et régulier. Ses chansons amoureuses ne sont pas non plus dénuées de poésie ; en un autre siècle, et avec une autre langue,

il aurait pu acquérir le talent de Properce et celui de Juvénal. Le recueil des pièces de Giraud Riquier est considérable; elles sont datées, la première de 1254, la dernière de 1294. La plupart sont galantes et d'une tournure assez gracieuse; l'intérêt se soutient moins dans les autres, quoiqu'il y en ait de satiriques. La plus longue est une supplication au roi de Castille, au nom des jongleurs; elle est précieuse par les détails qu'elle contient sur les mœurs du temps. Riquier compose ensuite, au nom du prince, une réponse à cette requête, réponse qui remet les troubadours en honneur et décerne aux plus habiles d'entre eux le titre de docteur en l'art de trouver. Il paraît que leur profession, déjà dégradée dans l'opinion publique, avait besoin d'être solennellement réhabilitée.

Cependant, depuis Guillaume, comte de Poitiers, qui mourut en 1122, et dont le nom figure, l'un des premiers, dans la liste des troubadours, jusqu'en 1196, époque de la mort du roi d'Aragon Alfonse II, le protecteur et l'émule des poëtes de Provence; et depuis ce monarque jusqu'à Pierre III, l'un de ses successeurs sur le trône et sur le Parnasse, et dont le règne ne s'est terminé qu'en 1285, le *gai saber*, *la science gaie*, n'a presque jamais cessé d'être cultivée par des princes. Nous n'y comprendrons point le roi d'Angleterre Richard Ier, quoiqu'on l'ait inscrit aussi dans cette liste; il n'est réellement qu'un trouvère;

son langage, dit M. Ginguené, est plus français que provençal. Mais Pierre III parle en effet la langue romane méridionale dans sa pièce de vers contre les Français, composée peu après les Vêprès siciliennes, aussi bien que le roi de Sicile Frédéric III, dans le sirvente où il brave les menaces de la France et du pape Boniface VIII, et de son propre frère Jacques II, roi d'Aragon, tous ligués contre lui. Les dames elles-mêmes s'engageaient quelquefois dans cette carrière poétique : la comtesse de Die, Azalaïs de Porcaraignes, y avaient brillé au douzième siècle ; on y vit paraître, au treizième, Clara d'Anduze ; une donna Castellosa, qui habitait l'Auvergne ; une Provençale appelée Natibors par ses compatriotes, Tiberge par les Français, Tiburtia par les Italiens ; elles ont laissé des vers tendres, passionnés même, mais où l'on ne saurait louer encore la grâce et la délicatesse de l'expression.

On peut déjà, par ce premier aperçu, prendre une idée du caractère, de l'étendue et des limites de cette littérature. Pour la mieux connaître, il faut donner quelque attention, d'abord au système de versification, puis aux différentes espèces d'ouvrages. Le nombre des syllabes varie dans les vers provençaux depuis deux ou même depuis une jusqu'à douze ; les vers de douze et de onze syllabes sont rares ; il n'y en a point de neuf, non plus qu'aujourd'hui parmi nous. Les pièces sont divisées en strophes ou stances : on y

rencontre peu de quatrains ou stances de quatre vers; mais on en trouve de tout nombre, depuis quatre jusqu'à vingt-deux, et l'on en remarque même, par hasard, de vingt-huit et de vingt-neuf. Ces stances sont composées de vers égaux ou inégaux : dans le premier cas, elles ne réunissent jamais plus de dix vers, et ces vers sont de cinq, six, sept, huit dix ou douze syllabes. Les strophes à vers inégaux en admettent plus d'espèces et un plus grand nombre ; elles offrent ainsi une très-grande variété. Dans certains vers, la dernière syllabe ne compte point, parce que la voyelle finale était faiblement prononcée et semblait presque éteinte ; cette voyelle n'est pas seulement l'*e*, mais quelquefois aussi l'*a*. Les troubadours ont ainsi des rimes féminines et des rimes masculines, qu'ils disposent, croisent et entrelacent diversement. Ils ont des rimes plates ou de deux par deux ; ils en ont de mélangées, de rétrogrades, et, si l'on peut parler ainsi, d'expectantes d'une strophe à l'autre. Nous remarquons ces détails, parce qu'ils prouvent, à notre avis, que ces poëtes ont été les inventeurs de la plupart des procédés qui se sont établis dans la versification italienne et dans la nôtre. Ils nous ont légué ou transmis la rime qui, depuis le quatrième siècle, s'était introduite dans les vers latins de l'Église, et qui existait d'ailleurs dans la poésie de quelques peuples orientaux.

Le nom de *vers* a été quelquefois employé par les

Provençaux pour signifier toute une composition poétique, déclamée ou chantée, divisée ou non en couplets. Ce dernier mot, quoiqu'il eût déjà la même acception qu'aujourd'hui, servait aussi à désigner des poésies amoureuses et à les distinguer des satiriques. J'aime, dit Gaucelm Faidit, à entendre dire de moi : Voilà un homme qui sait faire des couplets et des sirventes :

. . . . . *Aquest es*
Tal que sap far coblas e sirventes.

Les mots à peu près synonymes de chant et chanson, et leur diminutif chansonnette, s'appliquaient à de petits poëmes divisés en couplets, et destinés à être chantés. On a mal à propos attribué à Giraud de Borneil l'invention de la chanson; deux siècles avant lui, Guillaume de Poitiers avait commencé l'une de ses pièces par ce vers :

Farai chansoneta nueva.

Les plus courtes chansons ont été parfois qualifiées demi-chansons, *mieia chanso*. On veut savoir, dit un troubadour, pourquoi je ne fais qu'une demi-chanson : c'est qu'aimant sans être aimé, je n'ai qu'un demi-sujet, *mieia razo*, de chanter. Les termes de *son* et *sonnet* étaient génériques, au moins pour les poésies lyriques que le son des instruments accompagnait. Les sonnets provençaux ne ressemblaient point encore aux

pièces de quatorze vers en quatre strophes auxquelles ce nom a été depuis affecté. Les *Planhs* ou complaintes étaient des chansons mélancoliques, des chants lugubres où l'on déplorait la mort d'une amante, d'un ami, ou quelque autre malheur. Perdigon se plaignait ainsi de la cruauté des belles, et de la perte de l'un de ses protecteurs ; mais loin de gémir des infortunes du comte de Toulouse, qui l'avait comblé de bienfaits, il célébra la bataille de Muret où ce prince fut vaincu et tué en 1213 par la fanatique armée des croisés.

La plupart des poésies provençales respiraient la joie, et méritaient, du moins autant qu'elles pouvaient, leur nom de *gaie science :* c'étaient des aubades, des sérénades, des ballades. En rigueur, il fallait ramener à la fin de chaque couplet le mot *alba*, aube du jour, dans l'aubade ; et le mot de soir, *sers*, dans la sérénade. Giraud Riquier n'y manque pas, non plus qu'une dame, d'ailleurs inconnue, dont M. Raynouard a publié et traduit les vers. La ballade a aussi un refrain ; le premier vers, ou bien les premiers mots de la pièce s'y reproduisent à la fin de chaque strophe. Telle est une pièce de Sordel, commençant par le vers : Hélas ! de quoi me servent mes yeux !

Aylas ! e que m fan miey huelh !

Telle est encore une pièce anonyme, composée probablement par une dame, et dont les deux premiers

mots, *Coindeta sui*, gentille suis, sont répétés non-seulement à la fin, mais aussi au second et au quatrième vers de chacun des cinq couplets. Dans la *retroensa*, le refrain est de deux vers qui riment ensemble ; les autres rimes varient dans le cours de la pièce qui est ordinairement de cinq couplets. Au contraire, dans la *redonda*, ou ronde enchaînée, le dernier vers de la première stance se répète pour commencer la seconde, et les autres rimes reviennent dans l'ordre rétrograde. Riquier est le troubadour qui offre le plus d'exemples de ces symétries difficiles. Le nom de *danse* a été réservé à une autre composition, non moins épineuse; le même vers y termine chaque couplet, et y rime avec d'autres vers de mesure différente, entremêlés à des vers autrement rimés, mais tous d'une même manière en chaque stance. Le *breu* ou bref *double* ne se rencontre guère que dans Giraud Riquier. Ce nom vient peut-être de la brièveté tant des strophes que de la pièce entière. Elle n'a pas de refrain, et elle se distingue par là des danses, des rondes, ballades, aubades et sérénades.

Ce sont là des productions bien légères, et qui ne donnent pas une très-haute idée d'une littérature où elles occupent beaucoup de place. D'autres genres qui n'ont pas plus de valeur sont désignés par les noms suivants : *devinalh*, ou énigme ; *estampida*, pièce composée pour une musique déjà faite; *prezicanza*, prédication ou exhortation en vers; *torney*, *garlam-*

bey, tableau de joutes chevaleresques ; *carros*, allégorie où, par des termes empruntés de l'art de la guerre, on représente sous l'image d'une place assiégée une belle et noble dame dont les autres femmes sont jalouses ; *comjat*, congé que donne ou reçoit un amant; *escondig*, apologie qu'il fait de ses sentiments et de sa conduite. Tant de futilités, presque toujours aussi dépourvues d'élégance que de raison, font voir à quel point le talent peut s'égarer ou se flétrir, quand l'ignorance commune, la barbarie des institutions, la grossièreté des mœurs ont interrompu ses progrès. L'insignifiance n'est pas moins déplorable dans les pièces avec commentaires c'est-à-dire, où chaque stance est suivie d'une glose en prose ou en vers, composée ou par l'auteur même ou par quelqu'un de ses successeurs. C'est ainsi qu'une pièce érotique de Giraud de Calenson, jongleur gascon, fort peu estimé même de son temps en Provence, fut paraphrasée par Giraud Riquier. Le jongleur avait dit, vers l'an 1210 :

E poia i hom catre gras moult les,

l'homme y monte par quatre degrés fort pénibles : le commentateur, à la fin du siècle, ajoute dix vers qui signifient : « C'est vrai, vu que, selon ce que je pense et ce que je trouve en y réfléchissant, les degrés sont bien tels : le premier est l'honneur ; le second, la discrétion ; le troisième, le *gentil service*, et le qua-

trième, le *bon souffrir* ; et chaque degré est fort pénible, tellement que l'homme les monte difficilement sans haleter. » Ne voilà-t-il pas un excellent style et une bien haute poésie ? Hâtons-nous d'arriver, s'il se peut, à des genres plus tolérables.

Sera-ce le *descort* ou la discordance ? Cette dénomination vient, selon toute apparence, de ce que le genre dont il s'agit admet une très-grande variété dans les couplets, dans la mesure, dans les rimes, et même aussi dans le langage ; car il existe un *descort* de Rambaud de Vaqueiras où, selon Crescimbeni, la première stance est en roman, la seconde en toscan, la troisième en français, la quatrième en gascon, la cinquième en espagnol, et la sixième en ces cinq idiomes mélangés. Nous ne croyons pas que cette observation soit juste : en lisant cette pièce, bien déplorable encore quant au fond des idées, nous n'y apercevons que du provençal, entremêlé d'expressions empruntées à d'autres langues, à peu près comme dans les poëmes macaroniques où la phrase latine est parsemée de mots étrangers. Après le *descort*, se présentera la *sixtine :* c'est une pièce de six couplets composés chacun de six vers, non rimés entre eux, mais terminés par des mots obligés ou bouts-rimés qui reparaissent, dans un ordre différent et néanmoins déterminé, en chacun des autres couplets. De toutes les formes provençales, voilà, selon M. Ginguené, la plus recherchée. Les difficultés qu'elle offre ont tenté et séduit Pétrarque ;

ce grand poëte a daigné faire entrer plusieurs sixtines dans ses *Canzoni*.

Si nous écartons tous ces genres bizarres ou frivoles, il ne nous restera plus à considérer, dans la poésie provençale du treizième siècle, que les tensons, les sirventes, les épîtres, les pastourelles, les nouvelles, contes et romans. La *tenson* ou dispute était une sorte de dialogue entre deux interlocuteurs qui soutenaient, sur une même question, deux opinions contradictoires, se répondaient quelquefois vers par vers, plus souvent par couplets de même mesure et de rimes semblables. Quelques-unes de ces pièces contiennent de plus des envois, les noms et le jugement des arbitres. Les questions qui se décident ainsi, ou qui demeurent indécises, concernent la chevalerie et surtout l'amour. Parmi ces pièces, il en est qui ne présentent que les plaintes réciproques et alternatives que des amants s'adressent. D'autres ne consistent qu'en traits satiriques, échangés entre deux rivaux ou ennemis. Rambaud de Vaqueiras reproche au marquis de Malaspina d'avoir volé sur les grands chemins. Le marquis en convient, mais c'était pour avoir de quoi donner, et non pas pour s'enrichir; il ajoute qu'il a vu Rambaud errer à pied en Lombardie, sans argent et sans amie, et qu'il lui a mainte fois donné à manger, pour l'empêcher de mourir de faim. Rambaud ne nie pas le fait; mais vous, réplique-t-il au marquis, vous n'avez ni foi ni loi :

Vos non tenetz sagramen ni fiansa;

vous n'avez de ressources que dans vos trahisons et vos parjures; vous perdez qui vous a servi, et vous êtes aussi infidèle à l'amitié que lâche à vous défendre contre les armes de vos voisins. Telle est l'urbanité des plus nobles troubadours, et voilà quelle justice ils se rendent l'un à l'autre. Disons pourtant que toutes les tensons ne sont point des luttes si grossières; on y retrouve de temps en temps ou une naïveté originale, ou la vivacité spirituelle dont les Arabes avaient offert des modèles en des pièces du même genre. Au lieu de tenson, titre le plus ordinaire, les poëtes provençaux en ont employé quelques autres, *contensio*, qui se rapproche plus du mot latin qui a servi à nommer ces disputes, et *partimen*, *partia*, ou *jocx partitz*, que les trouvères traduisent par *jeux partis* à la tête de compositions pareilles. Quand il y a plus de deux interlocuteurs, la tenson provençale s'appelle *torneyamen*, tournoiement; divers personnages y parlent à leur tour, mais tous sur la même question. Nous ne pouvons dissimuler qu'il se mêle à ces futilités beaucoup de traits qui blessent la morale et la décence; si l'on daignait traiter aujourd'hui de tels sujets, ce serait avec plus de délicatesse comme avec plus de talent; et il en faut conclure, avec M. Ginguené, « que l'art des vers a fait chez nous, depuis six siècles, beaucoup plus de progrès que la corruption des mœurs. »

Les *sirventes* sont des satires, soit personnelles, soit générales, où ne sont épargnés ni les princes, ni les pontifes, ni surtout les moines. Une espèce particulière de sirventes était dénommée *joglaresc*, apparemment comme abandonnée aux jongleurs qui allaient d'un lieu à l'autre déclamer ou chanter ces poëmes, en mêlant l'éloge de leurs auditeurs à des injures contre les absents. Le principal fruit à tirer aujourd'hui de toutes ces satires est d'y puiser la connaissance des mœurs de ce siècle, en se défiant toutefois des exagérations que des ressentiments personnels y ont pu introduire. Nous y voyons que les dames se fardaient excessivement. Le moine de Montaudon dit qu'elles se peignent et se rougissent au point d'effacer les images suspendues dans les églises. Il nomme les drogues qu'elles emploient à cet usage, et dont plusieurs sont aujourd'hui peu connues, du cafera, du trifignon, de l'angelot, du berruis, outre le vif-argent, le lait de jument, le safran et les fèves. Un poëte fort dévot, Folquet de Lunel, emprunte le nom de Dieu pour censurer toutes les classes de la société : l'empereur est injuste envers les rois, ceux-ci envers les comtes qui dépouillent les barons, lesquels prennent leur revanche sur leurs vassaux et leurs paysans; les laboureurs, les bergers et les autres journaliers trompent leurs maîtres et ne gagnent pas leurs salaires ; les marchands, les artisans et les aubergistes sont menteurs et voleurs; les médecins tuent le malade et

rançonnent ses héritiers; les débiteurs ne payent point; les sergents extorquent; les femmes sont infidèles, et les troubadours médisants. Mais l'auteur se déchaîne surtout contre les hérétiques, et il finit par s'accuser lui-même d'avoir vécu en pécheur durant quarante ans; c'est l'âge qu'il déclare avoir, en finissant ce poëme, l'an 1284. A l'égard des moines, il se borne à dire que le diable a tendu ses filets jusque dans les cloîtres, et que les anges mêmes y donnent des scandales. Mais son contemporain, Pierre Cardinal, a traité l'un et l'autre clergé avec une rigueur extrême; et l'on aurait peine à comprendre tant de hardiesse en un siècle superstitieux, si l'on ne tenait compte des démêlés qui s'élevaient de toute part entre le sacerdoce et la puissance civile. En général, quoiqu'il y ait dans les sirventes plus de virulence que d'énergie, plus de licence que de talent, c'est, à nos yeux, le premier genre à distinguer dans la poésie provençale. Ces satires étaient, le plus ordinairement, divisées en couplets, et destinées à être chantées comme les autres poëmes.

M. Raynouard est, à notre connaissance, le premier qui ait fait assez distinctement remarquer des épîtres en vers dans cette littérature. Une seule est en vers libres; les autres sont à rimes plates, en vers de dix syllabes, et sans divisions en stances. Il y en a d'amoureuses, de religieuses, de morales; quelques-unes renferment ou des règles de conduite ou des pré-

ceptes littéraires ; d'autres sollicitent des faveurs ou rendent grâces des bienfaits obtenus. Les épîtres érotiques sont intitulées *saluts*, ou bien *donaires*, du mot *dona* qui les termine. Rambaud de Vasqueiras en a fait une qui semble n'appartenir à aucune de ces classes ; il y raconte ses aventures chevaleresques et celles du seigneur auquel il l'adresse. *Ensenhamen* est le titre qui distingue les épîtres didactiques ou instructives. Amadieu des Escas, qui vivait en 1278, en a écrit une à une jeune marquise, une autre à un jeune damoisel : il enseigne à la première comment elle doit soigner sa toilette, révérer son institutrice, et se conduire dans le monde ; il recommande au second d'être libéral, franc, magnanime, amant fidèle.

Aux épîtres et aux satires nous joindrons, comme un troisième genre digne d'attention, les pastourelles. On n'en découvre point avant l'an 1200, en sorte qu'elles appartiennent spécialement à l'histoire littéraire du treizième siècle. Ce sont des églogues dialoguées entre un berger et une bergère ; mais ce dialogue est ordinairement précédé d'un récit succinct qui établit le lieu de la scène. Quand l'amante garde des vaches et non des moutons, la pièce est intitulée Vachère, *Vaqueyra*. Les meilleures pastourelles provençales sont celles de Giraud Riquier ; elles ont de la naïveté, de la grâce, mais aussi de la monotonie ; c'est un peu le défaut du genre ; c'était encore plus celui des poëtes qui le traitaient alors. Probablement

ils n'en connaissaient pas les modèles antiques ; leurs idées étaient d'ailleurs fort resserrées; et, comme l'observe M. Ginguené, leur langue de Provence avait elle-même trop peu d'étendue. Aussi n'ont-ils presque jamais à nous offrir qu'un berger qui, dans les prés fleuris où il se promène, rencontre une bergère qui cueille des fleurs en gardant son troupeau. Un entretien s'engage dont les mouvements ne sauraient être ni très-vifs ni très-variés. Toujours est-il vrai que les troubadours ont connu le genre pastoral, qu'ils l'ont en quelque sorte inventé ou retrouvé, qu'ils en ont assez bien saisi le ton et le caractère.

Ils n'ont pas été aussi féconds que les trouvères en contes ou nouvelles. Toutefois Raimond Vidal de Bésaudun, Arnaud de Carcassès et quelques autres poëtes provençaux du treizième siècle se sont exercés dans l'art de raconter des aventures galantes. Ils ont essayé certains sujets traités depuis par Boccace et par la Fontaine, et les ont vraisemblablement puisés, comme a fait Boccace lui-même, à une source orientale; mais ils n'empruntaient ces fictions qu'en les modifiant, qu'en les surchargeant de nouveaux détails, qu'en les allongeant beaucoup trop. Sans cette prolixité, les nouvelles en langue provençale pourraient plaire par la naïveté du style, par l'harmonie du rhythme, par une versification facile, par l'art d'appliquer des couleurs chevaleresques à des fables imaginées en Orient. Ces pièces ne sont point partagées

en stances : elles sont composées, pour l'ordinaire, de vers à rimes plates, ayant moins de dix syllabes. Quoiqu'elles soient peu nombreuses, et malgré les défauts qu'on y peut reprendre, nous les considérons comme un quatrième genre dont il y a lieu de tenir compte.

Un cinquième, qui serait plus important par l'étendue des poëmes, consisterait en romans versifiés; mais on n'en connaît encore que deux, Gérard de Rossillon et Jaufre, fils de Dovon. Le premier paraît être fort antérieur à l'année 1200, et par conséquent ne doit point entrer dans le tableau que nous avons ici à tracer. Le second pourrait n'avoir été achevé que vers 1213. C'est un roman de la Table ronde, où sont racontées, en plus de dix mille vers de huit syllabes, à rimes plates, les aventures de Jaufre, jeune chevalier de la cour du roi Artus. Deux auteurs, dont les noms sont inconnus, ont concouru à la composition de cet ouvrage, qui est resté manuscrit. M. Raynouard assure « qu'il est remarquable par la simplicité de l'action principale, à laquelle se rattachent de nombreux incidents, que la versification en est généralement facile, qu'on y rencontre des descriptions brillantes et animées, des morceaux gracieux et des détails piquants, mais qu'un goût sévère y blâmerait des conceptions bizarres, une prolixité minutieuse et un défaut sensible de variété dans la plupart des événements. »

Selon M. Raynouard les troubadours avaient com-

posé beaucoup d'autres romans en vers, dont les manuscrits sont perdus ou ignorés, mais dont les héros sont indiqués par certains poëtes provençaux, spécialement par ceux qui ont adressé des instructions aux jongleurs. On peut recueillir ainsi, dans les poëmes de Giraud de Cabreira, de Bertrand Paris de Rouergue et de quelques autres, plus de soixante noms héroïques, et supposer qu'ils avaient servi de titres à des romans provençaux; mais ce grand nombre est une première difficulté; car on a peine à concevoir comment se seraient perdus tant de poëmes lus ou récités en tous lieux et devenus presque populaires. D'un autre côté, ces romans pouvaient bien n'être écrits qu'en prose provençale, comme celui qui est intitulé *Philomena*, et qu'on doit rapporter au douzième siècle[1]. C'était en prose aussi qu'Arnaud Daniel avait composé, avant 1201, plusieurs romans; car Dante lui attribue, outre des vers d'amour, *versi d'amore*, des romans en prose, *e prose di romanzi*. Le Tasse, en citant ce passage du Dante, ajoute : « E romanzi furono detti quei poemi o piuttosto quelle istorie favolose che furono scritte nella lingua de' Pro-

[1] Nos prédécesseurs l'ont cru du dixième (*Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 211; t. VI, p. 13). Caylus le rejette au treizième (*Acad. des inscr.*, t. XXI); et Legrand (*Fabliaux*, I, xxvi) adopte cette opinion. Mais, d'une part, saint Thomas de Cantorbéry, personnage du douzième siècle, est nommé dans ce roman; et de l'autre, c'était déjà un livre anciennement écrit (*antiquatâ litteraturâ et ferè destructâ*), lorsqu'on le traduisit en latin, sous Louis IX.

venzali o de' Castigliani ; le quali non si scrivevano in versi, ma in prosa. » Enfin, il est fort possible que Giraud de Cabreira, Giraud de Calanson et d'autres troubadours aient cité et recommandé des romans écrits non en provençal, mais en latin ou en français ou en quelque autre langue. En effet, parmi les personnages qu'ils nomment, sont Artus, Merlin, Gauvain, Tristan et Yseult, etc., dont les aventures avaient été déjà célébrées en divers idiomes. Nous ne pouvons donc nous empêcher de conserver quelque doute sur cette multitude de romans, qu'on prétend avoir existé dans la poésie provençale. Jaufre est le seul que le treizième siècle nous fournisse. On pourrait néanmoins y joindre une Vie de saint Honorat, traduite du latin en vers provençaux de huit syllabes, et une Chronique des guerres contre les Albigeois, par Guillaume de Tudéla, qui la commença en 1210, à Montauban, et qui la conduisit jusqu'à près de dix mille vers alexandrins.

Telles sont, avec un petit nombre de contes ou nouvelles, les seules richesses de la poésie narrative chez les Provençaux, depuis l'an 1200 jusqu'en 1300. Hors de ce genre, ils ne nous ont offert que des pastorales, des épîtres et des satires, et, si l'on veut encore, des controverses ou tensons. Le surplus n'a consisté qu'en chansons bien frivoles et en d'autres bagatelles, dont le principal mérite était celui des difficultés vaincues. Nous avouerons néanmoins qu'en

triomphant de ces difficutés les troubadours réussissaient à rendre leur langue harmonieuse et quelquefois même poétique; mais elle manquait de la précision et de l'énergie que les grandes compositions réclament. Il sera toujours utile de lire leurs ouvrages; on y peut étudier l'histoire du langage et quelques-uns des secrets de l'harmonie rhythmique; mais il serait fort dangereux d'y chercher des exemples. Les progrès de l'art d'écrire dépendent partout de ceux des lumières, de l'étendue et de la vérité des pensées, de l'élévation et de la vivacité des sentiments. Partout il faut un fond riche et pur, pour que les formes soient belles, l'expression élégante, pittoresque, énergique. Ces beautés naturelles, les seules véritables, caractérisent les littératures perfectionnées ou classiques dignes de servir de modèles. Ailleurs il n'existe que des essais informes, où le talent peut bien s'annoncer par quelques saillies originales, mais où la composition et le style, l'ensemble et les détails se ressentent toujours de la pénurie des idées, de la faiblesse ou, ce qui revient au même, de l'exagération des sentiments; où, en un mot, presque tout ce qui n'est pas insignifiant est capricieux et bizarre. Nulle part la littérature n'est plus avancée que la langue; tant que celle-ci n'est qu'un bégayement enfantin, l'autre n'est qu'un lent et puéril apprentissage. Ce ne sont donc pas les troubadours, les ménestrels des moyens siècles, qui pourront nous apprendre à penser, à sentir et à exprimer.

On a dit que la poésie provençale était généralement empreinte d'un caractère lyrique; on l'a conclu de ce que les troubadours étaient musiciens en même temps que poëtes. Cette observation, juste à certains égards, a besoin d'être fort restreinte, pour ne donner lieu à aucune erreur. Nous ne rencontrons dans leurs œuvres aucune ode proprement dite, non plus qu'aucun poëme véritablement épique, dramatique ou didactique. Ils n'ont pas plus imité Horace que Virgile, pas plus Pindare qu'Homère ou Sophocle. Peut-être quelques-unes de leurs stances, traduites en un meilleur langage, ne sembleraient-elles pas indignes d'Anacréon; ce serait là le plus haut degré de leur art. Leur poésie, selon la destinée de tout ce qui ne se perfectionne point, n'a plus fait que déchoir après l'an 1300, et s'est presque éteinte avant le milieu du quatorzième siècle. La Harpe dit : « qu'étant tombés dans le discrédit, ils firent place aux poëtes français qui écrivaient dans la langue originairement nommée langue romance. » On ne saurait accumuler plus d'inexactitudes en si peu de mots. Le nom de langue romance ou romane, commun à celle des Provençaux et à celle des Français, appartiendrait encore plus immédiatement à la première; et les poëtes qui ont employé la seconde n'ont point attendu, pour paraître et pour briller même, le déclin et la chute des troubadours. Les uns et les autres ont concurremment cultivé les muses, pendant tout le treizième siècle.

XXVI

POÈTES FRANÇAIS OU TROUVÈRES.

Si les trouvères ont été, dans ce siècle, plus nombreux que les troubadours, s'ils ont laissé des ouvrages plus étendus et plus mémorables, c'est une preuve sensible que la langue française se propageait de toutes parts ; et que, si loin encore des temps où elle devait s'enrichir et se perfectionner, elle faisait déjà des progrès et prenait de la consistance. Or nous aurons à nommer, dans le cours de cette histoire, plus de deux cents poëtes ou rimeurs qui ont parlé cet idiome, non compris plusieurs anonymes dont il faudra indiquer aussi les productions. A mesure que l'ordre chronologique amènera ces versificateurs, et les entremêlera aux écrivains scolastiques des mêmes temps, on s'étonnera de rencontrer tant d'essais poétiques à travers cet amas d'argumentations arides ; et, quelque barbares que soient les muses d'une telle époque, on leur saura gré d'avoir pu faire entendre et distinguer leurs accents parmi les clameurs, les disputes et les anathèmes des écoles. Les détails qui composeront les articles destinés à chacun de ces trouvères donneront des idées précises de leur langage, de leur versification, et, s'il y a lieu, de leur poésie, des sujets qu'ils traitaient, des formes qu'ils employaient, du caractère enfin de leurs travaux et de

leurs talents. Les considérations préliminaires que nous allons offrir ne sauraient avoir d'autre but que d'annoncer les personnages les plus célèbres, les productions les plus fameuses, les principaux genres, les méthodes les plus usitées ; en un mot, que d'appeler l'attention sur des résultats généraux, qui seront à vérifier dans la suite par un examen plus approfondi de chacun de ces ouvrages ou de ces morceaux poétiques.

Une seule femme, en ce siècle, s'est distinguée dans cette carrière : c'est une Bretonne appelée Marie de France. Ce nom, qui semblerait indiquer uue origine illustre, cache en effet une extraction fort obscure ; mais Marie a su acquérir par ses vers un titre de gloire qui a traversé les âges. Cette gloire poétique s'unissait dès lors quelquefois à l'éclat de la naissance. Thibaut, comte de Champagne, dont le nom se lit encore sur les premiers degrés du Parnasse français, n'était pas le seul prince de son temps qui cultivât les Muses ; il avait pour imitateurs Charles d'Anjou, frère de saint Louis ; Henri, duc de Brabant ; Raoul, comte de Soissons ; Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. Le roi d'Angleterre, Richard Ier, composait des chansons françaises ; il est à compter, non assurément parmi les troubadours, mais parmi les poëtes anglo-normands, avec Chardry, auteur du *Petit-Plet ;* Étienne de Langton, archevêque de Cantorbéry, qui entremêlait ses sermons de stances rimées ; Guillaume

de Wadington, autre ecclésiastique, à qui l'on doit un Manuel théologique en six mille vers; Denys Pyramus, qui s'est exercé dans presque tous les genres, sur des sujets sacrés et profanes; Guillaume, clerc de Normandie, qui mit en rimes le *Bestiaire*, ou l'Histoire des animaux moralisés; Hélie de Winchester, traducteur des *Distiques de Caton;* et Richard d'Annebault qui versifia les *Institutes de Justinien*. En général, le titre d'Anglo-Normand est une recommandation; la plupart des poëtes auxquels il s'applique ont plus de précision dans les idées, plus de fermeté dans le style; ils entendent un peu mieux que les autres l'art de la composition; ils savent mieux distribuer les détails, et leurs ouvrages manquent moins d'unité.

Nous venons de remarquer, parmi ces rimeurs, quelques hommes d'église. Des moines mêmes se livraient à l'art des vers : un frère Pacifique, envoyé en France par saint François, passait pour un habile faiseur de chansons; le prêtre ou moine Hermans chantait en vers alexandrins l'Assomption de la Vierge Marie; Gautier de Coinsy, prieur de Saint-Médard, rimait des contes dévots; et Philippe de Vitry, évêque de Meaux, traduisait en vers français les *Métamorphoses d'Ovide*. Les autres noms, qui se font distinguer, à divers titres, dans la longue liste des trouvères ou poëtes français de cet âge, sont ceux de Guiot de Provins, dont l'ouvrage est intitulé : *Bible;* d'Adam de la Halle, surnommé le Bossu d'Arras, ville qui

fournit aussi Jean Bretel et Jean Bodel, auteurs de jeux-partis ; de Baudoin de Condé, qui a fait le *Dit des Héraults;* d'Albert de Cambrai, qui a rimé les moralités des philosophes ; d'Hebers, de Gautier de Metz, de Philippe Mouskes, qui nous sont déjà connus, le premier par le *Dolopatos*, qu'il a versifié, le second par sa *Géographie* ou *Image du Monde*, le troisième, par sa Chronique en vers ; d'Eustache d'Amiens, de Jean de Boves, Audefroy, Haisiaux, Rutebeuf, féconds auteurs de lais ou fabliaux ; d'un Renaud, qui a composé ou traduit le *lai d'Ignaurès* ; d'Adenez ou Adam, que ses contemporains surnommaient le Roi, pour le désigner comme le prince des poëtes ; enfin de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, auxquels nous devons les vingt-deux à vingt-trois mille vers du *Roman de la Rose*. S'il convenait d'étendre davantage ce catalogue préliminaire, on y verrait que la Picardie et les autres provinces septentrionales étaient alors les plus fertiles en versificateurs doués de quelque talent. Toutefois on ne connaît pas très-bien la patrie de Rutebeuf, qui est, sans contredit, l'un des plus habiles, et tout à fait le meilleur, selon Chénier.

Mais nous apprécierons mieux toutes les poésies françaises du treizième siècle, en les divisant par genres et en séparant d'abord des productions originales, les simples traductions. Celles-ci sont nombreuses : il y en a de la *Bible* et surtout de l'*Ancien Testament*, une des *Psaumes*, plusieurs de certaines

légendes ou Vies de Saints ; une, par Richard Dourbaut, de la *Coutume de Normandie*, à joindre à celle des *Institutes de Justinien*, par d'Annebault ; une du livre de Darès, sur la prise de Troie ; plusieurs des *Distiques de Caton*, savoir : par Hélie de Winchester, Adam de Quincy, Adam du Suel, Jean de Paris ou du Châtelet. On mit aussi en vers français le poëme latin d'Alain de Lille, intitulé *Anti-Claudianus ;* et, comme nous le redisions, il y a peu d'instants, le roman de *Dolopatos*. Ces versions n'ont plus aujourd'hui qu'un seul intérêt : elles sont des monuments de l'état de notre langue en ce siècle ; à tout autre égard, la lecture en serait inutile autant que fastidieuse. Du reste, nous n'entendons pas confondre avec ces traductions les imitations libres, comme celles des Fables d'Ésope, par Marie de France ; des romans de chevalerie, par Adenez ; de plusieurs contes orientaux ou armoricains, par les auteurs de fabliaux.

Partout les premières poésies ont été des chants ; et celles qui ont le mieux conservé ce caractère ont retenu le nom de chansons. « La chanson, dit Jean-Jacques Rousseau, est une espèce de petit poëme lyrique fort court, qui roule ordinairement sur des sujets agréables, auquel on ajoute un air, pour être chanté dans des occasions familières, comme à table, avec ses amis, ou même seul, pour éloigner quelques instants l'ennui si l'on est riche, et pour supporter plus doucement la misère et le travail si l'on est pau-

vre. » Les chansons badines ou bouffonnes, et surtout érotiques, étaient fort à la mode au treizième siècle ; le comte de Champagne Thibaut, qui nous en a laissé soixante-six, avait pour émules les ducs de Bretagne et de Brabant, Charles d'Anjou, le vidame de Chartres, quelques autres grands personnages et une foule de rimeurs moins titrés. Le Grand d'Aussi trouve, dans leurs couplets, du nombre, de l'harmonie, une coupe lyrique, un langage sinon plus élégant et plus pur, du moins plus coulant et plus doux que dans les autres poëtes leurs contemporains. A notre avis, ces chansons françaises soutiennent avantageusement le parallèle avec les chansons provençales du même temps; les idées y sont plus ingénieuses, l'expression des sentiments y est plus simple, et par conséquent plus vraie. Il paraît qu'au nord comme au midi de la Loire on faisait alors fort peu de chansons bachiques, et qu'on ne chantait à table que les peines ou les plaisirs de l'amour. Mais on célébrait ailleurs les exploits guerriers, et le nom de *chansons de gestes* désignait celles dont les sujets étaient puisés dans l'histoire des expéditions militaires. L'usage de ces chants belliqueux remontait, en France, au temps de Charlemagne, et même bien plus haut. La plus célèbre de ces chansons était celle de Roland, *qui s'est néanmoins perdue* et que Tressan, Paulmy et la Borde ont cru, beaucoup trop légèrement, avoir retrouvée. Mais les poëtes anglo-normands qui réussissaient plus que

les autres dans ce genre de compositions lyriques l'ont perpétué jusqu'au treizième siècle.

Le nom de *lay* ou *lai* s'est quelquefois appliqué à l'espèce la plus grave et la plus considérable des poëmes chantés. On ne connaît pas très-bien l'origine de ce nom; quelques étymologistes le font venir de *lessum* ou *lessus* qui, dans Plaute et dans Cicéron, signifie lamentation, complainte. Selon d'autres, il viendrait du latin barbare *leudus*, traduit, dans les langues du Nord, par *lied*, *liod*, *léod*, *laoi*. Tous les lais n'étaient pas mélancoliques; il y en avait de récréatifs ou bouffons; plusieurs sont érotiques, et quelques-uns dévots. Selon toute apparence, le lai était originairement une sorte de romance, un fabliau mis en stances régulières. Marie de France en commence un par ces vers :

L'aventure de Graelent
Vus dirai, si que jeo l'entent :
Bun en sunt li lai à oïr,
Et les notes à retenir.

Elle en termine un autre par ces paroles :

De cest cunte k'oï avez
Fu Gugemer le lai trovez,
Qu'hum dist en harpe et en rote :
Boine en est à oïr la note.

Voilà des textes qui donneraient lieu de croire que les lais étaient chantés, même avec accompagnement de

vielle ou de harpe. Cependant on ne retrouve aucun vestige de notes de musique dans les manuscrits de ces poëmes ; et, ce qui est plus remarquable, les lais de Marie de France ne sont point divisés en strophes ; ils sont tous en vers de huit syllabes à rimes plates, indifféremment masculines ou féminines, versification qui se prêterait tout au plus à une psalmodie monotone. Il est donc fort probable qu'au treizième siècle les lais n'étaient plus des chants; ils avaient eu autrefois ce caractère; les premiers poëtes armoricains et anglo-normands le leur avaient donné; et, depuis, Froissart a tenté de le leur rendre. Mais les lais de Marie de France et de plusieurs autres versificateurs de son temps n'avaient presque plus rien de lyrique, et rentraient dans la classe des fabliaux dont nous ne tarderons point à parler.

Nous avons remarqué chez les troubadours des sixtines, des rétroenses, d'autres formes particulières de poésie lyrique. Les œuvres des trouvères, du moins celles qui sont connues, en offrent peu d'exemples ; mais on y rencontre plusieurs pastourelles qui, à l'harmonie près, ressemblent à celles des poëtes provençaux, et dans lesquelles on retrouve le fond de quelques-unes de nos chansons modernes, par exemple, de celle d'Annette et Lubin : *Il était une fille, une fille d'honneur*, etc.

Aux tensons des troubadours correspondent, comme nous l'avons déjà dit, les jeux-partis des trouvères,

que le Grand d'Aussi considère comme des productions dramatiques. A nos yeux, il n'y a là que des dialogues précédés et interrompus par les récits que l'auteur fait en son propre nom. On trouverait tout aussi bien des drames dans chaque narration, dans chaque histoire, où des personnages sont mis en scène et ont entre eux des altercations ou des entretiens. Voilà ce que sont réellement les *jeux* d'Adam, de Saint-Nicolas, du Pèlerin, de Robin et Marion, du Miracle de Théophile ; ouvrages d'Adam le Bossu, de Bodel et de Rutebeuf.

On a de ce dernier un jeu-parti du Croisé et du Décroisé, dialogue que le Grand d'Aussi classerait encore volontiers parmi les pièces de théâtre. Ce poëme consiste en trente stances, chacune de huit vers où les rimes sont croisées, et alternativement féminines et masculines, excepté pourtant dans quatre de ces stances, qui sont moins régulières. C'est le poëte qui parle dans les cinq premières strophes ; il y expose le sujet de la pièce. Les deux interlocuteurs prennent tour à tour la parole dans les vingt-cinq autres couplets. Le Décroisé dit en substance : « Quoi ! pour conquérir un pays lointain dont on ne me laissera rien, je quitterai mes enfants, ma femme, mes affaires et mon héritage ! On sert Dieu à Paris comme à Jérusalem, et l'on gagne le paradis sans faire le voyage d'outre-mer. Adressez-vous à ces riches prélats qui se sont voués au service du ciel, et qui possèdent tous les biens de la terre ;

ils peuvent avoir à ces expéditions un intérêt que je n'ai pas. Moins opulent qu'eux, je dors aussi bien ; je vis en paix avec mes voisins, et, n'étant point las de ce genre de vie, je ne vais pas chercher la guerre au bout du monde. Vous qui aimez les brillants exploits, allez vous couvrir de gloire ; et dites de ma part au soudan que, s'il vient m'attaquer, je saurai me défendre ; tant qu'il se tiendra en repos, je n'irai point le détrôner. Il y a d'ailleurs un point qui m'étonne dans vos entreprises : vous allez, petits et grands, visiter la terre sacrée ; tous s'y sanctifient sans doute : comment se fait-il qu'ils ne soient que des bandits quand ils en reviennent ? Au surplus, je traverse volontiers un ruisseau, je le saute ou je le passe hardiment, mais d'ici à Saint-Jean-d'Acre, l'eau est par trop profonde et le canal trop large. Dieu est partout ; il est pour moi en France autant que pour vous à Jérusalem. » Voilà donc avec quelle liberté on raisonnait sur les croisades, sous l'empire de saint Louis; mais il est vrai que le croisé réfute ces arguments, et que le décroisé finit par se déclarer convaincu qu'ils sont futiles : il se croise.

Le genre satirique se présente chez les trouvères comme chez les Provençaux, sous le nom de sirvente ou servantois, quelquefois sous celui de *sotte chanson*. C'est peut-être l'origine des sotties ou moralités qui ont paru plus tard parmi les premiers essais de l'art théâtral en France. Depuis que le roi d'Angleterre, Henri Ier, avait fait crever les yeux à Luc de la Barre,

poëte satirique, qui l'avait peu ménagé, on faisait beaucoup moins de sirventes dans nos provinces septentrionales, ou du moins on y mêlait des éloges aux critiques, et l'on y parlait d'amour ou de dévotion. Toutefois on n'y épargnait guère les courtisans, ni les moines, ni en général le clergé. Roix de Cambrai censura fort amèrement les religieux anciens et nouveaux ; mais il règne plus de véhémence encore dans une complainte de Jérusalem contre la cour de Rome, pièce anonyme qui semble avoir été composée vers l'an 1218, à l'occasion des démêlés de Jean de Brienne avec le légat du pape. Plusieurs personnages du temps se rencontrent dans le *Chemin d'enfer* de Raoul de Houdan ; la plupart sont des bourgeois dont les noms, restés obscurs, ne rappellent aujourd'hui aucun souvenir. Mais on remarque au milieu de cette liste, et dans la demeure de *Filouterie*, Jean le Bossu d'Arras, un des trouvères de ce siècle. La *Voie du Paradis*, par Rutebeuf, a aussi un caractère satirique, mais il n'y a point de personnalités ; c'est une description générale des vices ou péchés capitaux. Une petite pièce anonyme est d'une malignité plus piquante : Dieu, quand il eut créé le monde, y plaça trois espèces d'hommes, les nobles, les ecclésiastiques et les vilains. Il donna les terres aux premiers, les dîmes aux seconds, et condamna les derniers à travailler toute leur vie pour le service des deux premiers ordres. Cependant il restait deux classes de per-

sonnes qui n'étaient pas pourvues, savoir : les ménétriers et les courtisanes. Dieu chargea les nobles de nourrir les ménétriers, et confia les courtisanes aux prélats qui, par les soins qu'ils ont pris d'elles, ont mérité le paradis ; ils seront indubitablement sauvés ; mais il n'y aura point de salut pour les nobles, parce qu'ils laissent les ménétriers mourir de faim.

Deux poëmes satiriques, d'une grande étendue, portent les noms de Bible-Guiot et de Bible au seigneur de Berze. Le premier ne contient pas moins de deux mille six cent quatre-vingt-onze vers, tous de dix syllabes et à rimes plates, comme dans la plupart des poëmes français de ce siècle ; seulement il se rencontre, une fois, dans la Bible-Guiot, trois vers de suite sur la même rime, et voilà pourquoi le nombre total des vers de ce poëme est impair. L'auteur, dès son début, annonce qu'il va critiquer les mœurs de son temps, démasquer les vices qui règnent dans les diverses classes de la société :

Dou siècle puant et orrible
M'estuet (*me convient*) commencier une Bible,
Por poindre et por aiguilloner,
Et por grant essample doner.
Ce n'iert (*n'est*) pas Bible losengière,
Mès fine et voire (*vraie*) et droiturière,
Mireors (*miroir*) iert à toutes genz.

En effet, le poëte passe en revue les princes, les ducs, les comtes, les barons et les chevaliers ; puis les gens

d'église depuis les papes jusqu'aux frères convers et aux nonnes; enfin les *légistres* ou hommes de loi, et les *fisiciens* ou médecins. C'est un tableau qu'on a besoin de croire exagéré, pour ne pas prendre une trop mauvaise idée du siècle de saint Louis. La partie la plus détaillée est celle qui concerne l'Église. Les anciens prélats avaient épousé trois *pucelles*, la Charité, la Vérité et la Justice ; mais elles ont été répudiées :

De ces trois n'avons-nos mès cure,
Porquoi tolues les nos ont
Li saint abbé que ores sont :
En lieu de ces trois nos ont mises
Trois vielles ordes et assises.
Molt sont et laides et cruax
Ces trois vielles et déloiax.
Des trois vielles sai bien les nons :
La première a non traïsons,
Et la seconde ypocrisie,
Et la tierce a non symonie.

Malgré le titre de Bible-Guiot de Provins, quelques savants prétendent que ce poëme est de Hugues de Bercy ; celui-ci est du moins l'auteur de la Bible au seigneur de Berze, poëme en huit cent trente-huit vers, du même genre et presque sur le même sujet que le précédent ; cependant la satire y a moins d'âcreté, le style plus de douceur et quelquefois plus d'élégance. La censure des mœurs présentes y est plus entremêlée de traits d'histoire sainte et de digressions mo-

rales. Le poëte remonte au péché d'Adam[1] ; quand il arrive à la Rédemption, il prétend qu'elle fut immédiatement suivie du partage de la société en trois ordres :

Quant Diex nous ot d'enfer rescous,
S'ordena trois ordres de nous :
La première fu, sanz mentir,
De provoire por Diex servir
Ès chapèles et ès moustiers ;
Et l'autre fu des chevaliers,
Por justicier les robéors ;
L'autre fu des laboréors.

L'auteur s'est nommé lui-même vers la fin de l'ouvrage :

Hugues de Bersil qui tant a
Cerchié le siècle çà et là,
Qu'il a véu qu'il ne vaut rien,
Préesche or de fère bien.

Il se glisse aisément des traits de satire dans les poëmes didactiques, et l'on pourrait presque également rapporter à l'un ou à l'autre de ces deux genres

1 Quant Diex fist Adan et Évain
D'un petit de terre en sa main,
S'ils obéisissent forment
Et tenissent commandement,
Jà nus en enfer n'en entrast,
Ne en cest siècle ne péchast ;
Mès por ce que il trespassèrent
Le commandement et véerent
Que Diex lor avoit commandé
Et enseignié et devisé,
Chéi li siècles en pechié

les deux Bibles dont nous venons de parler. A la rigueur, cette qualification de didactique ne convient qu'aux poëmes qui enseignent un art ou une science ; mais on l'applique à beaucoup d'ouvrages dont l'objet est moins déterminé, et qu'on aurait peine à classer autrement. Si nous donnons cette étendue au genre didactique, il embrassera beaucoup de productions françaises du treizième siècle. Nous y placerons d'abord le *Doctrinal Sauvage*, qui contient des préceptes de grammaire et de morale, versifiés par Bernardin le Sauvage, d'après le *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Ville-Dieu et quelques autres manuels ; ce doctrinal est en vers alexandrins, distribués par strophes de quatre, cinq, six ou sept vers sur une même rime dans chacune de ces strophes. Peut-être en a-t-on modifié la diction dans les copies qui nous en restent ; car elle se rapproche quelquefois beaucoup de celle du quinzième siècle, par exemple, dans ces deux vers :

Se vos estes plaisant, bien vos devez garder
De plus povre que vous laidanger et fouler.

Il est fait mention du *Doctrinal Sauvage* dans la

Dont li mons est si entechié.
Quant Diex vist son siècle perdu
Et engingnié et deceu
Por une pomme malostrue
Qu'il avoit Adan deffendue,
S'esgarda et porvit comment
Il en prendroit restorement ; etc.

Bataille des sept Arts, par Henri d'Andely. Cette bataille est entre les universités d'Orléans et de Paris, ou bien entre la grammaire qu'étudiaient les clercs orléanais, et la logique ou *quiquelique* qui prédominait dans les écoles parisiennes. Tous les arts, beaucoup d'anciens auteurs, et tous les professeurs du temps, prennent parti dans l'une ou l'autre armée, et il en résulte une sorte d'épopée burlesque, à peu près dans le goût de la *Défaite des Bouts-rimés* de Sarasin. Nous pourrions ranger cette production à la suite des poëmes épiques ou romanesques, si elle ne roulait sur des controverses scolastiques, et si elle n'était d'ailleurs d'une extrême insignifiance. Il y a plus d'esprit dans le *Mariage des sept Arts*, par Tainturier. Là, Grammaire annonce à ses six filles qu'elle va, toute vieille qu'elle est, se marier. A cette nouvelle, Logique, la plus jeune des six filles et la moins riche, se lève la première ; elle a le teint pâle, mais la langue bien affilée ; elle déclare qu'il lui faut aussi un époux. Rhétorique fait le même aveu, et, quoique fort parée, elle va chercher de nouveaux atours. Musique, la plus gaie de la famille, s'empresse de renoncer au célibat ; elle exprime sa résolution d'un ton si folâtre, que les trois autres sœurs, Arithmétique, Astronomie et Géométrie, ne veulent pas non plus rester vierges. Mais on annonce deux graves matrones, qui s'appellent Théologie et Médecine. Théologie, vêtue de camelin, sans interdire le mariage, en expose les inconvénients. « Ar-

rêtez, s'écrie Médecine, vous ne savez pas encore ce qui convient à ces demoiselles. » Et ce disant, elle leur tâte le pouls à toutes sept ; après quoi elle leur dit : «Mariez-vous, mesdames.» Théologie y consent, se souvenant que Dieu a uni Adam et Évain. On fait venir sept maris, et les sept noces se célèbrent en un seul festin, où les vins, dit le poëte, valent mieux que ceux de Cana. Les vins qui se buvaient en France au seizième siècle sont le sujet d'une pièce de deux cent quatre vers, intitulée *Bataille des Vins*, par le même Henri d'Andely, qui a composé la *Bataille des Arts*. C'est un prêtre anglais qui juge, en parfaite connaissance de cause, tous les vins et toutes les autres boissons ; il excommunie la *cervoise* et toute liqueur qui se fait au delà de l'*Oise*,

En Flandres et en Angleterre ;
Puis gète la chandeille à terre,
Et puis si alla sommeillier
Trois nuis, trois jors sans esveillier.

Sur le rapport de cet expert, le roi Philippe (selon toute apparence Philippe Auguste) assigne à tous les vins des rangs correspondants aux dignités sociales : le vin de Chypre est déclaré *apostoile* ou pape ; le vin de Naples, *chardonal* et légat ; la qualité de roi est attribuée aux trois meilleurs vins de France, qui d'ailleurs ne sont pas désignés ; les trois suivants sont faits comtes, et douze autres

Pers de France

Où li rois ont molt grant fiance.

De tels poëmes sont assurément fort peu didactiques; ce titre conviendrait mieux aux *Moralités des Philosophes*, en trois mille vers, par Alars de Cambrai; beaucoup d'auteurs y sont cités; mais le poëte les connaît si mal, qu'il fait deux personnages distincts de Cicéron et de Tullius, aussi bien que de Virgile et de Maron. L'Anglo-Normand Guillaume de Wadington est plus instruit : son *Manuel*, en six mille vers, offre un traité complet des dogmes et des préceptes du christianisme; il se récrie vivement contre les inventeurs de faux miracles; il n'en remplit pas moins son livre d'une multitude de fables pieuses. Le *Petit-plet*, de Chardry, autre Anglo-Normand, est un long entretien entre un vieillard et un jeune homme sur les vicissitudes de la vie humaine. On pourrait le classer parmi les tensons ou jeux-partis, s'il ne contenait une longue série méthodique de leçons morales. Mettre, comme on l'a fait, ce dialogue au nombre des représentations théâtrales, c'est supposer trop de patience aux spectateurs; non-seulement il n'y a point là d'action, mais la récitation publique d'un tel poëme n'aurait pu, en aucune manière, ni émouvoir ni divertir personne; c'était beaucoup qu'on le pût lire.

Le genre didactique a droit de revendiquer aussi le *Chastiement des Dames*, de Robert de Blois, du moins dans l'état où on l'a imprimé; car il n'est originaire-

ment qu'un épisode du roman intitulé : *Beaudous*. Nous avons remarqué parmi les poésies provençales, des *ensenhamens* ou épîtres didactiques, dont l'une, adressée à une jeune marquise, contient des leçons sur les moyens de plaire et sur la manière de se conduire; les mille quatre-vingt-dix-neuf vers du *Chastiement des Dames* tendent au même but,

Cest livre petit priseront
Dames, s'amendées n'en sont :
Por ce vueil-je cortoisement
Enseigner les dames comment
Elles se doivent contenir
En lor aller, en lor venir,
En lor tesir, en lor parler, etc.

Un précepte sur lequel le poëte insiste plus longtemps qu'on ne voudrait pour l'honneur des dames de son siècle, est de ne pas s'enivrer trop *sovent*.

Fi de la dame qui s'enivre,
Elle n'est pas digne de vivre,

dit-il, et, après d'autres tirades contre *la gloutonie*, contre la malpropreté, il réprimande encore plus vertement celles qui mentent *par coutume*. Pour leur enseigner à repousser les prières des amants, il en introduit un qui récite ou chante quarante-deux vers distribués en sept strophes à rimes croisées tandis que tout le reste du poëme est à rimes plates. L'auteur continue par une tirade contre l'amour, dans laquelle

cinquante-six vers de suite commencent par le mot *amors*. Si le style n'en est pas élégant, la morale en est du moins très-pure, beaucoup plus surtout que dans l'*Art d'aimer*, de Guiart, monument de l'extrême licence autant que du mauvais goût de cet âge.

L'ordre, ou *ordène* de chevalerie, a des formes narratives et contient des détails historiques qui l'ont fait placer quelquefois au nombre des fabliaux; mais, au fond, le principal but de cette pièce de cinq cent six vers, dont l'auteur s'appelle Hue de Tabarie, est d'exposer les cérémonies et les devoirs de l'ordre des chevaliers; elle peut servir à l'histoire de cette institution, plus qu'à celle de la poésie. Nous avons déjà indiqué l'*Image du monde*, par Gauthier de Metz : bien que ce soit principalement un traité de géographie, on ne laisse pas d'y trouver encore des notions d'astronomie, d'histoire naturelle, de physique et de métaphysique, en un mot, de toutes les sciences alors enseignées tant bien que mal. Un copiste a joint à l'un des manuscrits de cet ouvrage quelques vers, dont l'un dit :

Omons a non qui fist ceste euwre.

Trompé par cette indication, le Grand d'Aussi attribuait l'*Image du monde* à Omond ou Osmont, qui n'a réellement point composé de livre ainsi intitulé, mais seulement un volucraire et un lapidaire, traités en vers

des oiseaux et des pierres, plus pleins l'un et l'autre d'allégories et de moralités que d'observations positives. Il n'est question dans le *Volucraire* que de l'autour, du paon, et des passereaux qui font leur nid sur le cèdre du Liban. L'un des poëmes, intitulé *Bestiaires*, appartient à Philippe de Than, trouvère mort avant 1201; mais le treizième siècle en fournit deux autres, dont les auteurs sont Guillaume, clerc normand, et Richard de Furnival. Ce sont des traités de zoologie avec des applications fort pieuses dans le premier, fort galantes dans le second, quoique Furnival fût prêtre. Guillaume, le clerc normand, écrit en l'année où l'Angleterre fut mise en interdit, c'est-à-dire en 1209; il a la hardiesse de dire, quoique avec bien des précautions, que

L'interdit ne l'y agrée.

Entre les animaux qu'il décrit sont le phénix et les sirènes; la belette conçoit et enfante par l'oreille; l'aigle, pour se rajeunir, va se brûler aux rayons du soleil et tombe dans une fontaine de Jouvence. On ne prend la licorne qu'en faisant marcher contre elle une pucelle attrayante, etc. Quand il a donné toutes ces belles leçons, Guillaume, dans son épilogue, complimente son seigneur Raoul ou Radulfus, nom dont la première syllabe est l'abrégé de *ratio*, la seconde de *dulcedo*, et la troisième de *fultus ;* ensorte que *Radulfus* équivaut à *ratione et dulcedine fultus*, appuyé

sur la raison et la douceur. Pour Richard de Furnival, il ne s'adresse qu'à sa maîtresse, et il trouve quelque galanterie à lui dire, à l'occasion de chaque espèce animale. Aussi a-t-on appelé son livre le *Bestiaire d'amour;* mais il y a joint une *réponse* ou seconde partie, aussi édifiante que la première était mondaine.

Tels étaient, dans le genre didactique, ou en des genres voisins de celui-là, les principaux essais des trouvères du treizième siècle. Celles de leurs poésies dont il nous reste à parler sont essentiellement narratives; il y en a même de purement historiques, comme la chronique de saint Magloire, qui retrace en deux cent quatre-vingt-huit vers les événements arrivés depuis 1214 jusqu'en 1296. Ce mémorial procède d'année en année, mais il est fort incomplet; par exemple, les vêpres siciliennes de 1282 y sont omises, quoique auparavant il ait été parlé de l'établissement de Charles d'Anjou et des Français dans l'Italie méridionale. Mais les années d'abondance ou de disette y sont soigneusement désignées, ainsi que celles qui ont amené des inondations ou d'autres calamités naturelles.

L'an mil deux cens et quatre vins
Et seize avec, que tant fu vins....
Furent les iaues grans en décembre,
Si vilainnement parcréues,
Qu'el alèrent parmi les rues.
As mesons grand mal éles firent,

Car pons et molins abatirent
De Paris, de Miaus, d'autres villes :
Véritez est comme Euvangilles.

On ne connaît pas l'auteur de cette chronique ; mais le nom de Philippe Mouskes, chanoine, puis évêque de Tournay, est attaché à une histoire générale des Francs, depuis l'enlèvement d'Hélène et la prise de Troie, jusqu'en 1242. La partie ancienne est un tissu de fables puisées surtout dans la chronique dite de Turpin; mais les derniers articles, à partir de l'installation de Baudouin au trône de Constantinople, ont paru à Ducange dignes d'être publiés à la suite de Villehardouin. Du reste, Mouskes est dénué de tout talent poétique. On en distinguerait plutôt quelques étincelles dans les auteurs des pièces intitulées : Rues de Paris, Crieries, Moustiers et Ordres de la même ville; on apprend dans ces petits poëmes des particularités curieuses. Guillot, qui met en rimes *les rues de Paris brièment*, commence par le quartier d'outre-petit-pont et par la rue de la Huchette ; après qu'il en a compté soixante-dix-neuf autres au midi de la Seine, il en nomme trente-six en la cité, et enfin par delà le grand pont ou au nord, cent quatre-vingt-quatorze; le tout sans tenir compte des rues *qui n'ont chief*, c'est-à-dire des culs-de-sac. L'enceinte où toutes ces rues sont comprises est bornée au nord par les halles; à l'est, par l'île dite aujourd'hui de Saint-Louis ; au midi, par Sainte-Geneviève; à l'ouest, par deux tours

alors placées à peu près aux deux extrémités du pont actuel des Arts. Cette enceinte, qui existait à la fin du règne de Philippe-Auguste, ne s'est point agrandie sous Louis IX; mais elle renfermait en 1226 des places vides et des champs en culture qui, dans le reste du siècle, se sont remplis d'établissements et d'habitations. Les cris ou crieries de Paris ont fourni à Guillaume de la Villeneuve la matière de cent quatre-vingt-quatorze vers, qui retracent d'anciens usages. Soixante-neuf vers anonymes contiennent la liste des moustiers, c'est-à-dire des monastères, ou plutôt des églises de la capitale; on y voit qu'au commencement du règne de Philippe le Bel le nombre de ces édifices était de soixante et onze. Mais Rutebeuf ne s'est point borné à de simples nomenclatures, dans sa chanson sur les ordres de Paris, non plus que dans sa pièce en cent soixante-huit vers sur ces mêmes ordres; il entend par ce mot les couvents d'hommes et de filles. Il n'était pas homme à traiter un pareil sujet sans se livrer à son humeur satirique.

Tant d'ordres avons jà,
Ne sai qui les sonja....
Assez dient de bien,
Ne sai s'il en font rien....
Papelart et beguin
Ont le siècle honni.

Ces deux derniers vers servent de refrain à chacun des treize couplets de la chanson. A ces morceaux his-

toriques, ajoutons le Dit du Lendit : l'anonyme à qui l'on doit cette description rimée de la foire du Lendit, y fait entrer une énumération des villes commerçantes de France, et quelques détails sur l'état du commerce; mais venons aux narrations purement poétiques ou fabuleuses.

Les plus simples et les plus courtes de ces narrations sont celles que désigne le nom de fable ou d'apologue; Rutebeuf a rimé la fable de l'âne et du chien; Jean de Boves, celle du loup et de l'oie; et des anonymes, deux ou trois autres. Dans les bestiaires dont nous parlions tout à l'heure, quelques morceaux se rapprochent de l'apologue versifié. Mais M. de Roquefort a publié cent trois fables de Marie de France, qui les traduit, dit le prologue, du *laitin* où elles avaient été translatées *du griu d'Ysopez* ou Ésope. Dans l'épilogue cependant, Marie déclare qu'elle a travaillé d'après une version anglaise :

Au finement de cest escrit,
K'en romans ai turné et dit,
Me numerai (*nommerai*) por remembraunce;
Marie ai num, si suis de Fraunce.
Pur amur le comte Willaume,
Le plus vaillant de cest royaume,
M'entremis de cest livre feire,
E de l'anglais en roman treire.
Ysopet apeluns le livre
Qu'il travailla et fist escrire,
De griu en latin le turna.
Li rois Henri, qui moult l'ama,

Le translata puis en engleiz;
E jeo l'ai rimé en franceiz.

A quelque source qu'ait puisé Marie, parmi ces cent trois fables, on en distingue dont le sujet n'avait été traité ni par Ésope ni par aucun ancien fabuliste connu. Telle est celle du prêtre qui veut apprendre à lire à un loup, pour le *fère prestre*.

A, dit le prestres; A dit li leux :
B, dit li prestres, di od mei;
B, dit li leus, la lettre vei...
Li prestres feit : O di par toi.
Li lox respunt : Jeo ne sai qoi.
Di ke t'en semble et si espel.
Respunt li lox : Aignel, aignel.
Li prestres dist que verté tuche (*vérité touche*),
Tel en penssé, tel en la buche.

Ce recueil d'apologues est précieux, comme le plus ancien que nous ayons en vers français; mais nous sommes forcé d'avouer que Marie n'a point possédé l'art d'y jeter de ces traits naïfs et rapides, qui depuis ont donné tant de valeur à cet humble genre de poésie. Sa diction a toujours de la sécheresse, quelquefois de l'obscurité; les détails ne sont exprimés qu'à demi; il est vrai qu'en revanche les moralités sont verbeuses. Sachons-lui gré de ce travail, mais n'imaginons pas que la Fontaine en ait aucunement profité. Ce poëte, quoi qu'on en ait dit, n'a point, selon toute apparence, connu les fables de Marie. Il

n'a emprunté aucun des sujets qu'elle seule avait traités; et il a trouvé les autres en des recueils plus amples, plus répandus à l'époque où il vivait.

Le nom de fabliaux devrait être réservé aux contes et nouvelles versifiés par les trouvères; mais on l'a employé en des sens fort indéterminés. Barbasan et le Grand d'Aussi ont intitulé *fabliaux* des collections où se rencontrent des dialogues, des jeux-partis, des satires, des poëmes didactiques, des apologues, des pièces de toute nature. Comme nous avons déjà parcouru ces divers genres, nous ne nous attacherons ici qu'aux nouvelles ou contes, mais en y comprenant plusieurs pièces qui ont pris et conservé le nom de *lais;* car, ainsi que nous en avons averti, ce titre qui n'avait été donné d'abord qu'à des romances, à des complaintes, à des poésies chantées, a fini par être appliqué fort souvent, dans le cours du treizième siècle, à des récits écrits en vers uniformes, qui n'étaient point distribués par strophes, et que probablement on ne chantait pas. Nous aurons donc d'abord à tenir compte de quatorze lais de Marie de France, dont les plus connus sont ceux de Gugèmes, de Graalent et de Lanval. Tous racontent des aventures amoureuses et chevaleresques. Celui d'Éliduc est le plus long, il a onze cent soixante-dix-huit vers; celui du Chèvrefeuille n'en a que cent dix-huit; l'étendue des autres varie entre ces deux termes. La narration n'est pas sans mouvement ni sans couleur; sous le rap-

port même de la versification et de la langue, les lais de Marie de France sont fort supérieurs à ses apologues. On a d'elle, en outre, le Purgatoire de saint Patrice, qu'on peut ranger aussi au nombre des fabliaux, quoiqu'il ait plus de trois mille vers. Ce long conte qui, selon Chénier, est ridicule sans être piquant, a contribué à propager les traditions superstitieuses, relatives à une caverne d'Irlande, d'où l'on sortait purgé de ses péchés.

Il n'est point de genre poétique plus riche, au treizième siècle, que celui des contes appelés fabliaux ou lais. Le lai du prisonnier, ou d'Ignaurès, par Renaud, pourrait avoir été composé un peu avant l'année 1200. Cet Ignaurès est un chevalier breton qui aime et trompe à la fois douze dames, qui le lui pardonnent; mais les douze maris ne le traitent pas avec tant de clémence, ils lui arrachent le cœur et le font manger aux douze femmes qui en meurent de désespoir. Les narrations de Jean de Boves ne sont pas si tragiques; d'ordinaire le succès y couronne les stratagèmes des amants. Le boucher d'Abbeville est un conte très-facétieux, versifié par Eustache d'Amiens. Dans le lai d'Aristote, Henri d'Andeli veut montrer

> Qu'amors vainc tout et tout vaincra,
> Tant com cis siècles durera.

Nous citerons comme un exemple du plus monstrueux alliage de la galanterie et de la dévotion, les Chanoi-

nesses et les Bernardines de Jean de Condé : là, des oiseaux chantent une messe, et, à ce propos, le poëte entame un commentaire du missel ; il y aurait pourtant des détails historiques assez curieux à recueillir dans cette composition fantasque. Plusieurs fabliaux, et même quelques-uns des plus remarquables, sont restés anonymes : tels sont le Vilain Mire, dont Molière a fait le Médecin malgré lui ; la Bourgeoise d'Orléans, qui fit battre aussi son mari, mais sans le faire médecin ; le Chevalier qui confesse sa femme ; le lai de Courtois, emprunté de la parabole de l'Enfant prodigue; la Cour de Paradis; et, pour n'en plus nommer qu'un, Saint Pierre et le Jongleur. Dans ce dernier conte, le diable, allant en tournée, confie la garde de l'enfer à un nouveau venu, ménétrier de profession, joueur passionné. Saint Pierre profite de l'absence du diable, et, s'étant muni de dés tout neufs, il va proposer un brelan au jongleur, lui gagne une âme damnée, puis deux, dix, cent, et jusqu'à la moitié de tous les détenus dans la prison infernale. Désespéré, le ménétrier fait son va-tout, il perd encore ; et saint Pierre emmène l'enfer entier en paradis.

Les fabliaux de Rutebeuf ont trop d'originalité pour ne pas indiquer au moins son Testament de l'âne, sa Jeune Fille déguisée en cordelier, et sa Dame qui fait

Trois tours en tour le moustier.

L'âne d'un curé est mort : par reconnaissance pour

les bons services du défunt, le curé l'inhume en terre sainte. Grande colère de l'évêque; le curé va le trouver et lui dit : Mon âne a fait un testament par lequel il vous lègue vingt livres :

> Et dist l'évesques, Diex l'ament,
> Et si li pardoint ses meffais
> Et toz les péchiez qu'il at fais.

Le déguisement de la demoiselle en cordelier est l'effet des artifices du frère Denise ; c'est pour Rutebeuf une occasion d'exercer sa verve satirique contre les hypocrites, ou, comme il dit, les *papelards*, mot dont l'usage est on ne peut plus fréquent dans les poésies de ce siècle. Quant à la dame qui, durant la nuit, fait trois fois le tour de l'église et y rencontre le *provoire*, elle parvient à tranquilliser son mari sur les causes de cette absence, et l'auteur prétend nous montrer par là combien les femmes sont astucieuses. Qui veut, dit-il, en tromper une doit auparavant avoir su tromper le diable.

Quelque libres que soient ces contes, on se méprendrait fort, si on les croyait dictés par un esprit irréligieux. C'est de la meilleure foi du monde que ces poëtes associent le profane au sacré ; ils mêlent à leurs facéties et à leurs satires des témoignages non équivoques de leur croyance sincère. Il y a même des fabliaux consacrés spécialement à la dévotion ; le Grand d'Aussi en a rassemblé un assez grand nombre.

A vrai dire, nous ne les trouverions guère plus édifiants que les autres, tant les superstitions y sont bizarres et grossières ! La sainte Vierge y joue presque toujours le principal rôle ; elle ramène dans la bonne voie des sacristains et des religieuses; elle fait d'étranges miracles pour effacer les traces et anéantir les effets du libertinage des abbesses. Sa statue, lorsqu'on lui met un anneau au doigt, plie le doigt et garde l'anneau. La plus longue de ces narrations dévotes est, après le Purgatoire de saint Patrice, indiqué ci-dessus, un poëme de deux mille trois cent quarante-deux vers sur madame sainte Léocade de Tolède. Malgré la piété affectueuse qui caractérise cet ouvrage, il est semé de traits de satire contre les gens d'église et notamment contre les cardinaux :

En chardonal doçor (*douceur*) n'a point,
Que chardonax com chardon point ...
Li chardonal tot eschardonnent....
Chardonal sont en chardon né...
Li chardonal sont les coignies,
Dont afrontée est seinte Iglise, etc.

Une censure détaillée des vices du siècle amène ces étranges vers :

Vilain mestier et ort aprènent
Quant il *la* laissent et *lui* prènent....
Terre, terre, et por qoi n'uèvres ?...
La gramaire *hic* à *hic* acouple,
Mais nature maldit la couple....
Nature rit, si com moi sanble,

Quant *hic* et *hec* joignent ensanble :
Mais *hic* et *hic* chose est perdue,
Nature en est tot éperdue.

L'auteur emploie bien plus de temps à déclamer contre les *Papelards*, la *Papelardie*, le *Beginage*, qu'à célébrer les vertus de sa sainte *Léocade au corps bel et gent; la savoreuse Léocade* ne rentre en scène que vers la fin du poëme. Cette singulière production est de Gautier de Comsy ou Coinsi, prieur de Saint-Médard de Soissons. Il a rimé, dans ce goût, plusieurs autres contes dévots, d'après le latin de Hugues de Farsit, et de divers légendaires. Un Raoul de Houdan s'est exercé dans le même genre.

L'idée de réunir plusieurs contes, de les enchaîner en un seul corps d'ouvrage, ne pouvait guère manquer de naître dans un siècle où ces productions s'étaient si fort multipliées. Le *Castoiement* est un recueil de cette espèce ; son titre le fait quelquefois rapprocher du *Chastiement des Dames ;* on se figure qu'ils offrent, l'un comme l'autre, une suite de leçons; nous avons vu, en effet, dans le *Chastiement des Dames*, une sorte de poëme didactique où les conseils, les préceptes, sont disposés avec quelque méthode et sans mélange de récits; mais, dans le *Castoiement*, le père n'instruit son fils qu'en lui racontant successivement vingt-huit histoires de chacune desquelles il tire une moralité. On regrette de ne pas connaître l'auteur de ce recueil ; car, à l'exception de quelques articles qui

n'ont point assez de décence, surtout pour des instructions paternelles, ces fabliaux se recommandent par une morale saine, par une composition heureuse, par des traits d'une imagination brillante. On reconnaîtra dans celui qui a pour titre les *Deux bons Amis*, une des histoires que contait si bien Schehérazade. Ces deux amis résident l'un en Égypte, l'autre à Baudas, probablement Bagdad. Ils ne s'étaient jamais vus; mais des relations de commerce leur avaient inspiré une amitié réciproque. Le Syrien se met en route pour aller visiter l'Égyptien qui accourt à sa rencontre et l'emmène dans sa maison. Après huit jours de fêtes, le voyageur aperçoit par hasard une jeune dame d'une beauté ravissante; elle fait sur lui une telle impression, qu'il en tombe malade. Les physiciens, ayant deviné la cause du mal, pour y porter remède, ont fait paraître devant le Syrien toutes les dames et demoiselles qu'il avait pu voir depuis son arrivée; aucune n'était celle *que il avoit tant désirée*, et pour laquelle il allait mourir. Alors on se souvient qu'il reste, dans un appartement secret, une demoiselle destinée à devenir l'épouse de l'Égyptien qui l'aimait éperdument et la faisait élever avec des soins extrêmes. On la présente au malade : « La voilà, s'écrie-t-il, celle qui seule me ferait vivre; d'*autre ne puis avoir confort.* » A son tour, l'Égyptien se sent atteint d'une blessure profonde; mais l'héroïque amitié l'emporte, dans son cœur, sur le plus violent

amour ; il n'hésite point à céder l'objet de tous ses vœux ; il dote la demoiselle et la marie au voyageur ; des noces magnifiques sont célébrées, où des ménétriers viennent chanter des *chansons de gestes*, et le Syrien retourne dans son pays avec sa jeune épouse. L'Égyptien, déjà si malheureux, ne tarda point d'essuyer d'autre revers ; il perdit toute sa fortune, il ne lui restait plus que son ami de Bagdad ; il résolut d'aller se jeter entre ses bras. Après une longue route, faite à pied, en souffrant le froid et le chaud, la faim et la soif, il eut honte, en arrivant à Bagdad, de l'état misérable où il se voyait réduit, et n'osa plus se présenter aux yeux d'un ami opulent. Déterminé à mourir, il saisit l'occasion d'un assassinat qui venait de se commettre ; il s'en déclara coupable. Au moment où il va subir le dernier supplice, le Syrien, attiré, comme les autres habitants de la ville, à ce déplorable spectacle, reconnaît son ami d'Égypte ; et, prenant soudain une résolution généreuse, il s'écrie :

Que faites vos? nel' pendez mie,
A grand tort avez celui pris :
Vez moi cis qui l'ome ai occis [1].

On s'empresse de délivrer l'Égyptien et d'arrêter le Syrien ; mais le véritable coupable assistait aussi à

[1] Ces vers rappellent ceux du Tasse :

Non è, non è già rea
Costei del furto, e per follia s'en vanta,...
Io l'ho, signor, furata, etc. *Gierus. Liber.*, II, XVIII.

cette scène ; vaincu à la fois par ses remords et par l'exemple d'un si généreux dévouement, il avoue son crime, en fournit les preuves et se livre à la justice. Le roi comble les deux amis de bienfaits et pardonne au criminel qui a respecté les regards de Dieu. Ce récit, qui remplit trois cent dix-sept vers, est, à notre avis, un de ceux qui feraient le plus d'honneur à la poésie française du treizième siècle; mais nous avons rencontré déjà le fond de cette histoire, sous d'autres noms et avec d'autres circonstances, dans le roman d'*Athis et Profilias*, par Alexandre de Paris.

Le choix des lieux et des personnages révèle assez l'origine orientale de ce conte ; aussi Chénier y reconnaît-il l'empreinte arabe, celle des meilleurs temps, du siècle d'Almansor et de Haroun-al-Raschid : il ne peut se persuader que des conceptions d'un tel ordre appartiennent à une littérature encore dans l'enfance. Plusieurs autres littérateurs modernes ont revendiqué pour l'Orient l'invention de la plupart de nos fabliaux. La chose est incontestable à l'égard du *Dolopatos*, autre recueil de récits dont nous avons aperçu déjà, non-seulement le germe, mais presque tout le tissu en des livres orientaux. Les contes, autant que les apologues, sont dus au génie asiatique. Le fabliau de Merlin et celui du *Convoiteux* et de l'*Envieux* rappellent deux fables d'Ésope; le *Lai de l'Oiselet* et la *Confession du Renard* sont des fables de Bidpaï.

L'*Ermite guidé par l'Ange* est une copie d'un conte arabe; le *lai* d'Aristote reproduit le Vizir sellé et bridé. Les sujets et, en partie, les détails des *lais* de Lanval et de Graalent se retrouvent dans les *Mille et une Nuits*. Depuis que Galland a publié ces *Nuits*, d'Herbelot, sa *Bibliothèque*, Cardonne, une *traduction de Bidpaï* et des *Mélanges de littérature orientale ;* depuis que des recherches encore plus nouvelles ont mis sous nos yeux un grand nombre de monuments et d'extraits de cette littérature, on ne peut plus méconnaître le fonds où les conteurs du moyen âge ont puisé. Ce qui ne leur était pas fourni par les Arabes, ils l'empruntaient tantôt de la *Bible*, ainsi que nous l'avons observé à l'égard du *lai* de Courtois, tantôt de quelque auteur grec ou latin, particulièrement d'Ovide, de Pétrone et d'Apulée. Nous pensons que si jamais on entreprend un travail général sur l'origine des fabliaux, on verra que la plupart et les meilleurs ne sont que des imitations; qu'ils ont passé des idiomes orientaux dans nos langues, soit directement, soit par l'intermédiaire de traductions latines. Peut-être ne restera-t-il en propre à nos trouvères qu'une partie de leurs narrations dévotes et de leurs pièces obscènes. Encore pouvaient-ils tirer les premières des légendes latines, et les secondes de quelques histoires ou chansons vulgaires.

Le mérite de l'invention que nous venons de refuser aux conteurs du treizième siècle, nous ne l'attribue-

rons assurément pas davantage à ceux du quatorzième et des suivants. Traduire, imiter, embellir, voilà depuis fort longtemps presque les seuls succès possibles dans la carrière de la poésie narrative. Assez d'honneur resterait aux trouvères s'ils avaient fourni les matériaux et les modèles sur lesquels Bocace et ses successeurs ont immédiatement travaillé. Mais ce point même est contesté : Chénier ne veut pas que Bocace ait rien dû à nos vieux poëtes. Nous ne pouvons être de cet avis : Bocace est trop voisin des temps où les fabliaux se composaient, se récitaient dans les châteaux, dans les cours, dans toutes les sociétés de l'Europe occidentale, pour n'en avoir pas eu connaissance. Il était né avant la mort de Rutebeuf et de bien d'autres trouvères ; il a, dans sa jeunesse, fréquenté des troubadours, peut-être même a-t-il séjourné ou voyagé en France. Il rassemblait de toutes parts les matériaux de son *Décaméron* : les poëmes français qui en contenaient un grand nombre étaient alors trop récents et trop renommés pour qu'il n'eût pas l'envie et les moyens d'en profiter. Que sa prose les ait surpassés et fait oublier, ce n'est point là ce qu'on peut mettre en question ; il s'agit de savoir s'il les avait sous les yeux, et tout nous porte à croire qu'ils lui étaient plus accessibles que les modèles primitifs nés dans l'Orient, et qui recommençaient à s'y concentrer, depuis qu'il n'y avait plus de croisades. Après Bocace et jusqu'à nos jours, l'Italie et la France ont

produit beaucoup de conteurs en vers et en prose; les compilations de contes en latin et en langues vulgaires se sont multipliées partout. Il nous paraît infiniment probable que Sabadino et Sacchetti, qui ont écrit en prose italienne avant 1400, connaissaient les poésies des trouvères ; et nous ne craignons pas d'en dire autant du Pogge, d'Arlotto, de Masuccio, auteurs de facéties et de contes, au quinzième siècle. A plus forte raison croirons-nous puisées, en partie, à cette source, les *Cent Nouvelles*, écrites en prose française, à la cour de Bourgogne, avant 1456 ; les rédacteurs de ce recueil étaient à peine à un siècle et demi de distance de Rutebeuf et de Jean de Boves.

La question devient plus problématique, elle change de face, lorsqu'on descend aux nouvellistes du seizième siècle; car ils disposaient du travail de ceux du quatorzième et du quinzième; et c'était un fonds assez riche déjà pour leur suffire ordinairement. Cependant il ne serait pas impossible encore que la reine de Navarre, Despériers, Béroalde de Berville, Henri Estienne et Guillaume Bouchet, qui vivaient en France, eussent dérobé immédiatement quelques fables aux trouvères qui les avaient rimées trois cents ans auparavant. Ce soupçon ne s'étendrait pas aussi facilement sur les Italiens Malespini, Granucci, Bandello, Domenichi, Sansovino, Straparole; et il ne pourrait atteindre ni Bebelius, ni Frischlin, ni d'autres Allemands ou Hollandais, compilateurs latins d'historiettes facétieuses, quoiqu'on

retombe sans cesse, en parcourant tous ces recueils, sur des sujets traités par les trouvères. Quant à nos écrivains français du dix-septième siècle, ils n'avaient nul besoin et presque plus aucun moyen de remonter si haut ; ils trouvaient à leur portée, et en des idiomes plus intelligibles, tous les matériaux qu'il leur plaisait de mettre en œuvre ; Bocace et ses nombreux successeurs étaient à leur disposition. Nous ne dirons pas avec Caylus que Molière et la Fontaine passaient leur vie à lire et relire les fabliaux ; ces vieilles poésies, toutes alors manuscrites et ensevelies au fond des bibliothèques, ont été à peine connues de Ducange et de la Monnaie, érudits de profession. Molière trouvait le *Vilain Mire* dans les *Sérées* de Bouchet et le troisième acte de *Georges Dandin* dans Bocace, bien plus aisément que dans Pierre d'Anfol, auteur du fabliau de la Femme qui, ayant tort, parut avoir raison. Il faut noter d'ailleurs qu'avant Pierre d'Anfol ce conte faisait déjà partie du *Dolopatos*, que Molière devait connaître par des versions ou imitations françaises du quinzième et du seizième siècle. Nous savons bien qu'en recherchant l'origine de plusieurs contes de la Fontaine, de Vergier et de Grécourt, on remontera jusqu'aux fabliaux, et plus haut encore, si l'on veut ; mais on aura rencontré sur la route tant de copies moins anciennes, qu'il sera peu raisonnable de supposer que la Fontaine ait cherché si loin ce qu'il trouvait si près de lui.

Le mérite des trouvères est donc d'avoir introduit dans notre littérature des narrations ingénieuses, presque toutes d'origine orientale, de les avoir plus ou moins habilement adaptées aux mœurs, aux idées et au langage de leur siècle, de les avoir transmises à Bocace et aux autres conteurs antérieurs à l'année 1500, desquels nos écrivains modernes les ont reçues. Chénier rabaisse un peu trop les trouvères, lorsqu'il dit que « leur style est toujours sans art, que chez eux la langue et la versification n'avancent point ; qu'ils ne nous offrent jamais ces vers bien tournés que l'on rencontre avec plaisir dans Thibaut, roi de Navarre, et dans Guillaume de Lorris ; encore moins cette gaieté que la langue française acquérait déjà sous la plume de Jean de Meung. » Un seul de ces reproches nous paraît fondé, c'est celui qui concerne la versification ; nous y reviendrons bientôt. Quant à la langue, ses progrès, quoique bien lents, sont, à notre avis, sensibles dans les fabliaux ; les tours y ont de la vivacité, l'expression y a quelquefois une précision qu'il serait permis de regretter même aujourd'hui. Il est d'ailleurs probable que les vers *si bien tournés* que l'on attribue à Thibaut ne sont pas de lui. Dans peu d'instants nous arriverons à Guillaume de Lorris et à Jean de Meung ; nous pourrons bien les trouver plus prolixes que les auteurs de fabliaux, mais y aura-t-il plus de correction et plus de poésie dans leur style ? nous ne le pensons pas.

Nos regards vont se fixer sur des poëmes d'une vaste étendue qui portent le nom de romans et dont quelques-uns semblent tenir au genre épique. Laissons au douzième siècle le *Tristan* versifié ; il nous est du moins permis de rapporter au commencement du treizième la composition du *Chevalier au Cygne*, espèce d'histoire de la conquête de Jérusalem par Godefroy de Bouillon. Cet ouvrage, qui contient près de trente mille vers, fut entrepris par Renax ou Renaus, et achevé par Gandor de Douai, qui a rimé aussi *Anséis de Carthage* et la cour de Charlemagne, c'est-à-dire le voyage de ce prince en Espagne. Si *Gérard de Nevers*, versifié avant 1236 par Gibers ou Gyrbers de Monstreuil, n'est pas traduit du latin, la littérature française doit l'une de ses plus agréables productions au siècle qui nous occupe. Il se peut que l'invention de *Garin le Loherain* ou *Guérin le Lorrain* appartienne, ainsi que dom Calmet le suppose, au chanoine Metellus qui vivait en 1150; toujours voyons-nous Jehan de Flagy, cent ans plus tard, mettre ce roman en vingt-neuf mille vers de huit syllabes. On attribue au seul Huon de Villeneuve plus de dix romans entre lesquels nous ne nommerons ici que *Regnauld de Montauban*, *Doolin de Mayence* et les *Quatre fils Aymon*. Le premier se compose de dix-huit mille vers alexandrins terminés par celui-ci :

Explicit la mors de Renaut de Mantalbain.

Mais l'auteur alors le plus renommé dans cette carrière était Adam ou Adenez dit le roi : nous avons déjà donné une liste des romans qu'il a rimés; elle n'est peut-être pas complète; nous y suppléerons, s'il y a lieu, dans l'article particulier qui sera consacré à ce laborieux versificateur. Un seul de ses ouvrages, Aimery de Narbonne, a plus de soixante-dix-sept mille vers de dix syllabes. Les manuscrits de ses cinq ou six autres romans étant défectueux, on ne peut pas en bien déterminer l'étendue, mais Adenez ne saurait avoir écrit moins de deux cent mille vers. A la vérité, le fond ne lui en appartenait point, et il n'était pas très-difficile sur les formes; cependant on admirait sa fécondité, on la prenait pour de la verve; nul de ses contemporains n'a joui de plus d'honneurs littéraires. Les abbayes lui ouvraient leurs archives; et les princes, leurs palais; on l'avait proclamé lui-même le prince des poëtes. Son roman de *Berthe et Pepin* a été achevé ou continué sous le titre de *Charlemagne fils de Berthe*, par Girardin d'Amiens,

Parthenopex de Blois est un ouvrage plus original. C'est l'histoire des amours d'un simple et faible mortel avec une beauté à demi divine, la fée Mélior. On n'en connaît pas l'auteur; le Grand d'Aussi le croit composé au douzième siècle; M. de Roquefort le rejette avec plus de raison au treizième. Les vers sont de huit syllabes dans la première partie, et longtemps dans la seconde; mais celle-ci se prolonge par des

alexandrins, dont les derniers manquent dans le manuscrit. L'intérêt de ce roman fut vivement senti ; il s'en fit avant 1400 une version allemande qui a été depuis traduite en vers danois. Il en existe aussi une version espagnole ; et, d'après l'analyse que le Grand a publiée de l'original français, M. Stewart Rose a mis *Parthenopex* en vers anglais. A tous égards, ce poëme mérite que nous le revendiquions pour notre littérature. Les détails en sont ingénieux ; le style a de la douceur, et quelquefois autant de grâce que l'imperfection de l'idiome en pouvait permettre. En décrivant le printemps, le poëte dit :

Li solex se torne à serain,
Et s'embeslit et soir et main (*matin*) :
Li ciel est clers, li airs est purs...
La terre esmuet de mort à vie ;
L'erbe verdoie et la fleur naist,
Vie et verdor toz bois revaist.
L'aloète chante d'amor,
S'en estraine l'aube du jor.
Li rossignoux dit sa raison,
Et nuit et jor en sa saison,
Cil nos semont d'aimer adès.

Dans un genre différent, le roman du *Renard* eut aussi un grand succès. C'est un poëme burlesque dont l'auteur se nommait Perrot de Saint-Cloot ou Saint-Cloud ; le renard y joue des tours au loup son oncle et son compère. Ce cadre pouvant s'étendre indéfiniment, vingt poëtes du treizième siècle y firent, sous le

titre de *branches*, tant d'additions, que le nombre des vers finit par s'élever à vingt-six mille. Les aventures qu'on y lisait fournissaient les sujets des peintures dont s'ornaient les appartements. Gautier de Coincy, dit que les provoires ou curés

> En leurs moustiers ne font pas faire
> Sitost l'image notre Dame,
> Com font Isangrin et sa femme,
> En lour chambres où ils (les curés) reponnent (reposent).

Isangrin et sa femme sont des personnages de ce roman. On y rencontre la plupart des apologues connus où le renard figure, par exemple, celui du fromage lâché par le corbeau ; mais le plus grand nombre des récits a un tout autre caractère. La licence en est extrême, et l'on s'étonne surtout de la hardiesse des idées en matière religieuse. Vers la fin du siècle, Jacquemars-Gelée fit paraître un nouveau renard qui, devenu vieux, songeait à se faire ermite. Il se confesse; mais, ne pouvant se résigner aux austérités que lui prescrit son directeur, il reprend le cours de ses fourberies et de ses brigandages. Il acquiert ainsi une réputation éclatante, héroïque, qui parvient jusqu'en Syrie, aux oreilles des templiers et des hospitaliers. Chacun de ces deux ordres veut l'avoir pour supérieur général. Le pape était sur le point de juger ce différend, quand le renard déclara qu'il allait prendre un habit mi-partie, des hospitaliers d'un côté, des tem-

pliers de l'autre, et gouverner à la fois les deux corps. Rutebeuf aussi a fait un *Renard le bestourné*, apparemment le mal tourné ; ce n'est pas son meilleur ouvrage, c'est un vain tissu d'équivoques souvent obscures. On connaît de plus un *Renard le contrefait* par un anonyme, qui se dit clerc de Troyes en Champagne, ayant été

Maréchaux et espiciers,
Le temps de dix ans entiers.

La fable du chêne et du roseau y est racontée comme un fait arrivé en 1218, la veille de saint Matthieu, jour d'une tempête horrible par toute la France. La Fontaine s'est abstenu de joindre à cet apologue les réflexions que le jonc exprime en ces termes ;

N'ai pas honte de moi baissier....
Beaulx enclins ne me coustent rien.
Et jacobin et cordelier
Trayent trestous à cest collier (tirent tous à ce collier).
Long-temps dure qui s'humilie.

Mais le *Renard contrefait* n'est probablement que du quatorzième siècle.

De toutes les productions poétiques du treizième, celle qui a conservé le plus de réputation est le *Roman de la Rose*, qui a dû peut-être ce succès aux censures qu'il a essuyées. Martin Franc y vit un outrage aux dames dont il se disait le *Champion ;* Gerson et d'au-

tres théologiens, une offense à la morale religieuse. Les chaires retentirent longtemps d'anathèmes contre ce roman ; on s'en obstina davantage à le lire, quelque ennuyeux qu'il pût être. Les manuscrits s'en multiplièrent jusqu'en 1480, et, depuis cette époque, les éditions. Bientôt Molinet le traduisit ou le paraphrasa en prose, et Marot le refit en vers. Le texte original en fut reproduit en 1735 par Lenglet Dufresnoy ; il a été réimprimé plus magnifiquement en 1796, et avec plus de correction en 1814, d'après d'anciens manuscrits collationnés par M. Méon. Dans cette dernière édition, le poëme commence par ces vers :

Ci est le rommant de la Rose,
Où l'art d'amors est tote enclose.
Maintes gens dient que en songe
N'a se fables non et mençonges :
Mais l'en puet tiex songes songier
Qui ne sunt mie mençongier,
Ains sunt après bien apparant.
Si en puis bien trère à garant
Ung acteur qui ot non Macrobes,
Qui ne tint pas songes à lobes,
Ainçois escrist la vision
Qui avint au roi Cipion [1].

[1] Ces vers, dans l'édition de Lenglet Dufresnoy, se lisent comme il suit :

Cy est le rommant de la Rose,
Où tout l'art d'amours est enclose ;
Maintes gens dient que en songes,
Ne sont que fables et mensonges,

A l'article de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, nous donnerons une analyse critique de leur long poëme; on n'y verra, du moins nous le craignons fort, qu'un tissu pénible d'allégories froides et fastidieuses. S'il faut l'avouer, nous n'y trouverions aucune sorte d'intérêt, sans les détails historiques qui s'y entremêlent quelquefois, et dont nous avons déjà eu occasion de citer des exemples. La Harpe déclare qu'il n'a jamais pu lire le *Roman de la Rose ;* c'est un courage, fort rare en effet, et qui n'est pas, lorsqu'on l'a, fort avantageusement récompensé. Pour justifier dès ce moment ce que nous avons dit de la prolixité des deux auteurs, voici quelques vers de l'un et de l'autre :

Guillaume de Lorris :

Après fu vielfesce portraite,
Qui estoit bien ung pié retraite,
De tele cum el soloit estre.
A paine se pooit-el pestre;
Tant estoit vielle et radotée :
Bien estoit sa biauté gastée,
Et moult est lède devenue.

Mais on peut telz songes songier,
Qui ne sont mie mensongier,
Ains sont après bien apparant,
Si en puis bien trouver garant
Ung acteur dénommé Macrobes,
Qui ne tient pas songes à lobes,
Ainçois escript la vision
Qui advint au roi Cipion.

Toute sa teste estoit chenue,
Et blanche cum s'el fust florie, etc.

Jean de Meung :

Amors ce est paix haïneuse,
Amors est haïre amoreuse :
C'est loiautés la desloiaux,
C'est la dèsloiauté loiaux ;
C'est paor toute asséurée :
Espérance désespérée :
C'est raison toute forcenable,
C'est forcennerie resnable (raisonnable), etc.

Plus de vingt-deux mille vers de ce style, le plus souvent sans faits ni fictions, sans images ni pensées, sans mouvement poétique, tel est le *Roman de la Rose*, que Pétrarque a pourtant loué, et que la plupart des lettrés du quatorzième siècle préféraient au chef-d'œuvre du Dante.

Tout ce roman est en vers de huit syllabes, à rimes plates ; versification fort à la mode en France, entre les années 1200 et 1300. On n'en trouve pas d'autre ni dans les fables et les lais de Marie de France, ni dans la plupart des poëmes satiriques, didactiques, historiques et romanesques. Nous avons remarqué pourtant un roman d'Adenez en vers de dix syllabes, et quelques autres poëmes en vers alexandrins. Une pratique assez étrange dans l'emploi de ces derniers vers, était d'en composer vingt, trente, soixante de suite sur la même rime ; il paraît qu'on attachait du prix à l'art ou au bonheur de faire durer le plus long-

temps possible cette monotonie. L'alternat régulier des rimes masculines et féminines n'était pas du tout connu hors du genre lyrique, où même il avait bien de la peine à s'établir et à se maintenir. Il est vrai que dans les chansons on entremêlait les rimes et les vers de différentes mesures ; on s'obligeait aussi quelquefois à vaincre des difficultés minutieuses, par exemple, à rimer par écho, comme dans cette chanson de Gilles le Viniers :

Icelle est la très-mignote
Note,
K'amors fait savoir.
Avoir
Ke puet belle amie,
Mie
Nel' doit refuser.
User
En doit sans folie.
Lie
Est la paine à fins amans.

Mais d'ordinaire on ne s'imposait pas tant d'entraves, et l'on prenait au contraire beaucoup de licences pour adoucir le joug de la mesure et de la rime. On allongeait ou l'on abrégeait les mots, on altérait les syllabes, on modifiait à volonté l'orthographe et la prononciation. « Tout rimait, dit Barbazan, ou du moins les poëtes se donnaient la licence de faire tout rimer, en corrompant selon le besoin la terminaison des mots. Ils faisaient rimer Pierre avec *pardon*, en disant

Pierron ; Charles avec repos, en prononçant *Challos*, comme dans le fabliau de *Charlot le Juif*. La corruption des noms, surtout de baptême, qui règne encore aujourd'hui dans nos provinces, et même à Paris, doit probablement son origine à cette licence de nos poëtes. Ce n'était point à l'égard des noms seuls qu'ils se donnaient cette liberté, ils la prenaient indifféremment dans tous les autres mots, dont ils ne se faisaient aucun scrupule de changer et d'altérer la terminaison, pour l'ajuster à leur rime. Ainsi, Jean de Meung a fait rimer *aime* avec vilain, en changeant le premier mot en *ain*. »

Gentillesce est noble, et si l'*ain* [1],
Qu'el n'entre mie en cuer vilain.

Un autre fait rimer *royaume* avec *maison*, en écrivant *roion*. Jacquemars-Gelée, qui use de cette même liberté, donne aussi l'exemple des enjambements vicieux qui rompent toute mesure et démontent les vers,

Et pour ce que tant mouteplie (multiplie)
Renars, me plaist que vous en die
Une branche, où plusieurs porront
Prendre exemple, s'en eux sens ont (si en eux ils ont sens)....
Moult volentiers fut reposés
S'il osoit : le trot à esrer
Prit. Besoins fait vieille trotter.

[1] Les Provençaux avaient donné l'exemple de supprimer les syllabes muettes à la fin des mots; mais *ain* pour *aim* était une licence de plus.

Il arrive même à ces poëtes de partager certains mots, et d'en mettre la première syllabe en rime : ainsi, dans le mot *futur*, ils prennent, quand cela leur convient, la syllabe *fu*, pour achever un vers, et *tur*, pour commencer l'autre ; en quoi ils auraient pu, à la vérité, s'autoriser d'exemples classiques. Ce sont les troubadours qui ont eu une influence heureuse sur la versification moderne : Chénier dit avec raison que les trouvères ne l'ont point du tout avancée.

Nous ne pouvons pas non plus louer sans restriction leur poésie ; car les idées, les faits, les détails, y sont presque toujours empruntés et les formes y demeurent plus barbares que naïves, plus bizarres qu'originales. Le bon goût, appliqué à l'art d'écrire, est l'un des derniers progrès de la civilisation ; il ne faut pas le chercher dans les premiers essais d'une littérature. Il était pourtant possible, après le siècle d'Abélard, de saint Bernard et de Pierre de Blois, de mieux observer les convenances, de moins confondre les mœurs, les idées, les coutumes des divers peuples et des différentes époques ; de ne pas introduire si grossièrement le paganisme chez les chrétiens et chez les païens le christianisme ; de ne ne point mettre, par exemple, de l'eau bénite, des croix et des moines aux funérailles de Jules César, et de ne pas faire célébrer des messes par des Sarrasins. Mais on supposait que la poésie avait le droit de disposer sans réserve et sans règle de tous les personnages de l'histoire et de la

fable; comme on n'étudiait point les modèles classiques, on n'était gêné par aucune théorie, ni contenu dans aucunes limites; tous les genres s'étendaient ou s'égaraient en pleine liberté. Malgré cette indépendance, rien, au milieu de ces productions innombrables, n'a l'apparence d'un chef-d'œuvre; dans cette foule de poëtes, on distingue quelques talents mal dirigés et pas un seul homme de génie, tel que Dante chez les Italiens. C'est ce que n'ont point assez considéré Caylus et les autres admirateurs modernes de cette littérature informe. Elle n'a jamais dû servir d'exemple; et, quant aux matériaux qu'on pouvait extraire de ce limon, ils sont tous, ou peu s'en faut, depuis longtemps épuisés. Nous n'en sommes pas moins convaincu qu'il est fort utile de la connaître, afin d'observer de plus près les premiers progrès du langage poétique et des talents littéraires dans la France septentrionale. Cette énorme quantité de vers français que nous offre le treizième siècle, décuple au moins de celle que le douzième avait laissée, suppose un exercice plus étendu des facultés intellectuelles, plus d'idées, plus d'efforts pour les exprimer, des communications plus intimes et plus habituelles entre les hommes de lettres et les autres classes de la société; par conséquent, plus d'activité dans tous les esprits et une plus rapide propagation de l'instruction commune.

Pour achever cet aperçu général de l'histoire des

trouvères, il convient de les considérer encore dans leurs relations, soit entre eux, soit avec les peuples ou avec les grands. Ils s'associaient pour partager le travail de la composition de certaines pièces, ou bien les exercices de la déclamation, de la musique vocale et instrumentale, adaptée à quelques autres ; car ils étaient d'ordinaire chantres et musiciens en même temps que poëtes ; et plusieurs, puisqu'il faut l'avouer, exerçaient le métier de bateleurs ; ils amusaient le public et quelquefois la populace par des tours d'adresse autant que par les productions de leur verve. Ils tenaient lieu de comédiens, et, comme nous le verrons bientôt, il n'y avait guère alors d'autres spectacles que leurs déclamations, leurs chants et leurs jongleries. Les surnoms ou sobriquets qu'ils se donnaient mutuellement, Brise-Tête, Brise-Barre, Tue-Bœuf, Ronge-Foye, Tourne-en-Fuite, etc., n'étaient pas très-propres à relever leur profession aux yeux des peuples. Un de leurs plus nobles exercices consistait à se réunir au mois de mai et à ouvrir entre eux des concours qui portaient le nom de *Gieux sous l'ormel*. On décernait des prix, on couronnait solennellement les meilleures pièces, pastourelles, sirventes, *sotes chansons*, *canchons d'amour*. Ces concours avaient lieu surtout en Normandie, en Picardie et en Flandre[1]. On nous a conservé des chansons couron-

[1] Cet usage a subsisté longtemps : Pasquier dit qu'il a vu encore en sa jeunesse les jovingleurs (jongleurs) se trouver à certain jour tous les

nées à *Valenchiennes* et composées, l'une par Jehan Baillehaus, les autres par des anonymes.

Mais un plus grand nombre de monuments nous attestent que les princes, les prélats, les abbés, les seigneurs et les dames attiraient dans leurs palais ou châteaux les trouvères les plus renommés. La haute société commençait à prendre ainsi une teinte littéraire, et, comme nous l'avons remarqué, l'émulation poétique gagnait des personnages d'un rang éminent. Les Cours d'amour s'étaient formées dès le douzième siècle; M. Raynouard l'a prouvé par l'analyse d'un traité de l'art d'aimer, *Liber de Arte amatoriâ et reprobatione amoris*, que rédigeait, vers 1170, André, chapelain de la cour royale de France. On a lieu de croire que les Cours d'amour, ainsi que tous les autres exercices poétiques, ont commencé en Provence, ou au midi de la Loire, avant de s'établir au nord. Présidées quelquefois par des princes, plus souvent par des dames, ces Cours ont fait composer un très-grand nombre de chansons et de tensons ou jeux-partis. On proposait, on traitait en vers, et l'on décidait souverainement des questions d'amour, de galants et frivoles problèmes dont le ridicule n'était pas senti, et semble ne pas l'être encore par les écrivains modernes qui les rapportent. On appliquait aux procès entre les amants les dispositions d'un code amou-

ans en la ville de Chauny en Picardie, pour faire monstre de leur mestier devant le monde, à qui mieux mieux.

peut-être dès la fin du douzième, Anselme ou Gaucelm Faydit composait, représentait et vendait des pièces de théâtre. « Il paraît, dit Fontenelle, par l'histoire des poëtes de Provence, que les troubadours ont fait quelques comédies, et il ne nous est resté que le nom d'une pièce intitulée l'*Heregia dels preyres*, l'Hérésie des prêtres, pièce apparemment fort agréable en ces temps et dans ces pays-là, où les Albigeois et les Vaudois avaient établi la mode de railler les ecclésiastiques. L'auteur de l'*Heregia dels preyres* s'appelait Anselme Faydit. L'historien des poëtes de Provence dit qu'*il fut bon poëte, qu'il faisoit bons mots et bons sons, qu'il vendoit ses comédies et tragédies deux ou trois mille livres, ordonnoit la scène et recevoit tout le profit.* Il était homme de plaisir, grand joueur, dissipateur, et avait perdu aux dés tout son bien de patrimoine. Il tira d'un monastère de la ville d'Aix une fille de qualité, nommée Guillaumone de Soliers, et l'épousa; la religieuse s'accommoda parfaitement bien de la vie comique, et tous deux y acquirent un embonpoint digne que l'histoire en ait fait mention. Anselme s'attacha d'abord à Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, fils de Henri II, ensuite à Boniface, marquis de Montferrat; enfin il mourut, en 1220, chez Agoult, seigneur de Sault. »

Ce récit n'est, aux yeux de Tiraboschi, que l'une des fables dont Nostradamus a rempli les vies des

poëtes provençaux. Il n'est fait aucune mention de cette prétendue comédie des prêtres dans une plus ancienne vie d'Anselme Faydit, qui existe en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, et que Crescimbeni a imprimée. Nostradamus est si mal instruit, qu'il représente Boniface, marquis de Montferrat, comme ayant pris parti pour le comte de Toulouse dans la guerre des Albigeois, tandis qu'on sait que ce marquis partit pour la terre sainte en 1204, et y mourut trois ans après, quand la guerre des Albigeois commençait à peine. En Italie même, il n'avait paru aucun drame avant l'année 1300 ; on s'était borné à des représentations muettes des mystères, à d'autres pantomimes, ou du moins à de simples récits et à quelques chants informes qui expliquaient les mauvaises peintures exposées aux regards des peuples. Tel est le résultat qu'établit Tiraboschi, après avoir discuté toutes les traditions qu'on y oppose. Comme lui, Beauchamps, Millot, le duc de la Vallière, assurent qu'il ne subsiste parmi les poésies des troubadours aucune production qui appartienne à l'art dramatique, ni même aucun vestige de compositions réellement théâtrales entreprises ou exécutées par ces poëtes ; quelques-uns soutiennent plus généralement qu'avant Charles V, ou plutôt même jusqu'à la fin du quatorzième siècle, il n'y a point eu en France de spectacles proprement dits.

Nous rencontrons cependant dès le treizième, dans les villes, dans les châteaux, dans les palais, des conteurs, des jongleurs, des ménétriers, des ménestrels, errants ou sédentaires, dont les facéties amusent les peuples, les seigneurs et les rois. Le nom de *ménestrels* se donnait plus particulièrement à des troubadours, véritables poëtes, dépositaires de la science gaie, mais dont les contes et les chansons n'étaient que des ébauches bien grossières de l'art du théâtre.

Les *ménétriers* débitaient, chantaient des flabels ou courts fabliaux, et s'associaient quelquefois aux jongleurs pour promener de ville en ville leur industrie récréative. La Mare a mal à propos confondu ces histrions avec les troubadours, dont ils n'étaient que des imitateurs subalternes ; et Duclos s'est appliqué à bien distinguer ces deux ordres de personnages. Selon toute apparence, c'était au moins relevé qu'avait appartenu Jean le Bon qui depuis institua l'ordre des ermites de Saint-Augustin et fut mis au nombre des bienheureux, mais qui, dans sa jeunesse, avait parcouru divers pays, chantant et jouant des instruments pour gagner sa vie et divertir son prochain. Sa légende dit que sa mère le voyait avec peine engagé dans une telle profession, et qu'à force de répandre des larmes elle obtint pour lui du ciel la grâce d'en embrasser une plus édifiante.

En général, nous ne voyons pas que les théologiens et les princes eussent des idées bien fixes sur les dan-

gers ou l'innocence de ces divers délassements. On nous dit que Philippe Auguste faisait venir des conteurs pour l'amuser durant ses repas; on nous dit aussi qu'il chassa les comédiens, c'est-à-dire les farceurs, jongleurs ou bateleurs; qu'il ne pouvait les souffrir, qu'il disait que c'était sacrifier au diable que de leur faire des présents. Il paraît qu'ils en recevaient alors beaucoup; fort souvent une partie de la garde-robe des grands et des rois leur demeurait abandonnée ; c'était à cette libéralité qu'ils devaient l'avantage de se revêtir quelquefois de riches habits, et de se produire avec plus d'éclat aux yeux des spectateurs de leurs jongleries. Des statuts publiés par le comte de Toulouse et par le légat du pape en 1233 nous apprennent que les moines, lorsqu'ils faisaient vendre leurs vins dans l'enceinte de leurs monastères, y laissaient entrer des jongleurs, des histrions, des femmes joyeuses, et que les rétributions qu'ils en retiraient formaient un surcroît aux produits de leurs vignobles.

Saint Louis, qui n'aimait que le chant des psaumes, qui jamais ne s'est permis à lui-même l'abus ni l'usage des chansons profanes, n'interdisait pourtant pas ces divertissements à ses sujets. Joinville raconte que les grands seigneurs avaient des ménétriers à leur service, et qu'ils s'en faisaient accompagner dans les repas qu'ils se donnaient les uns aux autres. Joinville dit plus : il rapporte qu'à la table même de Louis IX

les ménétriers récitaient leurs vers, chantaient leurs couplets, apportaient leurs vielles *après manger*, et que le saint roi attendait qu'ils eussent fini avant de faire dire les grâces par les prêtres placés devant lui. Apparemment il faut distinguer de ces ménétriers les bateleurs ou comédiens, qu'à l'exemple de Philippe Auguste saint Louis chassa, dit-on, de sa cour ou même de ses États, et qu'il accusait de corrompre les bonnes mœurs. Le père le Brun a nié ce fait, en soutenant qu'il n'y avait point encore eu de comédiens dans le royaume ; à notre avis, cette opinion du père le Brun n'est admissible qu'en prenant ce mot de comédiens dans son sens le plus rigoureux, c'est-à-dire pour des acteurs de représentations régulièrement dramatiques. Car, pour des bateleurs ou farceurs, il en existait sans aucun doute ; et nous en trouverions la preuve dans un tarif des droits de péage à l'entrée de Paris, publié sous le règne de Louis IX. Il y est dit qu'un marchand qui apporte un singe pour le vendre payera quatre deniers ; que, si le singe appartient à quelqu'un qui l'ait acheté pour son plaisir, il n'y aura rien à payer ; que, s'il est à un joueur, celui-ci le fera gambader devant le péager qui sera obligé de se contenter de cette monnaie (d'où nous vient l'expression proverbiale, payer en monnaie de singe) ; qu'enfin les jongleurs seront quittes de tout péage, en récitant ou chantant au péager quelqu'une de leurs chansons. Nous avons donc lieu de croire

que saint Louis n'a interdit que certains divertissements licencieux, que certaines représentations scandaleuses, et que, sauf cette restriction, il a permis les jeux publics qui tenaient lieu de spectacles et qui consistaient en récits burlesques, en jongleries, ou tours de passe-passe, en gesticulations d'hommes ou de singes, ou à la fois des uns et des autres.

Les croisés, qui, pour la plupart, ne rentraient en Europe qu'extrêmement pauvres, allaient chantant la passion de Jésus-Christ et d'autres histoires sacrées, tant pour charmer leur ennui et se consoler de leur détresse que pour gagner leur vie par une industrie pieuse. Ils se mêlaient aux pèlerins qui revenaient de Notre-Dame de Lorette, de la Sainte-Baume, de Saint-Jacques de Compostelle, et formaient ainsi des caravanes d'édifiants ménétriers ; les auditeurs qui s'attroupaient autour d'eux ne pouvaient laisser leur zèle ou leurs talents sans récompense. C'est sans doute de ces pèlerins que veut parler Boileau, lorsqu'il dit :

> Chez nos dévots aïeux, le théâtre, abhorré,
> Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.
> De pèlerins, dit-on, une troupe grossière,
> En public, à Paris, y monta la première ;
> Et, sottement zélée en sa simplicité,
> Joua les saints, la Vierge, et Dieu par piété.

Mais Boileau confond ici deux époques qu'il ne lui importait pas de distinguer, la fin du treizième siècle et

celle du quatorzième. Ces troupes de pèlerins se désunissaient en parvenant au terme de leurs voyages et n'établissaient aucun théâtre fixe ni à Paris ni ailleurs. Ce fut une association d'un tout autre genre, et purement profane, qui se forma vers la fin du règne de saint Louis, quand des jongleurs et des jongleresses de profession se retirèrent dans une rue qui prit d'abord leur nom, et qui, depuis, en 1331, fut appelée rue Saint-Julien-des-Ménétriers, après que l'église de Saint-Julien eut été fondée par deux jongleurs, Jacques Grure et Hugues le Lorrain. Ce sera donc au quatorzième siècle que nous pourrons entrevoir l'origine d'un théâtre français proprement dit et permanent ; non pas encore peut-être en cette année 1331, mais au plus tard en 1398, lorsqu'il s'établira une confrérie d'acteurs de la Passion de Jésus-Christ. Les pèlerins, plus anciens et plus grossiers, dont nous venons de parler, n'ont été que les précurseurs de ces confrères de la Passion; mais, quoique l'art dramatique n'eût fait encore ni en France ni en Italie aucun progrès sensible avant l'an 1300, déjà pourtant les poëtes et les musiciens s'associaient pour donner des représentations qui, à beaucoup d'égards, pouvaient mériter, ainsi qu'on le verra bientôt, le nom de scéniques ou théâtrales.

XXVIII

CONCLUSION.

L'état de la musique, des arts du dessin et des arts mécaniques, en France, durant le treizième siècle, n'est pas de notre sujet. Dans l'analyse que nous terminons en ce moment, nous ne nous sommes occupé que des lettres et des sciences. Pour en tracer le tableau, nous avons parcouru les différentes espèces d'études et de compositions littéraires, en essayant d'extraire de l'histoire spéciale de chaque genre les détails qui tendaient le plus directement à des résultats généraux. Ce travail nous eût été plus facile, et il serait moins imparfait, si nous ne l'avions entrepris qu'après la rédaction de tous les articles biographiques qui rempliront les volumes de l'histoire littéraire de la France; car nous n'aurions eu qu'à resserrer ce qui aurait été déjà développé; tous les éléments de ce précis se seraient à la fois offerts à nos yeux, et, chaque point ayant été d'avance éclairci, vérifié par des recherches rigoureuses, nous aurions été bien plus sûr d'éviter les inexactitudes. Mais nous avons dû suivre l'exemple de nos prédécesseurs qui ont ouvert l'histoire littéraire de chaque âge par un discours préliminaire; d'ailleurs, quand cette méthode ne nous eût pas été prescrite par l'usage que nous trouvions établi, nous l'aurions encore, toute la-

borieuse qu'elle est, préférée comme la plus utile et la plus commode aux lecteurs de cet ouvrage. Le seul inconvénient qu'elle entraînait était de nous exposer presque infailliblement à des erreurs plus ou moins graves ; mais nous aurons les moyens de les réparer, à mesure que l'ordre chronologique amènera l'examen critique de la vie et des productions de chaque écrivain. C'est encore un exemple que nous ont laissé les savants auteurs des douze premiers volumes de l'histoire littéraire : comme eux, nous rectifierons scrupuleusement tout ce qu'on nous indiquera et tout ce que nous découvrirons nous-mêmes de fautif, d'incomplet, d'inexact dans le discours qu'on vient de lire.

En le rédigeant, nous n'avons eu dessein ni d'exalter ni de rabaisser, mais de peindre la littérature du treizième siècle. Elle se recommande par une très-grande activité jusqu'alors sans exemple en France, et qu'elle devait au concours de plusieurs causes extérieures et intérieures. Innocent III, qui, en 1201, régnait sur l'Europe entière, pouvait sembler digne de cette domination universelle par la culture et l'étendue de son esprit. Il ranima dans l'Église le goût des études : s'instruire était l'un des actes d'obéissance qu'il exigeait des ecclésiastiques. Presque tous ses successeurs, jusqu'en 1300, avec moins de talents et moins d'autorité que lui, ont pourtant suivi et maintenu la direction qu'il avait imprimée au siècle ; ils

toléraient moins l'ignorance que les vices dans le clergé. Deux nouveaux ordres monastiques, fondés par saint François d'Assise et par saint Dominique, s'élevèrent entre les années 1210 et 1220, et durent aux lettres, l'un et l'autre, le premier éclat dont ils brillèrent. On s'étonne peu du crédit et des faveurs qu'ils obtinrent, lorsque dès leur naissance on voit dans leur sein un si grand nombre d'étudiants, de professeurs, de prédicateurs et d'écrivains laborieux. Ils redonnèrent de l'émulation aux anciens cénobites chez qui le goût des études commençait à s'affaiblir, et au clergé séculier qui, menacé dans ses droits et troublé dans l'exercice de ses fonctions par les entreprises de ces nouveaux auxiliaires, sentit le besoin de ne pas leur rester trop inférieur en instruction et en industrie. L'influence des frères mineurs et prêcheurs sur la littérature de cet âge a donc été rapide, vaste, et en général, salutaire. Il est vrai que les Dominicains se firent inquisiteurs, qu'ils persécutèrent les Albigeois, et que cette horrible guerre a ralenti le progrès des lettres dans le midi de la France. Mais en même temps que ces calamités rendaient l'ordre de Saint-Dominique si formidable, de plus paisibles et plus glorieux travaux, ceux, par exemple, de Vincent de Beauvais, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin, couvraient cet ordre de l'éclat des talents et de la science.

Les croisades en Orient ne doivent pas être jugées, quant à leurs effets, comme celle du Languedoc; en

déplorant les désastres que ces expéditions lointaines ont immédiatement produits, l'histoire littéraire ne peut dissimuler les progrès auxquels les Français ont été entraînés par tant de voyages en Égypte, en Syrie, à Constantinople, par des communications avec tant de peuples européens, asiatiques, africains; par les préparatifs et les efforts qu'exigeaient ces monstrueuses entreprises. Si c'était acheter beaucoup trop cher une instruction médiocre, c'est une raison de plus pour que l'histoire la fasse observer : on rapportait d'Orient de la misère, des maladies et des vices, mais aussi des lumières qui agrandissaient la sphère de la littérature et des arts.

Rivaux ou émules des papes, plusieurs souverains favorisèrent les études publiques, honorèrent les talents, et cultivèrent eux-mêmes divers genres de connaissances. L'empereur Frédéric II aspirait à devenir l'un des hommes les plus éclairés de son siècle. Des princes italiens et beaucoup de seigneurs français s'environnaient ou de savants ou de poëtes, et s'efforçaient de se rendre dignes d'une telle société. Mais personne en France n'eut à cet égard une influence plus constante et plus efficace que saint Louis : il a contribué aux progrès des études par ses goûts, par ses mœurs et par des fondations utiles. Il avait essayé de réprimer la fureur des guerres privées, soit en prescrivant, comme Philippe Auguste, la trêve appelée *Quarantaine le Roi*, soit par des moyens encore plus directs.

Ses efforts pour affaiblir l'anarchie féodale et pour centraliser le pouvoir avaient fait prendre, par degrés, à la société, les habitudes paisibles et réglées qui rendent l'instruction possible, agréable et nécessaire. Sous son règne, la population française se divisait en deux classes : la première se composait des possesseurs de fiefs, entre lesquels on distinguait les barons ou hauts justiciers, et les bas justiciers ou vavasseurs. La nation presque entière ne formait encore qu'une seconde classe, celle des non-possesseurs de fiefs, qui habitaient ou les villes ou les campagnes. Dans les villes qui avaient des chartes de communes, l'état des personnes s'améliorait de jour en jour : on y jouissait des droits de bourgeoisie, d'une liberté civile qui aurait suffi, si elle avait été mieux déterminée et mieux garantie, et même d'une sorte d'indépendance locale, déjà peut-être peu compatible avec un bon système d'administration publique. Quant aux villes qui n'étaient point encore *en commune*, elles obtenaient presque toutes des priviléges particuliers : quelques-unes, et surtout Paris, durent à Louis IX les moyens d'accroître leur industrie et leur commerce. On est forcé d'avouer que beaucoup trop d'habitants des campagnes demeuraient réduits au pur esclavage ; ils étaient *serfs ;* mais il y avait aussi des *vilains* qui ne devaient que certains services, et sur lesquels les seigneurs n'exerçaient que des pouvoirs limités : saint Louis leur accorda le droit de plaider contre les

hommes libres ; et il est certain qu'en général, la condition des personnes, quoique si loin de ce qu'elle devait être un jour, devenait plus tolérable sous ses lois. Quelque imparfaites que fussent ces réformes, il en résulta, presque dans toutes les classes de la société, plus de besoin et plus de moyens de s'instruire. En réglant l'administration de la justice, au moins dans les domaines de la couronne, saint Louis força les juges, les légistes, les plaideurs même à faire quelque étude d'une législation qui était alors assez compliquée. Il fallait, pour défendre ses droits, en chercher la mesure et dans les coutumes et dans le droit romain et dans les lois canoniques. Mais ce qui assure encore plus directement à ce prince les titres glorieux d'ami et de protecteur des lettres, c'est l'établissement de plusieurs écoles dont quelques-unes sont depuis devenues célèbres. Les principales universités du royaume ont commencé ou achevé de s'organiser sous son règne ; le nombre des étudiants s'est partout multiplié; le goût des livres, auquel il se livrait lui-même, s'est répandu de toutes parts. Sa bibliothèque et ses archives ont été en France les premiers modèles de ces deux genres de dépôts.

Cependant, si l'on examine les méthodes suivies en ce siècle dans toutes les branches de l'enseignement, on n'en pourra certainement pas admirer la perfection. Une argumentation artificielle avait usurpé partout la place du véritable raisonnement, qui n'est que

la liaison naturelle des idées. Pas une seule étude sacrée ou profane n'avait conservé son véritable caractère ; et la science théologique, qui dominait alors toutes les autres sciences, prenait des formes de plus en plus étrangères à son propre objet et à son origine.

La théologie, ou la connaissance des vérités religieuses surnaturellement révélées, est en soi une science positive, à puiser dans l'Écriture sainte et dans l'histoire de l'Église, dans les décisions dogmatiques des conciles et dans les écrits des saints Pères. Par sa nature, une telle science se rattache à l'étude des langues anciennes, à la critique historique et littéraire, à des explications de textes et à des discussions de faits, beaucoup plus assurément qu'à des subtilités ou spéculations métaphysiques, empruntées de la philosophie de Platon et d'Aristote. Chaque question devait se réduire à savoir si un dogme était révélé ou ne l'était pas. Qu'a fait au contraire la scolastique du moyen âge ? D'une part, elle a transporté les études théologiques dans les déserts de l'ontologie, dans les champs épineux de la dialectique : de l'autre, elle a établi à l'entrée, et disséminé dans tout le cours des sciences naturelles, de prétendues notions générales, des abstractions, des distinctions, des hypothèses, une multitude de formules pédantesques et de sophismes puérils. Par cette méthode, qui s'était introduite dans les écoles dès le douzième siècle, et qui s'y est développée durant le treizième, la théologie et la philoso-

phie ont paru se confondre en un seul corps de doctrine, aussi effrayant par sa volumineuse prolixité que rebutant par la barbarie de ses formes et de son langage. Fleury a parfaitement exposé tous les vices de cet enseignement, qui a retardé de trois cents années le renouvellement de la véritable instruction en France ; tant on s'était éloigné à la fois et de la théologie classique des cinq premiers siècles de l'Église, et des sentiers de l'observation et de l'analyse en philosophie, et des modèles antiques en littérature! Nous conviendrons néanmoins que cette habitude d'argumenter, de contredire, de répliquer, exerçait, aiguisait les esprits, et pouvait rendre plus actifs et plus pénétrants ceux qu'elle ne rendait pas subtils, faux et frivoles. Cette école a formé deux hommes de génie, saint Thomas d'Aquin et Roger Bacon, qui mériteraient les deux places les plus éminentes dans cette période de notre histoire littéraire, s'ils appartenaient réellement à la France. Saint Thomas était devenu capable des analyses les plus profondes ; Roger Bacon devançait tellement ses contemporains dans toutes les routes de la vraie science, que personne, durant le quatorzième siècle et le quinzième, n'a eu la force de l'y suivre : par l'étude des langues et des annales de tous les peuples, par l'observation des phénomènes naturels, et par des calculs très-hardis pour une telle époque, il s'était élancé, lui seul, hors des routines de la scolastique, et n'en avait retenu qu'un

penchant, inconcevable en un tel homme, pour certaines sciences occultes.

Malgré les obstacles que plusieurs papes apportèrent à l'enseignement du droit civil à Paris, la jurisprudence était plus que jamais cultivée en France. Malheureusement on appliquait aussi à cette étude la méthode scolastique, quoique le mélange des lois canoniques, romaines et coutumières, et l'absence d'une législation générale, authentiquement promulguée, jetassent déjà bien assez d'embarras dans la science des jurisconsultes. Nous avons eu néanmoins à citer, dans cette partie, les honorables travaux de Desfontaines et de Beaumanoir. Un progrès sensible est constaté par les *Établissements de saint Louis*, soit qu'on les prenne pour un code authentique, réellement publié par ce prince pour régler dans ses domaines l'administration de la justice, soit qu'on n'y reconnaisse qu'un recueil de ses ordonnances particulières et des instructions qu'il donnait à ses baillis.

Après la théologie et la jurisprudence, la médecine était la troisième faculté des universités. Elle s'enrichissait d'observations et de recettes empruntées aux Arabes ; grâce aux soins de Pitard, on donnait aux chirurgiens français sinon de l'instruction, du moins des règlements ; mais on continuait de négliger la lecture des ouvrages des médecins grecs ; on n'avait que des notions superficielles d'anatomie, de physio-

logie, de matière médicale; les dissections étaient interdites; et dans l'état déplorable où restaient les sciences physiques, il est aisé de concevoir qu'un art qui n'existe et ne se perfectionne qu'avec elles n'avait à peu près aucun moyen de s'épurer et de s'agrandir. Ni ces sciences, ni celles que désigne le nom de mathématiques, ne se sont relevées dans ce siècle. Roger Bacon seul en a quelquefois entrevu les méthodes et pénétré les secrets; dans les leçons et les livres des autres docteurs, elles n'étaient qu'une autre métaphysique, non moins obscure que la première. Les découvertes de la boussole, de la poudre à canon, des lunettes à verres convexes ont été ou empruntées aux Orientaux, ce qui est extrêmement probable, ou dues à des causes inconnues, à des rencontres fortuites. Dans tous les cas, on ne saurait les revendiquer pour la France, à moins qu'on ne fasse encore honneur des deux dernières de ces inventions à Roger Bacon qui paraît en avoir eu, à Paris, quelque connaissance.

Les croisades et plusieurs voyages dans la haute Asie, ceux surtout de Rubruquis et de Marco-Paolo, étendaient les notions géographiques, et auraient servi à les rectifier, si l'on avait employé des mesures plus exactes, et conçu de plus justes idées du système du monde. On composa pourtant des traités de la sphère, qui sont au moins des indices de l'importance qu'on attachait à ce genre d'études. Du reste, la géographie était négligée dans la plupart des écoles, où l'on n'en-

seignait pas non plus l'histoire ; peut-être était-ce par cette raison même qu'elles commençaient d'être, l'une et l'autre, un peu mieux étudiées par le petit nombre de ceux qui s'en occupaient particulièrement. Ce fut pour l'histoire un grand progrès que d'être écrite en français; car le langage vulgaire oblige toujours à plus de précision et d'exactitude. Les noms de Villehardouin, de Joinville, de Guillaume de Nangis ne figurent pas sans honneur dans la liste de nos historiens. Rigord et Jacques de Vitry, qui ont écrit en latin, sont dignes aussi de quelque estime; et le *Miroir Historial* de Vincent de Beauvais, semble, à beaucoup d'égards, préférable à toutes les chroniques universelles compilées dans les âges précédents.

Les études auxquelles s'applique spécialement le nom de belles-lettres ont pour base la théorie du langage, théorie qui suppose elle-même une saine logique et une analyse délicate des idiomes anciens et modernes. Or la logique proprement dite, celle qui se rattache à la grammaire, était bannie des écoles du moyen âge; sa place y était usurpée par la fausse dialectique. On n'y enseignait d'ailleurs ni les langues étrangères parlées dans les autres contrées de l'Europe, ni les langues orientales qu'on avait eu pourtant trop d'occasions d'apprendre en Asie et en Afrique, ni la langue grecque qui aurait dû, ce semble, devenir familière à plusieurs Français pendant les cinquante-huit ans où le trône de Constantinople

fut occupé par des princes de leur nation. La connaissance, même imparfaite de toutes ces langues, est restée fort rare en France jusqu'en 1300. On étudiait le latin, mais bien moins dans les auteurs classiques que dans les grammairiens; d'ordinaire, on ne remontait pas plus haut que Priscien : c'était chez lui que l'on puisait les matériaux des manuels informes qu'on mettait entre les mains des élèves. Aussi la latinité de ce siècle est-elle beaucoup plus barbare que celle du douzième et que celle du quatorzième. Abélard, saint Bernard et Pierre de Blois sont, ainsi que Pétrarque et Bocace dans leurs livres latins, des modèles de correction et d'élégance en comparaison d'Albert le Grand et de Guillaume Durand. La scolastique avait partout défiguré la diction, décoloré le style. Toute éloquence avait disparu des compositions en prose latine, surtout du genre oratoire; les prédicateurs ne savaient plus que disputer à la manière des docteurs. A l'exception de quelques historiens, les prosateurs latins ne soupçonnaient pas que l'art d'écrire eût des règles et des difficultés. Cet art ne s'enseignait plus dans les écoles; on avait cessé d'y donner des leçons de rhétorique : l'art de l'argumentation en tenait lieu.

Une littérature moins barbare et plus nationale se forma hors des écoles; elle embrassa quatre espèces d'essais, savoir des poëmes, des romans, des histoires et des traductions d'anciens ouvrages. C'était dans

ces sortes de livres que les gens du monde puisaient quelque instruction. Nous avons rappelé, il y a peu d'instants, les meilleurs livres d'histoire composés dans cet âge. Quant aux traducteurs, saint Louis les encouragea ; il s'exerçait, dit-on, à traduire lui-même.

Leurs travaux contribuaient à polir, à étendre le langage vulgaire et à répandre certains genres de connaissances. La lecture des romans était, à tous égards, bien moins utile; mais elle entretenait les mœurs chevaleresques et l'enthousiasme des croisés. Ces productions, aussi volumineuses que frivoles, se multipliaient d'autant plus facilement qu'on en trouvait les sujets en des livres orientaux, ou dans les chroniques fabuleuses du Nord et de l'Occident. Souvent même le travail du romancier se réduisait à traduire des vers en prose, ou du latin en français. Nous avons indiqué néanmoins en ce genre quelques compositions ingénieuses et peut-être originales, particulièrement *Aucassin et Nicolette*.

Guillaume le Breton et deux ou trois autres poëtes latins de ce siècle n'avaient pas tout à fait négligé les modèles antiques. Ils ont de temps en temps des expressions et des idées qu'ils rapportent du commerce d'Horace et de Virgile. Mais nous avons rencontré, dans cette même langue, un bien plus grand nombre de versificateurs sans goût et sans style, qui ne savaient pas les règles de la prosodie et croyaient composer des vers latins en alignant les phrases ou demi-

phrases d'une prose incorrecte et insipide. En général, les poëtes en langue vulgaire étaient mieux inspirés, et, comme ils avaient plus de juges, ils se commandaient un peu plus d'efforts. Au midi de la Loire, les troubadours donnaient de la souplesse et surtout de l'harmonie à la versification moderne; ils ont connu les formes du genre lyrique et ont su les varier. Il est à regretter que leur langue poétique n'ait point acquis assez d'étendue pour se maintenir; elle a fini vers le milieu du quatorzième siècle, ayant déjà dit tout ce qu'elle avait à dire. Au Nord, celle des trouvères, moins élégante et moins douce, se développait davantage, devenait plus expressive, quelquefois plus pittoresque, s'essayait dans vingt genres divers, ne brillait encore dans aucun, prenait toujours possession de la plupart, et se destinait à les enrichir un jour plus que ne l'a fait aucune autre langue moderne.

La multitude et la fécondité des poëtes français d'une part et des écrivains scolastiques de l'autre, est un signe manifeste du mouvement général qui agitait les esprits, du besoin vivement senti de s'instruire. Cette activité prodigieuse que les études et les travaux littéraires n'avaient jamais eue en France avant 1200, et qui distingue le treizième siècle, se ralentira pendant le suivant, et ne se reproduira pleinement qu'au seizième. C'est donc une littérature extrêmement importante à bien connaître que celle

dont nous venons de considérer l'ensemble, et dont nous aurons à exposer tous les progrès et à parcourir tous les détails. Notre prose et notre poésie française existaient avant 1200, mais c'est au treizième siècle qu'elles commencent à prendre un caractère national.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Notice sur M. Daunou III

Discours sur l'état des lettres en France au treizième siècle. . 1

I. — Tableau général de l'état des Églises et des empires au treizième siècle. 2

II. — Aperçu de l'histoire civile de la France au treizième siècle. 15

III. — Mœurs et usages du treizième siècle. 21

IV. — Considérations générales. 35

V. — Protection accordée aux lettres par les souverains, spécialement par les rois de France. 53

VI. — État des livres et des bibliothèques. 57

VII. — État des écoles et universités. 67

VIII. — Méthode et caractère de l'enseignement au treizième siècle ; la scolastique. 100

IX. — Disputes, sectes, hérésies et inquisition. 109

X. — Théologie. 117

XI. — Jurisprudence canonique. 126

XII. — Jurisprudence civile. 136

XIII. — Médecine. 157

XIV. — Philosophie. 169

XV. — Sciences physiques. 181

XVI. — Sciences mathématiques. 191

XVII. — Géographie et voyages. 204
XVIII. — Chronologie et histoire. 217
XIX. — Grammaire, étude et usage des langues anciennes. . 235
XX. — Langues vulgaires. 250
XXI. — Rhétorique et genre oratoire. — Sermons. 276
XXII. — Genre épistolaire. 283
XXIII. — Romans en prose. 288
XXIV. — Poésie latine. 313
XXV. — Poèsie provençale. 330
XXVI. — Poëtes français ou trouvères. 356
XXVII. — Spectacles. 410
XXVIII. — Conclusion. 419